



Nations Unies

Module de renforcement de la formation

Peloton d'engagement des Nations Unies

Formation destinée au personnel militaire déployé
dans les opérations de maintien de la paix des
Nations Unies

Le module de renforcement de la formation (MRF) des Nations Unies (ONU), qui s'adresse aux chefs et aux soldats du peloton d'engagement des Nations Unies (ONU-PE) pour les opérations de maintien de la paix a été élaboré par le Bureau des affaires militaires des Nations Unies et le Service intégré de formation (SIF) du Département des opérations de paix des Nations Unies (DOP), en consultation avec les États membres et les bureaux des Nations Unies. Le module de renforcement de la formation de l'ONU-PE vient *s'ajouter au module de formation spécialisée des bataillons d'infanterie des Nations Unies (MFS UNIBAT)*.

Cette version, qui s'adresse aux États membres, vise à être utilisée dans le cadre des formations préalables au déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cependant, ce module de renforcement de la formation sera régulièrement mis à jour pour s'adapter le plus possible aux évolutions des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par conséquent, nous vous recommandons vivement de vérifier, avant la mise en œuvre d'un programme de formation, s'il existe une version actualisée du module.

La dernière version du module est disponible en ligne sur le Centre de ressources de maintien de la paix : <http://research.un.org/en/peacekeeping-community>. En cliquant sur le même lien, vous pourrez adresser vos commentaires et suggestions d'amélioration au Centre de ressources.

Le présent document peut être reproduit à des fins pédagogiques ou non lucratives sans l'autorisation spéciale du titulaire du droit d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Le présent document ne doit pas être vendu.

Sauf mention contraire, toutes les photos ont été obtenues auprès des Nations Unies et dans le domaine public.

© Nations Unies 2022

Service intégré de formation

Département des opérations de paix

Nations Unies

New York, NY, 10017, États-Unis

Préface

Contexte

Depuis la première mission de maintien de la paix mise en place par le Conseil de sécurité, l'environnement opérationnel a évolué de manière significative tant en termes de taille que de complexité. Au cours de cette période, les unités militaires n'ont cessé de gagner en importance. Elles constituent aujourd'hui la clé de voûte du mandat de différentes opérations de maintien de la paix. Si la réussite des missions se mesure parfois à l'aune de la performance militaire, c'est sans doute parce que le déploiement adéquat des unités militaires représente l'un des défis les plus importants pour les chefs de mission et les commandants d'unités.

Le Département des opérations de paix a mis au point une série de modules de formation spécialisée (MFS) et de modules de renforcement de la formation (MRF) afin de préparer certaines unités militaires à leur déploiement dans le cadre de missions des Nations Unies. Au niveau tactique, l'évaluation et la planification de l'engagement peuvent emprunter simultanément aux domaines de la protection des civils, de la protection de l'enfance et de la violence sexuelle liée au conflit. Ces aspects font partie de l'engagement et des activités militaires de soutien à d'autres partenaires de la mission.

Afin de refléter ces réalités et de préparer les agents de maintien de la paix aux réalités multidimensionnelles du terrain, ce module de formation démontre les liens complexes entre les différentes tâches d'engagement et propose des conseils de formation sur le soutien aux missions du bataillon d'infanterie de l'ONU (UNIBAT).

Objectif

À l'issue de leur rencontre à Vancouver (Canada) en 2017, les ministres de la Défense des Nations Unies chargés du maintien de la paix ont annoncé des engagements portant notamment sur :

- la mise en sécurité des populations vulnérables et à risque ;
- le renforcement de l'engagement auprès des femmes dans les communautés en conflit ; et
- l'intégration des femmes à tous les niveaux et dans tous les rôles pour parvenir à une paix durable à long terme.

Le bataillon d'infanterie des Nations Unies (UNIBAT) est la principale force qui œuvre à l'établissement d'un environnement sûr et sécurisé dans le cadre d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Des capacités d'engagement sont donc nécessaires pour soutenir la réalisation de ces promesses.

Le peloton d'engagement des Nations Unies (ONU-PE) est une force militaire de niveau tactique qui soutient la cartographie du terrain humain pour le commandant de l'UNIBAT. L'objectif de l'ONU-PE consiste à établir, mener et promouvoir un dialogue soutenu avec

les parties prenantes de la mission. L'équilibre entre les genres permet à l'ONU-PE d'accéder à un échantillon plus large et plus représentatif de la communauté, ce qui permet au commandant de l'UNIBAT de bénéficier d'une image particulièrement fidèle des activités, des préoccupations et des risques observés dans sa zone de responsabilité.

Ces modules de formation ont pour objectif de fournir aux pays contributeurs de troupes un ensemble complet de formations qui répondent aux exigences techniques nécessaires à l'engagement avec les parties prenantes du secteur civil dans les opérations de maintien de la paix. Le MRF combine des aspects conceptuels, juridiques et opérationnels pour soutenir la planification tactique de l'ONU-PE dans le cadre des opérations de l'UNIBAT. Ce module propose des exercices basés sur des scénarios (EBS) ainsi qu'un EBS plus approfondi qui peut être exécuté à la fin de la formation pour renforcer la compréhension des processus de planification au niveau tactique pour les opérations de maintien de la paix. Ce module de formation est conçu pour être utilisé dans le cadre d'une formation préalable au déploiement ou d'une formation en cours de mission.

Public cible

Ce module de renforcement de la formation a pour public cible les membres du personnel identifiés comme « officiers d'état-major », « commandants de peloton » et « soldats » qui, au cours de leur déploiement au sein de l'ONU, peuvent être affectés à, employer, coordonner ou exécuter, des missions au sein de l'ONU-PE. Les modules peuvent se prêter à une diffusion auprès d'un public plus large. Le public visé par ce MRF comprend également les décideurs militaires, les chefs, les états-majors et les soldats au niveau tactique, du quartier général de secteur au niveau de la compagnie. Au niveau des États membres, les responsables militaires au sein des institutions nationales de formation au maintien de la paix, les directeurs de cours et les instructeurs des écoles militaires pourront s'appuyer sur ce module et sur les orientations en matière de formation.

Structure des supports de formation

Module 1 : **Cadre conceptuel**

Module 2 : **Cadre juridique**

Module 3 : **Cadre opérationnel**

Annexes :

- **Annexe A :** Diapositives Powerpoint
- **Annexe B :** Exercice basé sur un scénario (EBS), supports de référence
- **Annexe C :** Documents à distribuer
- **Annexe D :** Listes de contrôle
- **Annexe E :** Terminologie

Remerciements

Le DOP tient à remercier les experts en la matière de l'ensemble du système des Nations Unies, des États membres et d'autres organisations régionales et internationales qui lui ont fait part de leurs commentaires au cours du processus de rédaction, ainsi que les nombreux formateurs des institutions nationales de formation au maintien de la paix et des missions de terrain qui ont participé aux ateliers de développement.

Nous tenons en particulier à remercier le Canada et la République orientale de l'Uruguay pour avoir coprésidé le groupe de travail sur le peloton d'engagement, ainsi que ses membres :

Allemagne
Australie
Bangladesh
Brésil
États-Unis d'Amérique
France
Ghana
Inde
Népal
Royaume du Maroc
Rwanda
Zambie.

Personne de contact

Pour toute proposition de mise à jour ou d'amélioration ou pour toute question relative à ces modules de formation, veuillez contacter le chef de projet M. Rafael Barbieri (barbieri@un.org) ou envoyer un message à peacekeeping-training@un.org.

Toute mise à jour pertinente sera affichée et expliquée sur le site Web du Centre de ressources de maintien de la paix (<https://peacekeepingresourcehub.un.org/fr/>). Nous invitons les instructeurs à consulter ce site régulièrement.

Sommaire

Préface	2
Guide de l'instructeur.....	6
Module 1 - Cadre conceptuel.....	9
Le module 1 en un coup d'œil.....	9
Cours 1.1	12
Cours 1.2.....	34
Cours 1.3.....	67
Cours 1.4.....	99
Cours 1.5.....	137
Cours 1.6.....	160
Cours 1.7.....	194
Cours 1.8.....	238
Module 1 Références	256
Module 2 - Cadre juridique	259
Le module 2 en un coup d'œil.....	259
Cours 2.1	262
Cours 2.2.....	299
Module 2 Références	326
Module 3 - Cadre opérationnel	327
Le module 3 en un coup d'œil.....	327
Cours 3.1	330
Cours 3.2.....	368
Cours 3.3.....	385
Cours 3.4.....	406
Cours 3.5.....	430
Cours 3.6.....	452
Module 3 Références	475

Guide de l'instructeur



Considérations générales pour les instructeurs

S'appuyant sur les connaissances acquises dans les modules de formation de base préalables au déploiement (MFBP) et les MFS pertinents, ce module de renforcement de la formation (MRF) a été élaboré pour soutenir les membres du peloton d'engagement de l'ONU (ONU-PE). Aucun module de formation ne peut couvrir toute la complexité du sujet de l'ONU-PE. Ce module de renforcement de la formation de l'ONU-PE doit donc être considéré comme une base de référence pour étoffer les efforts de formation du contingent pour l'engagement d'UNIBAT. Lors de la présentation, les formateurs doivent être disposés à adapter ce module aux besoins de leur audience. Par conséquent, la durée des cours et des exercices proposés peut varier.

Nous vous conseillons de réserver cette formation aux membres du personnel qui maîtrisent les tâches militaires et compétences techniques de base (individuellement et collectivement) au niveau tactique. Il est également essentiel, à titre de condition préalable à cette formation, que les participants aient suivi le MFBP. En effet, le MFBP énonce des principes, des concepts et des idées fondamentaux pour le maintien de la paix des Nations Unies, qui doivent être compris par les personnels formés avant leur participation à ce MRF.

Le MFBP peut être téléchargé sur : <http://research.un.org/revisedcptm2017>

Profil de l'instructeur

Les instructeurs qui maîtrisent le MFBP, qui ont déjà participé à une mission de maintien de la paix de l'ONU (de préférence une mission ayant un mandat de PdC) et qui ont suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE sont les mieux placés pour présenter ce module de formation. Nous vous conseillons de faire appel à des instructeurs disposant de connaissances spécifiques sur la mission au sein de laquelle les personnels formés doivent être déployés. Enfin, les instructeurs doivent se familiariser avec les exercices basés sur des scénarios et être capables de les animer.

Considérations relatives aux exercices basés sur des scénarios (EBS)/exercices en classe (EEC)

Le MRF comprend sept EBS. Ces exercices, qui s'appuient sur le scénario CARANA, constituent une activité pédagogique axée sur la situation qui vise à consolider les

résultats de l'apprentissage et à renforcer le cours « Points à retenir ». Les EBS proposent un environnement d'apprentissage sûr et adapté pour mettre en pratique les compétences acquises et faciliter les discussions. Les exercices offriront aux participants une vision concrète de l'intégration des compétences de l'ONU-PE dans un environnement de maintien de la paix centré sur la PdC.

Méthodologie : Les participants étudieront les situations et les tâches à l'aune des situations uniques qui leur seront présentées en s'appuyant sur leurs compétences en matière d'ONU-PE, de protocoles de lutte contre la violence sexuelle liée au conflit (VSLC) et de protection de l'enfance, de résolution de problèmes et de processus de prise de décision militaire. L'efficacité d'un EBS repose sur l'utilisation d'éléments constitutifs issus des activités d'apprentissage et sur la motivation des animateurs et des participants à s'impliquer dans cet apprentissage. Les animateurs/instructeurs devraient mettre en évidence la complexité, les défis et le contexte des activités menées dans le cadre d'un ONU-PE à l'appui d'opérations de maintien de la paix. Ils devraient également aider les participants à combler leurs lacunes dans le cadre de la transition vers les composantes spécifiques du maintien de la paix de l'ONU-PE. Il est important que les instructeurs mettent l'accent sur la complexité de la structure de soutien, de l'évaluation des risques de menaces et de la coordination avec les différents acteurs d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies (OMPNU).

Caractéristiques de la formation

La formation des unités des différents pays contributeurs de troupes varie en fonction des priorités et des ressources. Cependant, certaines caractéristiques fondamentales de la formation doivent être respectées lors de la présentation de ce cours :

- La formation doit être interactive et encourager la participation des personnels formés
- Pour étayer les discussions pratiques, la formation devrait présenter des exemples concrets et des solutions issus des missions des Nations Unies pour le maintien de la paix
- La méthodologie de formation devrait se fonder sur des activités d'apprentissage et sur la pratique
- La formation devrait mettre l'accent sur la composante « engagement » d'une mission de l'ONU et sur la meilleure manière d'intégrer le peloton d'engagement et ses résultats au sein de l'UNIBAT
- La formation devrait faire l'objet d'une évaluation

Légende des symboles

	Présentation interactive ou petits exercices pour faire participer les personnels
	Proposition de film pour illustrer le contenu
	Remarque destinée à l'instructeur pour souligner certains aspects du module ou proposer des modules supplémentaires

Abréviations/acronymes

Pour des raisons pratiques, dans les documents, cours et diapositives du MRF, nous utiliserons les abréviations/acronymes « **UNIBAT** » (Unité du bataillon d'infanterie des Nations Unies), « **ONU-PE** » (peloton d'engagement des Nations Unies) et « **ONU-EE** » (équipe d'engagement des Nations Unies) pour désigner les formes singulières et plurielles de ces unités.

Module 1



Cadre conceptuel

Le module 1 en un coup d'œil

Objectif

Ce module a pour objectif de présenter aux participants :

- Le rôle et la fonction de l'ONU-PE et sa place au sein de l'UNIBAT
- La collaboration avec les parties prenantes de la mission et l'environnement civil
- L'importance du genre et de la diversité dans le cadre de l'engagement
- La communication (interculturelle et F2F)
- Le recours à un assistant linguistique (AL)
- Les EBS – Contexte civil et communications interculturelles

Aperçu

Le module 1 propose une vue d'ensemble du cadre conceptuel relatif à un ONU-PE de l'UNIBAT opérant au sein d'une OMPNU pour soutenir et contribuer à la réalisation du mandat. En outre, il examine le soutien des ONU-PE aux stratégies de PdC, leurs contributions, les caractéristiques de l'environnement de maintien de la paix et la manière dont les ONU-PE s'intègrent dans l'UNIBAT.

Introduction

Diapositive 1



Message principal : Les pelotons d'engagement des Nations Unies (ONU-PE) contribuent à la compréhension du terrain humain pour permettre à la mission de réaliser son mandat. Même si l'engagement fait partie de l'UNIBAT depuis de nombreuses missions, le recours officiel aux ONU-PE est un nouveau dispositif. Nous devons donc impérativement nous familiariser avec son cadre conceptuel.

Le module 1 vise à vous proposer une vue d'ensemble des ONU-PE pour vous permettre d'en faire un usage adéquat et de vous familiariser avec le cadre conceptuel d'intervention des ONU-PE pour le compte de l'UNIBAT et des missions de l'ONU.

Pour des raisons pratiques, dans les documents, cours et diapositives du MRF, nous utiliserons l'abréviation « ONU-PE » pour désigner les pelotons d'engagement, « ONU-EE » pour désigner l'équipe d'engagement et « UNIBAT » pour désigner le bataillon militaire d'infanterie des Nations Unies, au singulier comme au pluriel.

Nous soulignons que l'objectif de ces modules/leçons est de fournir aux pays contributeurs de troupes des Nations Unies (PCT) un module de formation complet qui combine les cadres conceptuel, juridique et opérationnel pour le recours aux ONU-PE, en commençant ici par le cadre conceptuel. Ce MRF permettra également d'intégrer les thèmes de la protection des civils et de l'égalité entre les genres dans les cadres et les modules. Le MRF comprend des activités d'apprentissage, des discussions et des références à deux exercices plus approfondis basés sur des scénarios, qui peuvent être exécutés dans le cadre du module pour mieux illustrer l'implication d'un ONU-PE dans l'environnement civil et les communications interculturelles menées dans un environnement de maintien de la paix de l'ONU. Ce module de formation est conçu pour être utilisé dans le cadre d'une formation préalable au déploiement ou d'une formation en cours de mission.

Cours 1.1



Le peloton d'engagement des Nations Unies



Démarrer le cours



Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà eu une expérience d'engagement/d'observation/de liaison au sein d'une OMP des NU. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.

Remarque destinée à l'instructeur : Nous préconisons que le cours 1.1 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 1 : Cadre conceptuel

Cours 1.1



Introduction au peloton d'engagement de l'ONU

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Télécharger la vidéo « Qu'est-ce qu'Action pour la paix ? » sur YouTube à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=NIHWartmbrg> – 3:05 minutes

- **Visionnage recommandé sur la DIAPOSITIVE 4**

Diapositive 2



Acquis

- Définir le concept d'engagement
- Comprendre leurs responsabilités au sein de l'UNIBAT
- Veiller à ce que les membres de l'ONU-PE comprennent leur mission et leurs tâches

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

ACTION : Lire la diapositive

Diapositive 3



Contenu du cours

- Contexte
- Qu'est-ce que l'engagement ?
- Qu'est-ce que l'ONU-PE ?
- Mission de l'ONU-PE
- Tâches de l'ONU-PE



3

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Lire la diapositive

Diapositive 4



Contexte

Vidéo A4P

L'**A4P (Action pour le maintien de la paix)** est un ensemble de 45 engagements mutuellement acceptés visant à renforcer le maintien de la paix, qui ont été approuvés par plus de 150 États membres dans 8 régions du globe.

- L'ONU-PE est un résultat direct qui soutient l'initiative du Secrétaire général sur l'A4P.

4



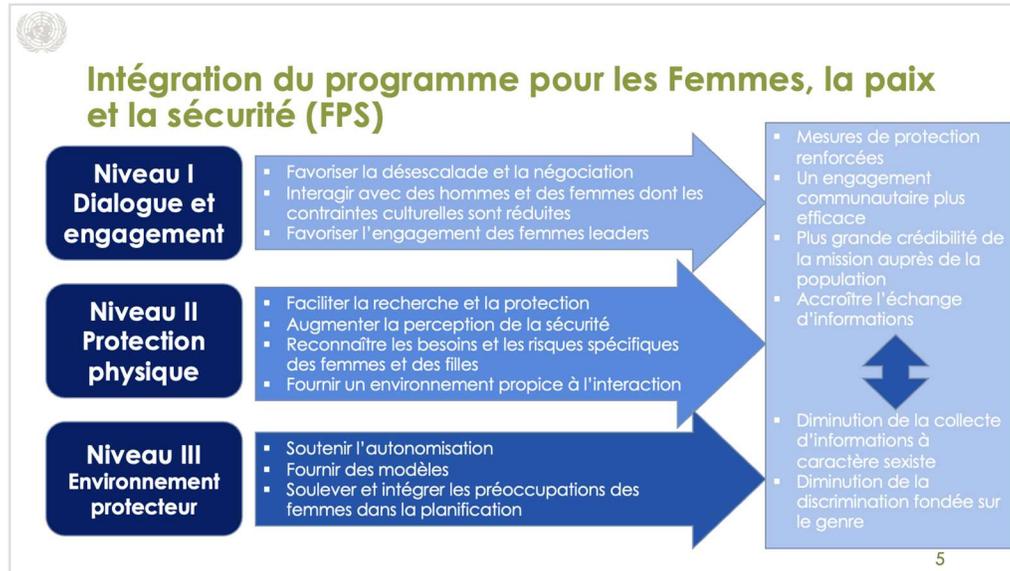
AVANT LA VIDÉO

Avant d'évoquer le peloton d'engagement des Nations Unies (ONU-PE), nous allons regarder cette vidéo intitulée « Qu'est-ce que l'action pour la paix ? », qui figure à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=NIHWqrtmbrg>

APRÈS LA VIDÉO

Cette vidéo présente l'Action pour le maintien de la paix (A4P et A4P+), un partenariat mondial établi pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et promouvoir les solutions politiques. Face à l'évolution des défis auxquels les forces de maintien de la paix sont confrontées, l'A4P est plus importante que jamais. En travaillant ensemble, nous pouvons intensifier l'impact concret et mesurable du maintien de la paix sur le terrain.

Diapositive 5



Le concept d'ONU-PE est le fruit de l'initiative du Secrétaire général sur l'A4P. Au niveau tactique, l'engagement dédié fait avancer ou soutient les domaines mis en avant dans la vidéo.

L'initiative Femmes, paix et sécurité (FPS) est l'un des huit domaines d'engagement prioritaires de l'initiative A4P. Les quatre piliers de l'initiative FPS (participation, protection, prévention, aide et rétablissement tenant compte du genre) s'articulent pour permettre à la composante militaire d'exécuter son mandat aux niveaux opérationnel et tactique. C'est dans ces domaines que les femmes chargées du maintien de la paix peuvent exercer une influence positive le dialogue local et les processus de paix et accroître la sécurité physique des femmes et des jeunes filles dans leurs zones de responsabilité.

Au niveau inférieur (niveau III), l'ONU-PE contribue à créer un environnement protecteur. On obtient ainsi la protection physique (niveau II) nécessaire pour garantir le respect du niveau supérieur (niveau I) : dialogue et engagement.

Diapositive 6



Qu'est-ce que l'engagement ?

- L'engagement civique est une action individuelle et collective visant à identifier et à traiter des questions d'intérêt public.
- L'engagement de l'UNIBAT, c'est **l'interaction** avec la population et les partenaires dans la zone d'opérations (ZO) afin d'améliorer **la coopération**.
- Un **effet de l'engagement est un résultat souhaité** qui doit être coordonné, synchronisé, planifié et rapporté.

OBJECTIF - L'engagement de l'UNIBAT vise à permettre la réalisation des objectifs et des tâches de la mission.

6



DEMANDEZ : Qu'est-ce que l'engagement ?

RÉPONDEZ : L'engagement civique est une action individuelle et collective qui vise à identifier et à traiter des questions d'intérêt public. L'engagement civique peut prendre de nombreuses formes, du volontariat individuel à l'engagement organisationnel en passant par la participation électorale. Il peut se manifester par des efforts visant à traiter directement une question, à collaborer avec d'autres membres d'une communauté pour résoudre un problème ou à interagir avec les institutions de la démocratie représentative.

Dans le contexte de l'UNIBAT, l'engagement s'entend de **l'interaction** avec les représentants de la population et d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la zone d'opérations afin d'améliorer la **coopération**. Cette capacité est mise à profit dans le cadre de l'effet de l'engagement, c'est-à-dire le résultat souhaité de ces interactions. Pour être efficace, un engagement doit être planifié, coordonné et synchronisé et ses résultats doivent faire l'objet d'un rapport.

L'engagement de l'UNIBAT a donc pour but de permettre la réalisation des objectifs et des tâches de la mission.

Diapositive 7



L'engagement comprend l'interaction avec la population et les autres partenaires de la mission :

- Autorités communautaires locales
- Organisations communautaires locales
- Principaux responsables politiques et communautaires
- Armée et police de la nation hôte
- Parties au conflit
- Population locale, y compris les populations vulnérables

7

L'engagement comprend, entre autres, les interactions avec la population et les autres partenaires de la mission :

- Les autorités communautaires locales
- Les organisations communautaires locales
- Les principaux responsables politiques et communautaires
- L'armée et la police du pays hôte
- Les parties au conflit
- Les populations locales, y compris les populations vulnérables

Ce cours expose les raisons pour lesquelles un engagement adéquat est nécessaire pour s'assurer que la communauté (en particulier les populations vulnérables) n'est pas exposée à un risque supplémentaire.

Diapositive 8



Qu'est-ce que l'ONU-PE ?

L'ONU-PE est une compétence de l'UNIBAT de niveau tactique. Le personnel de l'ONU-PE est composé de :

- Capteurs
- Spécialistes de l'engagement
- 50 % des femmes
 - Y compris, au minimum, le commandant de peloton ou le commandant en second

8



DEMANDEZ : Si n'importe quel membre de l'UNIBAT peut s'engager auprès de la population locale, quel est le rôle du peloton d'engagement ?

RÉPONDEZ : Tous les soldats sont des **CAPTEURS** qui peuvent alimenter le système de gestion de l'information de l'UNIBAT. Tout comme les autres soldats, l'ONU-PE est une capacité militaire de niveau tactique. Toutefois, les ONU-PE sont de véritables **capteurs** qui ont **reçu une formation spécialisée en matière d'engagement** et qui **se consacrent à ce rôle**.

Les ONU-PE se composent à 50 % de femmes afin de garantir une approche de l'engagement sensible à la dimension du genre. De même, le rôle de commandant de peloton et/ou de commandant en second (2IC) est occupé par une femme. Vos compétences favorisent l'établissement de relations positives et le partage d'informations avec la population civile, ce qui permet au peloton d'établir sa crédibilité et de promouvoir la stabilité au sein de la zone d'opérations.

Au sein de l'ONU-PE, vous êtes formé à poser les bonnes questions aux bonnes personnes afin d'obtenir la bonne réponse. Vous pouvez notamment obtenir des informations dans des environnements isolés et instables et adopter une perspective axée sur le genre pour donner au commandant une image plus complète de la situation.

Diapositive 9



Fonctions fondamentales de l'ONU-PE

- Améliorer la **connaissance de la situation**
- Améliorer **les relations** avec la communauté locale
- Favoriser l'**échange d'informations** coopératif

9

Toutes les fonctions essentielles de l'ONU-PE soutiennent la mission de l'UNIBAT.

L'engagement peut améliorer la protection des forces et des civils grâce à une meilleure connaissance de la situation et favoriser la détection et le signalement des risques, des menaces et des violations de la politique des Nations Unies ou du droit international. Le suivi des risques permet d'identifier les « points chauds » qui peuvent faire l'objet d'une présence militaire accrue afin d'éviter l'escalade de la violence.

L'engagement avec le gouvernement hôte, les parties au conflit et les autres partenaires de la mission peuvent contribuer à améliorer les relations entre la force de maintien de la paix et la communauté locale ou à en établir de nouvelles.

La collecte de données auprès des populations locales peut aider à identifier les besoins et les risques propres aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons. Le partage d'informations avec les partenaires de la mission peut renforcer la confiance et la coopération, améliorant ainsi la situation générale dans la ZO.

Diapositive 10



L'ONU-PE n'est PAS

- La reconstruction
- Le développement
- L'aide humanitaire
- Le renseignement
- Un peloton de combat/sécurité
- Un peloton administratif
- Un peloton des tâches générales

10

 **Remarque destinée à l'instructeur** : LISEZ la diapositive

Il peut être tentant, pour le personnel de l'ONU-PE, de se laisser emporter par d'autres aspects de la mission. La reconstruction et le développement relèvent de la responsabilité des parties intéressées par le redressement post-conflit. Les pays hôtes, soutenus par les composantes civiles de la mission, sont des partenaires en matière de reconstruction et de développement. L'aide humanitaire relève de la responsabilité de l'équipe de pays des Nations Unies (civile) et d'autres partenaires de la mission. L'ONU-PE peut être appelé à soutenir les partenaires de la mission, ce qui peut l'aider à établir des relations avec la population pour améliorer sa crédibilité et sa stabilité. Un engagement efficace est utile pour tous les partenaires.

Les données recueillies par l'ONU-PE constituent une source d'information pour la fonction militaire de renseignement. La fonction de renseignement est prise en charge par des spécialistes qui évaluent et analysent les informations afin d'éclairer le processus de prise de décision militaire du commandant de l'UNIBAT.

L'ONU-PE a reçu une formation spécifique à l'engagement et ne doit pas être sollicité pour exécuter d'autres fonctions de combat, de sécurité, d'administration ou de service général. Son rôle principal devrait être entièrement axé sur l'engagement.

Diapositive 11



Mission de l'ONU-PE

La **mission de l'ONU-PE** est **d'améliorer la connaissance de la situation** de l'UNIBAT en **en soutenant la cartographie du terrain humain** (pour **identifier les zones vulnérables** et les **populations à risque**), et partager les informations pour promouvoir les engagements de l'A4P dans la ZO.

11

 **Remarque destinée à l'instructeur** : LISEZ la DIAPOSITIVE

Décomposons cette diapositive pour mieux comprendre la mission de l'ONU-PE.

Diapositive 12



Mission de l'ONU-PE - Soutenir le plan du commandant de l'UNIBAT

Comme toutes les fonctions militaires, l'objectif de l'ONU-PE est toujours de permettre au commandant militaire d'accomplir sa mission militaire



12

L'ONU-PE a pour mission de soutenir le plan du commandant de l'UNIBAT.

Si une action ne s'inscrit pas dans le cadre du plan d'engagement du commandant, vous devez vous demander si l'action ou l'exigence serait mieux prise en charge par une autre agence, une autre organisation ou un autre partenaire.

En tant que membre de l'ONU-PE, vous devez vous acquitter de vos tâches conformément au plan d'engagement de l'UNIBAT. Il est essentiel d'adapter l'approche et la conception du plan d'engagement afin de s'assurer que les besoins du commandant de l'UNIBAT correspondent aux attentes de la communauté.

Diapositive 13



Mission de l'ONU-PE - Mission militaire

L'engagement est mené **pour soutenir la mission militaire des Nations Unies.**

- Le personnel de l'ONU-PE travaille pour le commandant de l'UNIBAT
- L'ONU-PE **N'EST PAS** la seule ressource à mener un engagement

13

L'ONU-PE est une **fonction militaire**. Toutes vos activités soutiennent la mission militaire des Nations Unies. Par l'intermédiaire de votre chaîne de commandement, vous rendez compte à l'UNIBAT UNIQUEMENT.

Dans la mesure du possible, l'engagement doit permettre d'éviter les conflits entre les activités militaires et celles d'autres acteurs dans la ZO afin de garantir des effets positifs sur la population locale et les autres acteurs et de renforcer les activités des autres partenaires de la mission.

En tant que membre du peloton d'engagement, vous **N'ÊTES PAS** les seuls membres de la mission de l'UNIBAT/de l'ONU à échanger avec la population locale. Vous êtes un groupe parmi d'autres qui participent de la sensibilisation aux effets de l'environnement civil sur la mission militaire et aux effets de la mission militaire sur l'environnement civil.

Diapositive 14



Mission de l'ONU-PE - Connaissance de la situation

Le personnel de l'ONU-PE est l'un des outils pouvant jouer le rôle **d'yeux et d'oreilles** pour le commandant de l'UNIBAT.

- Il partage les bonnes informations, au bon moment, avec les bonnes personnes

14

Votre contribution joue un rôle important dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en améliorant la connaissance de la situation et en facilitant la prise de décision.

Le meilleur service que vous puissiez rendre à la mission et aux communautés, c'est d'être les yeux et les oreilles du commandant de l'UNIBAT et de diffuser son message. La protection des forces armées et des civils repose également sur le partage des bonnes informations, au bon moment, avec les bonnes personnes.

Diapositive 15



Mission de l'ONU-PE - Appui à la cartographie du terrain humain

La collecte de données est un rôle crucial de l'ONU-PE pour soutenir l'UNIBAT. L'ONU-PE soutient les deux :

- Cartographie du terrain humain
- Analyse du terrain humain

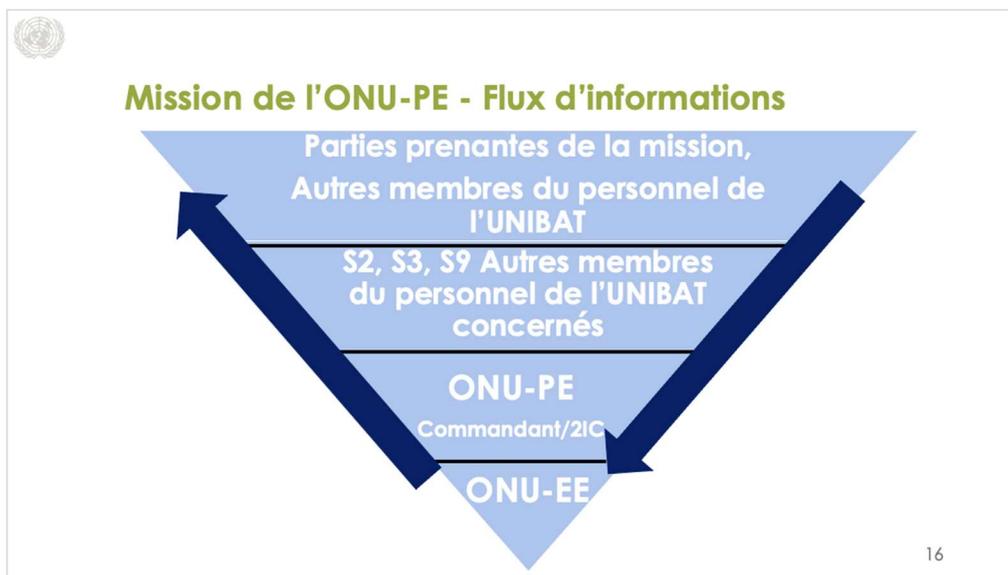
15

La collecte de données fait partie des fonctions essentielles de l'ONU-PE ; les rapports qu'il rend sont utilisés par d'autres membres du personnel pour soutenir la mission de l'UNIBAT.

La **cartographie du terrain humain** est un moyen de représenter les acteurs clés de l'environnement opérationnel et de développer une compréhension des situations commune à toutes les parties. Vos données et votre connaissance de la ZO permettent de mieux comprendre le contexte des menaces et les besoins uniques de protection de tous les membres de la population locale. Ces informations aideront les dirigeants et le personnel de l'UNIBAT à comprendre les informations disponibles au niveau local, à combler les lacunes, à confirmer les hypothèses et à affecter les ressources.

L'**analyse du terrain humain** désigne le processus de développement d'une compréhension du terrain par l'analyse des acteurs et des facteurs humains. Bien que la cartographie du terrain humain relève des fonctions du renseignement militaire, le S2 est **soutenu** dans son travail par le S9 et la collecte de données du peloton d'engagement. Les rapports que vous produisez seront soumis au 2IC de l'ONU-PE avant d'être communiqués au personnel compétent du siège de l'UNIBAT. Vous devez comprendre comment vos activités peuvent soutenir le cycle global de gestion de l'information militaire du maintien de la paix et en quoi elles contribuent à la compréhension globale et éclairée de la ZO par l'UNIBAT.

Diapositive 16



Le flux d'informations fait référence aux liens entre l'ONU-PE et les parties prenantes de la mission, qu'elles soient internes ou extérieures à l'UNIBAT. En tant que membre de l'ONU-PE, et au niveau de l'ONU-EE, vous avez un rôle important à jouer dans la circulation de l'information. Le 2IC de l'ONU-PE maintient le contact avec d'autres unités et sections de l'état-major au sein de l'UNIBAT, tandis que l'UNIBAT fait le lien entre l'ONU-PE et les parties prenantes externes. Les informations devraient être partagées entre toutes les parties concernées afin de promouvoir une communication efficace et précise avec les partenaires de la mission. Les personnes ou parties prenantes qui refusent de partager des informations peuvent nuire à la réussite de la mission. Vous avez un rôle de soutien à jouer pour permettre aux Nations Unies de communiquer des informations véridiques et éventuellement de contrer la désinformation. Le personnel de l'ONU-PE travaillera en étroite collaboration avec le responsable de l'information publique pour s'assurer que le bon message est transmis à tous les publics internes et externes.

Vous recueillerez des données auprès de la population locale et identifierez les besoins et les risques propres aux femmes, aux hommes, aux garçons et aux filles. Votre tâche consiste à renforcer la connaissance de la situation par l'UNIBAT afin d'identifier les acteurs importants au sein de la population locale ainsi que de détecter les failles en matière de sécurité et les menaces spécifiques pesant sur les personnes vulnérables. Il est important d'obtenir des données pour produire des rapports pertinents, mais il est encore plus important de savoir qui a besoin de ces informations. Qu'il s'agisse d'informer les points focaux ou la communauté sur les partenaires de la mission qui peuvent les aider, des spécialistes sont en mesure de fournir cette information. Ce processus étaye l'analyse de l'UNIBAT en faisant émerger des détails et informations plus détaillées que le personnel de l'UNIBAT peut utiliser pour mener ses évaluations. La gestion de l'information est importante pour la réussite de l'ONU-PE. Afin d'éclairer la prise de décision et la planification, l'ONU-PE met en place un flux d'informations adéquat pour garantir que les bonnes informations parviennent à la bonne personne au bon moment.

Diapositive 17



Principales tâches de l'ONU-PE

Les fonctions individuelles des membres du peloton d'engagement conduisent à trois tâches essentielles :

- Observation
- Engagement
- Reporting

17

Les trois fonctions principales des membres individuels de l'ONU-PE se traduisent par trois tâches principales du peloton d'engagement à l'appui de la mission de l'UNIBAT :

- Observation
- Engagement
- Établissement de rapports

Diapositive 18



Tâches de l'ONU-PE

OBSERVATION

- Cartographier les communautés et les groupes locaux
- Observer et surveiller les zones où vivent des populations vulnérables et à risque
- Identifier les rôles, missions et structures passés, actuels et futurs des leaders locaux/principaux acteurs des communautés
- Collecter des données sur les sites clés

18

L'ONU-PE et ses équipes soutiennent l'UNIBAT par l'observation. Ils :

- Cartographient les groupes locaux et établissent des rapports à leur sujet : en développant la connaissance de la situation au sein des communautés et des autres parties prenantes.
- Observent et surveillent les zones où se trouvent des populations vulnérables et à risque : en identifiant les indicateurs qui soutiendront l'action de l'UNIBAT en faveur de la protection des civils et des populations vulnérables.
- Identifient les rôles, missions et structures passés, actuels et futurs des dirigeants locaux et des principaux acteurs des communautés, y compris les groupes de femmes, et facilitent le dialogue et l'engagement.
- Recueillent des données sur les sites clés

Les compétences que vous développerez dans ce contexte vous permettront de mieux comprendre la situation des communautés, leurs intérêts et leurs besoins, ainsi que les risques potentiels ou imminents et les menaces permanentes auxquels elles sont confrontées. Pour répondre aux besoins de protection des femmes et des jeunes filles, il convient d'adopter une approche sensible au genre.

Diapositive 19



Tâches de l'ONU-PE

ENGAGEMENT

- S'engager auprès de la population locale, en particulier les femmes et les populations vulnérables
- Soutenir le flux d'informations vers les partenaires de la mission au sein de la zone d'opération
- Faciliter et assurer la liaison avec les autres partenaires de la mission
- Maintenir des contacts réguliers avec les communautés locales
- Coordonner, intégrer et assurer la liaison avec le personnel de l'UNIBAT

19

La deuxième tâche de soutien de l'ONU-PE consiste à s'engager.

- S'engager auprès de la population locale, en particulier les femmes, les hommes, les filles et les garçons afin de contribuer à la prise de conscience de la situation par les communautés et les autres parties prenantes. Cela doit être au cœur de tout ce que vous faites.
- Assurer la circulation d'informations vers les partenaires de la mission au sein de la ZO : pour faire en sorte que les bonnes informations soient communiquées aux bonnes personnes au bon moment.
- Assurer la coordination avec d'autres partenaires de la mission : Cela ne peut se faire de manière isolée. L'engagement est forcément un travail d'équipe. Tous les membres de l'ONU-PE doivent assurer la coordination avec le personnel du siège et les parties prenantes de la mission.
- Entretenir des contacts réguliers avec les communautés locales : Établissez des réseaux et des relations solides et crédibles afin d'être considéré comme digne de confiance.
- Coordonner, intégrer et assurer les communications avec le personnel de l'UNIBAT : La coordination avec le personnel de l'UNIBAT est nécessaire pour assurer l'efficacité du commandant de l'ONU-PE et du 2I/C dans l'exercice de leurs fonctions.

Diapositive 20



Tâches de l'ONU-PE

REPORTING

- Déterminer et signaler les menaces
- Déterminer et signaler les indices de violation des politiques des Nations unies ou du droit international
- Déterminer et signaler les crises ou préoccupations humanitaires imminentes
- Rendre compte auprès des leaders et des structures locales
- Déterminer et rendre compte de la situation sociale, économique et sécuritaire locale

20

La tâche évoquée ici est l'établissement de rapports. L'ONU-PE doit établir des rapports sur les données qu'il a recueillies, ce qui alimente toutes les autres missions de l'ONU-PE. Lorsqu'elles sont partagées avec les bonnes personnes, vos données opportunes et pertinentes peuvent faire la différence dans les opérations de maintien de la paix. Il vous incombe de jouer le rôle d'intermédiaire et de contribuer à la réussite de la mission. Nous approfondirons cette question lors de votre cours sur les rapports. Dans le cadre des tâches liées au rapport, vous devrez :

- Déterminer et établir des rapports sur les menaces
- Déterminer et établir des rapports sur les indices de violation des politiques des Nations Unies ou du droit international
- Déterminer et établir des rapports sur l'imminence d'une crise humanitaire due au manque de ressources (par ex., nourriture, eau ou sécurité)
- Établir des rapports sur les dirigeants et structures politiques
- Déterminer et établir des rapports sur la situation sociale, économique et sécuritaire locale

Les données contenues dans vos rapports permettent au S2 de se faire une idée de la situation de sécurité dans la ZO. Le S3 peut allouer ou réallouer des ressources dans la zone d'opérations et le S9 peut évaluer les informations, identifier les alertes précoces potentielles, créer des synergies avec les partenaires de la mission, le cas échéant, et mettre à jour le plan d'engagement.

Diapositive 21



Points à retenir

- L'**objectif de l'ONU-PE** est toujours de permettre au commandant de l'UNIBAT d'accomplir sa mission militaire
- Le personnel de l'ONU-PE a :
 - **Trois fonctions essentielles** (connaissance de la situation, établissement de relations et le partage des informations) et
 - **Trois tâches essentielles** (observer, s'engager, rendre compte)
- Le personnel de l'ONU-PE est **formé pour poser les bonnes questions aux bonnes personnes au bon moment**. L'ONU-PE n'est PAS un groupe de spécialistes du renseignement, de l'aide humanitaire ou du développement
- L'ONU-PE recueille et communique des données, gère le flux d'informations de l'ONU-PE
- L'ONU-PE n'est pas le seul à mener des actions d'engagement

21

Ensemble, toutes les fonctions et tâches de l'ONU-PE tirent parti des effets de l'engagement de l'ONU-PE pour assurer l'exécution de la mission du commandant de l'UNIBAT et des missions de l'A4P.

Résumé

- L'**objectif de l'ONU-PE** est toujours de permettre au commandant de l'UNIBAT d'accomplir sa mission militaire
- Le personnel de l'ONU-PE a
 - **trois fonctions essentielles** (connaissance de la situation, établissement de relations et partage d'informations) et
 - **trois tâches essentielles** (observer, s'engager, établir des rapports)
- Le personnel de l'ONU-PE est **formé pour poser les bonnes questions aux bonnes personnes au bon moment**. Les ONU-PE ne sont PAS des spécialistes du renseignement, de l'aide humanitaire ou du développement.
- L'ONU-PE recueille et communique les données, en gérant le flux d'informations.
- En tant que membres du peloton d'engagement, vous **N'ÊTES PAS** les seuls membres de la mission de l'UNIBAT/de l'ONU à échanger avec la population locale. Vous êtes un groupe parmi d'autres qui soutiennent la prise de conscience des effets de l'environnement civil sur la mission militaire, et des effets de la mission militaire sur l'environnement civil en promouvant le chemin vers la paix.

Cours 1.2



Opérer au sein du QG d'UNIBAT



Démarrer le cours



Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà été déployés dans une OMP des NU au sein d'un bataillon d'infanterie. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 1.2 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 1 : Cadre conceptuel

Cours
1.2



Opérer au sein d'un quartier général
de bataillon d'infanterie des Nations Unies

Diapositive 2



Acquis

- Comprendre le rôle de chaque membre du personnel clé dans la coordination avec l'ONU-PE
- Comprendre où vont les informations que vous fournissez et comment elles sont utilisées

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

À la fin de cette conférence, vous aurez compris le rôle de chacun des membres du personnel du bataillon d'infanterie de l'ONU (UNIBAT) ainsi que la manière d'interagir avec CES MEMBRES pour partager des informations.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Peloton d'engagement au sein du bataillon d'infanterie de l'ONU
- Rôles et responsabilités

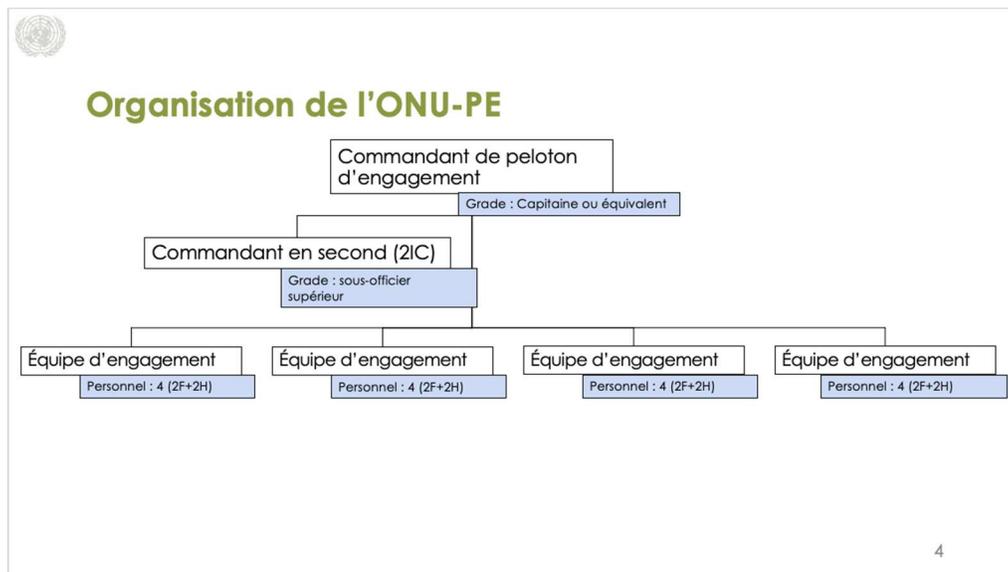


3

En ayant connaissance du personnel clé de l'UNIBAT et de son rôle dans le développement d'une image du terrain humain, vous comprendrez quelles données recueillir et comment le personnel et les partenaires de la mission les utiliseront.

Cela vous aidera à vous concentrer sur vos activités et à comprendre quand quelque chose est urgent pour permettre au commandant de l'UNIBAT d'accomplir le mandat de la mission.

Diapositive 4



Le PELOTON D'ENGAGEMENT DE L'ONU est constitué de soldats spécialisés et entraînés. L'ONU-PE existe explicitement pour fournir au commandant de l'UNIBAT un ensemble de compétences qui se concentrent en particulier sur le soutien au plan d'engagement.

Le peloton d'engagement est un petit groupe composé de personnel spécialement formé, dont la moitié devrait être de sexe féminin. Il a pour objectif de permettre aux commandants de comprendre l'environnement civil et de s'y engager. Comme vous pouvez le constater sur la diapositive, il est commandé par le commandant de peloton qui est soutenu par un 2IC (l'un des chefs de peloton doit être une femme) et quatre à cinq équipes d'engagement de quatre soldats (deux femmes et deux hommes). La taille du peloton varie en fonction du nombre de compagnies d'infanterie prises en charge au sein de l'UNIBAT. Le nombre d'équipes d'engagement doit être supérieur d'une unité au nombre de compagnies d'infanterie afin d'offrir une certaine souplesse au commandant de l'UNIBAT. Ainsi, un bataillon composé de trois compagnies devrait comporter quatre équipes d'engagement.

Diapositive 5



Organisation du peloton d'engagement

Un bataillon d'infanterie de l'ONU doit :

- Être polyvalent et disposer de la bonne combinaison de personnel et d'équipement
- Réaliser sa mission grâce à une combinaison de :
 - Capacités (personnel et équipement)
 - Préparation (organisation, processus et formation)
 - Soutien logistique

5

L'ONU-PE accomplit sa mission en s'appuyant sur une combinaison d'éléments ci-après :

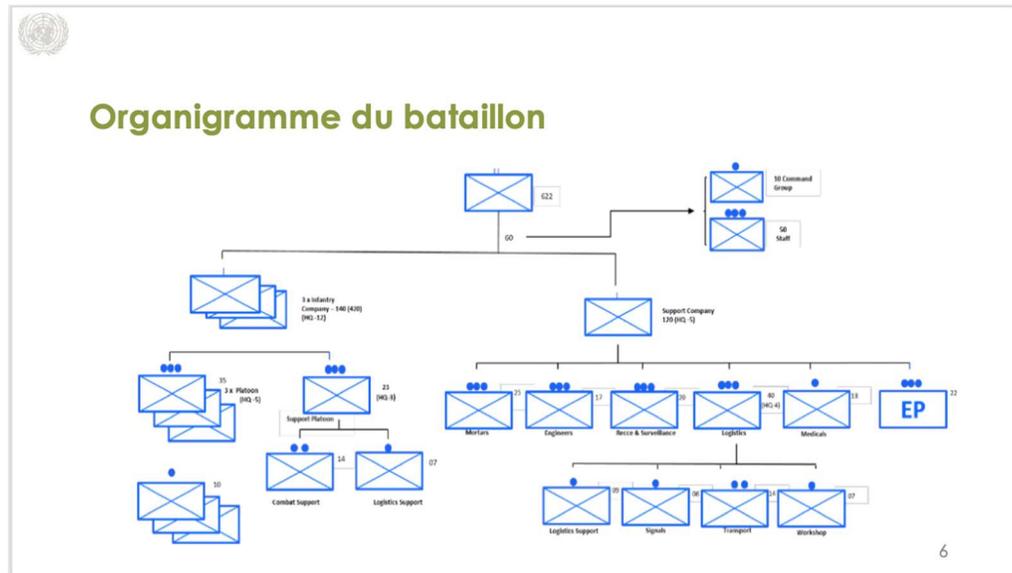
Capacités : L'ONU-PE renforce la capacité de l'UNIBAT à atteindre ses objectifs. Vous êtes formé, en particulier, à recueillir des informations et à dialoguer avec la population locale.

Préparation : Les données recueillies et la compréhension accrue de ce qui se passe sur le terrain dans le cadre de vos engagements renforceront la capacité de l'UNIBAT à accomplir sa mission. Il sera en mesure de mieux planifier des activités spécifiques, de mieux adapter sa formation aux situations réelles et de mieux réagir lors des changements de situation : les données recueillies peuvent en effet constituer une alerte précoce.

Soutien logistique : Les données que vous recueillez aident à planifier les opérations logistiques que l'UNIBAT doit mener tout au long de la mission.

Dans ce cours, nous évoquerons la manière dont l'ONU-PE travaille avec les différents membres du personnel de l'UNIBAT.

Diapositive 6

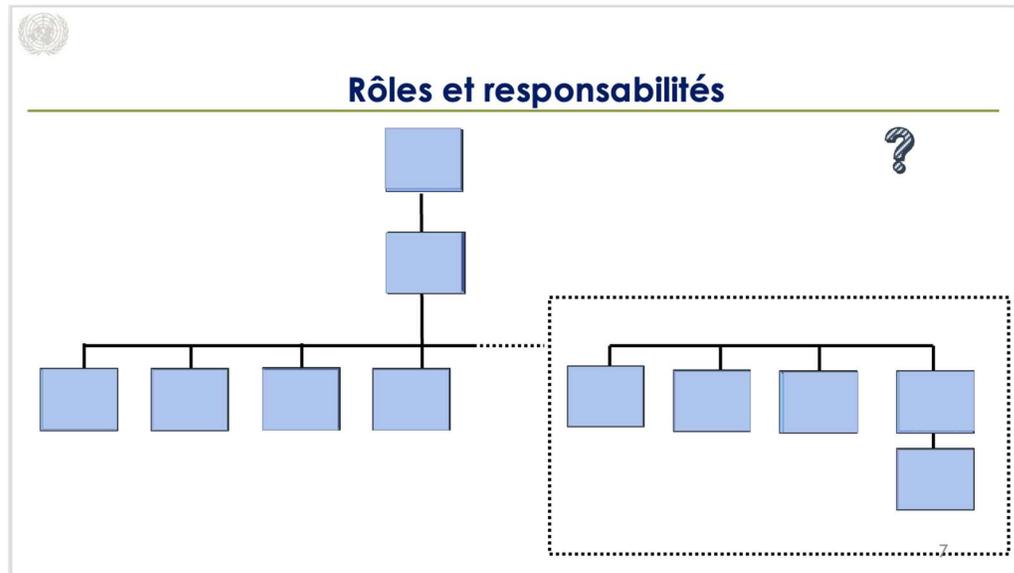


Tous les bataillons d'infanterie sont différents et le lien hiérarchique est choisi par le commandant du bataillon (commandant de l'UNIBAT). Dans certains contextes, l'ONU-PE peut travailler pour la compagnie de soutien au combat, dans d'autres, pour le S9. Le Manuel du bataillon d'infanterie de l'ONU (UNIBAM) propose des suggestions quant à l'endroit où l'ONU-PE peut être hébergé, mais c'est le commandant de l'UNIBAT ou le pays contributeur de troupes (PCT) qui décide de la manière de s'organiser.

Étant donné que l'officier adjoint de régiment (XO)/le 2IC est responsable de la synchronisation de la gestion de l'information au sein du bataillon et qu'il contrôle et coordonne l'information publique et la gestion des médias dans la zone de responsabilité du bataillon, l'expérience nous a montré que le fait de placer l'ONU-PE sous son autorité et au sein de la cellule d'effets intégrés permettait généralement à l'UNIBAT d'atteindre au mieux les objectifs d'engagement du commandant de l'UNIBAT.

Lorsqu'ils sont déployés, les ONU-PE sont généralement rattachés à une compagnie d'infanterie sous contrôle tactique (TACON) pendant une période déterminée.

Diapositive 7



 **Remarque destinée à l'instructeur :**

- Cette diapositive peut être modifiée pour afficher les noms des postes afin de l'adapter aux différents auditoires. Nous conseillons à l'instructeur d'imprimer la diapositive avec les postes affichés afin de confirmer l'emplacement de chacun d'eux lorsqu'il clique dessus.
- Cliquez une fois sur la case du personnel identifié. Demandez aux participants de discuter de la manière dont l'ONU-PE interagit avec cette fonction d'état-major, puis double-cliquez sur la case pour accéder à la page relative à ce personnel. Une fois que la ou les diapositives de ce personnel ont fait l'objet de discussions, cliquez sur le bouton « RETOUR » de la diapositive pour y revenir. Continuez ainsi jusqu'à ce que tous les postes aient été évoqués.



Un petit quiz.

- Ici, douze postes représentent le personnel de l'UNIBAT qui travaille chaque jour d'une manière ou d'une autre avec l'ONU-PE. Nous allons voir combien d'entre eux vous pouvez citer, ce qu'ils font et comment leur travail s'articule avec celui de l'ONU-PE.
- **DEMANDEZ :** Veuillez citer un membre du personnel clé avec lequel l'ONU-PE devrait travailler.

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Une fois que tous les postes de la diapositive ont été évoqués, l'instructeur peut ajouter ce qui suit :

- Vous remarquerez que les éléments S4 (Logistique), S5 (Planification) et S7 (Formation) ne figurent pas sur cette diapositive. Ils existent toujours au sein de l'UNIBAT, mais l'interaction entre eux et l'ONU-PE est minimale. Bien que l'ONU-PE puisse se positionner auprès de différents membres de l'état-major en fonction de la décision du commandant/PCT de l'UNIBAT, ce cours se concentre sur le flux d'informations entre les postes de l'état-major de l'UNIBAT concernés et l'ONU-PE. Il arrive souvent qu'il y ait plus de missions que de moyens, et il incombe au commandant de l'UNIBAT d'établir des priorités.



Une fois que tous les principaux membres de l'état-major ont été identifiés et qu'ils ont fait l'objet d'une discussion

DEMANDEZ : Qui avons-nous oublié ?

RÉPONDEZ : Vous.

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Cliquez sur le POINT D'INTERROGATION.

Diapositive 8



Commandant de bataillon (Cdt UNIBAT)

Le commandant de bataillon est responsable de tout ce que l'UNIBAT fait ou ne fait pas, y compris de la déontologie et de la discipline de son personnel.

Quelques responsabilités clés :

- Exercer légalement l'autorité sur le bataillon
- Diriger, guider la planification et définir l'objectif de chaque opération
- Veiller à ce que le processus de prise de décision militaire des Nations Unies (PDMNU) soit intégré dans toutes les fonctions du personnel
- Veiller à ce que les opérations soient menées par les renseignements militaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (RMOMP)
- Veiller à ce que le bataillon puisse se déployer, en respectant les huit capacités essentielles

[Retour](#)
8

Le commandant de bataillon (commandant de l'UNIBAT) est responsable de tout ce que fait l'UNIBAT. L'état-major accomplit des missions essentielles pour soutenir le commandant dans son rôle mais, en fin de compte, les réussites et les échecs de l'UNIBAT relèvent de la responsabilité du commandant.

Bien que le personnel planifie et exécute les directives du commandant, ce dernier veille, en dernier ressort, à ce que les actions entreprises par l'UNIBAT soient conformes à ce plan. L'ONU-PE y contribue en s'assurant que l'état-major respecte le tableau Effets de l'engagement lors de la planification et en participant au processus de planification par l'élaboration de rapports précis et dans les délais.

Diapositive 9



Officier adjoint de régiment/Commandant en second (XO ou 2IC)

Ses devoirs spécifiques incluent :

- Assurer la liaison et la coordination avec toutes les autres fonctions d'état-major requises au sein de l'UNIBAT – agir en tant que chef d'état-major (CEM) pour le commandant de bataillon
- Surveiller et coordonner les informations publiques et la gestion des médias dans la zone d'opérations du bataillon (ZO)
- Superviser la synchronisation de la gestion des informations au sein du bataillon
- Agir en tant que point focal pour les droits humains au sein du bataillon. Veiller à ce que le personnel connaisse et comprenne la politique et les orientations des Nations unies, en particulier celles relatives à l'Exploitation et les abus sexuels (EAS), aux droits humains et à la PdC
- Agir en tant que CEM pour la MDMP des Nations unies en veillant à ce que l'engagement soit pris en compte

[Retour](#)
9

Comme nous l'avons souligné précédemment, puisque l'officier adjoint du régiment (XO) est chargé de superviser la synchronisation de la gestion de l'information au sein de l'UNIBAT ainsi que de contrôler et de coordonner l'information publique et la gestion des médias dans la ZO de l'UNIBAT, le fait de placer l'ONU-PE au sein de la cellule d'effets intégrés relevant du XO permet généralement à l'UNIBAT d'atteindre au mieux les objectifs d'engagement du commandant de l'UNIBAT.

Puisqu'il joue le rôle de chef d'état-major au sein de l'UNIBAT, le XO doit impérativement pouvoir s'assurer que l'engagement est pris en compte dans la planification par chacun des postes clés de l'état-major. Le XO veillera à ce que toutes les activités planifiées par le personnel soient coordonnées et contribuent à la réalisation des objectifs d'engagement du commandant de l'UNIBAT.

Diapositive 10



Point focal pour l'égalité des genres et la protection de l'enfance

Les fonctions de base sont les suivantes :

- Conseiller le commandant du bataillon sur toutes les questions liées à la protection de la population civile
- Fournir des conseils sur les stratégies sensibles à la question du genre et les réponses appropriées pour répondre aux besoins de protection des hommes, des femmes, des garçons et des filles
- Contribuer à l'établissement de rapports sur les menaces et les violations liées à la PdC, à la protection de l'enfance et aux VSLC
- Élaborer et superviser la mise en œuvre de POS spécifiques concernant les réponses requises
- Rendre compte des questions relatives à la PdC conformément aux directives du CF
- Gestion des connaissances
- Coordination des initiatives interagences

10

Au niveau de l'UNIBAT, un agent unique placé sous la responsabilité du XO/2IC assumera la responsabilité de l'égalité des genres et de la protection de l'enfance.

Le point focal pour l'égalité des genres et la protection de l'enfance est chargé de coordonner et d'orienter la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre des travaux de l'UNIBAT, notamment : la protection des civils (PdC), la violence sexuelle liée au conflit (VSLC) et la protection de l'enfance. Le point focal s'efforcera de soutenir l'intégration opérationnelle de l'égalité des genres et de la protection, et assurera la coordination avec les conseillers militaires en matière d'égalité des genres et de protection de l'enfance au QG de la force, le conseiller militaire en matière d'égalité des genres et de protection du secteur, le peloton d'engagement ainsi que les équipes civiles locales chargées de l'égalité des genres, des droits de l'enfant, de la protection de l'enfance et de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

Le point focal bénéficie d'une formation et d'une expertise dans tous les domaines de la protection, notamment : le transfert des enfants soldats capturés lors d'opérations ; les procédures de détention des enfants soldats ; la violence sexuelle liée au conflit ; la traite

des êtres humains et l'esclavage par des groupes armés ; et les mesures de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles.

Les points focaux pour l'égalité des genres et la protection de l'enfance entretiennent également des relations avec les conseillers du secteur et du quartier général de la force. Les commandants à tous les niveaux doivent s'appuyer sur leurs conseillers chargés des questions de genre et de la protection de l'enfance. En contrepartie, ce personnel a accès aux commandants qui peuvent accélérer les choses lorsque le temps et les ressources constituent des facteurs importants. Dans le cadre de ses fonctions, l'ONU-PE peut travailler avec le point focal pour l'égalité des genres et la protection de l'enfance lorsque d'autres démarches n'ont pas abouti.

Diapositive 11



Point focal pour l'égalité des genres et la protection de l'enfance
Leçons tirées de la MONUSCO

Souvent, les PFEG n'existent pas au sein de l'UNIBAT ou n'ont qu'un rôle nominatif. Au niveau sectoriel, les points focaux pour l'égalité des genres (PFEG) et la protection de l'enfance exercent actuellement leurs fonctions à temps partiel, ce qui se traduit par un soutien limité pour l'équipe d'engagement. La S9 et le commandant de l'ONU-PE doivent être autorisés à travailler en liaison directe avec les conseillers pour l'égalité des genres et la protection de l'enfance au niveau de la Force lorsque les ressources du bataillon et du secteur ne sont pas disponibles..

Cependant, toutes les activités comprenant une interaction avec les enfants doivent être planifiées selon les orientations de la section de protection de l'enfance et de la section des affaires civiles de la

Retour
11

 **Remarque destinée à l'instructeur :** DIRLAUTH désigne l'autorité de liaison directe

Lisez la diapositive aux participants.



DEMANDEZ : Quels sont, selon vous, les problèmes de coordination auxquels le bataillon peut être confronté lorsque ces postes ne sont pas pourvus à temps plein ?

CONFIRMEZ LA RÉPONSE : Manque de coordination, manque de réponses opportunes lorsque la situation est urgente, manque de capacité de suivi (cette liste n'est pas exhaustive).

Diapositive 12



Fonctionnaire d'administration (S1)

La section S1 est chargée de :

- L'administration du personnel
- Le bien-être
- Le moral des troupes
- Maintien de la déontologie et de la discipline

Retour
12

En fonction de la composition de l'UNIBAT et de la mission, le S1 peut employer un chef du personnel (également dénommé « adjudant ») ainsi que du personnel comprenant, éventuellement, un conseiller spirituel/enseignant religieux (ER), un conseiller en bien-être de l'unité, un psychologue et un officier de contrôle interne.

Cette section est responsable de l'administration du personnel, du bien-être, du moral et du maintien d'un comportement conforme et de la discipline. Elle collabore avec le commandant de peloton de l'ONU-PE et le 2IC pour toutes les questions relatives au personnel, généralement par l'intermédiaire de la compagnie de soutien.



DEMANDEZ : En quoi la présence d'un enseignant spirituel ou religieux au sein du personnel peut-elle être utile à l'ONU-PE ? (Attendez la réponse des participants)

CONFIRMEZ LA RÉPONSE : Il arrive souvent que des soldats opérant dans des cultures très différentes de la leur et faisant face aux atrocités de la guerre soient confrontés à une crise de la foi. Les enseignants religieux aident les soldats à percevoir les différents aspects des enseignements religieux, qu'ils soient communs aux leurs ou différents des leurs.

Diapositive 13



Agent de renseignement (S2)

Au niveau du bataillon, la section S2 soutient le commandant et l'état-major de l'UNIBAT avec des éléments de renseignement.

La section S2 est chargée de :

- Diriger et coordonner le cycle RMOMP du bataillon d'infanterie des Nations Unies
- D'intégrer les phases de direction, d'acquisition, d'analyse et de diffusion.

L'ONU-PE partagera les informations avec la S2 sous la forme de rapports et déclarations.

[Retour](#)

13

Les données recueillies et les rapports soumis aideront le S2 à analyser et à comprendre la situation dans l'ensemble de la ZO.

En outre, le S2 veillera à ce que vos rapports soient partagés au sein du QG de la mission, le cas échéant, afin de contribuer à la compréhension de la situation au niveau global du QG de mission.

Les informations et les analyses réalisées par le S2 et d'autres éléments de la mission vous seront communiquées, le cas échéant, à des fins de planification.

Diapositive 14



Officier des opérations du bataillon (S3)

La section S3 est chargée de :

- Planifier et coordonner toutes les activités opérationnelles au sein de la zone des opérations
- Le commandant en second de l'ONU-PE assure généralement la coordination avec la S3
- Il peut être demandé à l'ONU-PE de participer à toute mission d'assistance humanitaire confiée à l'UNIBAT, notamment en trouvant des partenaires locaux et en s'engageant auprès de la population lors de la mission

14

La coordination et les briefings avec le S3 sont généralement délégués au 2IC de l'ONU-PE. Le S3 travaillera avec le 2IC de l'ONU-PE pour assurer votre participation à la planification et à l'exécution des tâches de l'UNIBAT, le cas échéant, y compris les patrouilles dans la zone.

Par exemple, la direction de la mission peut demander à l'UNIBAT de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Le S3 du bataillon gère la planification et la coordination et peut charger l'ONU-PE de trouver des partenaires locaux pour la distribution ou d'accompagner la patrouille afin d'engager un dialogue avec la population pendant l'accomplissement de la mission.

Diapositive 15



La S3 et les liens entre militaires

Le S3 assure la coordination avec les activités des unités d'accompagnement et s'appuie sur l'ONU-PE pour ce qui a trait aux activités d'engagement. Toute la coordination avec les composantes militaires au niveau du secteur et au niveau supérieur est assurée par la S3. Toute autorité de liaison directe avec le secteur et les composantes de niveau supérieur doit être établie par la S3 avec l'accord du commandant de l'UNIBAT.

[Retour](#)

15

Une bonne connaissance de la situation concernant les opérations d'autres acteurs militaires tels que les unités de flanc-garde, les formations, etc., ainsi que des autres branches de l'état-major, est essentielle pour coordonner le soutien militaire aux partenaires civils et le soutien civil aux partenaires militaires. Il peut arriver qu'un dialogue direct soit nécessaire ; le S3 vérifie cette nécessité et veille à ce qu'elle ne complique pas la coordination des éléments de manœuvre dans la zone d'opérations.

Diapositive 16



Personnel des communications (S6)

La section Communication est chargée de :

La fourniture et de l'entretien de multiples réseaux de communication vocale et de données avec le QG supérieur et les éléments subordonnés, facilitant ainsi le commandement et le contrôle.

[Retour](#)

16

L'état-major du S6 vous aidera à répondre aux besoins en matière de communication tout au long de la mission. La coordination passera probablement par la compagnie à laquelle chaque ONU-PE est affecté plutôt que directement par le S6. Cependant, chaque chef d'équipe de l'ONU-PE et le commandant/2IC de l'ONU-PE doivent s'assurer que chaque équipe dispose d'un équipement de communication adéquat. Vous ne pouvez pas faire de signalement ni recevoir des informations de la part de hauts gradés si vous n'êtes pas en mesure de communiquer. Le commandant et le 2IC de l'ONU-PE doivent entretenir de bonnes relations avec le S6.

Diapositive 17



Section du personnel de coopération civilo-militaire (CIMIC) (S9)

La S9 est responsable de la coordination avec les autres composantes de la mission et doit entreprendre les activités de sensibilisation et d'engagement appropriées.

- **Liaison civilo-militaire et partage des informations :**
 - Gère l'interaction entre les civils et les militaires pour mettre en œuvre le mandat général de la mission
- **Assistance civile :**
 - Soutien à la mission
 - Soutien à la communauté

17

Les rapports pertinents de l'ONU-PE doivent être transmis par le S9 à l'U9 (au QG de la force), qui les partage avec le personnel situé au niveau du secteur ou du QG de la force, y compris les conseillers à la protection des femmes et le conseiller principal à la protection des civils. L'U9 facilite les communications entre la composante militaire et d'autres entités dans la zone de la mission, telles que les acteurs humanitaires et du développement, les autorités civiles et la population du pays d'accueil, les groupes de femmes, les ONG, etc. Ce partage d'informations permet une planification plus pertinente tout au long de la mission et une meilleure connaissance de la situation sur le terrain. Grâce à ce partage, les missions affectées au bataillon d'infanterie seront plus pertinentes.

Diapositive 18



Coordination avec la S9 du bataillon

- La portée des activités d'engagement menées par les capacités de la CIMIC des Nations Unies et de l'ONU-PE est étroitement alignée
- Principale ressource pour déconflicter les activités civilo-militaires afin d'éviter les doublons et de réduire au maximum les efforts.
- L'ONU-PE identifiera les lacunes critiques en matière de capacités au sein des communautés pour que la S9 assure la coordination avec le secteur
- L'ONU-PE fournit un point de contact pour demander un soutien militaire à la S9

18

La relation avec le S9 de l'UNIBAT est essentielle pour tout le personnel de l'ONU-PE. Ainsi, il est recommandé que le commandant de l'ONU-PE soit situé au même endroit que le S9. Les activités d'engagement de l'ONU-PE doivent être coordonnées avec le S9 afin d'éviter les doubles emplois.

Le S9 n'aura peut-être pas une connaissance aussi précise que vous de ce qui se passe sur le terrain. Dans le cadre d'une mission plus large, la tâche principale du S9 est la coordination des moyens militaires et le soutien indirect au renforcement des capacités. La formation du S9 le prépare à devenir un vecteur d'aide militaire, tandis que la vôtre vous prépare à créer des flux d'informations. Le champ d'action des activités menées par les personnels du S9 et de l'ONU-PE est étroitement harmonisé, et l'expertise et l'expérience des officiers du S9 constituent un atout important pour le personnel de l'ONU-PE.

Diapositive 19



Officier de l'information publique (OIP)

- Le rôle principal de l'OIP est de préserver la crédibilité et la légitimité des opérations et de promouvoir la compréhension auprès du public
- Contribuer à l'élaboration d'objectifs de communication stratégique
- Veiller à ce que les thèmes et les messages soient coordonnés et uniformes
- Lutter contre la désinformation



19

Le rôle principal de l'OIP consiste à préserver la crédibilité et la légitimité des opérations et à promouvoir leur compréhension générale. Il obtient ainsi l'adhésion aux opérations militaires sans compromettre la sécurité des opérations. L'OIP est responsable de la communication stratégique du bataillon. La communication stratégique peut être définie comme un ensemble de schémas directeurs sur lesquels s'appuient toutes les communications tournées vers l'extérieur. Ce faisant, l'OIP s'appuie sur des programmes, des plans, des thèmes, des messages et des produits coordonnés, synchronisés avec les actions de tous les partenaires de la mission.

Diapositive 20



Objectifs de communication stratégique

- PRÉVENIR la poursuite ou l'escalade de la violence
- DISSUADER les attaques en représailles
- RÉASSURER la population touchée de l'arrivée de l'aide et de la protection
- INFORMER la communauté au sens large des mesures prises par la mission en réponse à la crise
- DISSUADER la population locale de rejoindre les groupes armés
- CLARIFIER les fausses informations ou la désinformation
- MAINTENIR la crédibilité de la mission, notamment en gérant les attentes
- PROMOUVOIR la cohésion sociétale
- CONTRER les discours persistants qui exacerbent la violence

Le principe « Do-No-Harm » ou « Ne pas nuire » consiste à éviter d'exposer les personnes à des risques supplémentaires par notre action.

20

La communication stratégique ou StratCom s'entend des efforts visant à comprendre et à impliquer les publics clés afin de créer, de renforcer ou de préserver des conditions de communication favorables à la promotion des intérêts, des politiques et des objectifs de la mission.

Vos actions et paroles sur le terrain auront un impact sur les personnes qui vous entourent.



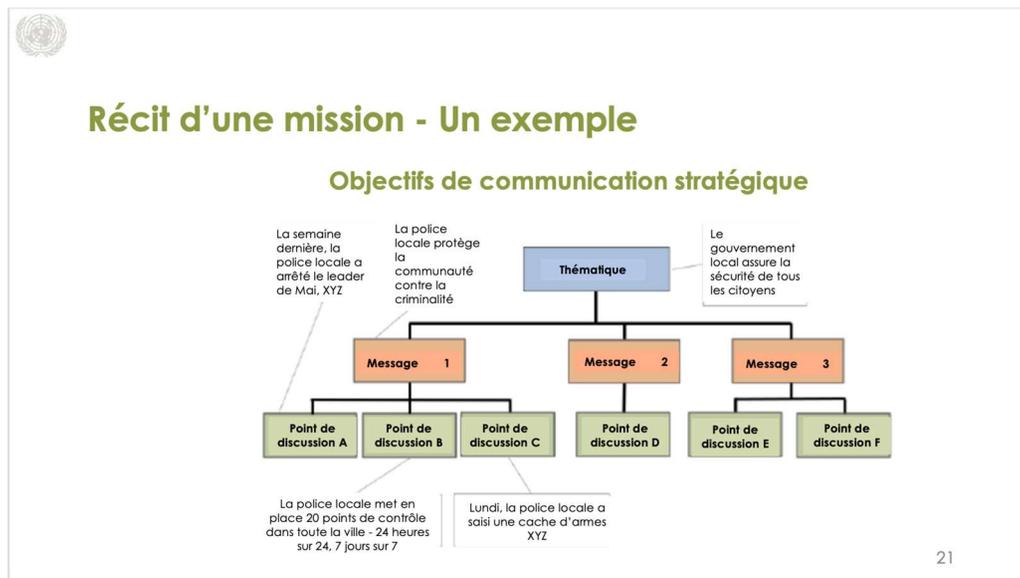
DEMANDEZ : Qu'est-ce que le principe de « Ne pas nuire » ? (Attendez la réponse des participants, puis développez la diapositive en cliquant sur « suivant »)

RÉPONDEZ : Le principe de « Ne pas nuire » consiste à éviter d'exposer les gens à des risques supplémentaires par notre action. Il est nécessaire de prendre du recul par rapport à une intervention, d'examiner le contexte général et d'atténuer les effets négatifs potentiels sur la société civile.

DEMANDEZ : Selon vous, quel rôle le principe de « Ne pas nuire » pourrait-il jouer dans les objectifs d'information du public de la mission ? (Attendez la réponse des participants)

CONFIRMEZ LA RÉPONSE : Il s'agit de respecter le principe de « Ne pas nuire » tout en suivant le mandat de la mission et en veillant à ce que la mission reste crédible pour les personnes qu'elle soutient.

Diapositive 21



Toutes les opérations, actions, paroles et images de la composante « Force » de la mission doivent soutenir et renforcer un récit. De même, nos opérations, nos actions, nos paroles et nos images doivent être perçues comme cohérentes avec le récit général. Un adversaire utilisera rapidement les effets indésirables (tels que les dommages collatéraux excessifs et les atrocités commises par les membres de la mission) comme preuves pour contrer le récit et atténuer l'adhésion de l'opinion publique. La cohérence et la synchronisation des opérations, des actions, des paroles et des images aideront les commandants à établir et à maintenir la crédibilité, la légitimité et la confiance nécessaires.

Un récit est un narratif intéressant qui peut expliquer des événements de manière convaincante et qui permet de tirer des conclusions.

Un récit doit reposer sur une position légitime et convaincante. Un récit fondé sur la vérité et la crédibilité suscitera la confiance et finira par exercer une influence sur le public visé. Les récits doivent correspondre aux actes, et les actes doivent correspondre aux récits. Les récits positifs doivent être convaincants au niveau local en faisant appel à la logique, aux émotions et à l'éthique. Les récits permettent de transmettre des idées et de favoriser une compréhension collective et commune.



DEMANDEZ : Si nous reprenons cet exemple, pouvez-vous décrire la manière dont le récit est communiqué ? (Attendez la réponse des participants)

CONFIRMEZ LA RÉPONSE : Le thème : le gouvernement local assure la sûreté et la sécurité de tous les citoyens. Cela se traduit par des messages et des points de discussion.

Le récit de la mission doit toujours promouvoir la légitimité de l'État de droit sur la base des pratiques nationales.

Diapositive 22



**La Différence entre ce que l'on dit et que l'on fait
« Say-do-Gap »**

- Vos actions correspondent-elles à ce que votre discours (et à celui de la mission) ?



22

Toutes vos actions, vos paroles et votre profil doivent étayer, renforcer le récit et être cohérents avec lui.

L'écart entre les mots et les actes : Y a-t-il une différence entre ce que vous (la mission) dites et ce que vous faites réellement ? La cohérence et la synchronisation entre les opérations, les actions, les paroles et les images aideront l'ONU-PE à établir et à maintenir la crédibilité, la légitimité et la confiance nécessaires au sein des communautés.

Les messages et les perceptions deviennent des éléments cruciaux des engagements militaires et influencent fortement le comportement des gens. Pour les audiences, les perceptions et interprétations, qu'elles soient vraies ou fausses, constituent une réalité. L'un des objectifs d'un récit est de contrer efficacement le narratif de l'adversaire et, si possible, de lui retirer sa pertinence, ce qui est essentiel à la réussite opérationnelle et à long terme. Les communications et médias modernes donnent lieu à des défis, mais aussi à des opportunités d'élaborer des récits efficaces et de façonner les perceptions.

Diapositive 23



Coordination avec les officiers de l'information publique (OIP)

Leçons tirées de la MONUSCO

L'OIP devrait s'appuyer sur l'expertise du quartier général de la force et des points focaux pour l'égalité des genres (PFEG) - avec l'aide du conseiller pour l'égalité des genres de la force et de l'unité chargée des questions d'égalité des genres de la mission - afin d'assurer la cohérence de la diffusion des valeurs fondamentales des Nations Unies et des messages tenant compte des questions d'égalité des genres.

[Retour](#)

23

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Le cas échéant, demandez à un volontaire de lire ce document, sinon lisez-le vous-même.

La prise en compte de la dimension de genre sera abordée dans un cours ultérieur. Pour le moment, veuillez garder à l'esprit que nous devons parfois veiller à inclure tout le monde (en disant « les dirigeants et leurs partenaires » au lieu de « les chefs ») et, dans d'autres situations, à souligner les différences entre les genres (« Six pour cent des bénéficiaires ont refusé de signer le formulaire de consentement éclairé, dont 65 pour cent étaient des femmes »).

Diapositive 24



Commandant du peloton ONU-PE

- Développer le plan d'engagement de l'UNIBAT
- Synchroniser le plan d'engagement de l'UNIBAT
- Gérer les activités de l'ONU-PE
- Organiser des réunions d'information
- Conseiller sur les questions relatives à l'ONU-PE
- Gérer les informations de l'ONU-PE
- Présenter des évaluations de données sur la gestion de l'information de l'ONU-PE au personnel de l'UNIBAT et aux partenaires de la mission
- Gérer le cycle d'information de l'ONU-PE
- Contribuer au processus de planification d'UNIBAT

[Retour](#)

24

La fonction principale du commandant de l'ONU-PE consiste à gérer et à coordonner le plan d'engagement de l'UNIBAT de manière à ce qu'il corresponde aux effets de l'engagement souhaités par le commandant de l'UNIBAT. Le processus de planification de l'ONU-PE sera abordé plus en détail dans un cours ultérieur.

Dans la mesure du possible, le commandant de l'ONU-PE s'installera dans les mêmes locaux que le S9. Le S9, qui comprend la cellule CIMIC et l'officier de l'information publique (OIP) (également dénommé « point focal pour la communication et les médias » [PFCM]), s'efforce de synchroniser les effets de l'engagement de l'UNIBAT et de gérer la circulation des informations vers les parties prenantes internes et externes de la mission.

Le commandant de l'ONU-PE doit s'assurer que son personnel se déplace dans la zone d'opérations de manière efficace et efficiente. Pour obtenir les effets souhaités, le choix du moment est crucial et, à ce titre, le commandant de peloton et le 2IC doivent collaborer avec le personnel de l'UNIBAT pour s'assurer que l'ONU-PE se trouve au meilleur endroit possible.

En dernier ressort, le commandant de l'ONU-PE est responsable de la gestion du flux d'informations mis en place par l'ONU-PE. Il doit régulièrement évaluer, adapter et ajuster le flux d'informations afin de garantir une circulation constante des informations relatives à l'ONU-PE entre l'UNIBAT et la mission, puis leur communication aux équipes de terrain.

Le commandant de peloton est responsable de la transmission des indicateurs de performance de l'ONU-PE au commandant de l'UNIBAT, et de la transmission des informations au S2 (en ce qui concerne les tendances et les indicateurs). Chaque mission et l'UNIBAT peuvent avoir une façon différente de procéder, mais vous en trouverez un exemple dans les cours ultérieurs.

Diapositive 25



Commandant en second du peloton ONU-PE

- Veiller à ce que le peloton dispose des ressources nécessaires, en s'assurant que les considérations d'égalité entre les hommes et les femmes sont prises en compte
- Fournir au commandant du peloton de l'ONU-PE et aux autres parties prenantes de l'UNIBAT des informations pertinentes en temps utile pour la prise de décision
- Se préparer à assumer le rôle et les responsabilités du commandant de peloton
- Surveiller et maintenir le moral, la discipline et la santé du peloton
- Coordonner les activités de l'ONU-PE au sein du bataillon d'infanterie, en veillant à ce que les considérations relatives à l'égalité des genres soient respectées
- Organiser des réunions d'information quotidiennes à l'intention des dirigeants de l'ONU-EE
- Conseiller sur les activités de l'ONU-PE
- Rassembler, coordonner et cartographier le plan de collecte de l'ONU-PE et soutenir le cycle d'information de l'ONU-PE

[Retour](#)

25

Le rôle principal du 2IC consiste à gérer toutes les informations de l'ONU-PE. Le 2IC assure le triage des informations relatives à l'ONU-PE qui transitent par l'UNIBAT. Il reçoit les informations provenant des ONU-PE et s'assure qu'elles parviennent aux bons éléments d'état-major au sein du bataillon pour être diffusées à d'autres partenaires de la mission. Le 2IC de l'ONU-PE est chargé de demander au S3 les informations qui devraient être transmises par d'autres éléments de la mission.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le 2IC de l'ONU-PE est généralement installé dans les mêmes locaux que la cellule opérationnelle de l'UNIBAT (S3). Cela permet de coordonner les effets de l'engagement et le flux d'informations vers les éléments de la force. Nous y reviendrons plus tard.

Les ONU-PE étant rattachés via TACON à une compagnie, leur appui logistique est généralement géré par cette compagnie. Cependant, le 2IC doit maintenir une communication régulière avec les ONU-PE pour s'assurer qu'ils sont soutenus et sollicités de manière à obtenir les effets de l'engagement souhaités par le commandant. Les réussites et échecs doivent être signalés au commandant de l'ONU-PE et traités par l'intermédiaire du S3.

Diapositive 26



Équipes d'engagement des Nations Unies (ONU-EE)

Quel est votre rôle au sein du bataillon ?

- Mener des activités d'engagement en fonction des tâches qui lui sont confiées
- Collecter des données pertinentes pour améliorer la connaissance de la situation et identifier les zones vulnérables
- Conseiller les commandants sur les activités d'engagement
- Soutenir le cycle de gestion de l'information
- Planifier et coordonner les tâches de l'ONU-EE au sein de la compagnie (chef d'équipe uniquement)

26

 **Remarque destinée à l'instructeur:** Cliquez sur chaque point pour l'afficher

Tous les membres de l'équipe soutiennent les missions du QG de l'UNIBAT, et chacun d'entre eux peut assister ou participer aux activités suivantes :

- **Mener des activités d'engagement en fonction des tâches qui lui sont confiées :** C'est la raison d'être de l'ONU-PE. Par conséquent, tous les membres de l'ONU-PE accompliront cette tâche à un moment ou à un autre.
- **Collecter des données pertinentes pour améliorer la connaissance de la situation et identifier les zones vulnérables :** La collecte de données sert de base à la connaissance du terrain humain pour l'ONU-PE et l'UNIBAT.
- **Fournir des conseils sur les activités d'engagement :** Fournir, en temps utile, des conseils au commandant de la compagnie et au commandant de peloton de l'ONU-PE

- **Prendre en charge le cycle de gestion de l'information** : Tous les membres de l'ONU-PE, y compris le commandant de peloton et le 2IC, ont un rôle à jouer dans la gestion de l'information. Le détail de vos responsabilités vous sera présenté dans un cours ultérieur.
- **Planifier et coordonner les tâches de l'ONU-PE au sein de la compagnie** : Le chef d'équipe est chargé de veiller à ce que les activités de son équipe correspondent aux tâches de la compagnie à laquelle il est affecté pour lui permettre d'accomplir sa mission de manière plus efficace.
- **Les chefs de l'ONU-PE doivent communiquer régulièrement avec le 2IC de l'ONU-PE**. Ils seront ainsi soutenus et sollicités de manière à obtenir les effets de l'engagement souhaités par les commandants.

Les membres de l'ONU-PE doivent également connaître les organisations et conseillers de la mission en matière de droits humains. Lors du signalement de violations, ils doivent être en mesure d'identifier clairement le type de violation dont ils sont témoins afin de s'assurer que des signalements précis, pertinents et opportuns sont transmis aux bonnes personnes. Ce point est abordé de manière beaucoup plus détaillée dans les cours 3.3 et 3.4.

Diapositive 27

 Révision	
Poste d'état-major de bataillon d'infanterie	Lien clé avec l'ONU-PE
Commandant de bataillon	Commandement général - Les plans de l'ONU-PE doivent soutenir les orientations du commandant
XO/2IC	Commandant en second - gestion globale de l'information et de la planification d'UNIBAT
S1	Administration du personnel - avec le commandant du peloton et le commandant en second de l'ONU-PE
S2	Partage d'informations entre l'UNIBAT et l'ONU-PE - avec le commandant du peloton et le commandant en second de l'ONU-PE
S3	Toutes les opérations de l'UNIBAT - avec le commandant en second de l'ONU-PE
S6	Toutes les communications de l'UNIBAT - avec le commandant du peloton et le commandant en second de l'ONU-PE
S9	Coordonne toutes les activités de l'UNIBAT - avec le commandant du peloton et le commandant en second de l'ONU-PE
Points focaux	Il peut s'agir de tâches secondaires ; le commandant du peloton et le commandant en second de l'ONU-PE doivent les connaître et coordonner leur action

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Passez en revue les principaux membres de l'état-major de l'UNIBAT et la manière dont l'ONU-PE devrait s'intégrer à leurs rôles.

Diapositive 28



Points à retenir

- Comprendre les rôles clés du personnel du QG de l'UNIBAT
- Comprendre votre rôle et la manière dont vous pouvez soutenir le personnel de l'UNIBAT et la mission du commandant
- Comprendre le flux d'informations

28

Résumé

- L'ONU-PE doit créer des relations avec le personnel de l'UNIBAT pour garantir un partage efficace des informations afin de répondre aux attentes du commandant de l'UNIBAT. Le commandant et le 2IC de l'ONU-PE ont des rôles spécifiques à jouer dans le partage et la réception des informations, et les chefs de l'ONU-PE sont responsables d'assurer de bonnes relations avec l'état-major de la compagnie à des fins de planification et d'établissement de rapports.
- Le flux d'informations est abordé en profondeur dans les cours ultérieurs, mais vous devez impérativement comprendre l'objectif de vos activités et apprendre à communiquer vos informations le plus efficacement possible, en particulier sur le terrain et lors des patrouilles.
- Le flux d'informations va dans les deux sens. Vous utiliserez les informations que vous recevrez de l'état-major de l'UNIBAT pour planifier et exécuter les activités de l'ONU-PE et inversement, les informations que vous recevrez des communautés locales aideront le personnel de l'UNIBAT à planifier les activités futures, en particulier lorsque les choses que vous verrez et apprendrez seront de nature urgente.

Cours 1.3



Parties prenantes de la mission



Démarrer le cours



Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà eu une expérience d'engagement/d'observation/de liaison au sein d'une OMP des NU. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 1.3 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle dans une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 1 : Cadre conceptuel

Cours
1.3



Parties prenantes de la mission

Diapositive 2



Acquis

- Capacité à décrire les parties prenantes travaillant dans le domaine des opérations
- Comprendre pourquoi la coordination et la coopération avec elles sont importantes pour la réussite de la mission.

2

Le dernier cours vous a appris comment l'ONU-PE était intégré dans la structure du bataillon d'infanterie. Nous allons désormais évoquer les parties prenantes travaillant dans la zone d'opérations et nous demander pourquoi la coordination et la coopération avec elles sont importantes pour la réussite de la mission. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont qu'un aspect d'une initiative plus large. Cette initiative comporte plusieurs phases. Différents acteurs travaillant dans chaque phase peuvent avoir des mandats et domaines d'expertise distincts, mais qui se chevauchent. Tous sont des « partenaires » et il est important qu'ils travaillent conjointement pour atteindre l'objectif commun : construire une paix durable dans le pays hôte.

L'aide humanitaire est souvent une nécessité vitale pour une mission de maintien de la paix ; cependant, les missions ne prévoient pas de budget pour l'aide humanitaire ou le redressement et le développement socio-économiques, et ne disposent pas non plus de l'expertise technique nécessaire. Par conséquent, la composante militaire de la mission intégrée doit compter sur des parties prenantes externes pour obtenir l'effet de stabilisation découlant de son travail. La mission s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large et il est donc important de travailler avec des partenaires pour atteindre l'objectif commun d'une paix durable.

Que cela signifie-t-il pour vous ? Cela signifie qu'il faut dialoguer avec des personnes qui ne font pas partie de la composante militaire de la mission. Le rôle de l'ONU-PE consiste à se concerter et à coopérer avec d'autres parties prenantes afin de contribuer à créer les conditions nécessaires à leur travail et, en retour, à la réussite de votre propre mission.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Parties prenantes de la mission
 - National
 - Externe
 - ONU
- Coordination avec les homologues locaux

3

Nous allons évoquer les différents types de parties prenantes avec lesquelles vous pourriez dialoguer et la manière dont vous pouvez vous concerter avec elles dans le cadre de la mission.

Les catégories sont les suivantes :

- Parties prenantes de la mission
 - Nationales
 - Extérieures
 - Parties prenantes de l'ONU
- Et
- Coordination avec les homologues locaux

Diapositive 4



Parties prenantes de la mission




Qu'est-ce qu'une partie prenante ?

- Une personne, un groupe ou une organisation ayant un intérêt dans un projet et qui peut affecter ou être affecté par les actions prises concernant le projet
- Peut également être appelé « partenaire de mission » ou « participant »

4

Une partie prenante à la mission s'entend d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation qui s'intéresse à un projet et qui peut mettre en œuvre des mesures dans le cadre de ce projet ou être affecté par les mesures mises en œuvre dans le cadre du projet. Elle est également dénommée « partenaire » ou « acteur » de la mission.

Pour aider une nation à instaurer un environnement sûr et sécurisé, il faut que de nombreuses parties prenantes jouent des rôles différents dans la transition vers une paix durable. Les missions de l'ONU participent de ce processus et impliquent un grand nombre de groupes et d'organisations qui appartiennent à l'ONU ou qui interagissent avec elle. Ces personnes, groupes et organisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies, jouent un rôle important dans le soutien à la mission. Il est important pour l'ONU-PE de pouvoir identifier les acteurs de la mission et ce qu'ils font, afin de pouvoir **les** soutenir et obtenir **leur** appui si nécessaire. Pour travailler ensemble, tous les membres d'une mission des Nations Unies, quel que soit leur rôle, doivent comprendre qui sont les parties prenantes et quel est leur rôle.

Diapositive 5



Parties prenantes de la mission

Les parties prenantes peuvent être divisées en trois catégories principales :

- Parties prenantes/partenaires nationaux
- Parties prenantes/partenaires externes
- Parties prenantes/partenaires des Nations Unies

Nous nous engageons à travailler avec les ONG partenaires pour faire entendre la voix de la société civile aux Nations Unies.

5

Les parties prenantes de la mission peuvent être divisées en trois catégories principales :

- Parties prenantes ou partenaires nationaux
- Parties prenantes/partenaires externes
- Parties prenantes/partenaires de l'ONU



DEMANDEZ : Pourquoi est-il important de savoir qui sont les parties prenantes dans votre domaine d'activité ?

RÉPONDEZ : Il est important que vous puissiez identifier qui ils sont et ce qu'ils font, afin que vous puissiez **les** soutenir et obtenir **leur** appui si nécessaire.

Diapositive 6



Partenaires nationaux

- Acteurs étatiques : gouvernement hôte, ministères, armée, police
- Acteurs non étatiques : société civile, organisations non gouvernementales (ONG), secteur privé
- Autorités civiles compétentes : agences gouvernementales locales, c'est-à-dire conseils, autorités de planification ou services publics

6

Les premiers acteurs de la mission que nous allons évoquer sont les partenaires nationaux. On en distingue deux types :

- Les acteurs étatiques sont les « bénéficiaires du mandat de la mission » ou les « clients » des Nations Unies. Ils sont également dénommés « pays hôte » ou « gouvernement hôte ». Le gouvernement hôte est la principale partie prenante car il est responsable de son peuple.
- Les acteurs non étatiques sont des groupes ou organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales ou du secteur privé.

Les acteurs étatiques et non étatiques sont des partenaires importants. Ils peuvent englober les autorités civiles compétentes, par exemple les agences gouvernementales locales compétentes, le cas échéant, pour fournir des informations locales spécifiques et détaillées afin de soutenir les opérations, par exemple des collectivités, des autorités de planification ou des services publics.

Diapositive 7



Partenaires nationaux

Pourquoi sont-ils importants ?

- Ont le plus d'intérêts en jeu - bénéficiaires, clients ;
- Les efforts déployés permettent au gouvernement du pays hôte de répondre aux besoins de sa population ;
- La promotion de l'appropriation nationale et locale est un facteur de réussite.

7

Les acteurs étatiques et non étatiques sont importants. En tant que partenaires essentiels, ce sont eux qui ont le plus d'intérêts en jeu et qui s'arrogent le soutien des différentes parties prenantes et de la mission de maintien de la paix.

La mission vise à instaurer la stabilité afin de faire en sorte que le gouvernement hôte puisse répondre aux besoins de sa population, tant au niveau national que local. Dans le cadre d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, le personnel se partage la responsabilité de promouvoir l'appropriation des problématiques par les populations nationales et locales. La promotion de l'appropriation nationale et locale est un facteur de réussite dans le cadre du maintien de la paix de l'ONU. Le soutien au personnel doit se poursuivre après la fin de la mission.

Diapositive 8



Parties prenantes de l'État - Pays hôte

- L'acteur le plus important n'appartenant pas aux Nations Unies ;
- Interactions à plusieurs niveaux ;
- Liaison directe avec le pays hôte : Toutes les communications avec les autorités du pays hôte doivent être effectuées conformément à l'architecture de liaison du secteur et du bataillon.
- Partenariats avec d'autres acteurs étatiques – armée nationale, police ;
- Inclure une variété d'opinions politiques et de groupes sociaux.

8

Le gouvernement hôte est de loin la partie prenante la plus importante pour une mission de maintien de la paix.

Les interactions entre une mission de maintien de la paix et le gouvernement hôte ont lieu à plusieurs niveaux. Il est donc très important d'utiliser l'architecture de dialogue du secteur et du bataillon pour communiquer avec le pays hôte :

- Des discussions politiques de haut niveau ont lieu entre le représentant spécial du secrétaire général et le président et/ou le premier ministre ;
- Des contacts fréquents ont lieu entre le personnel de la mission et les homologues nationaux des bureaux des Nations Unies pour organiser les aspects logistiques ou le soutien nécessaire ; et
- Des réunions de travail sur des thèmes de fond sont organisées entre le personnel et les autorités gouvernementales nationales, par exemple :
 - Comment organiser des élections en toute sécurité ?
 - Opérations de déminage
 - Programmes de développement pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR)

Vous devez comprendre la structure de dialogue avec les partenaires nationaux afin de savoir avec qui vous devez vous concerter pour soutenir des initiatives locales conformes

aux mandats et aux objectifs de la mission. Même si vous n'interagissez pas directement avec les dirigeants du pays hôte, vous devez savoir qui ils sont et quels sont leurs intérêts dans la mission afin de comprendre votre propre rôle dans le soutien aux communautés et aux objectifs de la mission.

Il est très probable que vous rencontriez et communiquiez avec des fonctionnaires locaux au niveau de la province, de l'État ou de la communauté. Le développement et le maintien de ces relations sont des tâches importantes de l'ONU-PE qui permettent de fournir des informations précises au commandant de l'UNIBAT pour qu'il puisse orienter son attention sur les points importants. Nous discuterons à la fin du cours de certains mécanismes de coordination visant à soutenir la création de partenariats avec des acteurs « étatiques » et « non étatiques » aux niveaux national et local.

Diapositive 9



Parties prenantes non étatiques - Société civile

Une communauté de citoyens liés par des intérêts et des activités communs :

- Partis politiques, ONG nationales, institutions universitaires et autres associations
- Groupes de citoyens, y compris les femmes et les hommes, les enfants, les personnes marginales et vulnérables
- Entreprises nationales et locales




9

Les interactions d'une mission de l'ONU avec une population hôte ne passent pas systématiquement par le gouvernement national. Les contacts passent également par des acteurs « non étatiques » tels que la « société civile ».

La société civile désigne une communauté de citoyens liés par des intérêts et des activités communs. Les « organisations de la société civile » ou OSC peuvent inclure :

- les partis politiques, organisations non gouvernementales (ONG), établissements universitaires ou autres associations
- les groupes de citoyens comprenant des femmes, des hommes, des enfants, des personnes marginalisées et vulnérables
- des entreprises locales ou nationales

Outre le pays hôte, la mission doit établir des relations avec la société civile pour s'assurer qu'elle comprend ce que les citoyens demandent, ce dont ils ont besoin et ce qui les préoccupe. Si les populations expriment leurs revendications et priorités aux ONU-EE, vous devez en faire part dans vos rapports pour permettre la transmission des informations à un niveau supérieur. Les Nations Unies feront correspondre ces informations aux objectifs et aux activités de la mission. La mission, les Nations Unies et les partenaires concernés ne

peuvent pas s'occuper de ce qu'ils ne connaissent pas, et le rôle de l'ONU-EE est de trouver et de communiquer ces informations.

Les ONU-EE sont le visage des missions de maintien de la paix. Vous devez entretenir un dialogue régulier avec la société civile et les entreprises locales afin d'établir ces relations. Vous pourrez ainsi compter sur elles lorsque vous aurez besoin d'informations et elles pourront compter sur vous lorsqu'elles auront besoin d'aide. Cela signifie que vous devez vous adresser à tous les groupes différents dans votre zone d'opérations, et pas seulement aux groupes puissants ou bien organisés. L'information ne sera complète que si votre engagement est inclusif. L'engagement de toutes les composantes d'une société est essentiel pour rétablir la sûreté et la sécurité. Être inclusif, c'est s'assurer qu'aucun citoyen n'est laissé de côté. Le fait d'être ouvert à tous aide les Nations Unies à garantir l'impartialité et à susciter l'adhésion des pays, ce qui est important pour la réussite de la mission.

Diapositive 10



Parties prenantes non étatiques - Société civile

- Plus de 90 % de l'aide coordonnée par les Nations Unies provient d'ONG
- Les ONG se comptent par dizaines de milliers avec des types et des objectifs variés

Les ONG sont classées en deux catégories :

1. Aide humanitaire
2. Groupes de défense des droits

10

Les ONG sont des acteurs importants au sein de la ZO et peuvent constituer des sources d'information précieuses. Il peut y en avoir beaucoup au sein de votre zone d'opérations. Certaines sont assez grandes et vous sont familières, d'autres sont plus petites et vous les rencontrerez peut-être par hasard. Elles peuvent être d'origine internationale, nationale ou locale. En tant que membre de l'ONU-PE, vous devez comprendre les différents types d'ONG et leurs motivations. Même si elles cherchent généralement à opérer indépendamment de l'armée pour préserver leur impartialité, leur neutralité et leur indépendance, vous devrez mener un dialogue adéquat avec elles, orienter les personnes dans le besoin vers elles et rendre compte de leur impact sur l'opération.

Les deux grands types d'ONG sont les suivants :

Aide humanitaire – ces groupes fournissent une aide, qui peut être une aide d'urgence, pour résoudre un problème immédiat, ou une aide au développement pour contribuer à atténuer des problèmes systémiques et à long terme.

Groupes de plaidoyer – ces groupes ne fournissent pas d'aide ; leur objectif consiste à faire évoluer les politiques, soit au niveau national dans le pays d'accueil, soit au niveau international. Ils tentent souvent de s'exprimer sur des questions politiques (notamment

sur les soins de santé ou les mines terrestres) ou au nom de groupes marginaux ou vulnérables (p. ex., les soins de santé, les droits humains, les femmes ou les enfants)

Par exemple, si vous êtes en patrouille et que vous remarquez que l'eau consommée provoque des maladies, vous êtes tenu, en tant que membre de l'ONU-PE, de mener de multiples activités simultanées pour aider la population locale. La première consiste à établir des rapports. Vous devez signaler ce problème et indiquer qu'il pose des risques sanitaires dans la région. Dans vos recommandations, vous pourriez suggérer que le commandant de l'UNIBAT soulève la question avec le gouvernement du pays hôte et que le S9/CIMIC se concertent avec les ONG compétentes en matière de santé, d'assainissement ou d'eau pour résoudre le problème à long terme. Si vous savez qui, dans votre région, peut vous aider à résoudre ce problème, vous devez immédiatement orienter la communauté dans cette direction.

Diapositive 11



Parties prenantes externes

- Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- Organisations internationales
- États membres
- Organisations intergouvernementales




11

De nombreuses parties prenantes externes peuvent également opérer dans votre domaine d'activité. Il peut s'agir d'acteurs internationaux, régionaux et nationaux étrangers. Nombre de ces acteurs ont des mandats, des intentions et des réserves différents quant à la manière dont leur soutien peut être utilisé. Si vous comprenez les besoins et lacunes dans votre zone d'opérations, vous serez en mesure de demander, par l'intermédiaire du commandant de l'ONU-PE et du S9, une assistance extérieure dans un domaine particulier. Les Nations Unies entrent également dans cette catégorie et seront examinées séparément.

- Tout d'abord, le Comité international de la Croix-Rouge (**CICR**) est un partenaire spécifique doté d'un statut qui lui est propre. En tant que partenaire neutre, il assure une protection et une assistance humanitaires aux victimes de la guerre et de la violence armée
- **Les organisations internationales peuvent être :**
 - Des institutions financières (telles que la Banque mondiale)
 - Des donateurs internationaux (c'est-à-dire les agences de développement des pays : USAID, Global Affairs Canada ou le ministère fédéral allemand

de la Coopération économique et du Développement, entre autres) ; ainsi que

- les ONG internationales, y compris les organisations humanitaires (OXFAM, Save the Children ou Médecins sans frontières).

- Les **États membres individuels** – qui peuvent également travailler en tant qu'acteurs nationaux étrangers dans votre zone d'opérations. À titre d'exemple :
 - La communauté diplomatique, par exemple d'une ambassade ;
 - Les forces militaires dirigées par des nationaux (les « forces parallèles ») ;
 - Les organisations régionales, comme l'Union africaine ;
 - Les donateurs bilatéraux ou régionaux ;
 - Les sous-traitants travaillant pour d'autres donateurs

Parfois, les agences ou organisations gouvernementales qui ne sont pas en mesure de mener elles-mêmes des tâches et des opérations fournissent des moyens financiers ou du matériel pour soutenir la mission. Ces personnes sont dénommées les « donateurs ». Le S9 doit établir des mécanismes avec les équipes Affaires civiles du bataillon pour s'assurer que ces organisations sont présentées à l'agence civile partenaire adéquate afin de trouver des partenaires locaux dans la zone d'opérations du bataillon.

Les donateurs concernés et les institutions financières internationales jouent un rôle essentiel dans le développement et le redressement économique des pays sortant d'un conflit. La mission travaille en étroite collaboration avec eux dans le cadre des activités menées avec les partenaires nationaux.

Diapositive 12



Révision

Quels sont les trois types de parties prenantes ?

- Parties prenantes/partenaires nationaux ;
- Parties prenantes/partenaires des Nations Unies ;
- Parties prenantes/partenaires externes.

Quels sont les exemples de société civile ?

- Les partis politiques ;
- Organisations non gouvernementales (ONG) ;
- Autres institutions universitaires, associations, communautés ou groupes de citoyens.

Pourquoi les populations marginales devraient-elles s'engager ?

- Le fait de laisser des groupes en marge ne fera que maintenir les différends et risque de perturber le processus de paix.

12

Passons en revue les informations que nous avons présentées jusqu'à présent.



DEMANDEZ : Quels sont les trois types de parties prenantes ?

RÉPONSE DES PARTICIPANTS : (Attendez toutes les réponses avant de cliquer pour révéler les réponses)

- Parties prenantes/partenaires nationaux
- Parties prenantes/partenaires de l'ONU
- Parties prenantes/partenaires externes

ACTION : Cliquez une fois pour afficher la question suivante

DEMANDEZ : Quels exemples de société civile pouvez-vous citer ?

RÉPONSE DES PARTICIPANTS : (Attendez toutes les réponses avant de cliquer pour afficher les réponses (les participants peuvent suggérer d'autres réponses qui ne figurent pas sur la liste) et passer à la question suivante)

- Partis politiques
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Autres établissements universitaires, associations, communautés ou groupes de citoyens

ACTION : Cliquez une fois pour afficher la question suivante

DEMANDEZ : Pourquoi dialoguer avec les populations marginales ?

RÉPONSE DES PARTICIPANTS : Le fait d'exclure certains groupes ne fera que perpétuer les revendications et risque de perturber le processus de paix.

Diapositive 13



Parties prenantes des Nations Unies



13

Nous allons désormais aborder la question des parties prenantes de l'ONU qui travaillent dans le pays hôte ou dans votre zone d'opérations.

- Ils disposent de ressources financières et d'une expertise en matière de programmation, ce qui n'est souvent pas le cas des opérations de maintien de la paix

Des conflits peuvent surgir si les besoins humains ne sont pas pris en compte. Ces **causes profondes ne peuvent être traitées que** par les partenaires nationaux et l'opération de maintien de la paix, **avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies**. Le rôle de l'ONU-PE consiste notamment à signaler au commandant de l'UNIBAT les besoins de la société civile ou les violations des droits humains et ainsi de tenir l'équipe des Nations Unies informée de l'adéquation entre l'objectif de la mission et les activités de l'ONU.

Diapositive 15



Parallèlement à une mission militaire des Nations Unies, de nombreux partenaires des Nations Unies peuvent également travailler dans la zone d'opérations. Les partenaires de l'ONU sont tous les bureaux, agences, fonds et programmes de l'ONU dans un pays. Comme nous l'avons indiqué, ils constituent l'équipe de pays des Nations Unies (EPNU). (Voir le cours 1.8 du MFBP)

L'une des agences sera désignée comme agence, fonds ou programme chef de file, c'est-à-dire comme organe civil chargé de la coordination des efforts des OI/ONG. Le S9 est le point de contact pour les besoins de coordination tactique des agences chefs de file concernées dans la zone d'opérations de l'ONU-PE. L'agence, le fonds ou le programme chef de file est généralement responsable de la coordination et de la synchronisation des efforts des partenaires spécifiques de la mission. Ceux-ci sont généralement spécialisés dans un rôle et reconnus comme des experts dans leur domaine. Il existe également des agences chefs de file sectorielles qui s'occupent d'un aspect spécifique de l'aide humanitaire. Il incombe à l'équipe d'intervention des Nations Unies de savoir quelles sont les OI/ONG présentes dans sa zone d'opérations. L'ONU-PE accompagnera le S9 dans la coordination du soutien par le biais d'une transmission adéquate de l'information afin de maximiser la cartographie des organisations pertinentes dans la zone d'opérations. Tout le personnel de l'ONU-PE doit comprendre ces organisations et leurs mandats afin de faire en sorte que les lacunes et problèmes identifiés dans les communautés puissent être signalés à l'agence appropriée.

Diapositive 16



Activité pédagogique

Si le pays hôte a besoin d'aide, quelles sont les parties prenantes de la mission qui peuvent l'aider :

1. Aide à l'hébergement des personnes déplacées ?
2. Surveillance de la santé des personnes détenues ?
3. Coordonner les acteurs militaires et humanitaires ?
4. Fournir de la nourriture en cas de conflit ou de famine ?
5. Aider à faire face à une crise sanitaire comme Ebola ?
6. Qui peut contribuer à l'approvisionnement en eau potable ?

Comment l'ONU-PE peut-elle aider les parties prenantes de la mission ?

16



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

TEMPS IMPARTI : 5 minutes (3 minutes de réflexion, 2 minutes de discussion)

OBJECTIF : Examiner les informations présentées et montrer comment le personnel de l'ONU-PE peut recevoir ou obtenir le soutien des parties prenantes de la mission

SUPPORTS : Tableau à feuilles mobiles ou tableau blanc et marqueurs

[POSEZ LA QUESTION AUX PARTICIPANTS et ÉCRIVEZ LEURS réponses sur un tableau à feuilles mobiles ou un tableau blanc.]

- Si le pays hôte a besoin de soutien, quelles sont les parties prenantes de la mission qui peuvent l'aider ?
 - Aide aux personnes déplacées ? **RÉPONDEZ :** HCR
 - Suivi médical des personnes détenues ? **RÉPONDEZ :** CICR
 - Coordination des acteurs militaires et humanitaires ? **RÉPONDEZ :** EPNU
 - Fourniture de nourriture en cas de conflit ou de famine ? **RÉPONDEZ :** PAM
 - Aide à la gestion d'une crise sanitaire comme Ebola ? **RÉPONDEZ :** OMS
 - Qui peut contribuer à l'approvisionnement en eau potable ? **RÉPONDEZ :** OXFAM, ou une aide étrangère d'un autre pays

Comment l'ONU-PE peut-il aider les parties prenantes de la mission ?

- **RÉPONDEZ :** [Les participants peuvent donner davantage de réponses]
 - En confirmant les informations fournies par les communautés qui doivent être prises en compte
 - En partageant les informations des Nations Unies avec les communautés afin qu'elles comprennent le déroulement de la mission

Diapositive 17



Coordination avec les homologues locaux

- Vous devez comprendre la mission et le mandat
- Vous devez comprendre quels sont les points forts et les limites de vos partenaires de mission
- Appliquer le principe « Ne pas nuire » ;
- Communiquer efficacement
- Travailler ensemble par choix et non par hasard

17

Compte tenu de la diversité des acteurs de la mission, vous devez impérativement coordonner vos efforts afin de ne pas nuire aux communautés de manière accidentelle. La coordination s'entend de l'organisation de différents groupes ou activités pour leur permettre de collaborer de manière efficace.



DEMANDEZ : Pourquoi estimez-vous que la coordination est si importante ?

[Laissez les participants répondre avant de donner la réponse]

RÉPONDEZ : Votre mission s'inscrit dans le cadre d'une opération plus vaste ; elle est complexe et dépasse les responsabilités organisationnelles d'un seul acteur de la mission ; il est donc important de coordonner et de synchroniser votre travail.

Pour coordonner et travailler dans le domaine des opérations, vous devez comprendre la situation dans son ensemble ainsi que le travail à accomplir. Cette coordination nécessite de savoir qui est présent, qui fait quoi, où la personne se trouve et quel est son mandat (son « pourquoi »). Pour coordonner efficacement, il faut communiquer efficacement. Vous devez parler aux autres parties prenantes et rendre compte de leur impact dans la ZO afin d'offrir au commandant de l'UNIBAT les informations nécessaires pour prendre des décisions en connaissance de cause. Vous ne travaillez pas seul. Utilisez les points forts de vos partenaires de mission. La coordination permet d'éliminer la concurrence entre les parties, laquelle peut retarder l'obtention de résultats de part et d'autre. Il est important de garder le principe de « Ne pas nuire » à l'esprit. Évitez

d'exposer les gens à des risques supplémentaires par votre action et essayez d'atténuer les effets négatifs potentiels dans le pays hôte.

L'objectif de la mission doit être clair, mais il faut également que chacun des partenaires sache ce qu'il doit faire pour atteindre ses objectifs. Les organisations qui travaillent de manière concertée sont plus susceptibles d'analyser les problèmes et opportunités correctement. La communication en matière de coordination est un processus à plusieurs niveaux qui exige clarté et suivi. Les groupes doivent travailler ensemble par choix et non par hasard. La planification est essentielle pour garantir l'efficacité de la coordination. Si le 2IC travaille en étroite collaboration avec le S3, c'est notamment pour obtenir une connaissance directe de ce qui se passe dans la zone d'opérations. S'il sait qui fait quoi dans la zone d'opérations, le commandant de peloton est plus efficace dans ses efforts de planification et de coordination. Il est essentiel d'utiliser l'architecture de contact du bataillon pour assurer l'engagement des personnels de niveau adéquat et des partenaires pertinents de la mission et pour éviter toute confusion.

Diapositive 18



Partenaires de la mission et coordination locale

Experts militaires en mission (EMM).

- **OMNU** : Observateurs militaires
- **OLM** : Officiers de liaison militaire
- **MILAD** : Conseillers militaires

Domaines de collaboration

- Observation, surveillance et reporting
- Liaison - Tirer parti des relations établies
- Coordination - Partage de bases de données pour l'aide au développement des capacités

Des « **règles de coopération** » doivent être établies



18

Rappelez-vous ce que vous avez appris sur les experts militaires en mission (EMM) pendant le MFBP.

En règle générale, vous ne serez pas en contact direct avec ces partenaires, mais vos rapports leur seront transmis en fonction des besoins du S9. Les informations que les EMM reçoivent et qui sont pertinentes pour vos tâches vous seront renvoyées par l'intermédiaire du S9.

La collecte et la communication des données sont abordées en détail dans les cours ultérieurs.

Diapositive 19



Partenaires de la mission et coordination locale

Coordination avec les droits humains des Nations Unies

- Les composantes des droits humains sont déployées dans presque toutes les opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies.
- Les spécialistes des droits humains sont des agents civils de maintien de la paix, déployés au niveau local.
- Ils surveillent la situation des droits humains, identifient les populations vulnérables, enquêtent sur les violations, plaident auprès des autorités au nom des victimes, signalent les violations et fournissent un soutien technique.

19

L'unité Droits humains des NU joue un rôle similaire à celui de l'ONU-PE en effectuant des contrôles sur le terrain et en identifiant les populations à risque. Toutefois, au sein de la mission, elle est chargée d'enquêter de manière approfondie sur toute allégation de violation des droits humains détectée par l'ONU-PE ou d'autres parties prenantes de la mission. Les données initiales sur les violations présumées doivent donc être rapidement communiquées à la composante « droits humains ». Une mission bien organisée établit des procédures opérationnelles normalisées concernant le partage d'informations entre les responsables des droits humains et l'UNIBAT, ce qui permet d'échanger des informations en temps réel.

Diapositive 20



Partenaires de la mission et coordination locale

Coordination avec les affaires civiles

- Des composantes « affaires civiles » sont déployées dans presque toutes les opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies.
- Les spécialistes des affaires civiles sont des soldats de la paix civils, généralement déployés au niveau local, où ils servent de lien entre la mission des Nations Unies et les autorités et communautés locales.



20

Les Affaires civiles des Nations Unies jouent un rôle similaire à celui de l'ONU-PE en garantissant l'efficacité de la circulation d'informations entre les communautés et la mission, ce qui permet d'apporter des réponses plus rapidement lorsque cela est nécessaire pour assurer des relations positives sur le terrain entre la mission et la population. Le personnel des Affaires civiles est une composante civile des opérations de paix des Nations Unies qui travaille aux niveaux sociaux, administratifs et politiques sous-nationaux pour faciliter la mise en œuvre des mandats de maintien de la paix à l'échelle du pays. En outre, il aide la population et le gouvernement à renforcer les conditions et structures propices à une paix durable. Une coordination étroite avec les Affaires civiles est nécessaire pour s'assurer que les activités de l'ONU-PE s'appuient sur l'engagement communautaire continu des autres parties prenantes de la mission et les complètent. **Il est important de délivrer un message clair, d'éviter les doublons et de se prémunir contre la lassitude des acteurs locaux vis-à-vis de l'engagement communautaire.** Une consultation régulière entre le commandant de l'ONU-PE et les affaires civiles à des fins de coordination et de planification est essentielle à la réussite et à l'efficacité de tout plan d'engagement de l'ONU-PE. Le commandant de l'ONU-PE le fait en consultant régulièrement le S9 qui est en contact avec la section Affaires civiles des Nations Unies pour le secteur.

Diapositive 21

 **Partenaires de la mission et coordination locale**

Assistants de liaison communautaires (ALC)

Le personnel civil local intégré à l'armée fournit :

- La liaison et l'engagement communautaires
- Collecte des informations et établissent des rapports
- Mettent en œuvre le programme de renforcement des capacités

Sont affectés à une zone spécifique. Les ALC sont un outil pour l'engagement communautaire, la mémoire institutionnelle entre les contingents militaires ou les rotations de missions.



21

Les assistants de liaison communautaire (ALC) sont des civils de la section Affaires civiles au niveau local, qui sont au courant de la dynamique des conflits locaux et intégrés aux contingents militaires de la mission dans les sites d'opérations avancés. Les ALC ne constituent pas un atout militaire, mais sont un atout pour la mission ; ils sont les homologues civils de l'ONU-PE dans la zone locale. Ils offrent des informations sur les cultures locales, les perceptions des communautés, la dynamique politique et les menaces qui pèsent sur les civils au niveau local.

Leur déploiement permet aux composantes civiles et militaires de la mission de disposer d'informations de première main dans des zones reculées afin de mieux comprendre les communautés locales et les dynamiques de terrain ainsi que de répondre à l'évolution des situations en matière de protection et de sécurité. Les ALC jouent un rôle essentiel dans le développement et le maintien des relations communautaires avec la force et les autres composantes ou sections de la mission, en assurant une liaison active avec la communauté afin d'instaurer la confiance au sein de la population et en surveillant les alertes de sécurité.

Le commandant de l'ONU-PE doit inclure les ALC dans sa planification et sa coordination par l'intermédiaire du S9 pour permettre leur utilisation sur le terrain. Le 2IC doit veiller à ce que des ressources soient allouées aux ALC lorsqu'ils sont placés sous la responsabilité des ONU-EE. Une gestion solide est importante pour permettre aux ALC de faire leur travail de manière efficace et constitue un facteur d'atténuation important contre des

préoccupations telles que la partialité ou l'abus de pouvoir de la part des ALC. S'ils peuvent contribuer à la communication et à l'interprétation des messages, les ALC ne doivent pas pour autant être confondus avec les assistants linguistiques. Les ALC doivent être consultés et recevoir une aide pour les questions relatives à leur sécurité personnelle.

Trois rôles principaux sont envisagés pour les ALC :

1. La liaison et l'engagement communautaires, qui comprennent la sensibilisation, la diffusion de messages, l'instauration d'un climat de confiance, l'établissement de relations entre la mission et la population, l'organisation et l'animation de réunions et la gestion des attentes
2. La collecte et la communication d'informations, qui peuvent consister à fournir une alerte précoce, améliorer la connaissance de la situation, éclairer la planification et les opérations, identifier les besoins de la communauté, répondre à des exigences spécifiques en matière d'information
3. La mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités au sein des communautés et des institutions locales, enquêtes de perception, etc.

Les ALC disposent d'un double système d'information qui va jusqu'au commandant d'un côté et jusqu'aux Affaires civiles de l'autre, ce qui garantit que les différentes composantes de la mission sont informées simultanément de la dynamique et des développements locaux.

Diapositive 22



Partenaires de la mission et coordination locale

Réseaux d'alerte communautaire (RAC)

Mécanismes d'alerte précoce comprenant des réseaux de points focaux communautaires qui peuvent signaler des menaces imminentes ou en cours pour les civils par le biais de téléphones, de radios ou, dans certains cas, de numéros verts fournis par les Nations Unies.

Comités de protection locaux (CPL)

Réunions au niveau communautaire, auxquelles participent des membres du personnel civil, militaire et policier

22

La section Affaires civiles dispose également d'un réseau d'alerte communautaire (RAC) et de comités de protection locaux (CPL). Ceux-ci s'assurent que les besoins et préoccupations exprimés par les communautés et les acteurs de la société civile constituent la pierre angulaire des efforts de la mission en matière de paix et de sécurité.

Choisis par les membres de la communauté, les points focaux du réseau d'alerte communautaire font généralement partie des dirigeants locaux. Ils sont en contact régulier avec les ALC, les ONU-EE ou les commandants de patrouille pour pouvoir donner l'alerte en cas de menace imminente. La communication avec les réseaux d'alerte communautaires peut s'appuyer sur la fourniture de téléphones, de cartes SIM prépayées ou d'autres technologies. Des communications régulières doivent être établies pour assurer la maintenance des réseaux. Le soutien du RAC doit être coordonné par le S9 avec la section Affaires civiles du secteur.

L'ONU-PE peut soutenir la section Affaires civiles dans ses efforts de mise en place de comités de protection locaux. Au Congo, par exemple, une équipe d'intervention indienne des Nations Unies a assuré la protection physique des réunions d'« urafiki » et des comités de protection locaux, ce qui a permis aux femmes présentes d'exprimer leurs préoccupations et d'évoquer les risques qu'elles percevaient pour la paix et la stabilité au niveau local. Ces informations ont ensuite été intégrées dans la planification opérationnelle de la force, ce qui a permis, par exemple, d'arrêter les auteurs d'abus et de violations des droits humains et/ou d'organiser des patrouilles. L'engagement avec

ces réseaux de femmes au niveau local s'est également avéré utile pour instaurer la confiance entre la mission et les communautés locales, pour sensibiliser aux initiatives de la mission et pour prévenir les conflits au sein de la communauté.

Vous devez tous avoir conscience que des garanties de « Ne pas nuire » doivent être mises en place pour éviter tout impact négatif sur le point focal ou la communauté. Pour donner une idée du fonctionnement de ces réseaux, la MONUSCO compte vingt réseaux d'alerte communautaires qui relient plus de deux millions de personnes dans deux cent vingt-cinq communautés. Les ONU-PE devraient continuer à rechercher des partenaires pour étendre le projet dans leur zone d'opérations.

Le personnel de l'ONU-PE peut soutenir les Affaires civiles de l'ONU dans leurs efforts pour établir des RAC et des CPL, mais il doit veiller tout particulièrement à respecter les principes de « Ne pas nuire ».

Diapositive 23



Points à retenir

La coordination et la coopération de l'ONU-PE avec les nombreuses parties prenantes de la mission dans la ZO sont importantes pour

- Veiller à ce que les activités de la mission soutiennent les mandats et les priorités de l'équipe de pays des Nations Unies et des autres partenaires
- Fournir des rapports précis au commandant de l'UNIBAT
- Appliquer le principe de « Ne pas nuire »

23

Résumé

- Les parties prenantes actives dans les environnements post-conflit sont nombreuses et variées. Aujourd'hui, nous en avons évoqué les aspects suivants :
 - Les parties prenantes peuvent travailler dans le cadre de mandats, de calendriers et de méthodes de travail très différents. La coordination et la coopération de l'ONU-PE avec ces parties prenantes sont importantes pour s'assurer que leurs mandats et leur expertise, qui se chevauchent avec la mission, ne contredisent pas ou ne nuisent pas à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies. Dans le cadre de l'opération de maintien de la paix, l'ONU-PE doit faire preuve de proactivité :
 - Partager l'information avec les partenaires locaux
 - Solliciter la contribution d'autres partenaires à la planification de la mission
 - Répondre de manière active et substantielle aux demandes de coopération
 - Harmoniser les activités, dans la mesure du possible
 - Il est important pour l'ONU-PE de pouvoir identifier les acteurs de la mission et ce qu'ils font, afin de pouvoir **les** soutenir et obtenir **leur** appui si nécessaire. Pour travailler ensemble, tous les membres d'une mission des Nations Unies, quel que soit leur rôle, doivent comprendre qui sont les parties prenantes et quel est leur rôle.

Cours 1.4



L'environnement civil



Démarrer le cours

 Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà travaillé avec des partenaires ou parties prenantes de la mission au sein d'une OMP des NU. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.

 **Remarque destinée à l'instructeur** : il est recommandé que le cours 1.4 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 1 : Cadre conceptuel

Cours
1.4



L'environnement civil

 **Remarque destinée à l'instructeur :**

- Distribuez le **document : Actions clés de l'ONU-PE en matière d'engagement avec les populations vulnérables**
- La salle de classe doit être équipée de tableaux à feuilles mobiles, de feuilles de papier et de marqueurs pour permettre aux participants d'effectuer des travaux de groupe tout au long du cours.
- Cette conférence s'appuie sur la participation des apprenants. De nombreuses activités d'apprentissage et questions-réponses sont proposées tout au long de la conférence. Elles servent à évaluer la compréhension des participants. N'oubliez pas de lire l'ensemble des supports avant de présenter le cours et prenez le temps nécessaire pour vérifier que les participants ont compris.
- En outre, n'hésitez pas à remplacer certains exemples ou à en utiliser d'autres qui concernent votre mission ou qui peuvent être compris facilement par les participants.

Diapositive 2



Acquis

Identifier les caractéristiques et être prêt à s'engager auprès :

- Des populations non combattantes
- Des réfugiés et personnes déplacées (PDI)
- De populations civiles et
- Des populations vulnérables

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

À la fin de ce cours, les participants seront capables d'identifier les caractéristiques des populations non combattantes, en particulier les personnes déplacées et les réfugiés, les populations civiles et les populations vulnérables, et seront prêts à s'engager auprès d'elles afin d'assurer la réussite de la mission dans la zone d'opérations.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Introduction au terrain humain
- Réfugiés et PDI
- Populations vulnérables

3

Diapositive 4



Terrain humain

- Comprendre le terrain humain, c'est comprendre la population de la zone d'opérations (ZO)
- Le terrain humain se définit
 - Par les aspects démographiques
 - sociaux et culturels
 - Réfugiés et PDI
 - Parties prenantes de la mission

4

Les missions modernes des Nations Unies sont extrêmement complexes et vous devez en comprendre les aspects humains. De la même manière que le planificateur G3 doit comprendre le terrain physique, le S2 doit comprendre le terrain humain et l'ONU-PE est un capteur important à l'appui de cette démarche.

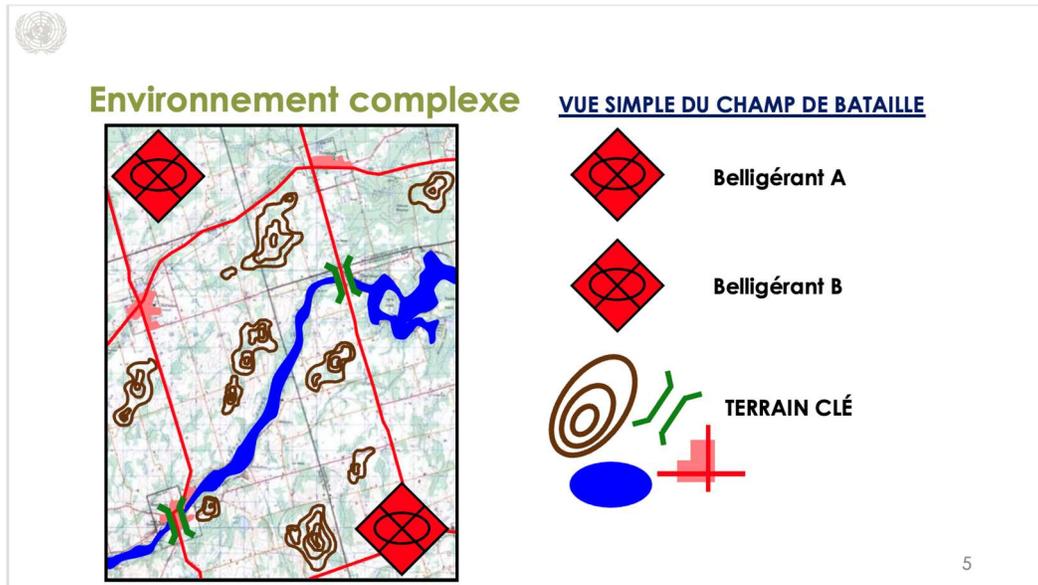
Le terrain humain désigne une image de la population qui comprend :

- ses caractéristiques démographiques : genre, âge, tribu, taille et origine ethnique, etc
- ses aspects sociaux et culturels (religion et systèmes politiques)
- la présence de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur du pays et
- les parties prenantes de la mission dans la zone d'opérations (ZO)

La compréhension du terrain humain est aussi importante que celle des caractéristiques du terrain géographique. Elle favorisera la réussite de la mission

L'identification des caractéristiques du terrain humain vous permettra d'identifier les problèmes et de les signaler par l'intermédiaire de votre chaîne de commandement. En collaboration avec le S2, le S3 et le S9, le commandant de l'UNIBAT utilise ces informations pour prendre des décisions éclairées et promouvoir tous les aspects de la mission des Nations Unies.

Diapositive 5



Depuis la fin de la guerre froide, le maintien de la paix est devenu beaucoup plus complexe. Au début des opérations de maintien de la paix de l'ONU, la ZO se présentait comme suit : deux parties combattantes différentes avec une ligne de démarcation claire entre elles. Les forces de maintien de la paix de l'ONU se déployaient entre les deux forces afin de prévenir les hostilités.

Une partie de votre travail consiste à lire toutes les informations de base sur votre ZO avant de vous déployer afin de comprendre qui sont les factions en présence. Cela vous aidera à planifier votre engagement et à ne pas avoir l'air de prendre parti si vous n'êtes pas censé le faire.

Le terme « belligérant » désignait à l'origine une puissance ou une personne engagée dans une guerre légitime... c'est-à-dire une entité régulièrement organisée avec un commandement responsable, arborant des signes ou marques distinctifs, portant ouvertement les armes et observant les règles de la guerre. Le terme a souvent été utilisé pour désigner de manière plus globale tout groupe impliqué dans des hostilités ».

Il est important de souligner une différence essentielle entre les armées régulières et les autres types de belligérants : les armées régulières et les gouvernements qui les contrôlent sont soumis au droit des conflits armés.

Diapositive 6



Comme vous pouvez le voir ici, la carte devient un peu moins claire. Si l'on se contente de regarder les belligérants sur la carte, on ne voit pas tout : il y a des gens qui vivent et travaillent au sein de la ZO dans laquelle vous allez être déployé.

À l'ère moderne, les populations civiles de la zone d'opérations sont aussi importantes que les militaires, sinon plus. En tant qu'agents de maintien de la paix des Nations Unies, nous avons des responsabilités non seulement envers les États, mais aussi envers les populations locales.

Sans reconnaître que tous les êtres humains méritent le respect et la dignité, nous ne parviendrons pas à promouvoir les droits humains. En tant que membres de l'ONU-PE, vous devez être prêts à vous adapter aux conditions locales.

Par exemple, le travail dans les zones rurales sera très différent de celui effectué dans les zones urbaines densément peuplées, et les types de population que vous rencontrerez dans ces zones seront également très différents.

Bien qu'une grande partie de l'entraînement militaire se déroule en milieu rural ou sauvage, il ne faut pas oublier que la majorité de la population humaine vit dans des zones urbaines.

Diapositive 7



En tant que principal acteur, l'État a des responsabilités à l'égard de sa population. En tant qu'agents de maintien de la paix de l'ONU en général, et que membres de l'ONU-PE en particulier, vous devez comprendre que la zone d'opérations comptera beaucoup plus d'acteurs que le simple « État ».

Dans certains États, ce que beaucoup d'entre nous considèrent comme des acteurs contrôlés par l'État (tels que l'armée ou d'autres forces de sécurité) peuvent être autonomes, ou semi-autonomes de plein droit.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les autres parties prenantes de la mission ont des organisations et des structures diverses : il peut s'agir de groupes politiques, tribaux ou religieux, de la police, de ménages et de criminels, pour n'en citer que quelques-uns. Il est important de garder à l'esprit que ces classifications nous aident à réfléchir dans le cadre de la formation, mais que dans le monde réel, il arrive souvent qu'elles se chevauchent. Par exemple, les ménages peuvent faire partie de groupes religieux, tribaux et politiques.

Diapositive 8



Ce tableau illustre les différentes structures et organisations de pouvoir au sein d'une société. Elles peuvent être **formelles** ou **informelles**, **légales** ou **illégal**es. Vous devez avoir conscience que les structures de pouvoir au sein du pays hôte peuvent s'avérer très différentes des structures de pouvoir des sociétés dont vous êtes originaire. Bien qu'il s'agisse d'une simplification, cela permet de comprendre facilement les problématiques rencontrées.

Les organisations et structures **illégal**es défient le pays hôte d'une manière ou d'une autre, en ignorant ses lois ou en tentant directement d'établir ses propres lois ou de renverser le gouvernement

Les organisations et structures **juridiques** travaillent dans le cadre de la législation en vigueur dans le pays hôte.

Les organisations et structures **officielles** font partie de l'État, sont organisées en vertu des lois en vigueur ou sont fortement structurées avec des règles bien établies au sein de l'État.

Les organisations et structures **officieuses** peuvent être fondées sur la tradition, la race ou l'ethnie, un intérêt commun (social, économique, etc.), des facteurs transitoires ou des objectifs qui amènent les gens à travailler ensemble.

Il convient de garder à l'esprit que les rôles et les normes en matière de genre au sein de la société sont souvent structurés, mais informels et traditionnels. Même s'ils ne sont pas régis par la loi, ils restent légaux car ils ne violent aucune loi. Le genre se recoupe avec toutes les parties de ce tableau, vous devez donc examiner tous ces éléments en tenant compte du genre.

Il convient en outre de garder à l'esprit que les éléments figurant dans une partie de ce tableau pour un État peuvent se trouver à un endroit différent dans un autre. Par exemple, dans certains États, les rôles des genres peuvent être définis par la loi.

Diapositive 9

Environnement complexe

PERSONNES DÉPLACÉES

PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DE LEUR PROPRE PAYS

RÉFUGIÉS

9

Les zones de conflit sont souvent le théâtre de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ce qui peut rendre l'environnement opérationnel encore plus complexe. Il arrive souvent que les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés commencent à submerger le pays hôte, les Nations Unies et la communauté internationale.

En tant qu'agence des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'occupe des personnes qui ont été forcées de fuir leur domicile.

Les personnes fuyant les persécutions font partie des populations les plus vulnérables que vous rencontrerez.

Les réfugiés et les personnes déplacées comptent parmi les personnes les plus vulnérables que vous rencontrerez lors de vos patrouilles et de vos engagements dans la zone d'opérations. En tant que membres et responsables de l'ONU-PE, vous devez connaître ces deux groupes afin de faciliter l'information et de rendre compte avec précision des problèmes rencontrés dans la ZO. Nous en reparlerons dans la troisième partie de ce cours.

Diapositive 10

Environnement complexe



ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)


COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE (CICR)


HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS


PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Les organisations internationales (OI) et les ONG sont présentes dans la plupart des conflits, mais cette diapositive ne présente que quelques-unes des OI susceptibles d'opérer dans la zone d'opérations. La plupart d'entre elles étaient déjà présentes dans la ZO bien avant vous et le resteront longtemps après votre départ. À ce titre, les OI et ONG peuvent constituer une source d'information importante.

Vous devez également être en mesure d'identifier les partenaires de la mission ou les OI présentes dans la zone d'opérations qui peuvent être utilisés pour résoudre les problèmes locaux. Il peut s'agir d'indiquer aux personnes avec lesquelles vous êtes en contact où chercher de l'aide ou d'aviser le personnel de tous les échelons jusqu'au S9 que la solution nécessite davantage de ressources que ce qui est disponible localement.

Les OI sont fondées sur des traités internationaux et ont leur propre personnalité juridique. Vous les rencontrerez peut-être lors de vos contacts avec les populations locales. Ainsi, vous devez savoir que si certaines sont étroitement liées à la mission, d'autres ne le sont pas nécessairement.

Diapositive 11



Environnement complexe ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

11

À présent que vous connaissez les OI et les ONG, nous allons mettre l'accent sur leur présence dans toute la ZO. Elles ont toutes des missions, des mandats et des motifs différents pour être ici. Toutes ne se chevauchent pas avec votre mission. Toutes ne sont pas complémentaires avec elle.

De nombreuses ONG seront présentes dans votre zone d'opérations. Certaines sont assez grandes et vous sont familières ; d'autres sont petites et vous les rencontrerez peut-être par hasard. Elles peuvent être d'origine internationale, nationale ou locale. En tant que membre de l'ONU-PE, vous devez comprendre les différents types d'ONG et leurs motivations. Vous devrez assurer un dialogue adéquat avec elles, orienter les personnes dans le besoin vers elles et rendre compte de leur impact sur l'opération. S'il s'agit d'ONG, il est important de se souvenir de ce qui suit :

Les ONG se comptent par dizaines de milliers et leurs caractéristiques et objectifs sont variés.

Les ONG sont des acteurs importants au sein de la ZO et constituent des sources d'information précieuses. Toutefois, dans de nombreux cas, elles souhaitent opérer séparément de l'armée afin de préserver leur impartialité, leur neutralité et leur indépendance.

Diapositive 12

Environnement complexe **AGENCES INTERNATIONALES-GOUVERNEMENTALES**

12

Même si les Nations Unies représentent la communauté mondiale, chaque pays membre peut envoyer ses propres organisations gouvernementales vers la ZO. Dans ce cas, ces organisations ne sont pas responsables devant la mission, mais plutôt devant leur propre gouvernement.

Même si de nombreuses organisations ont pour objet de faciliter le développement et l'aide, les États disposent souvent de leurs propres agences qu'ils déploient pour faciliter ce processus. En outre, il peut exister, au sein de la ZO, des représentants d'agences gouvernementales qui n'appartiennent pas au pays hôte (comme la police, l'éducation, la justice, etc.) et qui soutiennent le développement du pays hôte.

Vous devez vous attendre à rencontrer, au sein de la ZO, des représentants de gouvernements étrangers qui ne font pas partie de la mission de l'ONU. L'aide au développement et la protection des droits humains prennent des formes diverses, et il convient de noter que certains gouvernements peuvent utiliser les problèmes que vous essayez de résoudre à leur avantage.

Diapositive 13



Réfugiés et PDI

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est l'agence des Nations Unies qui s'occupe des personnes qui ont été forcées de fuir leur foyer, et pas seulement des réfugiés.

Question : quels sont les cinq différents types de personnes qui peuvent avoir été forcées de fuir leur domicile et qui peuvent avoir besoin de l'assistance du HCR ?



13

Si les réfugiés et les personnes déplacées ont un statut juridique différent en vertu du droit international, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est responsable de toutes les personnes qui fuient un conflit. À ce titre, vous devez être prêt à les orienter vers les autorités/sites compétents pour leur permettre de bénéficier d'une assistance et/ou d'une protection et pour comprendre qui elles sont en amont de la chaîne de commandement à des fins d'établissement de rapports, de suivi et de planification.

Remarque : Nous recommandons vivement à tous les membres de l'ONU-PE de se familiariser avec le manuel d'urgence du HCR. La plupart des informations présentées dans ce module proviennent de ce document. La lecture attentive de ce document constitue une excellente préparation au déploiement pour les membres de l'ONU-PE.



DEMANDEZ : Quels sont les cinq types de personnes qui peuvent avoir été forcées de fuir leur domicile et qui peuvent avoir besoin de l'assistance du HCR ?

RÉPONDEZ : Voir la diapositive suivante

Diapositive 14



Réfugiés et PDI

Les cinq catégories de personnes dont le HCR est responsable sont les suivantes :

- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- PDI
- Apatrides
- Rapatriés



14

Les cinq catégories de personnes dont le HCR est responsable sont les suivantes :

- Réfugiés – personnes demandant l'asile à travers les frontières internationales
- Demandeurs d'asile – personnes n'ayant pas encore obtenu le statut de réfugié
- Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – personnes cherchant asile dans leur propre pays
- Apatrides – personnes sans citoyenneté nationale
- Rapatriés – personnes qui rentrent chez elles

Bien que toutes ces personnes ne soient pas considérées comme des réfugiés, le HCR est responsable de ces cinq catégories de personnes.

Diapositive 15



Réfugiés et PDI

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est l'agence des Nations Unies qui s'occupe des personnes qui ont été forcées de fuir leur foyer, et pas seulement des réfugiés.

L'objectif du HCR est de fournir :

- Protection
- Santé
- Abri
- Éducation

15

L'objectif du HCR est de fournir :

Une protection – Les réfugiés et personnes déplacées fuyant la guerre ou les persécutions peuvent s'avérer très vulnérables. Ils ne bénéficient d'aucune protection de la part de leur propre État et c'est souvent leur propre gouvernement qui les persécute.

La santé – La santé est la condition essentielle pour permettre aux réfugiés de reconstruire leur vie. Pourtant, des années ou des décennies de déplacement forcé peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et le bien-être d'une personne.

L'abri – L'abri est un mécanisme de survie vital en temps de crise ou de déplacement. Il est également essentiel pour rétablir la sécurité personnelle, l'autosuffisance et la dignité.

L'éducation – Le nombre d'enfants déplacés inscrits dans l'enseignement secondaire est plus élevé que jamais, mais le taux de scolarisation reste faible (31 % seulement en 2019). Pour les filles, le tableau est particulièrement sombre. Alors que 36 % des garçons réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement secondaire, le taux d'inscription n'atteignait que 27 % pour les filles.

Diapositive 16

 **Analyse des risques liés aux réfugiés et aux PDI**



	1. IDENTIFICATION DES SCÉNARIOS	2. CLASSEMENT DES RISQUES	3. SURVEILLANCE DES RISQUES ET ALERTE PRÉCOCE
POURQUOI ?	Identifier les scénarios de réfugiés potentiels.	Faire le point sur la probabilité et l'impact des différents scénarios et décider du scénario à utiliser pour la planification.	Suivre l'évolution des risques ou cas ou ceux-ci nécessiteraient des actions de préparation supplémentaires.
QUI ?	Le personnel du HCR, le gouvernement, les partenaires clés, les réfugiés déjà présents dans le pays et les communautés d'accueil.		Mettre en place une équipe interagences, le cas échéant.
QUAND ?	Une fois par an dans le cadre des processus de planification (ou lorsqu'une crise existante se détériore ou qu'un changement majeur se produit).		Une fois par mois ou par trimestre, en fonction du contexte et des indicateurs.
OÙ ?	Au niveau national avec des contributions coordonnées du terrain, du pays, de la région et du quartier général.		Suivi sur le terrain et au niveau national. L'information est coordonnée avec le pays d'origine, les bureaux régionaux et l'administration centrale.
COMMENT ?	Impliquer les partenaires qui peuvent apporter leur expertise et leurs connaissances. Documenter les scénarios possibles pour les réfugiés (voir les exemples ci-dessous). Organiser ou animer un atelier pour partager les résultats, valider les scénarios et classer conjointement les risques. Utiliser le classement des risques pour décider du scénario à utiliser lors de l'élaboration du plan d'action de préparation.		Sélectionner les indicateurs. Déterminer les seuils et les actions liées. Organiser des consultations périodiques avec le réseau pour suivre les indicateurs. Mettre en œuvre des actions lorsque les seuils sont atteints.

Tableau 1 - Analyse des risques 16

Dans le cadre de l'engagement avec la population locale, vous devez être disposé à identifier les facteurs clés qui pourraient grossir les rangs des réfugiés ou des personnes déplacées.

Les facteurs clés sont les suivants :

- Risques naturels – Risque météorologique et tremblements de terre, par exemple
- Conflits armés – Actuels, probables et potentiels
- Épidémies et pandémies – Une épidémie désigne la propagation d'un virus dans un pays ; une pandémie désigne la propagation d'un virus dans de nombreux pays
- Changements socio-économiques radicaux et soudains – même dans les pays relativement stables, des changements socio-économiques radicaux peuvent entraîner des mouvements massifs de population
- Risques environnementaux – Résultant à la fois du changement climatique et de l'activité industrielle.

Diapositive 17



PROBABILITÉ	5. Très élevés	FAIBLE	MOYENNE	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE
	4. Élevée	FAIBLE	MOYENNE	MOYENNE	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE
	3. Moyenne	FAIBLE	FAIBLE	MOYENNE	MOYENNE	ÉLEVÉE
	2. Faible	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	MOYENNE	MOYENNE
	1. Très faible	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	MOYENNE
		1. Non significatif 2. Mineur 3. Modéré 4. Majeur 5. Désastreux				
		IMPACT				

17

Au niveau national et international, le HCR utilise une formule pour déterminer la menace que représente chacun des facteurs clés présentés dans la diapositive précédente. Même si vous n'effectuez pas ce type d'évaluation, vous devez en connaître la logique afin de pouvoir en rendre compte rapidement et avec précision.

Pour évaluer la probabilité d'une augmentation du nombre de personnes déplacées ou de réfugiés, le HCR prend l'impact que le problème pourrait avoir (d'insignifiant à désastreux) et le multiplie par la probabilité qu'il se produise (de très faible à très élevée) afin d'obtenir un facteur d'impact. Ce tableau facile à utiliser permet de déterminer le niveau de menace.

Par conséquent, dans le cadre de la surveillance civile continue que vous effectuez dans vos fonctions et en soutien à la cellule CIMIC, vous devez évaluer en permanence les risques auxquels sont confrontées les populations locales à la lumière du calcul ci-dessus.

Pour déterminer les menaces auxquelles sont confrontées les communautés et les populations vulnérables, il est important de garder le contexte et les conditions locales à l'esprit. Par exemple, dans certaines régions du monde, une longue coupure d'électricité pendant les mois d'hiver peut s'avérer problématique, voire catastrophique ; cependant, si la communauté n'utilise pas l'électricité pour se chauffer, l'impact pourrait s'avérer minime ou mineur.

Diapositive 18



Populations vulnérables



18

Les personnes les plus exposées en cas d'urgence sont les populations vulnérables.

Certaines populations vulnérables ont besoin d'une assistance exceptionnelle, par exemple les personnes handicapées. Mais de manière générale, de nombreux problèmes sont à mettre sur le compte des discriminations sociales, physiques, économiques ou politiques, volontaires ou non.

Il existe des personnes vulnérables dans toutes les zones de conflit. Vous devez vous assurer que vous comprenez qui elles sont, les défis auxquels elles sont confrontées et vos responsabilités à leur égard, et veiller à en rendre compte à votre hiérarchie et par son intermédiaire.



DEMANDEZ :

- En regardant cette photo, quelles conclusions pouvons-nous tirer sur ces personnes ?
- S'agit-il de personnes déplacées ou de populations nomades ? De réfugiés ou de travailleurs qui font une pause ?
- De demandeurs d'asile ou d'amis réunis autour d'un feu ?

Il est essentiel de se poser ces questions pour identifier les besoins des populations ainsi que les risques courus par la force. Si des soldats comme vous ne s'engagent pas réellement auprès de la population, il sera beaucoup plus difficile de trouver des réponses à ces questions, ce qui entraînera une intensification des souffrances et des violations des droits humains.

Diapositive 19



Les cinq questions et le signalement des populations vulnérables

Quelle est la population vulnérable que vous avez identifiée ?

Quelle est la nature de la violation des droits humains dont elle est victime ?

Où cela s'est-il produit ?

Quand cela s'est-il produit ?

Pourquoi cela s'est-il produit ?

19

Vous avez appris à vous attendre à des violations. De la même manière, vous devez être en mesure d'établir des rapports précis sur les victimes de ces violations. Tous les rapports doivent inclure les cinq « W », mais l'exactitude des rapports est d'autant plus fondamentale que des populations vulnérables sont concernées

Quelle (Who) est la population vulnérable que vous avez identifiée ? Est-elle dissimulée ou facile à identifier ?

Quelle (What) est la nature de la violation des droits humains dont elle est victime ? S'agit-il d'un cas de violence sexuelle liée au conflit ou d'une grave violation commise à l'encontre des enfants ?

Où (Where) s'est-elle produite ? S'agit-il d'un problème général au sein de la ZO ? Concerne-t-elle, en particulier, certains aspects de l'AO ?

Quand (When) cela s'est-il produit ? S'agit-il d'un événement ponctuel ou d'un événement qui se poursuit ? Certains moments de la journée, de la semaine, du mois ou de l'année sont-ils plus dangereux que d'autres ?

Pouvez-vous déterminer **Pourquoi** (Why) cet événement s'est produit ? Était-ce volontaire ou accidentel ?

Diapositive 20



Qui sont les populations vulnérables ?

Qui peut être considéré comme membre d'une population vulnérable ?

- Les enfants, en particulier les enfants séparés ou non accompagnés
- Les femmes seules et les foyers dirigés par des femmes
- Les personnes souffrant d'un grave problème de santé ou d'un handicap
- Les personnes ayant des besoins particuliers en matière de protection juridique ou physique
- Les personnes âgées ; et,
- Les personnes LGBTIQ+

20



DEMANDEZ : Qui peut être considéré comme membre d'une population vulnérable ?

RÉPONDEZ :

- Les enfants, en particulier les enfants isolés ou non accompagnés
- Les femmes seules et les foyers dirigés par des femmes
- Les personnes souffrant d'un grave problème de santé ou d'un handicap
- Les personnes ayant des besoins particuliers en matière de protection juridique ou physique
- Les personnes âgées ; et,
- Les personnes LGBTIQ+

Il est important de rappeler que la protection de l'enfance et la réduction de la violence sexuelle liée au conflit sont des mandats clés pour les missions de l'ONU. C'est à cause de leur vulnérabilité et des souffrances disproportionnées qu'ils endurent que les femmes et les enfants font l'objet d'une attention particulière.

Dans les prochaines diapositives, nous examinerons tour à tour chacune de ces catégories. En outre, d'autres cours expliqueront plus en détail comment dialoguer avec ces populations si nécessaire.

Diapositive 21



Définition : Discrimination

Toute mesure ou attitude visant à accorder un traitement inéquitable (positif ou négatif) à des individus ou à des groupes d'individus dans des circonstances similaires et à offrir un avantage ou un désavantage à certains par rapport à d'autres. La discrimination peut être fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, le statut socio-économique ou d'autres facteurs. Dans le contexte du processus électoral, il peut s'agir de priver certaines personnes ou certains groupes de leur droit de vote ou de leur droit de se présenter à des élections.

Les membres de l'ONU-PE doivent s'assurer qu'ils ne laissent pas leurs préjugés culturels influencer leur travail.

21

On parle de discrimination lorsque des individus ou des groupes qui se trouvent dans une situation similaire sont traités de manière injuste et bénéficient d'un avantage ou d'un désavantage par rapport à d'autres. En tant qu'agent de maintien de la paix de l'ONU, et en particulier en tant que membre de l'ONU-PE, vous devez avoir conscience que les discriminations au sein de la ZO peuvent ralentir l'exécution des missions liées à la consolidation de la paix et à la protection des droits humains.

Il est important de garder à l'esprit que les discriminations peuvent être volontaires ou non. Par exemple, si un centre de santé est situé dans un endroit où il faut monter des escaliers, les personnes souffrant d'un handicap physique risquent de ne pas pouvoir y accéder. Si cette même clinique exige des usagers qu'ils parcourent de longues distances à pied dans des zones mal éclairées, les femmes et les enfants risquent d'être victimes de violences sexuelles. Dans aucun de ces exemples, il n'y a eu de discrimination volontaire. Mais si l'on ne tient pas compte des besoins spécifiques des différents groupes, un effet discriminatoire est tout de même constaté.

La discrimination résulte souvent de préjugés culturels. Vous devez donc avoir conscience de vos propres préjugés culturels et vous assurer que vous ne faites pas de discrimination accidentelle au sein de votre ZO. De nombreux outils présentés dans d'autres cours vous aideront à mieux comprendre comment éviter ce type de piège culturel.

Diapositive 22



Enfants

- Une catégorie protégée à part entière
- Ce sont souvent eux qui souffrent le plus lors des conflits
- Risque élevé d'abus et d'exploitation
- Les infractions doivent être signalées avec précision et rapidité



22

Enfants. Les enfants constituent une catégorie protégée à part entière, qui bénéficie de protections juridiques et de droits en vertu des lois des pays et des traités internationaux. Les enfants sont particulièrement exposés à l'exploitation, à l'esclavage, à l'obligation de combattre et à la pauvreté. Les enfants isolés sont encore plus en danger. Vous devez identifier les personnes chargées de s'occuper des enfants au sein de votre mission particulière et vous assurer de connaître la marche à suivre lorsque vous rencontrez des enfants.

Au sein de la force, il peut y avoir un conseiller à la protection de l'enfance. C'est à cette personne que l'ONU-PE doit adresser tous ses rapports, ainsi qu'à la chaîne de commandement. En outre, vous ne devez pas oublier que vos règles d'engagement et votre mandat de mission contiennent des dispositions pour les situations dans lesquelles une violation est encore en cours.

Le principal partenaire de la mission en ce qui concerne les enfants est l'UNICEF, en particulier s'il existe une équipe spéciale chargée du mécanisme de suivi et de communication de l'information (MSC) au sein de la ZO.

En outre, vous devez connaître les ONG qui s'occupent des droits de l'enfant et vous assurer que les informations sont également partagées avec elles. Les ONG peuvent être des partenaires précieux pour sensibiliser aux violations et faire cesser les violations en cours.

Diapositive 23



Femmes seules et foyers dirigés par des femmes



- Les femmes célibataires et les foyers dirigés par des femmes sont plus vulnérables
- Susceptibles d'être victimes de violences sexuelles et d'exploitation
- Les enfants des foyers dirigés par des femmes sont également plus vulnérables

23

Comme vous le verrez, la violence sexuelle liée au conflit est un véritable fléau dans de nombreuses zones de conflit. Les femmes célibataires et les foyers dirigés par des femmes sont particulièrement vulnérables car ces foyers ne font pas l'objet de nombreuses mesures de protection pour leur sécurité physique. Les enfants de mères célibataires peuvent être utilisés contre les femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

Les foyers dirigés par des femmes sont des ménages dans lesquels il n'y a pas de père ou de figure masculine responsable. Dans de nombreuses sociétés, cela peut compromettre la capacité de la femme à répondre aux besoins fondamentaux de sa famille.

En ce qui concerne les enfants des foyers dirigés par des femmes, tout ce que nous venons d'évoquer au sujet des enfants et des partenaires clés avec lesquels vous vous engagez à collaborer s'applique.

En outre, vous devez veiller à ce que la chaîne de commandement de l'ONU-PE soit informée pour faire en sorte que les conseillers à l'égalité entre les genres, les points focaux pour l'égalité des genres, le conseiller à la protection des femmes et le conseiller à la protection de l'enfance (en fonction de la mission concernée) soient informés de toutes les violations que vous rencontrerez en ce qui concerne les femmes et leurs enfants.

Diapositive 24



Personnes souffrant d'un problème de santé ou d'un handicap

- Les maladies graves et les handicaps vont souvent de pair
- Les obstacles auxquels ils sont confrontés sont les suivants :
 - Environnementaux
 - Comportementaux
 - Politiques
 - Communication
- Risque accru de violence, d'abus sexuel et d'exploitation



24

Les personnes handicapées constituent également une catégorie protégée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ces personnes ont les mêmes droits à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, même si, en plus des difficultés habituelles, elles sont souvent confrontées à des problèmes pour accéder à leur communauté ou recevoir un soutien. Les handicaps peuvent être physiques (nécessitant une aide à la mobilité, comme un fauteuil roulant ou une canne), mentaux (nécessitant une aide à la compréhension ou une assistance médicale) ou sensoriels (nécessitant des lunettes ou des aides auditives). Vous devez toujours traiter les personnes handicapées avec dignité et respect. Les personnes handicapées sont souvent confrontées à une série d'obstacles volontaires et non involontaires. Les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées sont notamment les suivants :

- Environnementaux – Souvent, la vie est organisée pour des personnes entièrement valides, ce qui crée, pour les personnes handicapées, des difficultés dont elles n'ont pas forcément conscience

- Liés à l'attitude – Il peut s'agir d'un manque d'attention ou de préoccupation, voire d'une franche hostilité, à l'égard des personnes souffrant de certains handicaps
- Politiques – Les personnes handicapées peuvent faire l'objet de discriminations volontaires ou non
- Liés à la communication – Selon leur handicap, il peut s'avérer difficile de trouver certaines personnes et de communiquer avec elles

En outre, ces personnes sont plus exposées à la violence, aux abus sexuels et à l'exploitation, en particulier si elles appartiennent également à une autre catégorie protégée.

Le S9 pourra solliciter des rapports auprès des partenaires de la mission, notamment du HCR s'il s'agit de réfugiés ou de personnes déplacées, de l'UNICEF et du conseiller à la protection de l'enfance s'il s'agit d'enfants, de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge pour l'assistance médicale et des représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'ils sont actifs dans votre zone d'opérations.

N'OUBLIEZ PAS ! Les bonnes pratiques du HCR de l'ONU consistent à ne pas désigner les personnes handicapées comme des personnes handicapées, mais plutôt comme des personnes souffrant de handicaps spécifiques.

Diapositive 25



Besoins de protection particuliers

Il s'agit de minorités telles que :

- Minorités ethniques
- Minorités religieuses
- Minorités linguistiques
- Peuples autochtones



25

Personnes ayant des besoins particuliers en matière de protection juridique ou physique

– Il s'agit le plus souvent de groupes qui, au sein de la société, font l'objet de discriminations et sont plus exposés à la violence en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de toute autre affiliation.

Minorités ethniques – Personnes dont la race ou l'origine ethnique est différente de celle de la population majoritaire

Minorités religieuses – Personnes dont l'obédience confessionnelle est différente de celle de la population majoritaire

Minorités linguistiques – Personnes dont la langue maternelle est différente de celle de la population majoritaire et qui ne sont pas des migrants vers la ZO

Peuples autochtones – Personnes ayant été colonisées par ceux qui détiennent le pouvoir au sein de leur société

Les minorités et peuples autochtones font partie des communautés les plus marginalisées dans de nombreuses sociétés. Elles sont souvent exclues de la vie sociale, culturelle et économique, n'ont pas accès au pouvoir politique et sont souvent empêchées d'exprimer leur identité. Ces obstacles s'aggravent en cas de déplacement, ce qui augmente les risques liés à la protection auxquels ces populations sont confrontées.

Les menaces auxquelles les minorités sont confrontées peuvent être aggravées si le facteur qui fait d'elles des minorités est lié à la cause du conflit. Par exemple, si un conflit éclate pour des motifs ethniques, les membres des populations ethniques minoritaires courent un risque accru et ont des besoins de protection particuliers.

Il convient de noter que la présence de minorités au sein de la ZO ne constitue pas nécessairement une source de violation des droits humains. Dans de nombreuses sociétés, les différentes communautés coexistent pacifiquement. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que la raréfaction des ressources entraîne un risque accru pour les populations minoritaires en raison de la concurrence qu'elle entraîne.

Les principaux partenaires de la mission disponibles en cas de découverte de violations des droits humains à l'encontre de minorités sont les suivants :

- Le conseiller à la protection des civils
- L'UNICEF et les conseillers à la protection de l'enfance si des enfants sont impliqués ou s'ils sont directement visés
- Les conseillers à la protection des femmes si les femmes et les filles font l'objet d'une discrimination ou d'une violence ciblée

Diapositive 26

 **Les personnes âgées**

Les personnes deviennent de plus en plus vulnérables en raison du vieillissement

- Les personnes âgées le sont souvent :
 - Moins mobile
 - Mauvaise vue/audition
 - Diminution de la force et de l'endurance
- Les personnes âgées ont souvent des problèmes de santé
- Les personnes âgées non accompagnées sont particulièrement exposées
- Les personnes âgées peuvent être les principales personnes en charge des enfants



26

Les personnes **âgées** – Selon les Nations Unies, les personnes âgées sont les personnes de plus de 60 ans. Cependant, les gens peuvent avoir l'air plus âgés que leur âge à cause des différences culturelles et des conflits ainsi que de la difficulté de la vie de réfugié ou de personne déplacée. Ainsi, bon nombre de problèmes liés à la vieillesse se manifestent chez des personnes de moins de 60 ans dans les communautés de personnes déplacées et de réfugiés. Les besoins des personnes âgées sont souvent négligés dans le cadre d'une intervention d'urgence car ces personnes sont parfois invisibles pour les partenaires de la mission et les acteurs humanitaires de la zone d'opérations. Lors de tout engagement auprès de la communauté, veillez à prendre en compte les personnes âgées dans vos stratégies car il peut s'agir d'un groupe démographique plus difficile à atteindre.

À chaque défaillance dans la protection de la sécurité des personnes, les personnes âgées sont plus exposées, notamment à toutes les formes de violence sexuelle et sexiste.

Les problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées peuvent être multipliés en raison de leur âge, de leur sexe, de leur état de santé et de leur handicap, ainsi que de tout enfant dont elles ont la charge.

Les personnes âgées ne sont peut-être pas aussi visibles dans les communautés. Vous devez donc en tenir compte dans votre planification. Si le nombre de personnes âgées est moins élevé que prévu, il faut en chercher la raison.

Diapositive 27



Communauté LGBTIQ+

Les personnes LGBTIQ+ ne constituent pas un groupe unique, chaque type étant confronté à des difficultés distinctes.

- Les lieux publics présentent souvent des risques élevés



**VOUS ÊTES
EN SÉCURITÉ ICI**



27

Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queers (LGBTIQ+). Le « + » représente les identités de genre et les sexualités minoritaires qui ne sont pas explicitement incluses dans le terme lui-même.

Dans de nombreuses sociétés, les personnes LGBTIQ+ sont victimes de graves violations des droits humains en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles, réelles ou perçues. Dans une zone de conflit, les personnes LGBTIQ+ courent un risque accru de violence, d'abus, de discrimination et d'exploitation. Nombre d'entre elles tentent de cacher leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leurs caractéristiques sexuelles afin d'éviter tout danger, ce qui complique leur identification et la fourniture de services humanitaires et ne permet pas de garantir que les procédures d'asile répondront de manière adéquate à leurs besoins. Elles doivent faire l'objet de mesures de protection spécifiques et peuvent également nécessiter des formes particulières d'aide humanitaire. Vous devez garder à l'esprit que vos contacts avec des membres de cette communauté peuvent s'avérer dangereux pour ces personnes. À ce titre, vous devez faire preuve d'une grande prudence à tout moment lorsque vous les rencontrez et lorsque vous partagez des informations à leur sujet.

Les personnes LGBTQ+ peuvent chercher à se cacher pour se protéger. N'oubliez pas qu'elles peuvent considérer toute identification à cette communauté comme un risque en soi.

Si vous avez connaissance d'actes de violence ou de violations des droits humains à l'encontre de personnes LGBTQ+, veuillez prendre contact avec les conseillers à la protection des droits humains, à l'égalité des genres et à la protection des femmes, qui sont des partenaires clés de la mission. Si des enfants sont maltraités en raison de leur relation avec des personnes LGBTQ+, le conseiller à la protection de l'enfance et l'UNICEF doivent en être informés.

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Si vous pensez que le public de la formation n'a pas connaissance des informations ci-après, veuillez les intégrer aux discussions figurant sur cette diapositive.

Terminologie

LGBTIQ+ Acronyme désignant les personnes « lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, intersexuées et queers », également utilisé pour désigner les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, des expressions de genre ou des caractéristiques sexuelles différentes.

Lesbienne Femme durablement attirée par d'autres femmes d'un point de vue amoureux, émotionnel et/ou physique.

Gay Homme durablement attiré par d'autres hommes d'un point de vue amoureux, émotionnel et/ou physique. Ce terme peut être utilisé pour décrire les femmes qui sont attirées par d'autres femmes.

Bisexuel Individu capable d'éprouver une attirance amoureuse, émotionnel et/ou physique pour une ou plusieurs personnes du même sexe et/ou du même genre, et pour une ou plusieurs personnes d'un sexe et/ou d'un genre différent.

Cisgenre Terme générique utilisé pour décrire les personnes dont l'identité de genre correspond au sexe biologique qui leur a été attribué à la naissance. Ces personnes peuvent avoir diverses orientations sexuelles.

Transgenre Terme générique utilisé pour désigner les personnes dont l'identité de genre et, dans certains cas, l'expression de genre diffèrent des caractéristiques généralement associées au sexe qui leur a été attribué à la naissance. Ces personnes peuvent également avoir diverses orientations sexuelles.

Intersexe Terme générique décrivant un large éventail de variations corporelles naturelles des caractéristiques sexuelles (y compris les organes génitaux, les gonades, les organes reproducteurs et les schémas chromosomiques) qui ne correspondent pas aux caractéristiques binaires typiques des corps masculins ou féminins. Les personnes intersexuées ne sont pas nécessairement des personnes dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle est différente de la norme. C'est leur corps qui présente des caractéristiques sexuelles différentes de la norme. Elles ne doivent pas être considérées comme des personnes transgenres.

Queer Caractérisé par une attirance sexuelle ou amoureuse qui ne se limite pas aux personnes ayant une identité de genre ou une orientation sexuelle particulière.

Homosexuel Personne dont l'attirance amoureuse, émotionnelle et/ou physique se porte sur des personnes du même sexe et/ou du même genre. En anglais, beaucoup considèrent qu'il s'agit d'un terme clinique dépassé qui devrait être évité.

Orientation sexuelle Capacité durable d'une personne à éprouver des sentiments amoureux, émotionnels et/ou physiques profonds pour une ou plusieurs personnes d'un sexe et/ou d'un genre particulier, ou à être attirée par elles.

Identité de genre L'expérience interne et individuelle profondément ressentie d'une personne en matière de genre, qui peut correspondre ou non au sexe qui lui a été attribué à la naissance ou au genre qui lui a été attribué par la société sur la base de son sexe attribué à la naissance.

Expression de genre Manifestation extérieure de l'identité de genre d'une personne, exprimée par son nom, les pronoms utilisés pour la désigner, son comportement, ses vêtements, sa coupe de cheveux, sa voix ou ses caractéristiques corporelles.

Sexe Classification d'une personne selon qu'elle présente des caractéristiques corporelles féminines, masculines et/ou intersexuées. Les nourrissons se voient généralement attribuer un sexe à la naissance sur la base de l'apparence de leur anatomie externe. Le sexe d'une personne est une combinaison de caractéristiques corporelles, y compris ses chromosomes, ses organes reproducteurs et ses caractéristiques sexuelles secondaires. Il s'agit d'un marqueur biologique.

Diapositive 28



S'engager auprès des populations vulnérables

1. Connaître les partenaires de la mission
2. Ne pas faire de suppositions
3. Consulter les personnes ayant des besoins
4. Contribuer à garantir l'accès
5. Rechercher de manière proactive les informations sur les personnes ayant des besoins
6. N'oubliez pas que les facteurs de vulnérabilité peuvent se cumuler

28

Vous devez tenir compte de ces points dans tous les aspects de votre travail, de la planification à l'engagement, en passant par les patrouilles. Comme la mission consiste à protéger et à promouvoir les droits humains, elle ne sera pas en mesure de le faire si les personnes les plus vulnérables au sein de la ZO ne sont pas prises en compte.

- Renseignez-vous sur la personne qui, au sein de la mission et parmi vos partenaires, est responsable des différents types de populations vulnérables
- Ne partez pas du principe que les personnes ayant des besoins spécifiques sont visibles ; identifiez-les activement.
- Consultez les personnes concernées afin d'évaluer leurs besoins et leurs capacités et identifiez les lacunes des programmes de protection et d'assistance.
- Contribuez vous-même à garantir l'accès, car les personnes ayant des besoins spécifiques ne sont pas toujours en mesure d'accéder aux mécanismes de distribution, et veillez à ce que ces personnes soient incluses dans les décisions ayant une incidence sur leurs besoins alimentaires et non alimentaires
- Recherchez de manière proactive des informations sur les personnes et les groupes ayant des besoins spécifiques, qui sont souvent les moins susceptibles de se manifester pour faire connaître leurs revendications.
- N'oubliez pas que certaines personnes peuvent présenter plusieurs facteurs de vulnérabilité. Par exemple, les personnes âgées ont souvent des problèmes de santé ou des handicaps.

Souvenez-vous qu'il est de votre devoir de signaler de manière précise et efficace toute violation des droits humains, volontaire ou non, au sein de la ZO. En comprenant ces facteurs de vulnérabilité, vous comprendrez mieux les violations elles-mêmes et vous serez mieux préparé à informer les organisations et les partenaires de la mission en temps utile des problèmes qui se posent dans la zone d'opérations.

Diapositive 29



Actions clés de l'ONU-PE en matière d'engagement auprès des populations vulnérables

Alors que les différents partenaires de la mission auront des rôles différents à jouer dans la protection des personnes vulnérables, la direction et les membres de l'ONU-PE doivent être conscients de ce qu'ils peuvent faire à la fois dans leurs interactions avec les personnes et les populations vulnérables et dans la planification.

La meilleure pratique du HCR consiste à ne pas désigner les personnes handicapées comme des personnes handicapées, mais plutôt comme des personnes souffrant de handicaps spécifiques.

29

L'engagement auprès des populations vulnérables ne doit jamais être considéré comme un module ajouté à la planification ou aux opérations. Au contraire, vous devez toujours tenir compte de la présence de personnes vulnérables au sein de votre ZO, et vous devez toujours supposer qu'il y a des groupes de personnes vulnérables dont vous n'avez pas connaissance. Alors que les différents partenaires de la mission ont des rôles différents à jouer dans la protection des personnes vulnérables, la direction et les membres de l'ONU-PE doivent avoir conscience de ce qu'ils peuvent faire à la fois dans leurs interactions avec les personnes et les populations vulnérables et dans la planification.



Veillez passer au document : **Actions clés de l'ONU-PE en matière d'engagement auprès des populations vulnérables.**

Diapositive 30



Activité pédagogique

Populations vulnérables

Toutes les formes de violation des droits humains et de discrimination sont-elles intentionnelles ?

Quels sont les groupes exposés à un risque accru et classés parmi les populations vulnérables ?

Les personnes vulnérables sont-elles faciles à identifier ?

30



Nous allons passer en revue certaines questions pour vérifier que vous avez bien compris les documents.

DEMANDEZ : Toutes les formes de violation des droits humains et de discrimination sont-elles volontaires ?

RÉPONDEZ : Si les violations actives et volontaires sont plus faciles à détecter, de nombreuses populations vulnérables peuvent faire l'objet de discriminations simplement parce que leurs besoins particuliers ne sont pas pris en considération. Tous les groupes identifiés ici comme des populations vulnérables risquent à la fois de subir des actes perpétrés activement à leur encontre et de pâtir de la négligence des différents acteurs qui ignorent leurs besoins.

DEMANDEZ : Quels sont les groupes exposés à un risque accru, classés parmi les populations vulnérables ?

RÉPONDEZ :

- Les enfants, en particulier les enfants isolés ou non accompagnés
- Les personnes souffrant d'un grave problème de santé ou d'un handicap
- Les personnes ayant des besoins particuliers en matière de protection juridique ou physique
- Les femmes seules et les foyers dirigés par des femmes
- Les personnes âgées ; et,
- Les personnes LGBTIQ+

DEMANDEZ : Les personnes vulnérables sont-elles faciles à identifier ?

RÉPONDEZ : Non. Tous les groupes vulnérables ne sont pas faciles à identifier. Si certains facteurs de vulnérabilité sont difficiles à dissimuler, d'autres sont cachés. Par exemple, les handicaps mentaux peuvent passer inaperçus, les personnes âgées et les personnes souffrant de handicaps physiques ne sont pas nécessairement aussi visibles dans les communautés.

Diapositive 31



Points à retenir

- L'objectif de cette leçon est de traduire les connaissances théoriques acquises lors des formations précédentes en actions et perspectives clairement identifiables pour soutenir les droits humains dans la ZO.
- La ZO est un environnement complexe et dynamique, vous devez bien connaître les différents acteurs qui composent le terrain humain varié de l'environnement opérationnel moderne.

31

Résumé

- Ce cours a pour objectif de traduire les connaissances théoriques acquises lors des formations précédentes en actions et perspectives clairement identifiables pour soutenir les droits humains au sein de la ZO.
- La ZO est un environnement complexe et dynamique. Vous devez donc vous familiariser avec les différents acteurs qui composent le terrain humain varié de l'environnement opérationnel moderne.

Cours 1.5



Genre et culture



Démarrer le cours



Ce cours illustre la diversité typique des environnements de maintien de la paix et explique comment le respect des différences renforce la compréhension mutuelle et la communication positive. Pour garantir une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà eu une expérience d'engagement/d'observateur/de liaison au sein d'une OMP des NU. Demandez-leur de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques de travail dans des environnements diversifiés.

Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 1.5 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022 et de consulter le document Respect de la diversité de l'ONU Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 1 : Cadre conceptuel

Cours
1.5



Genre et culture

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Distribuez les documents de référence supplémentaires pour cette leçon.

- Actions clés de l'ONU-PE en matière d'engagement auprès des populations vulnérables
- Indicateurs d'alerte précoce sur le genre (Manuel du renseignement militaire de maintien de la paix - RMMP, Annexe C)

Diapositive 2



Acquis

- Illustrer l'impact de la diversité dans les communautés locales
- Appliquer les perspectives culturelles et de genre aux opérations, en particulier en ce qui concerne le terrain humain

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

Les résultats d'apprentissage que nous obtiendrons aujourd'hui sont les suivants :

- Illustrer l'impact de la diversité dans les communautés locales, et
- Appliquer les perspectives culturelles et de genre aux opérations, en particulier en ce qui concerne le terrain humain.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Étude de la diversité
- Étude de la culture
- Étude du genre

3

Le contenu de ce cours s'appuie sur ce que vous avez appris dans les documents de base de la formation préalable au déploiement (MFBP), et nous y reviendrons : Diversité, culture et genre.

Diapositive 4



Étude de la diversité

Qu'est-ce que la diversité ?

Diversité signifie « variété » et fait référence à des choses qui sont différentes les unes des autres.

Le respect de la diversité est l'une des valeurs fondamentales de l'ONU.



4

Vous avez déjà appris ce qu'était la diversité grâce au MFBP intitulée « Respect de la diversité ».



DEMANDEZ : Qu'est-ce que la diversité ?

RÉPONDEZ : Diversité signifie « variété » et fait référence à des réalités différentes les unes des autres

La diversité humaine englobe le pays d'origine, l'origine familiale et ethnique, la race, le sexe, l'âge, la culture, l'expérience et la formation professionnelle, les croyances religieuses ou politiques et la personnalité. Les gens ont beaucoup de points communs et de différences. Le « respect de la diversité » est une valeur fondamentale des Nations Unies ; il est essentiel de trouver l'unité dans la diversité culturelle pour promouvoir la paix.

Il existe des différences importantes entre les personnes et composants au sein de la mission et en dehors. Il est important de garder cette diversité à l'esprit pour pouvoir négocier et surmonter ces différences afin de réussir dans son rôle au sein de l'ONU-PE.

Diapositive 5

 **Activité pédagogique**





5

Les icebergs sont de grands blocs de glace qui flottent dans les océans. À l'instar d'un arbre dont les racines souterraines sont plus importantes que ses feuilles ou d'un crocodile qui reste à l'affût en gardant les yeux au-dessus de l'eau, un iceberg dépasse la ligne de flottaison de 10 %. Dans le cas de l'iceberg, les 90% non visibles représentent les caractéristiques des autres que l'on ne voit pas à la surface. La diversité est comme un iceberg. Chez ceux que nous observons, nous remarquons facilement certaines caractéristiques qui sont « au-dessus de la ligne de flottaison », par exemple le sexe ou la race. D'autres éléments sont moins évidents et restent « sous la ligne de flottaison », par exemple les croyances, les valeurs et les attitudes. Ce sont ces différences moins évidentes qui peuvent entraîner des malentendus si nous ne prenons pas le temps de les évaluer et de les respecter.

La manière dont vous voyez et comprenez les autres et celle dont les autres vous voient et vous comprennent pèsent sur le résultat de toutes les interactions. Pour réussir dans vos fonctions, vous devez apprécier et accepter les divers aspects d'une personne. En outre, il est possible d'éviter les mauvaises communications ou les malentendus si nous prenons le temps d'apprécier et d'apprendre à connaître une personne et ce qu'elle est au-delà de ce que nous voyons.

Diapositive 6



Étude de la culture

Qu'est-ce que la culture ?



Les Premières Nations du Canada célèbrant leur patrimoine lors du pow-wow de l'Université des Premières Nations du Canada

6



DEMANDEZ : Si la diversité se définit comme la variété, ou les choses qui se différencient les unes des autres, comment définiriez-vous la culture ?

Réponse sur la diapositive suivante.

Diapositive 7



Sensibilisation culturelle et l'ONU-PE

La culture est une croyance, un comportement et une pratique collectifs, une communauté, développée sur une longue période.

Le succès de la mission dépend de la capacité à comprendre la culture locale, à entretenir des relations respectueuses et à communiquer efficacement avec les autres.

7

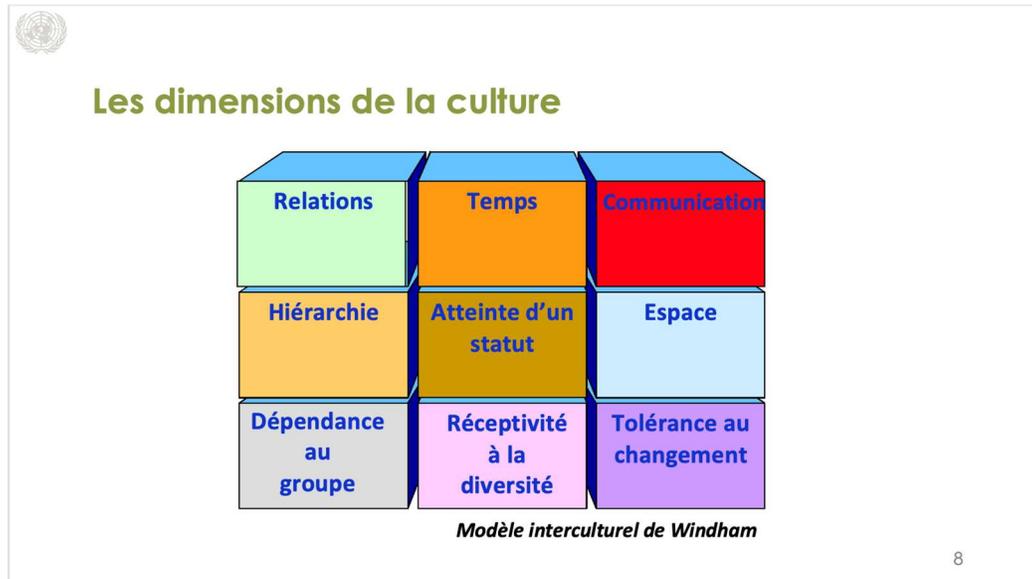
RÉPONDEZ : La culture est une croyance, un comportement et une pratique collectifs ; une communauté, développée sur une longue période.

Généralement transmise à la génération suivante, elle s'acquiert par le processus de socialisation. La culture n'est pas héritée biologiquement ; elle est acquise socialement et donc sujette à des changements au fil du temps en fonction des besoins, des attitudes et des goûts des gens.

Il existe une relation entre la culture et la diversité : la culture rassemble des individus différents pour former un style de vie ou une communauté unique, tandis que la diversité fait principalement référence aux différences individuelles.

Les agents de maintien de la paix viennent de différentes cultures. Chaque composante (militaire, civile et policière) possède sa propre culture institutionnelle. Le pays hôte (PH) et la population locale se caractérisent également par leurs propres normes et traditions culturelles. La capacité d'une mission à bien fonctionner et à travailler de manière efficace avec un pays hôte dépend de la capacité de chaque agent de maintien de la paix à entretenir des relations respectueuses et à communiquer efficacement avec les autres.

Diapositive 8



Le modèle interculturel de Windham a été conçu par Michael S. Schell. Il permet de mieux comprendre les forces qui régissent nos interactions tout en tenant compte des forces culturelles en jeu lorsqu'il s'agit de s'engager avec des populations de cultures diverses.

Examinons chaque dimension plus en détail :

Relations : La mesure dans laquelle une culture accorde de l'importance à l'instauration de la confiance et à l'établissement d'un climat de confort avant toute collaboration. Par exemple, les petites communautés des villages accordent de l'importance aux relations. Mieux vous les connaissez, plus elles vous feront confiance et partageront des informations avec vous.

Hiérarchie : La manière dont les gens perçoivent l'autorité et le pouvoir, la mesure dans laquelle ils s'en remettent aux personnes au pouvoir, se sentent autorisés à s'exprimer et se sentent libres de prendre des décisions indépendantes et des initiatives. Par exemple, le rôle d'un ancien dans une communauté et son influence sur le chef d'État officiel.

Dépendance à l'égard du groupe : L'importance de l'individu par rapport au groupe dans diverses situations sociales et professionnelles. Par exemple, les communautés collectivistes accordent plus d'importance aux objectifs et au bien-être du groupe qu'à ceux de l'individu.

Rapport au temps : L'orientation d'une culture vers les tâches ou les relations. Par exemple, dans les cultures où la ponctualité est considérée comme moins essentielle, une réunion peut commencer plusieurs minutes après l'heure prévue, ce qui peut être considéré comme peu professionnel dans une autre culture.

Rapport au statut : L'importance de la réussite personnelle et de l'épanouissement pour le sentiment général de bien-être d'un individu. Par exemple, la valeur accordée à une carrière réussie et à la reconnaissance par des prix et des promotions.

Réceptivité à la diversité : Manière dont les rôles, le pouvoir et l'autorité sont associés à chaque genre ainsi qu'aux individus de différentes races, religions, nationalités, etc. Par exemple, les femmes occupant des postes de direction.

Communications : Manière dont les membres d'une société communiquent, y compris en utilisant des gestes non verbaux. Par exemple, le contact visuel, les gestes de la main ou les termes spécifiques à une culture.

Rapport à l'espace : Manière dont les individus utilisent l'espace pour se définir, y compris les distances spatiales utilisées lors des conversations et la quantité d'espace nécessaire pour être à l'aise dans les environnements de travail et de vie. Par ex., la posture (bras croisés, angle utilisé pour parler (direct ou décalé), le contact visuel direct ou indirect.

Tolérance au changement : Réponses du groupe au changement, besoin de règles et capacité à prendre des risques. Ce concept fait également référence à la perception du degré de contrôle que les individus ont sur leur destin. Par exemple, le fait que le style de gouvernement soit démocratique (ouvert au changement) ou autoritaire (moins réticent à prendre des risques).

Ces dimensions de la culture nous aident à faire le lien entre les valeurs, les croyances et le comportement des autres. Le fait de comprendre ce lien ainsi que la manière dont votre propre culture affecte votre comportement peut vous aider à vous adapter à la culture locale lorsque vous arrivez dans une mission.

Diapositive 9



Préjugés culturels

- Dérivés des réalités de la distance et de l'interaction
- Constructions sociales et donc susceptibles d'évoluer
- Dans un état constant de flux et de changement
- Généralement de nature subconsciente

9



DEMANDEZ : Qu'est-ce que la sensibilisation culturelle ?

RÉPONDEZ : Il s'agit des hypothèses que nous formulons au sujet d'un groupe sur la base de nos propres antécédents culturels et de notre enfance, et qui influencent notre interprétation et notre perception d'un groupe.

Par exemple, certaines cultures perçoivent certains gestes de la main ou un contact visuel prolongé comme des signes d'irrespect, tandis que d'autres cultures peuvent supposer que ceux qui ne serrent pas la main ou ne regardent pas quelqu'un dans les yeux sont impolis. L'hypothèse selon laquelle un ensemble de normes est correct peut donner lieu à des préjugés culturels lors des interactions avec des personnes de cultures différentes.

Les préjugés culturels résultent, dans une certaine mesure, de la distance et des interactions ; nous comprenons moins les personnes qui sont physiquement plus éloignées ou avec lesquelles nous n'entretenons pas d'interactions. Il est important de reconnaître que les cultures sont des constructions sociales et qu'elles évoluent rapidement ou lentement au fil du temps. Les croyances, valeurs et attitudes associées à une culture spécifique se transmettent souvent de génération en génération et sont généralement de nature subconsciente.

La sensibilisation culturelle nous aide à faire tomber les barrières culturelles, à bâtir des passerelles culturelles et à apprécier ceux qui sont différents de nous. En nous comprenant mieux nous-mêmes, nous pourrions entretenir de meilleures relations avec les personnes issues d'autres cultures. Nous pourrions nouer des liens culturels et éviter les conflits culturels.

Diapositive 10



Comprendre le contexte culturel d'une ZO

- Le personnel de l'ONU-PE doit être particulièrement sensible à la culture locale dans ses actions
- Reconnaître comment notre propre culture crée des biais qui peuvent donner lieu à des préjugés
- Le manque de contact avec d'autres cultures peut entraîner des malentendus, voire des conflits

10

Le travail dans un environnement à forte diversité culturelle n'est pas toujours facile. Le maintien de la paix est à la fois complexe et culturellement divers.

La compréhension du contexte national et culturel est particulièrement importante pour l'ONU-PE. Si vous ne comprenez pas le pays et la culture dans lesquels vous travaillez, vous risquez de ne pas comprendre les personnes auprès desquelles vous vous engagez ou les problèmes auxquels elles sont confrontées.

Pour nous montrer sensibles aux autres cultures, nous devons d'abord reconnaître que notre propre culture fabrique des préjugés parfois involontaires. Les préjugés sont des jugements et opinions négatifs, formés sans vraiment connaître ou avoir analysé les faits. Les préjugés apparaissent lorsque nous jugeons les autres selon nos propres critères ou que nous filtrons les informations en fonction de nos propres expériences. Ils sont souvent fondés sur des informations lacunaires ou inexacts. Le manque d'exposition à d'autres cultures peut entraîner des conflits involontaires ou des malentendus.

Par exemple, une OMNU de la MINUS a remarqué que des familles enterraient leurs morts près de leur habitation et s'est demandé si le gouvernement leur allouait bien des espaces dans les cimetières. En réalité, cette pratique reposait sur la croyance locale selon laquelle les membres d'une famille se réincarnaient et revenaient dans la même famille s'ils étaient enterrés près de leur maison.

Diapositive 11



Surmonter les préjugés culturels

- Adopter une attitude curieuse et bienveillante
- Examiner d'autres points de vue, différents du vôtre
- Se connaître soi-même avant de comprendre les autres
- Comprendre le rôle du langage et des signaux non verbaux

11

En tant que membres de l'ONU-PE, nous devons absolument être conscients de nos propres préjugés et comprendre que notre perception ne correspond pas nécessairement à la réalité que nous observons.

Faites l'effort de vous informer sur les autres cultures et respectez les coutumes d'autrui. Recherchez des points de vue différents des vôtres en comprenant que vos propres hypothèses sont basées sur vos valeurs et vos croyances, puis explorez les points communs que vous pourriez avoir avec d'autres. Renseignez-vous sur la langue et les signes non verbaux de la culture en question et adaptez vos interactions en conséquence ; certaines cultures utilisent des gestes subtils pour indiquer leur accord ou leur désaccord, et ces gestes peuvent s'avérer différents de ce dont vous avez l'habitude.

Par exemple, savez-vous qu'en Égypte, le fait de finir toute son assiette signifie que l'hôte ne vous a pas suffisamment servi ? Finir son assiette peut s'avérer insultant. Au Japon, c'est exactement le contraire : si vous laissez de la nourriture dans votre assiette, votre hôte pensera que vous n'avez pas apprécié le repas. Une connaissance complète et détaillée de la société vous permettra d'interagir avec la population locale et de vous adapter aux différences culturelles de manière à faciliter l'accomplissement de la mission plutôt que de l'entraver.

Diapositive 12



Activité pédagogique

Sensibilisation culturelle

- Je suis _____ mais je ne suis pas _____

12



Suggestion d'activité pédagogique

Temps imparti : 10 à 15 min.

Objectif : Montrer au personnel de l'ONU-PE qu'il peut avoir ses propres préjugés, même au sein de sa culture, et qu'il doit en être conscient.

Chaque participant trace deux colonnes sur une feuille de papier.

Dans la première colonne, il écrit « Je suis ».

Dans la deuxième colonne, il écrit « Je ne suis pas ».

Entre ces deux colonnes, il écrit le mot « Mais ».

La phrase obtenue sera la suivante : « Je suis _____, mais je ne suis pas _____ »

Les participants remplissent le premier trou en inscrivant un facteur d'identification courant, par exemple leur sexe, leur appartenance raciale, leur religion ou leur âge, et le deuxième en inscrivant un stéréotype courant pour le groupe qui n'est pas vrai pour eux (que le stéréotype soit positif ou négatif). Chaque participant tente de rédiger trois énoncés.

À la fin de l'exercice, encouragez les participants à partager leurs énoncés avec les autres. Assurez-vous que la discussion reste respectueuse.

Diapositive 13



Étude du genre

Quelle est la différence entre le genre et le sexe biologique ?



13



DEMANDEZ : Vous avez parlé du genre tout au long de votre module de formation de base. Qu'est-ce que le genre ? Quelle est la différence entre le genre et le sexe ?

Réponse sur la diapositive suivante.

Diapositive 14



Le sexe d'une personne est :

- Défini biologiquement ;
- Déterminé par la naissance ;
- Universel.



Le genre d'une personne :

- Est socialement construit et donc appris et peut être modifié ;
- Diffère et varie au sein d'une même culture, d'une culture à l'autre et dans le temps ;
- Les femmes, les hommes, les filles et les garçons ont des rôles, des responsabilités, des opportunités, des besoins et des contraintes différents.

14

RÉPONDEZ : Le terme « **sexe** » désigne les différences biologiques entre les femmes et les hommes (chromosomiques, anatomiques et hormonales). Par exemple, « la voix des hommes mue à la puberté, mais pas celle des femmes » est une affirmation sur les différences sexuelles entre les femmes et les hommes.

Le terme « **genre** » fait référence aux différences sociales et aux relations sociales entre les femmes et les hommes. Il renvoie donc non pas aux femmes ou aux hommes, mais à la relation entre eux et à la manière dont elle se construit. Par exemple, « dans l'Égypte antique, les hommes restaient à la maison et s'occupaient du tissage, tandis que les femmes s'occupaient des affaires familiales. Les femmes héritaient et les hommes n'héritaient pas » constitue une affirmation sur les différences de genre entre les femmes et les hommes. Le genre d'une personne s'apprend au cours de la socialisation et est fortement influencé par la culture de la société concernée.

Diapositive 15



Le mot **genre** désigne les *attributs sociaux*, opportunités et relations sociales associés au sexe féminin ou masculin. Ces attributs, opportunités et relations sont *construits socialement* et intégrés au cours de la socialisation. Ils *dépendent du contexte et de la période et peuvent évoluer*.

15

Je souhaiterais évoquer certains mots-clés.

Attributs sociaux : Les attributs sociaux de notre personnalité reposent sur nos interactions avec d'autres personnes au cours de notre vie. Ces attributs sont influencés par notre race, notre ethnie, notre nationalité, notre genre, notre religion ou nos préférences sexuelles. L'engagement le plus efficace se produit lorsque les parties reconnaissent et apprécient le construit social de leurs audiences. Le concept le plus généralement accepté de l'identité d'une personne est déterminé par ses attributs sociaux.

Construit socialement : Notre compréhension collective du monde qui constitue la base des hypothèses partagées sur sa réalité. Manière dont nous définissons la réalité que nous voyons.

Spécifique au contexte/à la période et susceptible d'évoluer. Tout comme nous l'avons souligné pour la diversité et la culture, le genre est pris en compte dans le contexte et l'environnement dans lequel nous nous trouvons à un moment donné. Au fil du temps, les personnes changent et s'adaptent à leur environnement.

Diapositive 16



*Le **genre** définit les relations de pouvoir dans la société et détermine ce qui est attendu, autorisé et valorisé chez une femme ou chez un homme dans un contexte donné.*

16

Le genre ne peut être séparé de la culture, de la classe, de l'ethnie, de l'âge, de la religion, des attentes stéréotypées en matière d'apparence physique (coiffure, habillement, posture et manières), des tendances comportementales, etc.

Le genre n'est pas seulement une question de femme ou d'homme ; c'est une construction sociale qui met en évidence la structure et les relations de pouvoir. Il détermine ce qui est attendu, autorisé et valorisé chez une femme ou chez un homme dans un contexte donné.

Même lorsque les femmes ont davantage tendance à s'occuper des tâches domestiques et que les hommes semblent jouir d'une plus grande liberté au quotidien, les droits et les capacités réels des femmes dans la société peuvent s'avérer beaucoup plus malléables.

Par exemple, traditionnellement, les femmes tsonga d'Afrique du Sud avaient des droits relativement importants en matière de mariage par rapport aux femmes des communautés voisines. De même, au Cambodge, si l'autorité masculine est acceptée

comme une tradition familiale, le rôle des femmes est important et la relation entre les sexes et les conjoints est quasiment un rapport d'égalité.



DEMANDEZ : Auriez-vous d'autres exemples ? (Laissez aux participants le temps de partager leurs exemples)

L'ensemble du personnel de la mission doit utiliser un langage respectueux et non discriminatoire et veiller à ne pas renforcer les stéréotypes liés au genre. Dans toutes ses interactions, le personnel doit tenir compte de la diversité des expériences, situations, besoins et caractéristiques des femmes, des hommes, des filles, des garçons et des personnes ayant une orientation sexuelle et/ou une identité de genre différente.

Par conséquent, vous ne pouvez pas tenir pour acquis que la manière dont vous percevez la dynamique du pouvoir dans votre ZO est correcte. Nous devons formuler nos questions et nos interactions de manière à acquérir une bonne compréhension des personnes opérant au sein de la ZO. Il est important de faire preuve de respect et de sensibilité lors des interactions avec les personnes de tous les genres. Les règles sociales qui régissent les interactions normales entre les femmes et les hommes peuvent varier d'une culture à l'autre, de sorte que ce qui peut être interprété comme un comportement innocent dans un contexte culturel peut être considéré comme une offense dans un autre.

Diapositive 17



Genre, culture et diversité

Examiner les pratiques culturelles et leur impact sur le genre. Voici quelques exemples dans le monde entier.

FEMMES	HOMMES
Dans le nord de l'Inde, les femmes observent un jeûne d'un jour pour que leur mari vive longtemps (Karvachauth).	Un Moran (jeune homme masai) doit tuer un lion pour prouver qu'il est un vrai homme. Le petit garçon est encouragé à « ne jamais pleurer ».
Dans de nombreuses cultures subsahariennes, les femmes veillent à ce que les hommes mangent en premier et à ce que ce soit elles qui mangent en dernier.	Selon l'Organisation mondiale de la santé, environ 30 % des hommes sont circoncis dans le monde

17

Pour examiner les différentes pratiques culturelles en matière de relations entre les genres, nous allons vous présenter des exemples du monde entier.

Lisez les exemples sur les diapositives.



DEMANDEZ : En quoi cela s'écarte-t-il des pratiques culturelles de votre communauté ou d'une communauté similaire ?

DEMANDEZ : Comment adopter un comportement qui respecte la diversité et améliore notre compréhension mutuelle ?

Réponse sur la diapositive suivante.

Diapositive 18



Pratiques contribuant au respect de la diversité

- Examiner ses propres préjugés et comportements
- Travailler efficacement avec les personnes quelles que soient leurs origines
- Traiter toutes les personnes avec dignité et respect
- Traiter les hommes et les femmes sur un pied d'égalité
- Respecter les points de vue différents
- Ne pas faire de discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personne

18

RÉPONSE : L'ONU décrit en détail six manières différentes de pratiquer le respect de la diversité dans un environnement multiculturel.

DEMANDEZ : Citez un exemple de la manière dont vous, en tant que futur membre du personnel de l'ONU-PE, aborderiez chaque pratique. Une réflexion sur votre comportement est essentielle pour vous assurer que vos interactions avec la population civile sont efficaces.

DEMANDEZ : Quels sont vos préjugés qui influencent votre manière de répondre aux gens ?

RÉPONSE POSSIBLE : Stéréotype de genre. Soutenir les femmes et leur fournir les ressources nécessaires pour leur permettre d'assumer des fonctions de direction.

DEMANDEZ : Que faire pour travailler efficacement avec des personnes de toutes origines (ethniques) ?

RÉPONSE POSSIBLE : Utiliser un langage inclusif dans les discussions écrites et orales, être ouvert à de nouvelles manières de résoudre les problèmes (large éventail de perspectives) ou exprimer son intérêt pour d'autres idées.

DEMANDEZ : Comment faire preuve de dignité et de respect envers les autres ?

RÉPONSE POSSIBLE : Faire preuve d'empathie à l'égard de la situation de chaque personne, écouter et encourager l'expression des opinions et contributions de chacun.

DEMANDEZ : Comment vous assurer que vous traitez les hommes et les femmes sur un pied d'égalité ?

RÉPONSE POSSIBLE : Inclusion des femmes dans les discussions communautaires.

DEMANDEZ : Comment montrer que vous respectez les opinions personnelles des autres ?

RÉPONSE POSSIBLE : Faire preuve d'ouverture d'esprit, apprécier la diversité ou essayer de trouver un terrain d'entente.

DEMANDEZ : Quels exemples de discrimination pouvez-vous citer ?

RÉPONSE POSSIBLE : Âge, sexe, handicap, race, religion ou croyance.

Il est important de se souvenir de ces pratiques et d'y revenir souvent lorsque vous planifiez vos activités d'engagement dans le cadre de l'ONU-PE.

Diapositive 19



Points à retenir

- La compréhension du **contexte culturel local** et des **différents points de vue** est essentielle à la réussite des opérations de maintien de la paix.
- Le **genre** n'est pas une question réservée aux femmes ; le genre est une **construction sociale** qui montre la structure et la relation de pouvoir.
- Une **compréhension** approfondie **des différents besoins et priorités** des femmes et des hommes, des filles et des garçons, dans une AO donnée, devrait en fin de compte permettre de prendre des décisions plus éclairées et de mettre en œuvre plus efficacement le mandat de la mission.

19

Lisez la diapositive.

Résumé

- Ce cours avait pour objectif d'élargir votre vision, de vous expliquer comment la diversité, la culture et le genre sont liés les uns aux autres et de présenter leur influence sur la réussite de votre mission au sein de l'ONU-PE.

Cours 1.6



Avoir recours à la communication interculturelle



Démarrer le cours



Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà travaillé avec des personnes de cultures différentes. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 1.6 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 1 : Cadre conceptuel

Cours
1.6



Utiliser la communication
interculturelle

Diapositive 2



Acquis

- Comprendre l'effet de la culture sur la communication
- Communiquer efficacement dans un contexte interculturel

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :**

- Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.
- Assurez-vous que les participants ont une copie du document du cours 1.6 : Guide rapide de renforcement des compétences culturelles.
- La salle de classe doit être équipée de tableaux à feuilles mobiles, de feuilles de papier et de marqueurs pour permettre aux participants d'effectuer des travaux de groupe tout au long du cours.

Lisez la diapositive.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Communication interculturelle
- Comprendre l'effet de la culture sur la communication
- Conseils en matière de communication interculturelle

3

Diapositive 4



Introduction

La communication est assurée lorsque les idées présentes dans l'esprit d'une personne sont transmises et traduites dans l'esprit d'une autre personne

Il peut s'avérer très difficile de le faire d'une langue à l'autre et d'une culture à l'autre, car la plupart des langues du monde utilisent des termes, des expressions et des interprétations communes qui ne sont pas facilement traduisibles d'une langue à l'autre.

4

Il est important de comprendre que la communication renvoie à un concept bien plus large que la simple expression orale ou écrite ; il s'agit, pour une personne, de transmettre un sens à quelqu'un d'autre.

La communication entre les cultures est moins facile que vous ne le pensez. Même les cultures qui partagent une même langue utilisent des termes différents, ce qui peut créer de la confusion.

Par exemple, l'anglais est la langue la plus couramment utilisée dans le monde d'aujourd'hui. Les deux principaux pays anglophones sont le Royaume-Uni et les États-Unis. Même s'ils partagent la même langue, les deux pays emploient suffisamment de variantes pour que des malentendus puissent se produire entre les anglophones américains et les anglophones britanniques. Ce point est mis en évidence dans les deux diapositives suivantes.

Diapositive 5



L'utilisation des termes « football » et « soccer » pour désigner le même jeu est une différence simple et bien connue. Même si, en étudiant l'histoire des deux termes, on comprend qu'ils sont tous deux issus de la racine « association football », la plupart des gens considèrent le football américain comme très différent du football au Royaume-Uni et dans la plupart des autres régions.

Diapositive 6



La plupart des Américains comprendraient ce que vous avez en tête si vous utilisiez le mot « trousers » (pantalon). Mais au Royaume-Uni et en Irlande, le terme « pants » signifie « sous-vêtements ». Un malentendu sur le terme « football » pourrait conduire à apporter le mauvais ballon lors d'un match organisé par la communauté, et pourrait même donner lieu à une excellente leçon d'interculturalisme ; en revanche, un malentendu sur le terme « pants » pourrait s'avérer très gênant, voire offenser quelqu'un.

Dans ce cours, vous découvrirez l'importance d'une communication interculturelle efficace et l'impact qu'elle peut avoir sur vos engagements en tant qu'ONU-PE, avec les personnes présentes dans vos zones d'opérations (ZO) et avec les partenaires de mission de différentes nations.

Diapositive 7



Communication interculturelle

Il est essentiel pour le personnel de l'ONU-PE d'apprendre les traditions locales pour saluer les gens et entamer une conversation. Le fait de saluer dans la langue maternelle de la personne permet également d'établir une relation. Cela permet de se faire une idée des gens dès les premières minutes. Apprendre le nom d'une personne et donner le vôtre est également très important pour créer un dialogue efficace avec une communauté.

7

Les informations suivantes sont directement tirées du manuel de l'ONU-PE :

« Le personnel de l'ONU-PE doit impérativement apprendre quelles sont les traditions locales pour saluer les gens et engager la conversation. Le fait de saluer dans la langue maternelle de la personne permet également d'établir une relation. Cela permet de se faire une impression des gens dès les premières minutes. Il est également très utile d'apprendre le nom de ses interlocuteurs et de donner le sien pour créer un dialogue efficace avec une communauté ».



DEMANDEZ : En vous basant sur tout ce que vous avez appris dans ce cours jusqu'à présent, pourquoi pensez-vous que cela est important ?

RÉPONDEZ : Le simple fait d'apprendre comment dire « bonjour, ravi de vous rencontrer » dans la langue de la communauté locale et de retenir le nom des gens montre que vous avez pris le temps de vous renseigner sur eux et que vous souhaitez en savoir plus. Cela prouve non seulement que vous vous intéressez à la question, mais aussi que la mission de l'ONU-PE est crédible.

Diapositive 8



Communication interculturelle

La communication interculturelle est :

- Savoir que les différentes cultures ont des modes de communication différents
- Rapprocher les différents modes de communication entre les cultures

Les membres de l'ONU-PE doivent être capables de communiquer entre les cultures, ce qui nécessite :

- Comprendre votre culture ; et,
- Comprendre la culture du pays hôte

8

Comme nous l'avons déjà démontré, des malentendus peuvent survenir même entre des cultures qui partagent la même langue. Il est donc important que vous compreniez le concept de communication interculturelle.

La communication interculturelle implique de :

- Comprendre que les différentes cultures ont des modes de communication différents
- Comblent le fossé entre les différents modes de communication entre les cultures

En progressant dans ce cours, vous vous appuyerez sur ce que vous avez déjà appris sur la culture. Il est important que vous compreniez ce qu'est une culture et que vous soyez capable de naviguer entre différentes cultures.

Vous devez être capable de communiquer avec des personnes de différentes cultures, ce qui nécessite :

- Une compréhension de votre propre culture ; et,
- Une compréhension de la culture du pays hôte

La compréhension de la culture implique de comprendre les mythes, les hypothèses et les normes que les gens considèrent comme allant de soi. Une communication interculturelle efficace implique d'accepter que certains préjugés culturels influencent vos interactions.

Diapositive 9



La culture et l'ONU-PE

- La compréhension du contexte culturel est essentielle pour la réussite de la mission, mais elle l'est encore plus pour l'ONU-PE
- L'ONU-PE communique souvent entre les cultures
- Les actes ont souvent plus de poids que les mots

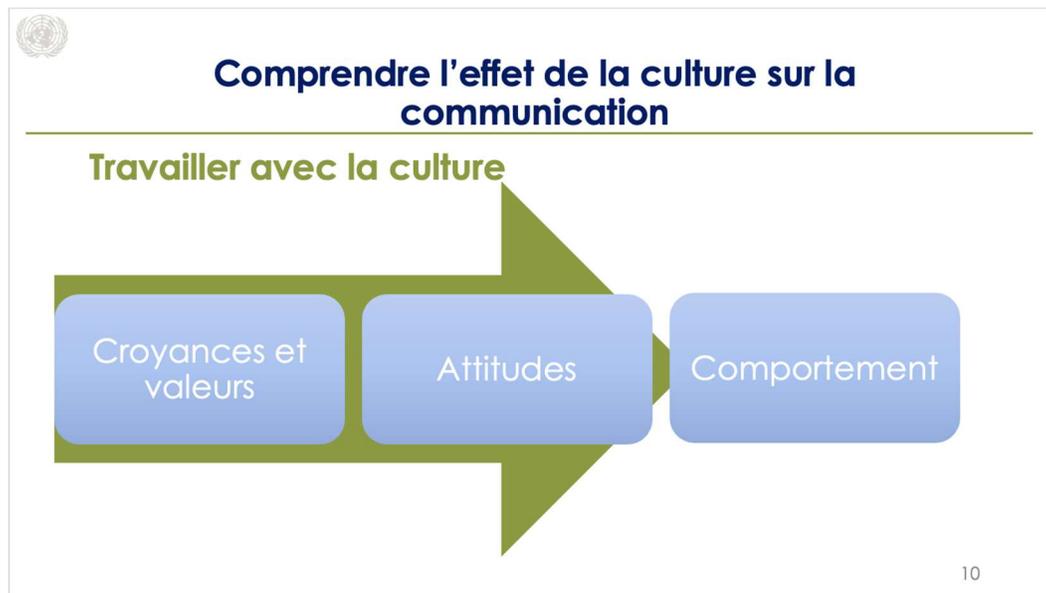
9

Le cours précédent vous a appris que la compréhension du contexte culturel était essentielle à la réussite d'une mission, en particulier au sein de l'ONU-PE, car votre travail implique de communiquer entre les cultures. Vous devrez assurer la communication entre votre culture et celle du pays hôte, ainsi qu'entre les militaires et les civils.

C'est la raison pour laquelle, pour être sensibles aux autres cultures, nous devons comprendre nos propres préjugés culturels et avoir conscience de nos limites, de nos prismes et de nos interprétations. Pour faire en sorte que la mission de maintien de la paix soit respectée et ait un impact positif sur la population d'accueil, nous devons mériter le respect et l'appréciation de cette dernière. Il est important que vos actions reflètent votre compréhension et votre respect de leur culture car les actes ont souvent plus de poids que les mots.

Un dicton populaire dit que « les actes en disent plus long que les paroles ». Vous êtes un relais essentiel entre la mission et la population locale ; vos actions seront donc perçues comme étant celles de la force. C'est ce qui place l'ONU-PE au cœur des opérations militaires dans le contexte actuel des opérations de paix. L'efficacité d'une force à fournir un environnement sûr et stable est essentielle à la crédibilité de la mission.

Diapositive 10



En tant que membre du peloton d'engagement, vous devez acquérir une bonne compréhension de ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire, de ce que vous pouvez et ne pouvez pas dire, et de la manière dont vous pouvez et ne pouvez pas agir, lorsque vous dialoguez avec la population du pays hôte.

Les croyances et les valeurs façonnent nos attitudes et, inversement, nos attitudes façonnent notre comportement. Par conséquent, pour comprendre pourquoi les gens se comportent d'une certaine manière, vous devez comprendre ce qui se cache derrière leur comportement. Le fait de comprendre ces facteurs sous-jacents vous aidera à apprécier l'influence de la culture sur la communication et l'importance qu'elle revêt pour une communication efficace.

Diapositive 11



Comprendre la culture : Croyances

- Ne nécessitent pas d'évaluation ou de preuve
- Rigides, malgré qu'elles puissent être réfutées
- Au cœur de l'identité culturelle si elle est partagée par l'ensemble de la communauté

11

Les croyances sont les hypothèses que nous avons sur le monde. Elles ne nécessitent pas d'évaluation ou de preuve d'exactitude. Elles sont façonnées par notre religion, notre culture et notre famille. Lorsque l'on présente des faits qui réfutent des croyances, cela peut provoquer une grande détresse.

Comme la culture est partagée entre les différentes croyances et que les différentes cultures se fondent sur des croyances qui les unissent, cela revient à dire que la culture est un partage de croyances et de valeurs. Inversement, ces éléments sont fondamentaux pour l'identification des personnes et peuvent être considérés comme des croyances de base.



DEMANDEZ : Quelles croyances considérez-vous comme des croyances fondamentales ?

RÉPONDEZ : Même s'il n'y a pas de réponse bonne ou mauvaise, il peut s'agir de foi religieuse, de foi en la science, d'interprétations d'événements historiques, de croyances en l'individu par rapport à la collectivité, de croyances concernant la place de sa propre nation dans le monde, et ainsi de suite.

N'oubliez pas qu'il est difficile de modifier les croyances des gens et qu'il est préférable de trouver un terrain d'entente et de travailler à partir de là.

Diapositive 12



Comprendre la culture : Valeurs

- Déterminer ce que les cultures privilégient
- Basées sur la façon dont nous envisageons les croyances
- Déterminent ce qui est « bien » et « mal »

12

Les croyances nous disent à quoi ressemble le monde physique, tandis que les valeurs sont la manière dont nous identifions ce qui est important, ce qui est bien et ce qui est mal dans ce monde.

Par exemple, si vous vous trouvez dans une ZO qui n'a pas la même notion du temps que vous, vous risquez de vous impatienter si les délais convenus au départ ne sont pas respectés. Cette frustration peut nuire à votre capacité à établir des relations avec les ressortissants locaux (RL), en particulier si vous n'arrivez pas à la cacher aux personnes avec lesquelles vous essayez d'établir un dialogue.



DEMANDEZ : Les valeurs diffèrent d'une culture à l'autre, par exemple le temps ou l'argent. Dans votre culture, qu'est-ce qui est le plus important : le temps ou l'argent ? Débattez des raisons.

RÉPONDEZ : Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse à cette question ; cela dépend de vos origines. Les personnes issues de cultures différentes accordent des valeurs différentes aux choses, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'âge, du sexe ou de l'appartenance ethnique. Vous devez comprendre les valeurs de votre société et en quoi elles s'écartent de celles du pays hôte. Le fait que ces valeurs soient différentes n'a pas d'importance ; ce qui compte, c'est que vous compreniez les valeurs des RL et que vous orientiez vos actions en conséquence.

Diapositive 13



Comprendre la culture : La relation entre les croyances et les valeurs

- La relation entre les croyances et les valeurs est complexe et dynamique
- Les valeurs sont généralement liées à des croyances
- Les êtres humains peuvent avoir à la fois des croyances et des valeurs contradictoires

13

La relation entre les croyances et les valeurs est complexe et dynamique. Il est intéressant de noter que les individus et les groupes peuvent avoir à la fois des croyances et des valeurs contradictoires. Souvent, c'est le poids attaché à une certaine croyance qui détermine les actions.



DEMANDEZ : Si vous travaillez dans une société qui assimile la sagesse et l'autorité à l'âge, quel impact cela peut-il avoir sur votre travail ?

RÉPONDEZ : Par exemple, un jeune officier peut avoir plus de difficultés à établir son autorité auprès des RL lorsqu'il est accompagné d'un sous-officier plus âgé et plus expérimenté.

Vous devez comprendre et être en mesure d'identifier vos valeurs fondamentales, les valeurs fondamentales de vos forces et les valeurs fondamentales de la population du pays hôte afin d'anticiper les éventuels points de friction entre vous et eux.

Diapositive 14



Comprendre la culture : Attitudes

- Les attitudes sont la réponse émotionnelle à une croyance et/ou à une valeur
- Pour changer d'attitude, il faut modifier une croyance ou une valeur
- Les attitudes étant le résultat de l'association de croyances et de valeurs et que celles-ci sont complexes, il peut être difficile de les changer

14

Les croyances alliées aux valeurs donnent lieu aux attitudes. Les attitudes reflètent une réponse émotionnelle cohérente à une croyance et/ou à une valeur. Pour changer une attitude, il faut modifier soit la croyance, soit la valeur qui lui est associée.

Il est important de considérer les attitudes comme distinctes de la simple combinaison de croyances et de valeurs car, une fois formées, elles ne peuvent pas être aussi facilement décomposées en leurs éléments constitutifs. Ce sont les attitudes, et non simplement les croyances et les valeurs, qui nous aident à comprendre le comportement.

Les attitudes étant issues de combinaisons croyance-valeur, et ces combinaisons étant complexes, il peut s'avérer difficile de changer d'attitude.

Toutefois, il convient de garder à l'esprit que lorsque des croyances profondément ancrées sont remises en question, les gens les défendent même en présence de preuves accablantes. Souvenez-vous que vous n'êtes pas obligé d'être d'accord avec les personnes avec lesquelles vous travaillez. Vous devez simplement être en mesure de trouver des points d'accord et de faire évoluer la conversation à partir de là.

Diapositive 15



Comprendre la culture : Comportements

- Le comportement est la façon dont les gens s'expriment
- Le comportement peut être verbal ou non verbal
- Comprendre le comportement, c'est comprendre la motivation d'une personne

La motivation peut être soit :

- **Interne** – croyances et valeurs qui forment les attitudes conduisant au comportement
- **Externe** – un facteur externe influence les attitudes ou les valeurs (par exemple : récompenses et punitions)

15

Le comportement est la manière dont les individus s'expriment. Dans le cadre de notre discussion, il peut être verbal (ce que les gens disent) ou non verbal (ce que les gens font).

En plus d'être influencée par les attitudes, la motivation façonne le comportement. La motivation peut être soit :

- *Interne* – croyances et valeurs qui forment les attitudes conduisant au comportement, soit
- *Externe* – facteur externe influencé par les attitudes ou valeurs (par exemple, des pénalités et récompenses)

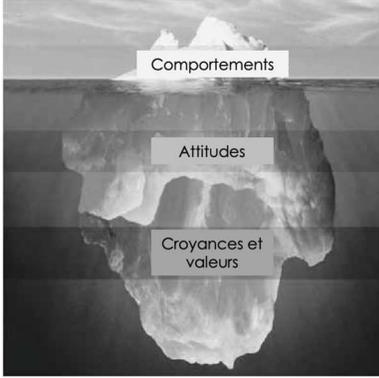
La motivation peut être influencée par la force des croyances et des valeurs qui forment les attitudes, c'est-à-dire la motivation interne. Elle peut également relever de facteurs externes, comme la corruption ou la préservation de soi/l'attitude défensive. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que l'applicabilité des influences externes dépend également des croyances, des valeurs et des attitudes. Les prix et décorations sont un type de motivation externe que la plupart des militaires connaissent et qui sont très pertinents et importants pour la culture militaire.

En comprenant tout cela, nous pouvons anticiper les comportements et nous y adapter.

Diapositive 16



Comprendre la culture : L'iceberg de la culture



16

Vous avez déjà entendu parler de la métaphore de l'iceberg dans votre cours sur le genre et la culture. Ce que nous venons d'examiner, c'est la partie de la culture qui se trouve « sous la ligne de flottaison ».

Comme nos croyances, nos valeurs et nos attitudes se manifestent par nos comportements. Elles déterminent également la manière dont les autres nous perçoivent. Votre comportement n'est pas seulement représentatif de votre armée, mais également de l'ONU. Vous illustrez les croyances et les valeurs des Nations Unies en vous comportant avec dignité et respect envers tous, et en faisant un effort visible et concerté pour dialoguer avec tous les membres de la population locale.

Diapositive 17



Conseils pour la communication interculturelle

- Connaître l'impact de la culture sur la communication est essentiel pour surmonter les obstacles culturels à la communication
- Il est essentiel de disposer de bonnes stratégies pour surmonter les différences interculturelles en matière de communication

17

Il est essentiel de connaître l'impact de la culture sur la communication pour surmonter les obstacles culturels à la communication.

Dans la première partie de ce cours, nous avons exploré le comportement des gens et ce qu'il signifiait pour vous. Ayant distillé des conseils pratiques tout au long du cours, nous allons consacrer le reste du cours à explorer les stratégies que vous pouvez mettre en œuvre lorsque vous dialoguez avec des personnes de cultures différentes.

Avoir de bonnes stratégies à disposition est essentiel pour surmonter les différences interculturelles en matière de communication.

Diapositive 18



10 principes pour renforcer la compétence culturelle :

1. Il n'existe pas de point de vue impartial
2. Se concentrer sur l'intention du message
3. Comprendre ce que le public retient
4. Recherchez la connaissance, ne vous laissez pas limiter par l'inconnu
5. Faire preuve d'adaptation et de souplesse
6. Faire preuve d'empathie, regarder le monde à travers les yeux des autres
7. Appliquer la pensée critique pour identifier les causes profondes
8. Adopter un esprit créatif
9. Pour chaque action, il y a une réaction
10. Rester centré sur sa mission

18

Voici dix conseils pour améliorer les compétences culturelles. Un document vous a également été distribué pour vous aider dans votre mission. Nous vous conseillons de vous y référer en permanence afin de rester sur la bonne voie.

Diapositive 19



10 principes pour renforcer la compétence culturelle :
Impartialité

Vous devez reconnaître qu'il n'existe pas de point de vue impartial

Posez-vous la question :

- Quelles sont mes hypothèses ?
- Quelle est ma mission ?
- Comment les ressortissants locaux perçoivent-ils la mission ?

19

De la même manière qu'un bon arbitre se doit d'être impartial, mais pénalise les fautes, une opération de maintien de la paix ne doit pas tolérer les actions des parties qui violent les engagements du processus de paix ou les normes et principes internationaux que les Nations Unies mettent en avant.

Toutefois, il est important d'avoir conscience de ses propres préjugés ou hypothèses et d'essayer de comprendre les idées préconçues et les préjugés de ses interlocuteurs avant de dialoguer avec les RL. Ces informations vous aideront à comprendre la nature réelle des problèmes et vous permettront de mieux comprendre et même de prévoir leur comportement.

Posez-vous les questions suivantes :

- Quelles sont mes hypothèses ?
- Quelle est ma mission ?
- Comment les RL perçoivent-ils la mission ?

En vous posant ces trois questions, vous serez mieux à même de trouver un terrain d'entente avec les ressortissants locaux et d'entretenir des communications ouvertes et honnête avec eux.

Diapositive 20

 **10 principes pour renforcer la compétence culturelle :**
Le message

Se concentrer sur l'intention du message plutôt que sur ce que l'on croit avoir entendu

- Réfléchissez à ce que vous pensez avoir dit ?
- Utilisez un langage simple et direct.
- Ne pas faire d'humour
- Ne pas utiliser de métaphores (et demander des éclaircissements sur leurs métaphores)



20

La plupart des termes sont subjectifs. Par exemple, des mots comme « grand » ou « petit » n'ont pas de signification réelle en dehors de leur contexte. De fait, ils peuvent avoir des significations très différentes d'une personne à l'autre. Voici quelques points simples à garder à l'esprit lors des conversations avec ces personnes :

- Réfléchissez à ce que vous pensez avoir dit. Vous devez vous assurer que ce que vous pensez avoir dit est bien ce qu'elles ont entendu.
- Utilisez des formulations simples et directes. La clarté est la clé d'une communication réussie.
- Ne faites pas d'humour.
- N'utilisez pas de métaphores (et demandez à vos interlocuteurs d'expliquer leurs métaphores)



DEMANDEZ : Pourquoi pensez-vous que l'humour et les métaphores sont à éviter ?

RÉPONDEZ :

- Humour – Ce n'est pas parce que vous trouvez que quelque chose est drôle que quelqu'un d'autre le trouvera drôle aussi. Au mieux, vous pouvez amuser quelqu'un ; mais vous risquez, au pire, d'offenser quelqu'un. Le risque d'offenser quelqu'un l'emporte sur les avantages.
- Métaphores – Les métaphores se basent sur des interprétations et cultures partagées. Si le pays d'accueil ne partage pas votre culture, la personne ne comprendra pas votre métaphore. Le risque de confusion l'emporte sur l'avantage de la métaphore.

Diapositive 21

 **10 principes pour renforcer la compétence culturelle :**
Le public

Comprenez ce que votre public retient plutôt que de vous concentrer sur ce que vous pensez avoir dit

Le langage doit être :

- Clair
- Précis
- Exact



N'hésitez pas à expliquer pourquoi vous faites ou demandez quelque chose 21

Ce que vous dites est loin d'être aussi important que ce que les gens comprennent car, en fin de compte, les gens réagissent à ce qu'ils ont compris, ce qui n'est pas nécessairement le message que vous pensez avoir transmis.

L'expression doit être **claire, précise** et **exacte** afin de minimiser les malentendus. Plus important encore, vous devez faire l'effort d'expliquer votre point de vue/position.

N'hésitez jamais à expliquer pourquoi vous faites ou demandez quelque chose. On pense souvent à tort que les gens nous comprennent, mais cela peut avoir des conséquences désastreuses. Le fait de dire aux gens pourquoi vous faites ou demandez quelque chose leur permet de mieux comprendre vos intentions et la mission dans son ensemble.

Remarque importante : À moins de s'efforcer d'être aussi formel et clair que possible, on s'exprime souvent de manière plus informelle à l'oral qu'à l'écrit, et donc parfois moins clairement.

Diapositive 22



10 principes pour renforcer la compétence culturelle : Rechercher la connaissance



- Recherchez toujours la connaissance, mais ne vous laissez pas limiter par l'inconnu
- Faites des recherches aussi approfondies que possible sur le pays hôte et ses coutumes
- N'ayez pas peur de poser des questions aux membres du pays hôte

22

Pour communiquer efficacement, vous devez comprendre à qui vous vous adressez. Il ne s'agit pas seulement des individus eux-mêmes, mais aussi de la culture du pays hôte. Avant même d'être déployé, vous devez vous renseigner dès que possible sur le pays hôte. Il faut toujours chercher à savoir sans pour autant se laisser impressionner par l'inconnu.

Une fois que vous serez dans votre zone d'opérations, n'hésitez pas à poser des questions aux membres du PH. Les gens sont généralement fiers de leur culture et sont heureux que vous leur posiez la question. C'est particulièrement vrai si des RL travaillent au sein de la force ; ils ont un intérêt direct à ce que vous réussissiez. En outre, prêtez une attention particulière à tous les signaux de communication émis par les personnes avec lesquelles vous dialoguez.

Diapositive 23



10 principes pour renforcer la compétence culturelle : Flexibilité et patience

Faire preuve de souplesse, d'adaptation et de patience

- **Flexibilité** - aucune mission ne se déroule comme prévu
- **Adaptation** - adapter sa communication à son auditoire
- **Patience** - il se peut qu'ils ne voient pas les choses de la même manière que vous



23

En tant que militaires, nous aimons planifier et exécuter nos plans, mais comme nous le savons tous, nous devons rester flexibles, car aucune mission ne se déroule comme prévu.

Les choses ne sont pas nécessairement faites au moment prévu, la communication peut s'avérer fastidieuse et le comportement peut être déroutant. Vous devez donc faire preuve d'adaptabilité, c'est-à-dire ajuster votre communication à votre public.

La patience à l'égard de soi-même et des autres permet de dépasser ces problèmes et de trouver des moyens d'éviter des incidents similaires à l'avenir. Les membres du PH ne voient pas nécessairement les choses de la même manière que vous.

Même si vous êtes frustré, ne montrez jamais votre frustration à vos interlocuteurs.

Par exemple, si vous êtes issu d'une culture qui valorise le développement de liens personnels avant d'entamer une discussion, ne vous étonnez pas si vos interlocuteurs se sentent frustrés parce que leur culture valorise la ponctualité et s'attendent à ce que l'engagement commence immédiatement.

Diapositive 24



Activité pédagogique

Question : Qu'est-ce qui vous frustre le plus lorsque vous essayez de communiquer avec quelqu'un ?

24

**ACTIVITÉ :**

À présent, écrivez sur une feuille de papier les cinq choses que vous trouvez les plus frustrantes lorsque vous essayez de communiquer avec quelqu'un. Nous les partagerons avec la classe et déterminerons lesquelles sont les plus courantes. Plus ces choses sont courantes, plus elles ont de chances de faire partie de votre culture et de ne pas être une simple préférence personnelle.

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Accordez aux participants deux minutes pour y réfléchir. Sur un tableau blanc, un tableau noir ou un tableau à feuilles mobiles, inscrivez les éléments cités par de nombreux participants comme relevant d'une norme culturelle.

Il y a une différence entre culture et préférence : les préférences sont personnelles, mais lorsqu'elles sont partagées par un grand nombre de personnes de la même culture, elles deviennent culturelles. Le fait de comprendre ce qui est culturel et ce qui ne l'est pas vous prépare à être plus flexible dans vos engagements.

Diapositive 25

 **10 principes pour renforcer la compétence culturelle :**
Empathie

- Regardez le monde à travers les yeux des autres
- Écoutez activement les gens
- Ne partez pas du principe que vous les comprenez



Que feriez-vous dans leur situation ?

25

L'empathie est un élément essentiel si l'on prétend à l'intelligence culturelle. Si vous pouvez vous mettre à la place de vos interlocuteurs pour interpréter une situation, vous commencerez à comprendre leur point de vue. En procédant ainsi, vous serez beaucoup plus à même de communiquer efficacement avec eux.

Regarder le monde en se mettant à la place des autres, c'est se demander : « que ferais-je si j'étais dans leur situation ? » Cette simple question peut vous aider à comprendre leurs motivations.

Vous ne pouvez pas faire l'hypothèse que vous comprenez quelqu'un, mais vous devez de l'écouter activement. En effet, comme vous l'apprendrez dans le prochain cours, il y a une grande différence entre entendre et écouter. Il est important de garder à l'esprit que les hypothèses peuvent vous guider dans la mauvaise direction et saper ce que vous essayez d'accomplir. Au mieux, vous passerez pour quelqu'un d'indifférent ; au pire, vous pourriez porter atteinte à la crédibilité de la mission.

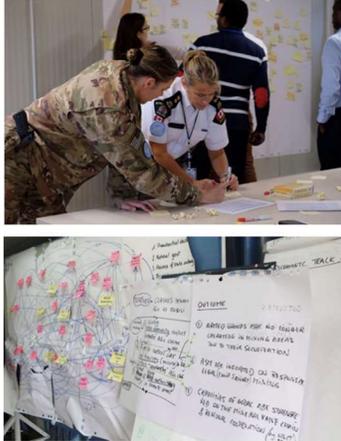
Il a été démontré que le fait de passer du temps avec des personnes différentes de soi augmentait l'empathie.

Diapositive 26



10 principes pour renforcer la compétence culturelle :
Pensée critique

- Appliquez la pensée critique aux problèmes afin d'en identifier les causes profondes
- Effectuez des évaluations sur la base des faits disponibles
- Le scepticisme est une bonne chose, mais le désaccord pour le plaisir d'être en désaccord est une mauvaise chose



26

Trop souvent, nous nous concentrons sur les symptômes des problèmes plutôt que sur leurs causes profondes. La **pensée critique** vous permet d'identifier les causes profondes et signifie que vous devez utiliser des techniques de réflexion adéquates plutôt que des intuitions, des suppositions ou des hypothèses.

Quelques considérations :

- Posez des questions qui ont du sens
- Effectuez une analyse et une recherche appropriées des données
- Remettez en question la validité des preuves fournies
- Prêtez attention aux schémas de pensée

Gardez à l'esprit que le scepticisme est sain, mais que l'esprit de contradiction est néfaste.



DEMANDEZ : Quelles sont les raisons les plus courantes pour lesquelles des belligérants s'affrontent ?

RÉPONDEZ : Les belligérants s'affrontent pour différentes raisons. L'idéologie ou la croyance en est qu'une. Certaines personnes recherchent le frisson du combat, d'autres sont enrôlées de force et n'ont pas le choix. D'autres le font pour des raisons économiques.

En 2020, le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU a lancé un projet en collaboration avec la Folke Bernadotte Academy, qui visait à produire un outil analytique pour mieux comprendre les motivations et les structures des groupes armés ainsi que ce qui les incitait à passer à l'action. À terme, cet outil guidera les professionnels du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) dans l'élaboration de stratégies de mise en œuvre du DDR au niveau national.

Diapositive 27



10 principes pour renforcer la compétence culturelle :
Pensée créative

- Faites preuves de créativité face aux problèmes pour trouver des solutions innovantes
- Ayez l'esprit ouvert – écoutez toutes les idées
- Réfléchissez ensemble – aucune idée n'est mauvaise



27

En tant que militaires, vous appartenez à une organisation très axée sur les processus. Qu'il s'agisse de doctrine, de tactiques, de techniques et de procédures (TTP) ou de procédures opérationnelles standard (SOP), nous recevons des consignes sur la marche à suivre dans différentes situations. Cependant, les missions de maintien de la paix sont complexes et il faut souvent faire preuve de créativité pour trouver des solutions. Essayez d'avoir l'esprit ouvert aux schémas de pensée créatifs.

Le brainstorming est un outil simple qui permet de trouver des solutions créatives. L'équilibre entre les genres constitue l'un des principaux atouts de l'ONU-PE. Comme les femmes et les hommes résolvent les problèmes différemment, l'équilibre entre les genres lors des séances de brainstorming permet de susciter des idées plus nombreuses et de meilleure qualité. C'est pourquoi il est important, non seulement, que différentes personnes participent au processus, mais aussi, si vous présidez une session de brainstorming, que vous demandiez à tous les membres de vous faire part de leurs idées. Essentiellement, **veillez à pratiquer l'engagement au sein du peloton également.**

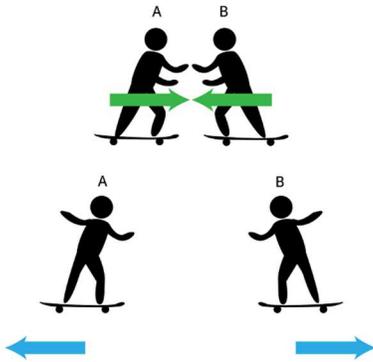
Le Gouvernement libérien et la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL), qui a été mandatée pour travailler avec le gouvernement afin de prendre le contrôle du secteur des ressources naturelles, ont formé le Groupe de travail sur les plantations de caoutchouc (RPTF) en 2006. Le Groupe de travail avait pour objectif d'évaluer et de concevoir conjointement des programmes de gestion des principales plantations d'hévéas du pays, qui constituent un problème de sécurité permanent et une source de perturbation pour le processus de DDR. Le GTPC a réformé les politiques qui dissuadaient de voler et d'exploiter le caoutchouc et a soutenu les efforts de réintégration en offrant des alternatives économiques aux ex-belligérants et en brisant les structures de commandement.

Diapositive 28



10 principes pour renforcer la compétence culturelle :
Actions et réactions

- Pour chaque action, il y a une réaction
- Vous devez être conscient que nos actions ont des conséquences involontaires.



28

Une loi de la physique veut que toute action entraîne une réaction inverse équilibrée. Cependant, ce principe s'applique également au monde humain.

Chaque fois que l'on modifie l'environnement social, il y a une réaction. En termes militaires, on parle d'effets de second ordre. Chaque fois que vous faites quelque chose, vous devez avoir conscience qu'il peut en résulter un effet que vous n'aviez pas souhaité.



DEMANDEZ : Avez-vous des exemples d'actions dont vous avez entendu parler et qui ont un effet indésirable, voire opposé ?

RÉPONDEZ : Il n'y a pas de bonne réponse à cette question ; elle a pour objectif d'inciter les gens à réfléchir aux conséquences involontaires.

Pendant la période coloniale en Inde, les Britanniques versaient une récompense sur les cobras à Delhi. Les Britanniques souhaitaient réduire le nombre de cobras et considéraient qu'ils n'y arriveraient pas sans verser de récompense. Cependant, les gens se sont mis à élever des cobras et, lorsque les Britanniques ont cessé de verser les récompenses, ils les ont relâchés dans la nature, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de cobras. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui « l'effet Cobra ».

Diapositive 29



10 principes pour renforcer la compétence culturelle :
Axé sur la mission

- Restez concentré
- Ne pas oublier la mission



29

En tant que militaires, vous n'avez pas à vous soucier des objectifs car ceux-ci vous sont dictés. Ils vous donnent les repères dont vous avez besoin pour déterminer ce que vous devez faire, par exemple, rester concentré et ne pas oublier la mission.

Comprendre l'objectif de la mission, ce n'est pas seulement savoir pourquoi on est déployé là où on est, c'est aussi se poser quotidiennement la question :

- Pourquoi fais-je ce que je fais ?
- Pourquoi dois-je rencontrer cette personne ?
- Quel est mon objectif dans le cadre de cet engagement ?
- Quelles sont les informations que je recherche ?

Diapositive 30



Révision

Question : Quels sont les dix conseils pour améliorer la compétence culturelle ?

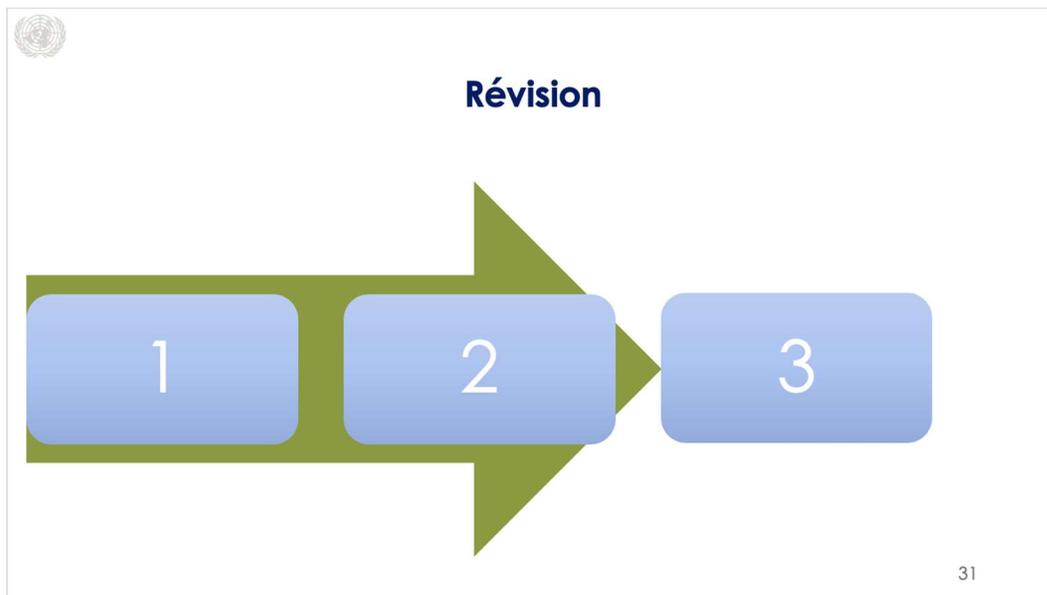
30

Pour vérifier ce que vous avez appris, nous allons procéder à un examen rapide.

DEMANDEZ : Veuillez remettre vos documents. Quels sont les dix conseils pour améliorer la compétence culturelle ?

- Il n'existe pas de point de vue impartial
- Se concentrer sur l'intention du message
- Comprendre ce que le public retient
- Rechercher la connaissance, ne pas se laisser impressionner par l'inconnu
- Être adaptable et souple
- Faire preuve d'empathie, se mettre à la place des autres
- Faire preuve d'une pensée critique pour identifier les causes profondes
- Faire preuve de créativité
- Pour chaque action, il y a une réaction
- Être axé sur la mission

Diapositive 31



DEMANDEZ : Pour comprendre le comportement, il faut comprendre :

- 1
- 2
- 3

RÉPONDEZ :

- 1 Les valeurs et convictions
- 2 L'attitude
- 3 Le comportement

Diapositive 32



Points à retenir

- La culture peut influencer la communication
- Vous devez comprendre vos propres préjugés culturels afin de les combattre
- Utilisez les 10 principes pour améliorer votre compétence culturelle

32

Résumé

- Dans ce cours, vous avez appris les rudiments de l'interaction entre culture et communication. Même si la communication interculturelle peut s'avérer difficile, vous êtes désormais équipé pour comprendre vos propres préjugés culturels ainsi que ceux du pays hôte. En outre, nous vous avons présenté dix principes pour améliorer votre compétence culturelle. Si vous appliquez ces principes lors de vos engagements auprès de la communauté locale, vous constaterez qu'il vous sera beaucoup plus facile de vous engager auprès d'elle et, en retour, de soutenir les objectifs de la mission.

Cours 1.7



Communications en face à face



Démarrer le cours

 Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà participé à un entretien ou à une réunion qui s'est mal passé. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.

 **Remarque destinée à l'instructeur** : il est recommandé que le cours 1.7 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 1 : Cadre conceptuel

Cours
1.7



Communications
en face à face

Diapositive 2



Acquis

- Employer des techniques de questionnement avec la population locale dans leur zone d'opérations
- Utiliser l'outil de planification en face-à-face pour créer des engagements réussis
- Réflexions sur la protection des populations vulnérables

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :**

- Encouragez les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.
- N'hésitez pas à remplacer les exemples par d'autres qui vous semblent plus compréhensibles pour les participants.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Communication en face à face
- Engager une conversation avec les personnes
- F2F (Face à Face) – Outil de planification

3

Diapositive 4



Communication en face à face



« La chose la plus importante en communication, c'est d'entendre ce qui n'est pas dit »
- Peter Drucker
Le père de la gestion moderne des entreprises

4

La première chose à retenir sur la communication, c'est qu'elle ne concerne pas uniquement la parole. Dans le cadre de tout dialogue avec la population locale, chacun transmet toutes sortes d'informations avant même que le premier mot ne soit prononcé.

La communication non verbale peut comprendre des expressions faciales, des gestes et une certaine posture corporelle : le fait qu'un interlocuteur ait des yeux écarquillés, fixe son auditoire ou détourne le regard, le fait de sourire ou de ne pas sourire.

Une communication efficace en face à face est une compétence qui s'apprend et doit être pratiquée.

Dans le cours précédent, nous avons démontré que la communication interculturelle pouvait s'avérer difficile. Dans ce cours, vous apprendrez les compétences clés de la communication en général et comment appliquer ce que vous avez appris à la communication interculturelle.

Diapositive 5

 **Communication non verbale**

- Une personne est toujours en train de communiquer. Si une personne peut décider d'arrêter de parler, il est impossible d'arrêter de son comportement.
- Les expressions faciales, la posture, les gestes et d'autres actions fournissent un flux ininterrompu d'informations.





5
5

Arrêter de communiquer n'est pas une option. Quasiment tout ce que vous faites est une forme de communication.

Si l'on peut décider d'arrêter de *parler*, il est impossible d'arrêter de *se comporter*. La décision d'arrêter de parler est une forme de communication en soi.

Votre comportement (expressions faciales, posture, gestes et autres actions) fournit un flux ininterrompu d'informations concernant les émotions, l'attitude et la compréhension.

Même si la communication non verbale est en grande partie universelle, de nombreuses actions non verbales varient en fonction de la culture.

Lorsque vous rédigez vos rapports après les réunions, vous devez prendre note de tout ce qui vous a été communiqué, y compris les éléments non verbaux.

Par exemple, si quelqu'un semble nerveux, c'est une information importante. Comme vous devez toujours être accompagné d'une autre personne lorsque vous rencontrez quelqu'un, veillez à demander à cette personne ses observations lors de la rédaction du rapport. Lorsque vous parlez à quelqu'un, vous pourriez manquer certains indices que votre partenaire perçoit parce que vous vous concentrez sur le sujet dont il est question. Cependant, vous devez toujours tenter de comprendre pourquoi votre interlocuteur se comporte ainsi. Est-il nerveux parce que vous occupez une position d'autorité ou parce qu'il a peur d'autre chose ? Il est extrêmement important de faire appel à des assistants de liaison communautaire (ALC) pour comprendre pourquoi.

Diapositive 6

 **Communication non verbale**

- Espace personnel
- Contact visuel
- Positionnement
- Posture




6

Lorsque vous dialoguez avec quelqu'un, vous devez comprendre ses messages véhiculés par communication non verbale, qui complètent l'aspect verbal de la communication.

Dans le cadre de la communication, il convient de prêter attention à quatre aspects essentiels de la communication non verbale. Il s'agit de :

L'espace personnel – c'est-à-dire la distance à laquelle les gens se sentent à l'aise pour s'approcher des autres ou pour que les autres s'approchent d'eux. Les différentes cultures ont des conceptions différentes de ce qu'est l'espace adéquat entre deux personnes lorsqu'elles se parlent.

En Amérique latine et au Moyen-Orient, les gens se sentent à l'aise dans des espaces beaucoup plus étroits qu'en Amérique du Nord ou en Europe du Nord.



DEMANDEZ : Selon vous, que pourrait-il se passer si une personne originaire d'Amérique latine pénétrait dans l'espace personnel d'une personne originaire d'Europe du Nord ?

RÉPONDEZ : L'Européen du Nord pourrait se sentir mal à l'aise et avoir l'impression que l'autre personne ne le respecte pas ou ne respecte pas ses limites. Cela peut compromettre l'établissement de relations et entraver l'efficacité de l'engagement.

Contact visuel – Vous devez connaître les conventions relatives au contact visuel dans votre pays. Dans de nombreuses cultures, regarder quelqu'un directement dans les yeux est un signe de respect. Dans d'autres, c'est une remise en question de l'autorité de quelqu'un. C'est une chose que vous devez savoir avant de vous déployer.

Positionnement – Le fait que quelqu'un soit physiquement placé plus haut ou plus bas que son interlocuteur, que quelqu'un soit assis ou debout, ou que quelque chose soit placé entre les différentes parties a une incidence sur la manière dont les messages sont véhiculés et reçus. Rester assis alors que quelqu'un est debout peut être un signe d'irrespect, mais rester debout alors que quelqu'un est assis peut être un signe de défi.



DEMANDEZ : Est-il préférable de pécher par excès de prudence en adoptant une position qui respecte toujours son interlocuteur ?

RÉPONDEZ : Oui. Si vous avez des hésitations sur les traditions culturelles qui entourent le positionnement, vous devriez toujours pécher par excès de prudence. Cependant, il est facile de trouver des informations à ce sujet et vous devriez connaître la réponse avant votre déploiement.

Posture – Elle en dit long sur une personne, son humeur et ses opinions et vous transmet toutes sortes d'informations. Lorsque vous parlez à quelqu'un, vous devez prêter une attention particulière à son langage corporel.

Dans tous les scénarios qui précèdent, vous devez garder à l'esprit tout ce que vous avez appris sur la culture et la communication interculturelle et déterminer en quoi vos normes culturelles peuvent s'écarter de celles du pays d'accueil. N'oubliez pas que vous pouvez être confronté à plusieurs cultures au sein d'une même zone d'opérations (ZO).

Diapositive 7



Communication non verbale

- Apparence
- Gestes
- Expression faciale
- Contact physique

7

La communication écrite et la communication verbale ne sont que deux aspects de nos communications mutuelles. Outre la communication écrite et la communication verbale, d'autres aspects de la communication doivent être pris en compte :

Apparence physique – L'apparence physique est importante. S'il est impossible de maîtriser le fait que l'on nous trouve beau ou séduisant, il est possible d'adopter volontairement une apparence professionnelle. Les éléments auxquels il faut prêter attention vont des efforts de l'interlocuteur pour soigner son apparence à la séduction opérée.

Gestes (volontaires/involontaires) – Étant donné qu'une grande partie de notre communication physique n'est pas volontaire, vous devez rester très attentif aux messages que vous transmettez et à ceux que votre interlocuteur vous transmet. Le langage corporel est souvent différent d'une culture à l'autre. Vous devez donc prêter attention à ce que vous avez appris en matière de communication interculturelle tout en gardant à l'esprit que le corps véhicule toutes sortes de messages sans avoir à dire un mot.

Expression faciale – Il est possible d'obtenir de nombreuses informations en observant le visage d'une personne. Sourire, regard de désapprobation : on ne se rend pas toujours compte de ce que l'on véhicule. Cependant, comme pour le langage corporel, ces éléments peuvent être influencés par la culture.

Le contact physique dépend beaucoup de la culture. Vous devez garder à l'esprit qu'il est tabou de toucher les gens dans certaines cultures, alors que l'on s'y attend dans d'autres. Comme indiqué dans votre cours sur la communication interculturelle, vous devez comprendre quelles sont les règles en vigueur dans le pays d'accueil et en quoi elles s'écartent de celles de votre société d'origine. Vous éviterez ainsi de faire des gaffes.

Diapositive 8



L'écoute active

- **Entendre** – reconnaître qu'il y a eu un son
- **Écouter** - comprendre le sens du son

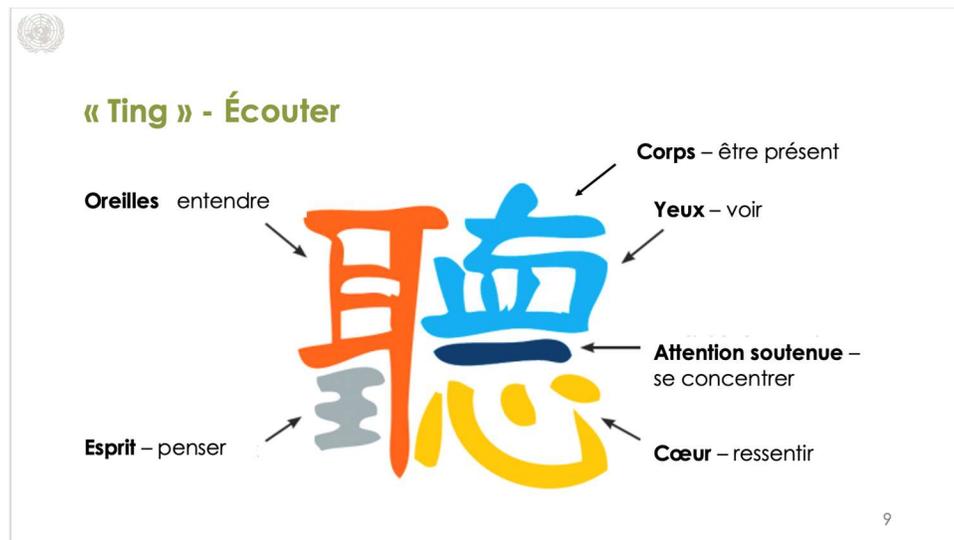
VOUS POUVEZ ENTENDRE SANS ÉCOUTER

8

L'écoute active n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Le fait d'entendre ce que dit quelqu'un signifie-t-il que vous l'écoutez réellement ? L'entente consiste à enregistrer les sons ; l'écoute consiste à comprendre leur signification.

À retenir : On peut entendre sans écouter.

Diapositive 9



Le caractère chinois « Ting » signifie « écouter »; cependant, il a une signification beaucoup plus profonde que le mot « écouter » dans d'autres langues.

La prochaine fois que vous écouterez, observez si vous êtes à l'écoute des six éléments individuels composant le caractère « Ting » :

Oreilles : pour entendre

Esprit : pour penser

Corps : pour être présent

Yeux : pour voir

Attention soutenue : pour se concentrer

Cœur : pour ressentir

Diapositive 10



L'écoute active

- Être présent (attention physique)
- Suivre
- Réfléchir




10

L'écoute active est un mode d'écoute qui permet d'améliorer la compréhension mutuelle.

1. Être présent – C'est-à-dire une communication non verbale qui indique que vous êtes très attentif. Il peut s'agir de se pencher vers l'interlocuteur, d'adopter un langage corporel qui ne distrait pas l'interlocuteur et d'utiliser un contact visuel adapté à la culture.

2. Suivre – Le fait de suivre favorise une écoute efficace en restant actif sans perturber l'interlocuteur. Ces deux approches permettent d'orienter la suite du processus :

i. Silence attentif – Le silence crée un espace ou un vide qui encourage l'interlocuteur à meubler et sert d'incitation à approfondir la conversation.

ii. L'encouragement minimal consiste à fournir des réponses simples pour encourager l'interlocuteur à continuer à parler. Pour ce faire, il est courant d'utiliser des phrases telles que « Continuez s'il vous plaît », « Je comprends » ou « Dites-m'en plus ». Soyez prudent en utilisant cette technique. Des phrases d'encouragement minimales peuvent être interprétées à tort comme un acquiescement.

3. Réfléchir – désigne le fait, pour l'auditeur, de paraphraser ce qui a été dit afin de démontrer qu'il a écouté et compris.

Diapositive 11



Obstacles à la communication : Culture

- Le registre utilisé
- La conception du temps
- L'importance des traditions
- Le jugement



11

Comme nous l'avons déjà évoqué, de nombreux obstacles à la communication sont d'ordre culturel.

Registre utilisé - Lorsque vous vous exprimez, cherchez à être clair et évitez l'argot, les mots ambigus et les expressions propres à une certaine culture.



DEMANDEZ : Pourquoi devrions-nous passer du militaire au civil ?

RÉPONDEZ : Le jargon et les expressions militaires sont presque une langue à part entière. Il vaut mieux utiliser un registre que les civils peuvent comprendre.

Conception de temps – Le temps a deux aspects principaux : la ponctualité (pourquoi vous êtes en retard ou à l'heure) et le temps en tant que denrée (le temps est-il infini ou limité ?).

Importance des traditions – Quelle est l'importance de la tradition ? La culture est-elle orientée vers le passé, le présent ou l'avenir ? Vous devez comprendre cela pour travailler avec.

Jugement – Il est dans la nature humaine de généraliser à l'excès ou d'étiqueter son public. Dans ce cas, la personne qui est devant vous n'est plus un individu, mais un type.

Diapositive 12



Qualités personnelles

-  **Bonne présentation**
-  **Absence de parti pris**
-  **Intérêt sincère pour les gens**
-  **Capacité à aller à la rencontre des gens**

12

DEMANDEZ : Quel est l'atout principal de l'ONU-PE qui souhaite dialoguer avec autant de personnes que possible au sein de la ZO ?

RÉPONDEZ : Sa composition équilibrée entre les genres. En étant composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes, l'ONU-PE est plus susceptible de dialoguer avec tous les genres au sein de la ZO.

Outre l'équilibre entre les genres au sein de l'ONU-PE, les qualités suivantes peuvent contribuer à un engagement efficace. Cette liste peut faire office de guide pour sélectionner la personne qui dirigera la mission ou être utilisée par le personnel expérimenté pour améliorer ses propres performances.

Bonne présentation – Votre apparence et votre personnalité doivent faire bonne impression. Menez vos engagements de manière digne, en respectant la culture et les coutumes de la région.

Absence de parti pris – Dans le cadre de ses missions, un membre de l'ONU-PE ne doit pas être influencé par ses partis pris. Comme pour toute compétence, vous constaterez une amélioration avec la pratique.

Intérêt sincère pour les gens – L'intérêt sincère porté à une personne ou à un groupe est une qualité qui peut être développée en fréquentant des personnes de tous les niveaux sociaux, économiques et culturels. La compréhension et l'appréciation bienveillante des centres d'intérêt et des problèmes des populations locales peuvent être utiles. En manifestant de l'intérêt pour votre interlocuteur, vous lui inspirerez confiance.

Capacité à aller à la rencontre des gens – Pour mener un engagement efficace, vous devez posséder des qualités personnelles telles que la courtoisie, le sérieux et la conscience professionnelle. Ces attributs donnent une impression de sincérité au cours d'un engagement. Ils donnent à votre interlocuteur et à tous les groupes de la société dont elle est issue envie de collaborer avec vous.

Diapositive 13



Engager une conversation avec les personnes

- Mission
- Histoire
- Intérêts
- Sécurité
- Culture



13

Que vous soyez doué ou non pour les conversations avec les gens, vous devez faire autant de recherches que possible avant vos engagements si vous souhaitez mener des conversations efficaces.

Avant de rencontrer quelqu'un, vous devez comprendre les points suivants :

- **Votre mission** – Comprenez votre mission et vos tâches (le cours sur la planification contient de plus amples informations à ce sujet).
- **Histoire locale** – Qui a déjà parlé à cette personne ? Les partenaires de la mission ? Ceux-ci pourraient disposer d'informations inestimables à son sujet.
- **Centres d'intérêt de la personne** – Identifiez les centres d'intérêt de la personne et tentez de cerner ses préoccupations, ses espoirs, ses attentes, ses hypothèses, ses priorités, ses croyances, ses craintes et ses valeurs.
- **Votre sécurité** – Vous devez prévoir le pire des scénarios, pour vous-même et pour votre assistant(e) linguistique. Le cours portant sur le travail avec les assistants linguistiques (AL) contient de plus amples informations à ce sujet.
- **Culture** – Comme nous l'avons déjà évoqué dans le cours sur la communication interculturelle, vous devez être conscient des différences et interprétations culturelles lorsque vous parlez aux autres. En vous aidant à planifier et à interpréter, les ALC et les AL (le cas échéant) peuvent constituer une ressource inestimable.

Diapositive 14



The slide features a title 'Techniques pour engager une conversation' in green text. Below the title are three horizontal bars representing different engagement techniques: a dark blue bar for 'Directive', a light blue bar for 'Non-directive', and a light grey-blue bar for 'Mixte'. A small circular logo is in the top left corner, and the number '14' is in the bottom right corner.

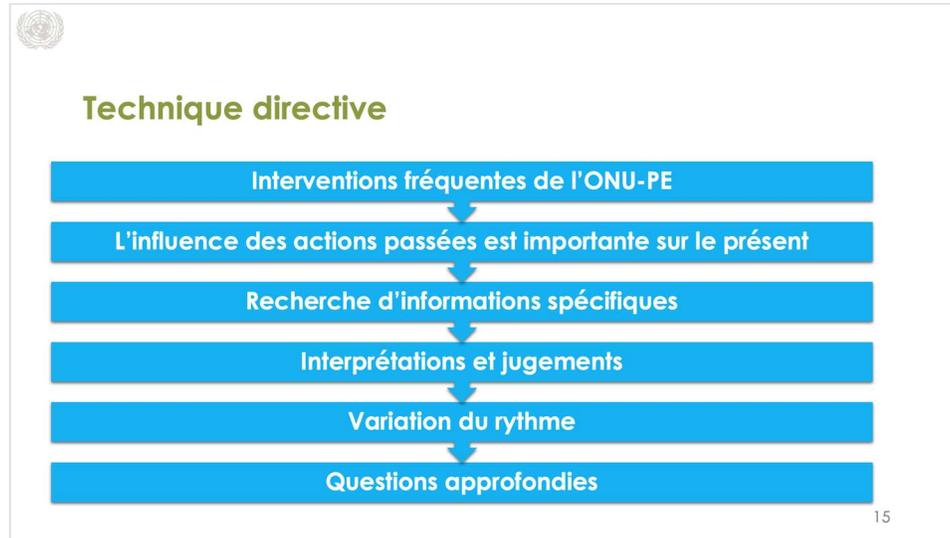
Il n'existe pas de méthode unique pour mener à bien un engagement. Chaque engagement est différent en fonction des participants, de la personne avec laquelle vous dialoguez, du contexte et d'autres facteurs.

Cependant, certaines compétences et techniques de base peuvent être intégrées et appliquées. La clé de la réussite est de s'entraîner, d'observer les autres lorsqu'ils mettent en pratique les compétences et de développer ses propres compétences par l'expérience.

Il existe deux techniques principales : Le type directif et le type non directif. Il existe une troisième catégorie, mixte, qui fait appel à des compétences relevant à la fois des types directif et non directif.

Ces techniques peuvent être utilisées dans le cadre d'engagements planifiés ou non, et pour des entretiens simples ou des réunions complexes.

Diapositive 15



La technique directive est une méthode par laquelle vous orientez et dirigez le déroulement de l'engagement. Il s'agit d'une technique active qui se distingue par :

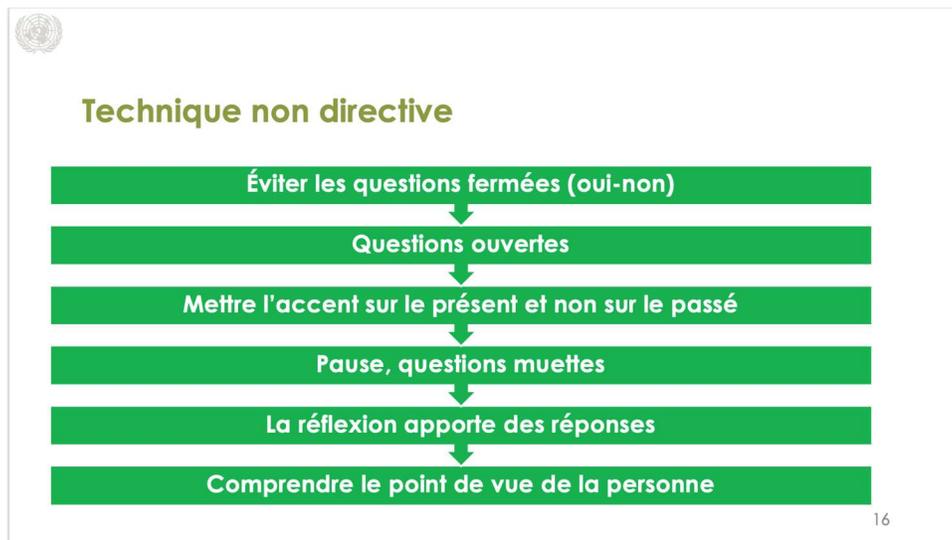
- la participation fréquente du membre de l'ONU-PE
- l'accent mis sur l'influence des actions passées sur le comportement actuel
- la recherche d'informations spécifiques
- la formulation d'interprétations et de jugements
- la modulation du rythme par le membre de l'ONU-PE
- le recours à des questions d'approfondissement



DEMANDEZ : À quelles occasions, selon vous, pourriez-vous utiliser ce type de stratégie de réunion ?

RÉPONDEZ : Cette stratégie est particulièrement adaptée à la vérification ou à la recherche d'informations spécifiques. Cette méthode est moins efficace lorsque vous vous adressez à une personne pour obtenir des informations sur une situation ou sur ses opinions générales, car le rôle actif que vous jouez ne donne pas nécessairement à votre interlocuteur l'occasion de fournir des détails supplémentaires utiles sur le contexte.

Diapositive 16



La technique non directive est une méthode dans laquelle vous laissez la parole à votre interlocuteur, qui trouve des solutions à ses problèmes sans aide importante de votre part. L'approche non directive présente les caractéristiques suivantes :

- évitement des questions appelant à répondre par « oui » ou par « non »
- utilisation de questions appelant à répondre sur le mode du récit
- focalisation sur le présent plutôt que sur le passé
- utilisation fréquente de la question muette
- réflexion sur le commentaire formulé par la personne que vous interrogez
- compréhension de la personne à partir de son cadre de référence et de son point de vue

Cette technique vous permet d'identifier les points pertinents et d'obtenir une vue d'ensemble d'une situation. Toutefois, elle n'est pas toujours aussi efficace pour obtenir des informations très spécifiques. Une approche directive peut s'avérer plus utile dans ces cas.

Diapositive 17



Technique mixte

- Combinaison des deux techniques
- Adapter l'approche à chaque situation



17

L'approche mixte ou combinée qui emprunte aux deux techniques.

Il est important que vous utilisiez l'approche la mieux adaptée à l'engagement, au résultat que vous espérez atteindre et à la personne à laquelle vous vous adressez.

L'objectif consiste à obtenir les informations et données critiques adéquates ainsi que d'évaluer les données. Pour ce faire, vous devez vous assurer que les gens vous parlent. Toute technique vous permettant de le faire efficacement est adéquate.



DEMANDEZ : Quand convient-il de passer des techniques non directives aux techniques directives ?

RÉPONDEZ : Lorsque vous vous rendez compte que la personne peut détenir des informations essentielles, vous devez passer à une technique plus directive pour vous assurer que les données/informations sont bien comprises et enregistrées.

Diapositive 18



Questions

- Recueillir des informations
- Renforcer la coopération
- Résoudre des problèmes
- Désamorcer les situations instables
- Motiver les gens




18

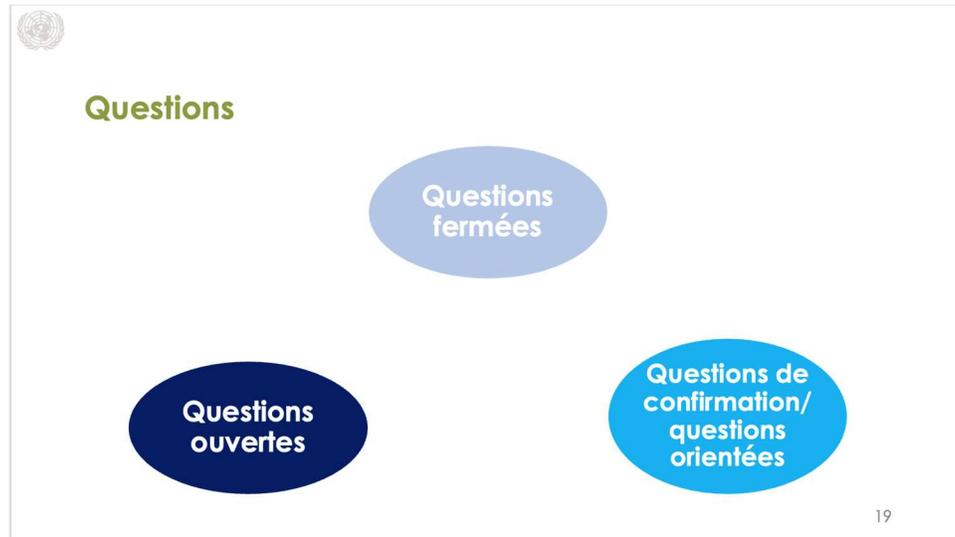
Le fait de poser les bonnes questions est au cœur d'une communication et d'un échange d'informations efficaces. En posant les bonnes questions au bon moment, vous pouvez améliorer vos résultats en matière de communication. Par exemple, vous pouvez recueillir de meilleures informations et obtenir davantage de renseignements, établir des relations plus solides, dialoguer plus efficacement avec les gens et aider les autres à apprendre.

Une question vous permet de choisir le sujet à aborder et de donner le ton de l'échange. Le fait d'entendre une question peut mettre l'interlocuteur en alerte et stimuler son esprit, qui se met automatiquement à répondre.

En particulier, les questions peuvent avoir les effets suivants :

- Recueillir des informations
- Renforcer la coopération
- Résoudre des problèmes
- Désamorcer des situations instables ou dangereuses
- Motiver les gens à atteindre les résultats souhaités

Diapositive 19



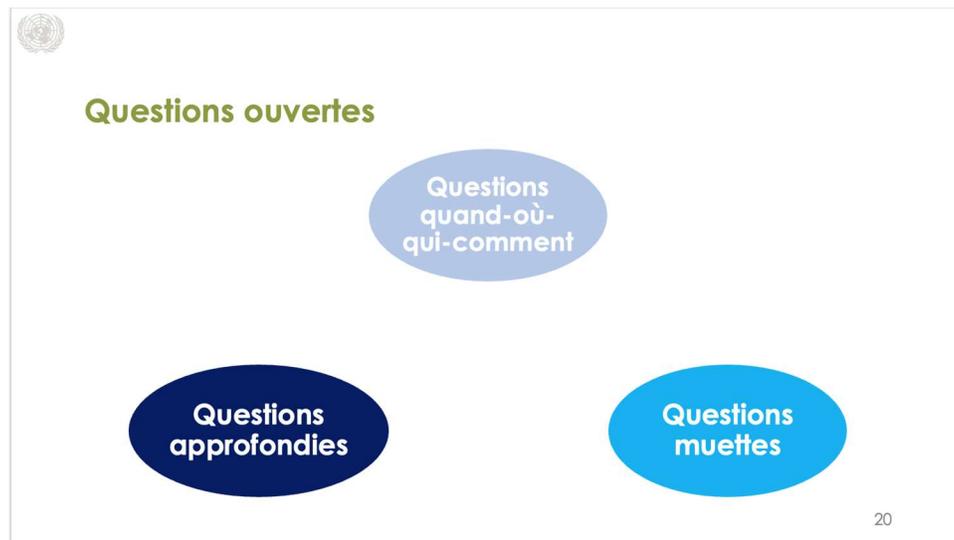
Selon les situations et types d'informations que vous recherchez, vous devrez utiliser différents types de questions.

Il existe trois grandes catégories de questions avec lesquelles vous devez vous familiariser :

- Les questions fermées
- Les questions ouvertes
- Les questions de confirmation et les questions orientées

Les diapositives suivantes les décrivent plus en détail.

Diapositive 20



Une question ouverte est conçue pour donner lieu à une réponse complète et significative en utilisant les connaissances et/ou les sentiments de l'interlocuteur.

En outre, les questions ouvertes ont tendance à être plus subjectives et moins orientées que les questions fermées.

Les questions ouvertes commencent généralement par des termes tels que « Pourquoi » et « Comment » ou des expressions telles que « Parlez-moi de »

La personne à qui l'ONU-PE s'adresse dispose d'une grande liberté de réponse, ce qui constitue une invitation ouverte à la discussion. La personne parle pendant que vous écoutez et observez. Ainsi, l'ONU-PE semble représenter une menace minimale et glane des informations sur les sujets importants pour son interlocuteur.

- Les questions de type « **W** » - « What » (Quoi), « When » (Quand), « Where » (Où), « Who » (Qui) et « Why » (Pourquoi) conviennent à la plupart des engagements et permettent d'obtenir des réponses détaillées et de trouver les informations

manquantes. Associées aux questions « comment », ces questions constituent l'outil le plus précieux.

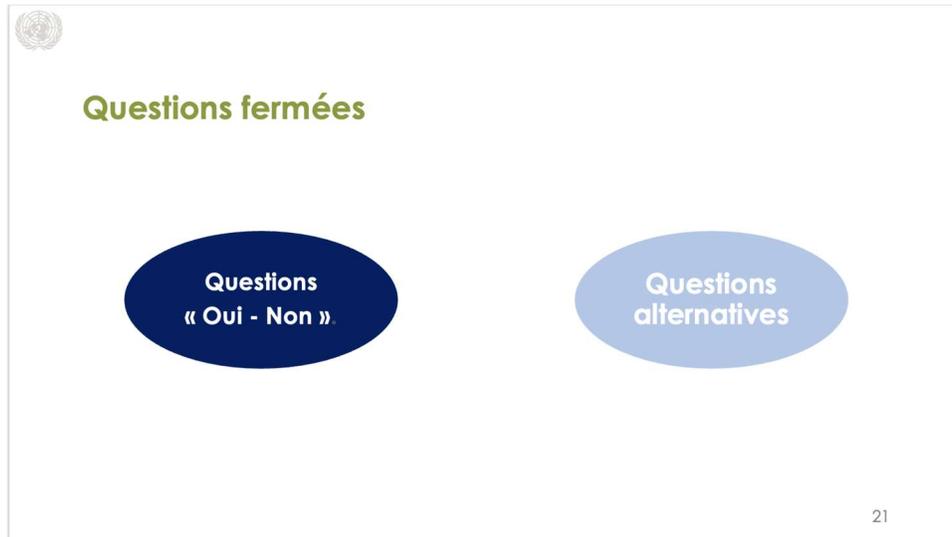
- Les questions **exploratoires** et **muettes** sont utilisées pour recueillir des informations supplémentaires en réponse à une question générale. La question exploratoire est une question directe qui appelle un suivi, tandis que la question muette est une technique visant à encourager la personne à donner plus d'informations.



DEMANDEZ : Quels sont, selon vous, les principaux inconvénients des questions ouvertes ?

RÉPONDEZ : Le temps. Même si ces questions permettent de mieux comprendre les opinions de votre interlocuteur, elles peuvent vous prendre beaucoup de temps et nuire à la fluidité de la conversation.

Diapositive 21



Elles sont idéales pour extraire des éléments d'information spécifiques, mais entravent généralement la poursuite de la discussion. Ces questions commencent souvent par « Est-ce que ». Cela leur confère généralement une nature restrictive car les options de réponse sont limitées. Il s'agit généralement de réponses par oui ou par non. Les questions fermées peuvent être utilisées pour dépersonnaliser une conversation ou pour recueillir des informations et précisions. Elles ont tendance à interrompre les bavardages et à limiter la portée de la discussion. Elles peuvent s'avérer utiles pour empêcher quelqu'un de s'écarter du sujet et pour donner du rythme à la discussion.

- Les **questions « oui » - « non »** sont des questions essentielles auxquelles on peut répondre par « oui » ou par « non ». Utilisez-les avec parcimonie car elles limitent la quantité d'informations que vous pourrez obtenir. Les questions ouvertes permettent à la personne d'obtenir davantage d'informations, tandis que les questions « oui »/ « non » garantissent une réponse directe.
- Les **questions alternatives** peuvent être utilisées pour forcer une décision ou pour clore un sujet et en aborder un autre. Des questions telles que « Que préférez-vous ? » ou « Sinon, que ferez-vous ? » permettent de maîtriser l'engagement et de concentrer l'attention sur le point en question.



DEMANDEZ : Pour quelles raisons les questions fermées peuvent-elles poser problème ?

RÉPONDEZ : Les questions fermées peuvent :

- restreindre l'information en limitant les propos tenus
- omettre certains éléments d'information essentiels
- intimider les interlocuteurs
- donner plus d'informations que n'en reçoit celui qui les pose. Il est important de ne pas mettre en péril la sécurité opérationnelle (OPSEC) lors du partage d'informations. Le S2 et le S9 conseilleront les ONU-PE sur les informations qu'ils peuvent partager.

Diapositive 22



Les questions de **synthèse** et de **clarification** sont couramment utilisées pour confirmer une information ou pour mettre fin à une conversation. Les questions de clarification sont essentiellement des réponses « en miroir », par exemple : « Ce qui ressort de notre discussion, c'est que la communauté est inquiète des menaces d'un groupe armé ; est-ce exact ? ». Les questions de synthèse sont des questions telles que « Avons-nous abordé les points principaux ? » et « Quelles sont les conclusions auxquelles nous sommes parvenus ? ». Une bonne question de synthèse sert de base à toute recommandation.

REMARQUE IMPORTANTE : Chaque fois que vous donnez des informations, ce que vous dites est interprété comme une déclaration officielle de l'ONU.

Il convient de distinguer les questions de synthèse et de clarification des questions qui, à première vue, peuvent sembler similaires : les questions orientées.

Les **questions orientées** sont des questions qui semblent suggérer ou indiquer une réponse souhaitée ; elles contiennent une hypothèse cachée ou moins cachée. Par exemple, la question « Dans quelle mesure la mission répond-elle à vos besoins en matière de sécurité ? » Cette question repose sur l'hypothèse que la mission répond aux besoins de

l'interlocuteur en matière de sécurité. Vos interlocuteurs peuvent penser qu'ils sont obligés de donner la réponse que vous souhaitez entendre parce que vous êtes en position de force et qu'un désaccord pourrait aggraver la situation ou être perçu comme un manque de respect. Il vaut mieux poser une question plus ouverte (« La mission répond-elle à vos besoins en matière de sécurité ? ») afin d'encourager la personne à donner sa propre réponse, de manière indépendante.



DEMANDEZ : Les questions orientées ont-elles une utilité ?

RÉPONDEZ : Oui ! Les questions orientées peuvent être utilisées pour guider votre dialogue vers le résultat souhaité.

Si vous avez l'intention d'utiliser une question orientée, vous devez la préparer correctement avant la réunion. Vous devez comprendre le niveau de connaissance de la personne avec laquelle vous dialoguez et avoir une bonne compréhension de ce qu'elle ressent à votre égard.

Diapositive 23

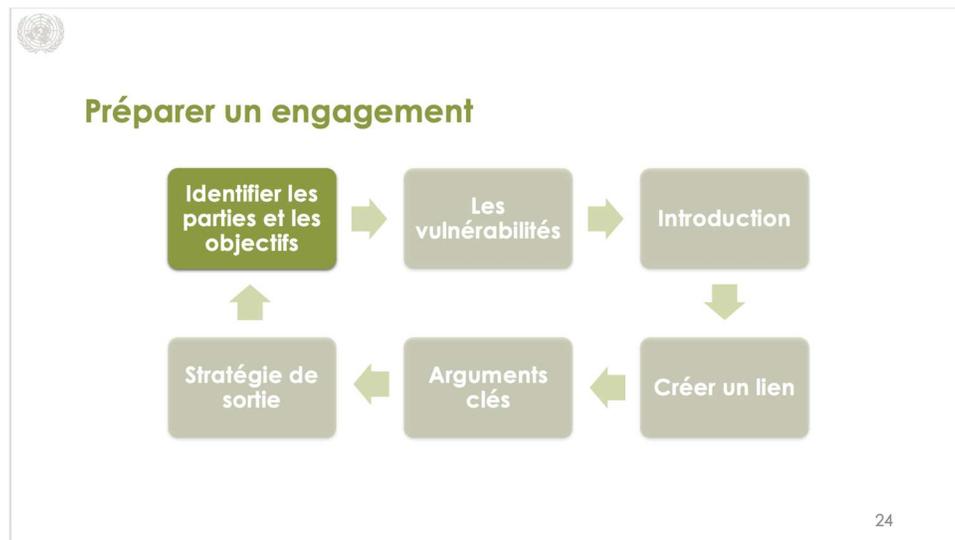


Il existe un outil que nous pouvons utiliser lorsque nous menons un engagement planifié, à savoir l'outil de planification d'un engagement en face à face. Vous avez reçu une copie vierge, une copie d'explication et un exemple.

Tout au long de la session sur la planification de l'engagement, je ferai référence à l'exemple d'outil de planification en face à face qui présente un plan élaboré par une équipe d'intervention des Nations Unies pour traiter le cas du Sage MUSSAFAH TEEHERI.

Veillez suivre ce point.

Diapositive 24



Regardez votre guide d'outils de planification. Comme vous pouvez le constater, vous devez vous poser certaines questions dès le départ.

- Avec qui avez-vous rendez-vous ?
- Quel est le sujet ?
- À quoi doit servir cette réunion ? Quel est l'état final visé ?
- Quel est l'effet recherché ?



DEMANDEZ : Quelqu'un peut-il expliquer ce que signifie le concept « état final » ?

RÉPONDEZ : L'état final est le changement qui se produit à la suite d'une action planifiée.

Ainsi, votre exemple indique que la personne que vous rencontrerez est Mussafah TEEHERI, un sage de TERENI, que l'état final souhaité est qu'il accepte de participer aux réunions avec l'ONU-PE, et que l'effet est son engagement à organiser cette réunion.

Diapositive 25



À présent, regardez la rubrique sur les vulnérabilités de votre guide. Il s'agit ici d'identifier comment peser sur la prise de décision de la personne avec laquelle vous dialoguez.

Besoins – De quoi a-t-elle besoin ? De sécurité ? De nourriture ?

Revendications – Que veut-elle ? (une meilleure éducation pour ses enfants, etc.), ou que souhaite-t-elle éviter (une gêne, par exemple) ?

Désirs – En tant qu'êtres humains, nous désirons toutes sortes de choses : un statut, la richesse, le respect et nous voulons éviter le contraire.



DEMANDEZ : Comment pensez-vous pouvoir obtenir ces informations ?

RÉPONDEZ : Si quelqu'un lui a déjà parlé, en consultant des comptes rendus de réunions antérieures, d'informations provenant du S2 ou du S9. En l'absence de telles informations, vous pouvez deviner certains points généraux en comprenant la culture dans son ensemble.

Vous devez également réfléchir à la protection des personnes que vous allez rencontrer.

Qui est confronté à des risques liés à la protection ?

- Les populations vulnérables
- Les membres de leur famille et d'autres proches

Quels sont les risques liés à la protection à prendre en compte ?

- Les représailles violentes et intimidations
- Les poursuites
- La stigmatisation de la communauté

Comment atténuer les risques liés à la protection ?

- Par l'évaluation individuelle des risques avant le contact
- Pas de contact si les risques sont trop élevés
- Confidentialité de tous les contacts ayant des préoccupations sur les sujets sensibles
- Assurer la sécurité et la confidentialité des comptes rendus de réunions

Si la meilleure protection est la **prévention**, il faut veiller à **ne pas faire de promesses** de protection ! Cet objectif peut être atteint par les moyens suivants :

- Assurez-vous que vous êtes en lieu sûr et à l'abri et que vous ne serez pas entendu
- Organisez plusieurs engagements à proximité les uns des autres de manière à ce que personne, individu ou groupe, ne se sente isolé
- Restez en contact avec la personne ou le groupe afin de renforcer la protection et de réduire les menaces. Proposez des interventions au niveau local ou sectoriel, le cas échéant

Ces raisons sont autant de motifs pour lesquels vous devez comprendre la personne ou le groupe que vous rencontrez.

Diapositive 26



Une bonne introduction doit être bien pensée et planifiée, car vous n'avez qu'une seule occasion de faire une bonne première impression.

Comme le montre le guide, vous devez prendre en compte de nombreuses considérations en matière d'introduction, et vous pourrez parfois vous en passer. Par exemple, certaines informations sont déjà disponibles et le fait de les redemander peut donner l'impression que vous n'avez rien préparé, ce qui peut nuire à la rencontre.

Dans chaque introduction, vous devez indiquer qui vous êtes et pourquoi vous êtes là.

Si vous organisez la réunion, quel est le plan de table ?

Veillez à adapter votre langage corporel au ton que vous souhaitez donner à la rencontre. Jusqu'à ce que vous ayez fait connaissance avec la personne, il est préférable d'adopter un ton formel, mais empathique. La partie la plus importante de l'introduction consiste à faire une bonne première impression.



DEMANDEZ : Pourquoi la première impression est-elle si importante ?

RÉPONDEZ : La première impression que vous donnez façonne chaque rencontre dès le début. Si vous parvenez à établir des relations et à faire bonne impression, la communication (même entre les cultures) sera plus aisée. À l'inverse, une première impression négative pourrait non seulement vous empêcher de faire votre travail efficacement, mais aussi porter atteinte à la crédibilité de votre mission.

Un moyen simple et rapide de faire une bonne première impression est de faire un compliment à son interlocuteur. Par exemple, vous pouvez simplement mentionner son autorité dans la région, son expertise, sa connaissance du terrain, etc. C'est un moyen éprouvé de faire une bonne première impression et de commencer à établir des relations.

Comme vous pouvez le voir dans l'exemple, cet ONU-PE a prévu de créer une impression d'autorité pour le membre devant rencontrer TEEHERI, et il a déjà planifié son exposé introductif.

Diapositive 27



Dans certaines cultures, il est important de créer un lien avant de faire des affaires, alors que dans d'autres, on commence immédiatement à parler affaires. Vous devez comprendre quelle est la culture de votre ZO.

Cela est considéré comme une politesse et, si vous êtes efficace dans ce domaine, vous pourrez plus facilement atteindre les objectifs de la réunion.

Il existe deux principes éprouvés que vous pouvez utiliser pour vous aider dans cette tâche. Il s'agit de :

La **réciprocité** – Si quelqu'un vous rend un service, que vous le lui ayez demandé ou non, vous ressentez le besoin de lui rendre la pareille.

La **recherche de points communs** – Les gens sont plus susceptibles d'apprécier quelqu'un qui leur ressemble que quelqu'un qui est complètement différent d'eux.



DEMANDEZ : Dans vos propres mots, décrivez la planification des principes de similarité et de réciprocité dans la rubrique sur la création de liens de l'exemple d'outil de planification F2F avec le Sage TEEHERI.

RÉPONDEZ :

- **Similitude** – L'agent va évoquer le poids du fardeau commun des responsabilités et du leadership et tenter de tirer parti du fait qu'ils aient tous deux des enfants.
- **Réciprocité** – L'interlocuteur a sacrifié son temps et ses ressources pour venir lui parler. Il convient de garder à l'esprit qu'il ne s'agissait pas d'une évidence, mais plutôt d'un coût que l'enquêteur était prêt à payer pour le rencontrer. Cela montre que l'enquêteur le considère comme précieux.

Diapositive 28



C'est à ce stade que vous devez réfléchir aux points clés que vous souhaitez aborder. Tout ce que vous avez appris sur la personne, les problématiques et les techniques de questionnement entrent en jeu.

Cette étape se divise en trois parties principales : l'argument principal, les arguments corroborants et les contre-arguments :

Argument principal/axe principal

- Vous devez réfléchir aux points clés que vous allez soulever.
- Vous devez planifier les questions clés, en particulier les questions fermées ou orientées que vous souhaitez utiliser.
- Vous devez réfléchir à la manière dont vous pouvez utiliser les failles de la personne pour faire passer votre message.

- L'argument principal est celui qui porte directement sur l'objectif de la réunion. Comme le montre l'exemple, les principaux arguments consistent à encourager le Sage TEEHERI à continuer ses rencontres avec l'équipe d'intervention des Nations Unies et à souligner les avantages qu'il en retirera.

Arguments corroborants

Il s'agit là d'établir un lien entre votre objectif et les souhaits, les besoins et les désirs de la personne avec laquelle vous dialoguez. Ces types d'arguments sont utilisés à l'appui de votre argument principal. Comme le montre l'exemple, les arguments corroborants planifiés s'orientent tous vers les souhaits, les besoins et les désirs du Sage TEEHERI et en appellent à sa position de leader au sein de la communauté.

Contre-arguments

Pour vous préparer aux contre-arguments, vous devez à la fois faire preuve d'empathie et de sensibilité culturelle afin de prévoir les types d'arguments qui peuvent vous être opposés. En les anticipant, vous aurez la possibilité de préparer des réponses adéquates. Comme vous pouvez le voir dans l'exemple, les contre-arguments utilisés sont également liés aux vulnérabilités, à l'importance de son leadership, à la prospérité économique qui en résultera et au fait que s'il ne le fait pas, son bilan en souffrira. Cela permet de comprendre ses désirs. Ce faisant, il évite d'adopter un ton polémique et reste positif.

Diapositive 29



Malheureusement, toutes les réunions ne se déroulent pas comme prévu. Toutefois, vous devez mettre en place une stratégie de sortie pour les cas où votre réunion se déroulerait mal.

Le guide contient des points importants dont vous devez tenir compte dans vos stratégies de sortie, qu'elles soient positives ou d'urgence.



DEMANDEZ : Pourquoi est-il important de préparer une stratégie pour sortir de la réunion si celle-ci ne se déroule pas bien ?

RÉPONDEZ : Si la personne vous semblait suffisamment importante pour organiser une rencontre, il est préférable de ne pas l'isoler. Comme vous représentez la mission dans son ensemble, vous devez préserver son image de légitimité.

Il est important de garder à l'esprit que même si la réunion n'a pas été aussi positive que vous l'auriez souhaité, vous aurez l'occasion d'en tirer des enseignements. Lorsque vous rédigez votre compte rendu de réunion, prenez le temps de réfléchir à ce qui n'a pas fonctionné au cours de la réunion. Il s'agit d'informations précieuses que vous ou quelqu'un d'autre pourrez utiliser non seulement lors de la prochaine rencontre avec la personne, mais aussi lors des rencontres avec d'autres personnes au sein de la zone d'opérations.

Comme vous pouvez le voir dans l'exemple de plan d'engagement en face à face, l'ONU-PE a prévu un plan d'urgence pour quitter la réunion au cas où celle-ci se déroulerait mal. Même si nous espérons toujours le meilleur, nous savons, en tant que militaires, que nous devons nous préparer à toutes les éventualités. Notez que même si la réunion se termine sur une note négative, l'équipe d'intervention des Nations Unies essaie toujours de la recadrer de manière positive.

Diapositive 30



CAS PARTICULIERS

Veillez vous coordonner avec les experts des Nations Unies et vous assurer de leur présence avant de vous engager dans les actions suivantes :

- Enfants
- Survivants de VSLC/VSBG
- Victimes de violations des droits humains

30

 **Remarque destinée à l'instructeur:** L'examen de cette diapositive devrait durer 3 à 4 minutes.

Nous devons vous avertir. Il existe certains cas particuliers que vous devez connaître. Ces cas doivent être traités différemment des autres engagements. À moins qu'il n'existe un problème de sécurité immédiat, vous devez vous concerter avec les experts de l'ONU et vous assurer de leur présence avant d'engager les actions suivantes :

Enfants – En règle générale, vous **ne** devez **pas** dialoguer directement avec des enfants. Le **conseiller civil à la protection de l'enfance**, qui est soutenu dans chaque secteur par des unités de protection de l'enfance, est le principal responsable de la prise en charge des enfants au sein de la mission. Vous devez tenir compte de leurs conseils lorsque vous vous occupez d'enfants et de questions qui les concernent.

S'il est nécessaire de rencontrer un enfant et qu'aucune unité de protection de l'enfance n'est disponible, les questions doivent se limiter à des demandes d'information de base telles que le nom et l'âge de l'enfant. Les parents ou personnes qui s'occupent des enfants doivent également être présents. Le module de formation de base préalable

au déploiement (MFBP) et la formation à la protection de l'enfance énoncent certains principes de base concernant le traitement des enfants par tous les agents de maintien de la paix de l'ONU : ne pas nuire, assurer la coordination avec d'autres agences et **toujours agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Survivants de VSLC/VSBG – La triste réalité est que de nombreuses personnes avec lesquelles vous serez amené à travailler sont des victimes de VSLC/VSBG. Cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas leur parler, mais plutôt que vous **ne devez pas** leur poser de questions sur les VSLC/VSBG. Pour parler à un survivant de violences sexuelles et sexistes, le spécialiste doit posséder les connaissances et compétences adéquates, faute de quoi l'entretien risque d'aggraver le préjudice subi par la personne. Il existe de nombreuses agences spécialisées, souvent déployées sur le terrain pour soutenir les survivants, et vous devriez faire appel à leur expertise. C'est à elles d'interroger le survivant.

Si un survivant de VSLC/VSBG vous demande de l'aide, vous devez faire de votre mieux, en fonction de vos contraintes et de vos compétences, pour accéder à sa demande, notamment en lui proposant de l'orienter vers des agences spécialisées et en lui indiquant quelles agences contacter. Il est important, dans la mesure du possible, de solliciter les membres de votre équipe qui sont du même genre que le survivant pour lui parler. Il existe des orientations sur la marche à suivre et sur ce qu'il faut dire.

Vous ne devez pas interroger les **victimes de violations des droits humains** sur leurs expériences. Mettez ces personnes en contact avec la composante Droits humains afin d'éviter que les victimes ne subissent des dommages psychologiques en étant obligées de revivre plusieurs fois leurs souvenirs. Toutefois, si vous êtes abordé par une personne qui a été victime de ces pratiques, vous devez enregistrer et signaler ces informations.

Dans tous les cas, souvenez-vous de prendre des notes détaillées et de rendre compte systématiquement à votre hiérarchie.

Diapositive 31



Points à retenir

- Les personnes communiquent en permanence - par les mots, le langage corporel ou en choisissant de ne rien dire du tout
- La communication en face à face est une compétence essentielle de l'ONU-PE
- Utilisez l'outil de planification F2F pour vous assurer que vous êtes prêt pour les engagements en face à face prévus

31

Résumé

- Le contenu présenté dans ce cours vous est sans doute déjà familier grâce aux autres MFS suivis précédemment. Cependant, ce cours vise à vous faire utiliser les connaissances théoriques que vous aurez acquises au cours de votre formation antérieure. Il vous montre également comment les traduire en actions et en perspectives que le peloton d'engagement, de son commandant à son membre le moins expérimenté, doit connaître et mettre en œuvre sur votre théâtre d'opérations ou dans votre zone d'opérations.

Cours 1.8



Travailler avec un assistant linguistique



Démarrer le cours



Pour assurer la participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà travaillé avec un assistant linguistique ou essayé de communiquer avec quelqu'un qui ne parlait pas leur langue. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 1.8 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 1 : Cadre conceptuel

Cours
1.8



Travailler avec un
assistant linguistique

Diapositive 2



Acquis

- Communiquer en ayant recours à un assistant linguistique (AL)
- Établir une forme de communication efficace entre vous et la population locale

2

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Encouragez les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

À la fin de ce cours, vous saurez comment travailler avec un assistant linguistique pour établir une forme de communication efficace entre vous et la population locale.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Éléments à prendre en compte relatifs à l'assistant(e) linguistique
- Préparation avec l'assistant linguistique
- Travail avec l'assistant linguistique
- Débriefing avec l'assistant linguistique

3

ACTION : Pour l'activité de formation, les participants devraient recevoir le manuel « Travailler avec des assistants linguistiques » de l'ONU-PE, le support de cours, l'annexe D, la référence A.

Dans ce cours, nous aborderons les sujets suivants :

- Éléments à prendre en compte relatifs à l'assistant linguistique
- Préparation de l'assistant linguistique
- Travail avec l'assistant linguistique
- Débriefing de l'assistant linguistique

Diapositive 4



Éléments à prendre en compte relatifs à l'assistant linguistique

Rôle de l'assistant linguistique (AL)

Interpréter avec précision et sans passion le sens exact et les nuances des mots et des phrases prononcés au cours d'une discussion entre deux parties qui ne parlent pas la même langue.



4



DEMANDEZ : Quelqu'un connaît-il la différence entre un assistant linguistique et un interprète ? (Attendez les réponses des participants)

RÉPONDEZ : Les termes « interprète » et « assistant linguistique » sont souvent utilisés de manière interchangeable. La différence est que les assistants linguistiques n'ont pas de formation officielle. Tout au long de ce cours, nous ferons référence aux assistants linguistiques, également connus sous le nom d'AL.

Lorsqu'il ne laisse rien percevoir de sa propre opinion dans le cadre de la discussion, l'AL est un maillon essentiel qui permet d'exprimer pleinement, clairement et de manière impartiale les idées et propositions.

Diapositive 5



Les assistants linguistiques peuvent être divisés en deux groupes :

- Des personnes provenant du pays contributeurs de troupes (PCT)
- Des civils locaux, engagés par la mission elle-même dans le pays hôte

5

Certains PCT formeront leurs propres membres à la langue de la mission et les utiliseront comme AL. Même si cela semble plus simple que de faire appel à des agents locaux, ces membres auront besoin de temps pour établir des relations avec la population locale et risquent de ne pas comprendre l'argot, les dialectes, les traditions et les problèmes locaux.

Il arrive que des civils locaux travaillent pour la mission en tant qu'AL depuis longtemps et survivent aux rotations des troupes ou des civils ou même aux modifications apportées à la portée de la mission. Si votre AL travaille depuis longtemps au sein de la mission, pensez à lui demander ce qu'il sait de la région, de ses habitants et de son histoire.

Sa connaissance de la situation peut vous être très utile dans le cadre de votre travail dans la région. La compréhension de l'histoire, en particulier de la manière dont l'histoire récente a affecté la région et ses habitants, peut vous permettre de proposer des recommandations judicieuses à votre commandant de peloton et vous aider dans vos interactions avec la population locale. Un AL peut vous aider à comprendre la dynamique du leadership dans la région et vous recommander des lieux à visiter et des personnes à rencontrer.

Il est important de « faire confiance, mais de vérifier » les informations fournies par l'AL. Vérifiez ses dires par rapport aux comptes rendus et informations provenant d'autres membres de l'UNIBAT.

Diapositive 6



Éléments à prendre en compte relatifs à l'assistant linguistique

- Les assistants linguistiques **ne sont pas** des interprètes formés de manière professionnelle
- Si votre UNIBAT a plus d'un AL disponible, choisissez quelqu'un qui correspond à la situation tactique et avec qui vous vous entendez bien
- Soyez prêt à répondre aux exigences administratives de votre assistant linguistique

6

L'assistant linguistique est un membre important de l'équipe.

Dans certaines missions des Nations Unies, l'UNIBAT peut être chargée d'engager ses propres AL.

Vous et votre assistant linguistique devez développer une bonne relation ; cependant, vous pouvez vous opposer, par le biais de la chaîne de commandement, à la présence de l'assistant linguistique qui vous est assigné si vous ne le jugez pas à même de faire avancer les objectifs de la mission. Si des problèmes surviennent par la suite ou si la relation ne fonctionne pas, adressez-vous à votre chaîne de commandement (le commandant de peloton devrait pouvoir parler avec le personnel de l'UNIBAT).

Aidez votre AL. Si une occasion se présente de faire quelque chose qui avantage votre AL, faites-le. Les petits efforts que vous fournissez pour aider votre AL sont récompensés par sa gratitude et sa loyauté.

Par exemple : Au sein de la FINUL, les activités CIMIC dépendaient fortement des AL. Ils faisaient partie intégrante de la BN, qui accordait une grande importance à ses bureaux : ils étaient climatisés et équipés de toilettes séparées et de réfrigérateurs approvisionnés.

Diapositive 7



Compétences linguistiques

- Quelle est sa langue maternelle ?
- Quelles autres langues parle-t-il ?
- Où a-t-il appris les autres langues ?
- A-t-il une expérience d'assistant linguistique ?

7

Si votre UNIBAT est en mesure d'embaucher ses propres AL, vous pouvez l'aider à les choisir. Dans la mesure du possible, évaluez leur capacité à communiquer et à vous comprendre.



DEMANDEZ : Pourquoi est-il utile qu'un AL parle davantage de langues que la langue locale et votre langue ? (Attendez les réponses des participants.)

RÉPONDEZ : Il peut vous aider à communiquer avec d'autres PCT, des officiers d'état-major, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, etc.

Il peut exister de nombreuses nuances linguistiques : si votre AL a appris sa langue ailleurs que dans la zone locale, il peut avoir un accent qui trahit cette réalité, et/ou utiliser des phrases ou expressions qui ne sont pas utilisées localement. Comprendre les points forts et les points faibles de votre AL vous aidera à collaborer et à établir de bonnes relations avec la population locale.

Plus votre AL maîtrise les langues locales, plus il peut contribuer à la compréhension de la situation générale.

Diapositive 8



Autres éléments à prendre en compte

- Forme physique
- Genre et sexe
- Appartenance ethnique, tribale ou culturelle

8

En fonction de l'opération, vous devrez éventuellement déterminer si la condition physique de votre AL constitue un obstacle. Par exemple, si vous devez marcher de longues distances ou si les températures sont anormalement élevées ou basses, la condition physique et la capacité à suivre le rythme du groupe sont des éléments importants à prendre en compte lors de l'évaluation du caractère adéquat de l'AL pour cette tâche.

Le genre doit être pris en compte lors du choix des AL afin de garantir le dialogue avec l'ensemble de la population.

Les appartenances ethniques, tribales et culturelles doivent également être prises en compte pour s'assurer que l'AL ne fait pas obstacle à vos objectifs.

Par exemple : Au sein de la FINUL, il y avait 5 AL de différentes origines religieuses afin de s'assurer que l'AL choisi pour chaque mission était de la même religion que les personnes avec lesquelles il dialoguait.

Diapositive 9



Préparer son assistant linguistique

Informations à fournir à votre assistant linguistique

Votre mission/objectif pour l'engagement

Questions qui peuvent leur être posées

Demandez-leur de vous faire part de leurs connaissances locales

Matériel à apporter

Type de traduction et date de début de la traduction

Effectuez des répétitions avec votre AL

9

Dans la mesure du possible, vous devez rencontrer l'AL qui vous a été attribué au moins 24 heures avant de partir en patrouille.

Lorsque vous préparez votre AL, évoquez uniquement l'objectif de base afin de ne pas violer la sécurité opérationnelle (OPSEC). Toutefois, votre AL a besoin de connaître certaines informations afin de s'investir dans la mission et d'être plus efficace dans son travail.

Informez-le à l'avance de la manière dont il doit réagir lorsqu'on lui pose certaines questions délicates et dites-lui ce qu'il doit dire. Par exemple, si on lui demande « Savez-vous quelle est la prochaine fois que l'ONU-PE patrouillera sur cette route ? », il doit répondre la même chose que pendant les répétitions.

Pendant le briefing, discutez avec lui de ce que vous savez sur les régions et personnalités locales (sans toutefois risquer l'OPSEC), car il pourrait détenir des informations complémentaires qui pourraient s'avérer utiles pour préparer la tâche. Vérifiez toujours avec votre S2 et votre S9 ce que vous pouvez et ne pouvez pas partager avec l'AL.

Matériel à apporter : assurez-vous que votre AL dispose de tout le matériel nécessaire ainsi que de la nourriture et de l'eau dont il pourrait avoir besoin.

Nous allons évoquer son positionnement et le moment où il devra commencer la traduction.

Avant de partir en patrouille, vous devez effectuer des répétitions avec votre AL et votre équipe.

Diapositive 10



Positionnement



L'assistant linguistique doit être placé sur le côté de l'orateur, et non entre les interlocuteurs, mais cela n'est pas toujours possible.

10

Positionnement des assistants linguistiques

- Il est essentiel que l'AL soit positionné correctement par rapport à l'intervenant. Si possible, les AL doivent se placer à côté de l'intervenant. En effet, cela oblige l'autre partie, qui pourrait commencer la négociation en s'adressant uniquement à l'AL, à regarder au dans votre direction pendant les discussions.
- L'idéal est que l'AL reste légèrement en arrière et sur le côté ; ainsi, il peut tout entendre et tout traduire et il est considéré comme un participant actif à la conversation.
- S'agissant du positionnement, tenez compte des vêtements et des coutumes culturelles ainsi que de la sécurité de votre AL.
- Lors de toute mission, ayez conscience de ces principes et préparez-vous à vous adapter au terrain et à la situation.

Diapositive 11



Quand commencer la traduction :

- Quand commencer
- S'assurer que tout est traduit
- L'AL est chargé de veiller à ce que les deux parties reçoivent toutes les informations

11

Il se peut que vous connaissiez déjà certains termes de base et que vous n'ayez besoin de votre AL qu'à un certain moment de la conversation. Veillez à l'expliquer à votre AL à l'avance pour faire en sorte qu'il n'interrompe pas la conversation si cela n'est pas nécessaire, mais qu'il poursuive la conversation en toute transparence si cela est utile. Restez sensible au rythme de la conversation et ne vous laissez pas emporter par votre nervosité ; ne parlez pas trop rapidement. Soyez ouvert au besoin de l'AL de ralentir le rythme.

Demandez à votre AL de traduire chaque phrase (le plus littéralement possible, mot à mot) et de ne pas résumer. Les deux parties à la conversation doivent comprendre exactement ce qui est dit. Veillez à expliquer tous les termes susceptibles d'être difficiles à traduire et veillez à ce que votre AL traduise toutes les informations indépendamment de ses opinions personnelles.

Diapositive 12



Répétitions

Signaux entre vous et l'assistant linguistique :

- Par exemple : lorsque je touche ton bras, je te parle

Actions en cas d'incident ou de situation suspecte :

- Veillez à ce que votre équipe dispose de procédures opérationnelles normalisées et à ce que votre AL les connaisse et s'y soit exercé

Premiers soins :

- Veillez à ce que votre AL connaisse les gestes élémentaires de premiers secours et puisse se secourir elle-même en cas de besoin.

12

Organisez des répétitions pour vous assurer que votre AL est en sécurité pendant toute la durée de l'engagement.

Exercez-vous à échanger des signaux : vous devez le faire précocement et fréquemment au début de la relation. Des répétitions supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires si vous apportez des changements importants au déroulement de l'engagement.

Quelque chose de suspect : Veillez à ce que votre AL soit à l'aise pour le signaler. Indiquez-lui : « Même si je n'en fais rien, je souhaite savoir que vous l'avez vu ».

Premiers soins : Veillez à ce que votre AL dispose de connaissances et de fournitures de premiers secours de base. Il doit être en mesure de venir à son propre secours, de comprendre quoi faire si vous êtes blessé (qui est son prochain supérieur hiérarchique) et quel est le plan d'évacuation.

Exemple : Au Sud-Liban, en 2002, une patrouille a été arrêtée par le Hezbollah et l'AL a été séparé de l'équipe. Les membres de l'équipe ont subi une agression violente. Le Hezbollah a quitté la zone, ne laissant que l'AL sur place pour prodiguer les premiers soins indispensables et tirer la sonnette d'alarme.

Les leçons tirées de cet incident sont les suivantes :

- Formez l'AL aux premiers secours
- Formez l'AL aux rudiments des équipements radio (par ex., appel de détresse, etc.)
- Formez l'AL à la lecture des grilles GPS
- Plaidez pour que l'AL emporte avec lui une petite trousse de premiers secours

Diapositive 13



Travailler avec votre assistant linguistique

- Maintenez le contact visuel avec l'autre partie, et non avec votre AL
- Utilisez des phrases courtes, ne pas utiliser la troisième personne
- Utiliser un vocabulaire de base
- Veillez toujours à votre sécurité et à celle de votre AL

13

Regardez constamment la personne avec laquelle vous communiquez, et non pas votre AL. Maintenez le contact visuel si cela est culturellement approprié, car cela démontre votre sincérité et votre intérêt. Adressez-vous directement à l'autre personne et ne dites pas à votre AL « dites-lui... » pour faire passer un message. Vos propos doivent sonner comme si vous vous adressiez directement à l'autre personne.

Si vous faites des phrases courtes, votre AL pourra traduire chacun de vos mots. Veillez à ce que votre interlocuteur sache qu'il faut faire la même lors de vos présentations.

Même si vous vous concentrez sur votre engagement, soyez attentif au contexte et à votre sécurité en général.

Diapositive 14



Votre assistant linguistique est un membre de votre équipe

- Faites en sorte qu'il/elle sente qu'il/elle fait partie de l'équipe
- Demandez-lui de vous aider à améliorer votre maîtrise de la langue locale
- Apprenez à connaître la culture locale et partagez la vôtre
- Conservez toujours une relation professionnelle

14

Plus votre AL a le sentiment de faire partie de l'équipe, plus votre collaboration sera fructueuse. Le dernier cours vous a appris comment établir des relations. Votre AL l'une des personnes avec lesquelles vous devez établir des relations.

Plus vous apprenez la langue locale, mieux c'est. Continuez à travailler avec votre AL pour améliorer votre connaissance des expressions locales.

Entretenez toujours des relations professionnelles avec votre AL.

Diapositive 15



Débriefing avec l'assistant linguistique

Faites un point sur l'engagement avec votre AL

- Demandez-lui ce qu'il pense du déroulement de la réunion
- Demandez à votre assistant linguistique de vous faire part de ses commentaires/observations/notes
- Examinez les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre du processus de traduction
- Donnez un feedback sur ses performances

15

Une fois la tâche achevée, veillez à rencontrer votre AL. Sollicitez ses commentaires sur l'événement, y compris une évaluation globale et des observations.

- Soulignez les éventuelles difficultés rencontrées dans le processus de traduction afin de pouvoir y remédier. Posez des questions sur le rythme de la conversation – Êtes-vous trop rapide ? Trop lent ? Qu'en est-il de votre vocabulaire ? Avez-vous parlé suffisamment fort ?
- Après l'engagement/la réunion, vérifiez que tout a été traduit.
- Demandez-lui son avis sur les attentes de votre interlocuteur en ce qui concerne l'engagement.
- Rendez compte des conclusions de l'engagement conformément aux procédures opérationnelles standard de la mission.

Diapositive 16



Activité pédagogique

Travailler avec un AL :

- Vous travaillerez par groupes de trois
- Deux personnes auront une conversation, la troisième jouera le rôle de AL (il peut utiliser la même langue)

16

**ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE****TEMPS IMPARTI** : 15 minutes**OBJECTIF** : Renforcer les procédures de travail avec un AL.

Créer des groupes de trois personnes, dont l'une joue le rôle d'AL pendant que les deux autres mènent une conversation. Il n'est pas nécessaire d'évoquer un sujet spécifique, mais les participants doivent s'entraîner à se positionner et à parler d'une manière qui puisse être traduite.

 **Remarque destinée à l'instructeur :**

Au bout de 5 à 10 minutes, demandez aux participants de partager ce qu'ils ont appris et s'ils ont rencontré des difficultés.

Diapositive 17



Points à retenir

- La préparation et la planification sont des éléments clés pour travailler avec un assistant linguistique
- Être conscient des risques et des problèmes de sécurité potentiels
- Tenir compte de la sensibilité culturelle des sujets, des questions et des réponses
- Informer l'assistant linguistique de la mission et du rôle qu'il est censé jouer

17

Résumé

Le plus important à retenir, c'est qu'une bonne préparation est essentielle.

Pour obtenir le meilleur engagement possible lorsque vous travaillez avec des personnes qui ne parlent pas votre langue, expliquez vos attentes à votre AL et établissez des relations avec lui.

Module 1 Références

1.1 Introduction au peloton d'engagement des Nations Unies

- Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies (Manuel ONU-PE)
- Manuel de renseignement militaire pour le maintien de la paix (RMMP) (<http://dag.un.org/handle/11176/324835>) (en anglais)
- Manuel du bataillon d'infanterie des Nations Unies (UNIBAM) Deuxième édition, janvier 2020 (<http://dag.un.org/handle/11176/401024?show=full>) (en anglais)

1.2 Opérations au sein d'un quartier général de bataillon d'infanterie des Nations Unies

- Manuel de l'ONU-PE
- UNIBAM (<http://dag.un.org/handle/11176/401024?show=full>) (en anglais)

1.3 Parties prenantes de la mission

- Manuel de l'ONU-PE
- Coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC des NU) (<http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/89582/STM%20UNCIMIC.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) (en anglais)
- Manuel du quartier général de la force des Nations Unies, novembre 2014 (<http://dag.un.org/handle/11176/89596?show=full>) (en anglais)
- Engagement des parties prenantes des NU et Programme 2030 : un guide pratique, avril 2020 (<https://sustainabledevelopment.un.org/StakeholdersGuide>) (en anglais)
- Manuel à l'intention des acteurs non étatiques sur l'engagement auprès de l'OMS, 2018 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/329431>) (en anglais)
- Coordination civile et militaire des Nations Unies dans le domaine humanitaire : Guide destiné aux militaires 2.0, 2017 (<https://www.unocha.org/sites/unocha/files/Guide%20for%20the%20Military%20v2.pdf>) (en anglais)
- MFBP DOP/DSO des NU, version 2017 (<https://research.un.org/revisedcptm2017>) (en anglais)

1.4 L'environnement civil

- Manuel de l'ONU-PE
- Guide destiné aux militaires ONU-BCAH (<https://www.unocha.org/sites/unocha/files/Guide%20for%20the%20Military%20v2.pdf>) (en anglais)
- MFS CPdC (<http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/89574/STM%20on%20Protection%20of%20Civilians%20Operational%20Level.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) (en anglais)

- MFS VSLC (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STMs/CRSV>) (en anglais)
- MFS OMNU (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/UNMO>) (en anglais)
- Manuel à l'intention des missions des Nations Unies sur le terrain pour la prévention et la réponse à la violence sexuelle liée au conflit (<https://dppa.un.org/en/handbook-united-nations-field-missions-preventing-and-responding-to-conflict-related-sexual-violence>) (en anglais)
- Protection des civils DOP (<https://peacekeeping.un.org/en/dpo-poc-handbook>) (en anglais)
- Un guide du HCR pour faire face aux urgences humanitaires de façon agile, efficace et localisée (<https://emergency.unhcr.org/>) (en anglais)
- HCR (<https://www.unhcr.org/fr>) (en anglais)
- Manuel de terrain : mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MSC) sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé (2012) (https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2016/04/MRM_Guidelines_-_5_June_20141.pdf) (en anglais)

1.5 Genre et culture

- Manuel de l'ONU-PE
- Respect de la diversité de l'ONU (<https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/culturaldiversity.aspx>) (en anglais)
- Modèle interculturel de Windham ; <https://www.rw-3.com> (en anglais)

1.6 Avoir recours à la communication interculturelle

- Manuel de l'ONU-PE
- MFS OMNU (Modules 2 et 3) (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/UNMO>) (en anglais)
- MFS CIMIC des NU (Module 3) (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/UNCIMIC>) (<http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/89582/STM%20UNCIMIC.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) (en anglais)
- Hofstede Insights; <https://www.hofstede-insights.com/> (en anglais)
- Culture and Organizations: Software of the Mind, Geert Hofstede & al (2010) était la 3^e édition (https://e-edu.nbu.bg/pluginfile.php/900222/mod_resource/content/1/G.Hofstede_G.J.Hofstede_M.Minkov%20%20Cultures%20and%20Organizations%20%20Software%20of%20the%20Mind%203rd_edition%202010.pdf) (en anglais)
- Solving the People Puzzle, Emily Spencer (2010)

1.7 Communications en face à face

- Manuel de l'ONU-PE
- MFS OMNU des NU 3.4 (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/UNMO>) (en anglais)
- Protection des civils DOP (<https://peacekeeping.un.org/en/dpo-poc-handbook>) (en anglais)
- MFS CIMIC des NU (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/UNCIMIC>) (en anglais)

1.8 Travailler avec un assistant linguistique

- Manuel de l'ONU-PE
- UNIBAM <http://dag.un.org/handle/11176/401024?show=full>) (en anglais)

Module 2



Cadre juridique

Le module 2 en un coup d'œil

Objectif

Ce module présente aux pelotons d'engagement des Nations Unies les principaux aspects du cadre juridique régissant leur travail. Le module 2 permet aux ONU-PE d'aborder leur mission avec assurance en leur présentant clairement les violations du droit international dont les populations à risque sont souvent victimes tout en les informant sur les compétences et garanties juridiques qui protègent leur travail.

Objectifs d'apprentissage

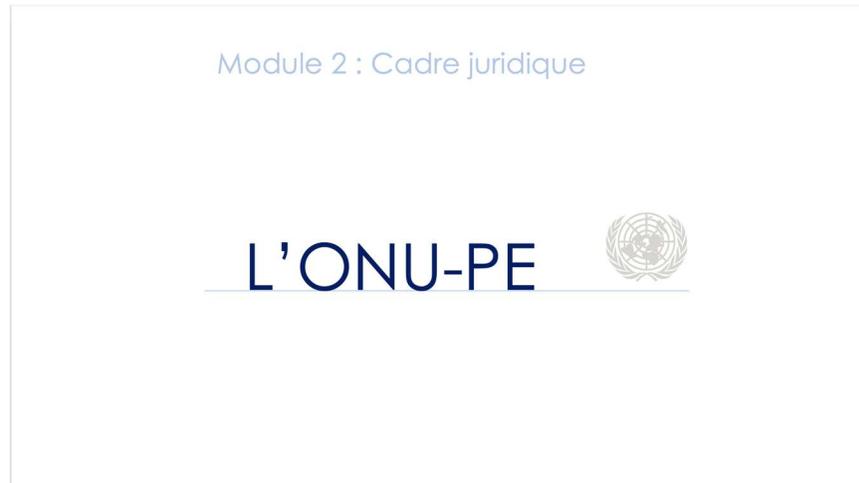
Les apprenants seront en mesure :

- d'identifier les violations courantes du droit humanitaire international, des droits humains, du droit des réfugiés et du droit pénal auxquelles un ONU-PE peut être confronté
- de comprendre comment le cadre juridique relatif au maintien de la paix guide et protège le travail de l'ONU-PE

Aperçu

Le module 2.1 propose un aperçu des domaines du droit international général qui guident le travail de l'ONU-PE et des autres agents de maintien de la paix, en particulier le droit international humanitaire, les droits humains, le droit pénal et le droit des réfugiés. Le module 2.2 examine les aspects du cadre juridique propre à la mission qui sont pertinents pour l'ONU-PE, notamment les mandats du Conseil de sécurité, les SOFA/SOMA et la question connexe des privilèges et immunités, les normes en matière de discipline et de responsabilité, la politique de diligence raisonnable en matière de droits humains et les règles d'engagement de la mission.

Introduction



Message principal : Le peloton d'engagement des Nations Unies (ONU-PE) contribue à la compréhension du terrain humain en vue de la réalisation du mandat de la mission. Bien que l'engagement fasse partie de l'UNIBAT depuis de nombreuses missions, le recours officiel aux ONU-PE est un nouveau dispositif et il est essentiel que nous nous familiarisions avec son cadre juridique.

Le module 2 vise à vous proposer une vue d'ensemble pour permettre vous permettre d'accomplir votre mission de manière adéquate et vous familiariser avec le cadre conceptuel du soutien offert par les ONU-PE à l'UNIBAT et aux missions de l'ONU. Le module 2 n'a pas pour objectif de créer ou de former des participants en tant qu'experts juridiques pour le maintien de la paix des Nations Unies. En revanche, il permet aux ONU-PE d'aborder leur mission avec assurance en leur présentant clairement les violations du droit international dont les populations à risque sont souvent victimes, tout en les informant sur les compétences et garanties juridiques qui protègent leur travail.

Objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage du module 2 reposent sur la capacité à appliquer les aspects juridiques des autres modules et à les mettre en pratique :

- Savoir traduire les cadres conceptuels et juridiques en actions adéquates au niveau tactique

Il convient de souligner que l'objectif de ces modules/leçons est de fournir aux pays contributeurs de troupes des Nations Unies (PCT) un module de formation complet qui combine les cadres conceptuel, juridique et opérationnel pour le recours aux ONU-PE. Ce MRF permettra également d'intégrer les thèmes de la protection des civils et de l'égalité entre les genres dans les cadres et les modules. Le MRF comprend des activités d'apprentissage et des discussions qui peuvent être exécutés dans le cadre du module pour mieux illustrer la manière dont un ONU-PE s'engage dans l'environnement civil et mène des communications interculturelles dans un environnement de maintien de la

paix de l'ONU. Ce module de formation est conçu pour être utilisé dans le cadre d'une formation préalable au déploiement ou d'une formation en cours de mission.

Cours 2.1



Droit international général applicable aux ONU-PE



Démarrer le cours



Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà eu une expérience d'engagement/d'observation/de liaison au sein d'une OMP des NU. Demandez-leur de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques en matière d'établissement de rapports sur les droits humains.



Remarque destinée à l'instructeur – Ce module offre un aperçu de l'impact du droit international sur le travail des agents de maintien de la paix dans le cadre de leur mandat. Nous recommandons que le cours 2.1 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage.

Le cours recouvre les domaines du droit international général qui sont particulièrement pertinents pour le travail des missions de maintien de la paix en général et de l'ONU-PE en particulier, à savoir le droit international des droits humains, le droit international humanitaire, le droit pénal international et le droit international des réfugiés.

Diapositive 1

Module 2 : Cadre juridique

Cours
2.1



Droit international général
applicable à l'ONU-PE

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

Diapositive 2



Acquis

- Identifier les violations typiques du droit humanitaire international, des droits humains, du droit des réfugiés et du droit pénal
- Suivre une ligne de conduite conforme aux responsabilités juridiques des soldats de la paix

2

Le personnel de l'ONU-PE sera capable d'identifier les violations courantes du droit international des droits humains, du droit humanitaire, du droit des réfugiés et du droit pénal rencontrées au cours de son déploiement et de suivre une ligne de conduite adéquate.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Hiérarchie des lois applicables
- Droit international relatif aux droits humains (DIDH)
- Droit international humanitaire (DIH)
- Droit pénal international et droit des réfugiés
- Responsabilités de l'ONU-PE - Droits humains, DIDH

3

Le cours porte sur les points suivants : Compréhension par l'ONU-PE de ses responsabilités en matière de droits humains, de droit humanitaire, de droit pénal et de droit des réfugiés.

Diapositive 4



La Charte des Nations Unies (la « constitution de l'ONU ») et les normes fondamentales du droit international général sont au sommet de la hiérarchie des normes décrite dans cette diapositive. Même le Conseil de sécurité doit respecter ces normes (et le fait également dans sa pratique). Par exemple, une mission de maintien de la paix ne peut être mandatée pour attaquer des civils ou repousser des réfugiés dans des lieux où leur vie est menacée, car cela entraînerait des violations des normes fondamentales du droit international des droits humains, du droit humanitaire et du droit des réfugiés.

Le module 2.1 porte principalement sur les deux couches supérieures de la hiérarchie des normes. Les autres sources de droit figurant sur ce graphique seront évoquées dans le module 2.2.

Diapositive 5



En plus de garantir la paix et la sécurité et de promouvoir développement, la Charte des Nations Unies engage les Nations Unies à promouvoir et à encourager le respect des droits humains. Ainsi, l'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix doit respecter les droits humains, qui ne sauraient être violés (par ex., tout traitement inhumain des détenus par les forces de maintien de la paix est à bannir).

En outre, la mission doit promouvoir et protéger les droits humains. Aujourd'hui, la plupart des grandes missions ont des mandats spéciaux de promotion et de protection des droits humains que toutes les forces de maintien de la paix doivent s'efforcer de respecter dans le cadre d'une « responsabilité commune à toute la mission ». En outre, la politique des Nations Unies relative aux droits humains dans le cadre des opérations de maintien de la paix exige que toutes les missions fassent progresser les droits humains par la mise en œuvre de leur mandat, même si elles n'ont pas de mandat explicite de protection des droits humains ni de composante « Droits humains ». Exemple : Les casques bleus de l'ONU qui élaborent les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) dans le cadre du mandat de la mission doivent s'efforcer de promouvoir la non-discrimination entre les femmes et les hommes en veillant à ce que les femmes et les jeunes filles associées à des groupes armés puissent également bénéficier du programme de DDR.

Établies par le droit international et fondées pour faire respecter un ordre international fondé sur le droit, les Nations Unies et leurs forces de maintien de la paix ont également pour responsabilité spécifique de respecter, de promouvoir et de protéger le droit international humanitaire (également connu sous le nom de droit international humanitaire ou « droit des conflits armés »), le droit international des réfugiés et le droit pénal international.

Diapositive 6



Droit international relatif aux droits humains (DIDH)

- Les droits humains protègent la **dignité, la liberté et l'égalité de chacun**. Ils sont **universels** et ne peuvent être retirés
- Le DIDH continue de s'appliquer en cas de **guerre** ou d'**autres urgences nationales**
- Le DIDH définit principalement les **obligations des États**. Les groupes armés non étatiques peuvent également violer ou abuser des droits humains



Code de déontologie des casques bleus :
Respectez les droits humains de chacun

6



Demandez aux participants qui a droit au respect de ses droits humains et qui a la responsabilité de les protéger. Les réponses devraient indiquer que tout être humain bénéficie des droits humains et que les autorités publiques sont les principales garantes de leur respect.

Les droits humains sont universels. Tout le monde bénéficie des mêmes droits fondamentaux. Certains groupes peuvent avoir des besoins spécifiques ou sont particulièrement exposés à la discrimination et aux violations des droits. Ceux-ci bénéficient d'une protection spécifique de leurs droits (par ex. les enfants, les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées).

Le DIDH s'applique en tout temps, y compris pendant les conflits armés et dans d'autres situations d'urgence nationale (car c'est à ce moment-là que les droits humains sont le plus menacés).

Avant tout, les États doivent respecter les droits humains et protéger leur population contre les menaces d'acteurs privés (par exemple en arrêtant et en poursuivant avec diligence les auteurs de viols). Il est aujourd'hui largement admis que les groupes armés qui exercent un contrôle effectif sur un territoire ont également des obligations en matière de droits humains. En tout état de cause, les Nations Unies considèrent, en pratique, que les groupes armés qui commettent des atrocités telles que des exécutions sommaires, des viols, des tortures ou des pillages se livrent à des violations des droits humains.

La politique de l'ONU (également résumée dans le Code de conduite des Casques bleus déjà cité) reconnaît également que les missions et le personnel de l'ONU respectent les

droits humains dans le cadre de leur travail. Exemple : Les Nations Unies ne seraient pas autorisées à pratiquer la discrimination fondée sur la religion dans leurs pratiques d'embauche ou à recourir à une force excessive en violation du droit à la vie.

 **Remarque destinée à l'instructeur** : La photo illustre le Conseil des droits humains des Nations Unies à Genève, où les États membres se réunissent pour faire progresser et protéger les droits humains.

Diapositive 7

 **Exemples de droits humains**

Droits civils et politiques:

- Droit à la vie
- Interdiction de la torture
- Protection contre la discrimination
- Liberté d'expression
- Droit à un procès équitable en détention

Droits économiques, sociaux et culturels:

- Adhésion à un syndicat
- Éducation, y compris l'école primaire gratuite
- L'alimentation, y compris d'être à l'abri de la faim

Sources juridiques

Charte des Nations Unies

La déclaration universelle des droits de l'homme

Pacte international relatif aux droits économiques, Pacte international relatif aux droits civils et politiques
(également appelée Charte internationale des droits de l'homme)

Domaines d'action des traités spécialisés en matière de droits humains

Génocide	Discrimination raciale	Traite d'être humains
Réfugiés	Handicaps	Disparitions
Torture	Droits des enfants	Discrimination à l'égard des femmes

7

Les droits humains sont énoncés dans une série de traités internationaux dénommés « pactes » ou « conventions ». Tous les pays du monde ont volontairement accepté (« ratifié ») plusieurs d'entre eux. Tous les traités s'appuient sur la Déclaration universelle des droits humains de 1948, que tous les pays du monde ont approuvée à de nombreuses reprises.

Les droits civils et politiques protègent chaque personne contre des violations telles que :

- Le fait d'être tué arbitrairement
- Le fait d'être torturé par la police ou d'autres agents de l'État
- Le fait de faire l'objet de discriminations en raison de son appartenance ethnique, sa religion ou son genre
- Le fait de ne pas pouvoir exprimer librement son opinion
- Le fait d'être détenu sans en connaître les raisons ou sans que la détention soit examinée par un juge.

Les droits économiques, sociaux et culturels sont tout aussi importants, y compris dans le cadre des missions de maintien de la paix. Par exemple, un gouvernement doit demander une aide internationale s'il n'est pas en mesure de s'assurer lui-même que sa population est à l'abri de la faim (par ex., pendant un conflit). Si un gouvernement ne s'acquitte pas de cette obligation, un grand nombre de personnes meurent de faim. Si un gouvernement ne fournit pas aux enfants une éducation, y compris l'école primaire gratuite, de nombreux enfants ne vont pas à l'école et peuvent être facilement recrutés par des groupes armés ou faire l'objet d'une traite à des fins d'exploitation.

Diapositive 8



Droit international humanitaire (DIH)

- S'applique aux **parties au conflit** dans les conflits armés internationaux et non internationaux
- Les militaires chargés du maintien de la paix doivent respecter le droit international humanitaire **tant qu'ils sont engagés comme combattants** (Bulletin du Secrétaire général sur le droit international humanitaire)
- Réglemente **la conduite des hostilités** et restreint **moyens de guerre**
- Protège ceux qui **ne participent pas ou plus aux hostilités** y compris les soldats de la paix



8

 **Remarque destinée à l'instructeur :** *L'illustration montre l'emblème du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a été à l'origine du développement du droit humanitaire au XIX^e siècle. Le CICR reste un défenseur neutre et crédible du droit international humanitaire dans les zones de conflit du monde entier.*

Les parties à un conflit armé sont tenues de respecter le droit international humanitaire (DIH). Les forces étatiques qui s'affrontent dans un conflit armé international sont tenues de le respecter. Dans un conflit armé non international (cas le plus habituel pour une mission de maintien de la paix actuellement), les forces militaires de l'État et les groupes armés non étatiques impliqués doivent respecter le droit international humanitaire.

L'impartialité étant un principe central du maintien de la paix, les forces militaires de l'ONU ne sont généralement pas parties au conflit. Toutefois, le droit international humanitaire peut s'appliquer temporairement à elles tant qu'elles participent à un conflit armé en tant que forces combattantes. Par exemple : une force de maintien de la paix mène une opération offensive contre un groupe armé qui fait peser une menace grave sur les civils.

Le droit international humanitaire régit la conduite des hostilités. Par exemple : Exiger des parties qu'elles réduisent autant que possible les dommages causés aux civils qui ne participent pas aux hostilités. Il proscrie également certaines méthodes de guerre afin de réduire les souffrances inutiles des civils ou des combattants. Par exemple : interdiction d'utiliser des armes chimiques ou toxiques dans une situation de guerre.

Les parties doivent elles-mêmes respecter le droit international humanitaire et veiller à ce que les autres le respectent également. Exemple : En vertu de son obligation d'assurer le respect du droit international humanitaire, un État a le devoir de poursuivre et de punir les membres de groupes armés non étatiques qui commettent des violations graves du droit international humanitaire équivalant à des crimes de guerre.

Diapositive 9



Personnes protégées en vertu du droit international humanitaire

- Civils ne participant pas directement aux hostilités
- Personnel médical et religieux des forces armées
- Blessés, malades et autres personnes *hors combat*
- Prisonniers de guerre et combattants de groupes armés internés
- Soldats de la paix (sauf s'ils sont engagés dans des hostilités militaires)




9



Demandez aux participants de désigner qui sont les civils sur les deux photos. L'éleveur armé à droite pourrait très bien être un civil qui n'est armé que pour se protéger, lui et son bétail, des maraudeurs. Dans le contexte des missions, les civils armés sont monnaie courante et le fait qu'ils portent des armes telles que des fusils d'assaut ne signifie pas nécessairement qu'ils participent à des hostilités entre des parties au conflit organisées militairement.

En vertu du droit international humanitaire, toute personne qui ne participe pas ou plus directement aux hostilités est considérée comme un civil, à moins qu'elle ne soit membre de forces ou de groupes armés. En cas de doute, l'individu ou le groupe d'individus est considéré comme civil et bénéficie de la protection due aux civils jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement. Les civils peuvent être en possession d'armes sans nécessairement être des combattants. En vertu du droit international humanitaire, les civils qui possèdent des armes, par exemple pour se défendre ou protéger leurs biens, mais qui n'ont pas participé ou ne participent pas actuellement à des hostilités, ont droit à une protection.

Les membres des forces armées ou des groupes armés qui sont hors de combat bénéficient également de la protection du droit international humanitaire. En particulier, les personnes qui ne peuvent plus se déplacer parce qu'elles sont blessées ou malades ne doivent pas être attaquées, mais recueillies et recevoir une assistance médicale.

Les prisonniers de guerre et les combattants de groupes armés internés/détenus bénéficient d'une protection spéciale. Ils doivent être traités humainement en toutes circonstances et ne pas être soumis à des traitements humiliants et dégradants. Contrairement aux soldats réguliers qui deviennent des prisonniers de guerre, les combattants rebelles capturés peuvent être poursuivis pour leur participation au conflit armé. Toutefois, cela doit se faire devant « un tribunal régulièrement constitué [rendant des jugements] assortis des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés. » (voir l'article 3 commun aux Conventions de Genève)

Les agents de maintien de la paix, qu'ils soient militaires, policiers ou civils, sont protégés par le droit international. Les attaques dirigées contre eux peuvent constituer un crime de guerre. La seule exception concerne les militaires chargés du maintien de la paix qui participent aux hostilités.

Diapositive 10



Droit pénal international

Crimes de guerre :
caractéristique principal : violations graves du droit international humanitaire **dans les conflits armés**

Crimes contre l'humanité :
caractéristique clé : **actes inhumains systématiques ou généralisés** (meurtres, viols, tortures, etc.)

Génocide :
caractéristique clé : intention de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux

Obligation de l'État de poursuivre les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide

Les tribunaux internationaux peuvent être compétents pour engager des poursuites (par exemple, la Cour pénale internationale)



10

Certaines violations des droits humains et du droit international humanitaire sont jugées si graves par la communauté internationale des États qu'elles sont considérées comme des crimes internationaux. C'est le cas des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide.

Tous les États ont le devoir de poursuivre et de punir ces crimes s'ils sont commis sur leur territoire. En outre, la communauté internationale peut mettre en place des tribunaux internationaux pour poursuivre et punir les crimes internationaux. Exemple : En réponse aux crimes internationaux, le Conseil de sécurité a établi les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Rwanda (TPIR). Les États ont également créé la Cour pénale internationale (CPI). La CPI est compétente pour poursuivre les crimes internationaux commis dans les États qui ont accepté sa compétence (plus de 120 pays à ce jour) ainsi que dans les régions placées sous sa responsabilité par le Conseil de sécurité (par ex. : le Darfour et la Libye).

Les agents de maintien de la paix doivent connaître trois grandes catégories de crimes internationaux :

Crimes de guerre : Les violations des règles fondamentales énoncées dans les Conventions de Genève ou dans d'autres sources de droit international humanitaire constituent également des crimes de guerre par les personnes qui les commettent.

Comme leur nom l'indique, les crimes de guerre ne peuvent être commis que dans le cadre d'un conflit armé.

Crimes contre l'humanité : Si des autorités étatiques ou groupes armés commettent des actes inhumains tels que des meurtres, des viols ou des tortures de manière systématique ou généralisée, il peut s'agir de crimes contre l'humanité. Ces crimes impliquent généralement une politique criminelle sous-jacente et/ou un degré sophistiqué de planification à des niveaux élevés.

Génocide : Conformément à la Convention sur le génocide de 1948, le fait de tuer ou de prendre pour cible, de manière similaire, des membres d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux peut être assimilé à un génocide. Les auteurs doivent être animés par « *l'intention de détruire, en tout ou en partie, le groupe en tant que tel* ». Il ne suffit pas de tuer certaines personnes en raison de leur religion ou de leur race. Il doit y avoir une intention d'anéantir l'ensemble du groupe au niveau mondial ou dans une zone spécifique. L'exemple historique qui a donné lieu à la notion de génocide est l'Holocauste, au cours duquel l'Allemagne nazie a tenté d'anéantir toute la population juive d'Europe.

 **Remarque destinée à l'instructeur** : La photo de l'ONU montre l'entrée de la Cour pénale internationale à La Haye.

Diapositive 11



Droit international des réfugiés

Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

- La crainte de **persécution** en raison de la race, de la religion, des opinions politiques, etc.
- Statut de protection internationale / sous mandat du HCR
- Droits des réfugiés (par exemple, libre circulation dans le pays et non-refoulement)



Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique adoptée par l'Organisation de l'unité africaine en 1969

- Le statut de réfugié s'étend également aux personnes fuyant les **conflits armés** et d'autres « événements perturbant gravement l'ordre public »

Déclaration de Carthagène sur les réfugiés 1984

- s'étend également aux conflits internes et à la violence généralisée



Lorsque les gouvernements ne veulent pas ou ne peuvent pas protéger leurs citoyens, les individus peuvent subir des violations si graves de leurs droits qu'ils sont contraints de fuir leur pays et de chercher la sécurité dans un autre pays. Puisque, par définition, les gouvernements de leurs pays d'origine ne protègent plus les droits fondamentaux des réfugiés, la communauté internationale doit intervenir pour garantir le respect de ces droits.

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est au fondement du droit international des réfugiés. Le terme de « réfugié » au sens de la Convention sur les réfugiés désigne les personnes qui doivent fuir leur pays parce qu'elles ont une « crainte bien établie d'être persécutées pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour des raisons d'opinion politique ». Les personnes soupçonnées de crimes contre l'humanité sont exclues du statut de réfugié.

La fuite d'un pays où se déroule un conflit armé ne permet à une personne d'obtenir le statut de réfugié que si des conditions spécifiques sont remplies (notamment la preuve d'une « crainte bien établie d'être persécutée »). Toutefois, les instruments régionaux ont élargi la portée de la définition du réfugié. En vertu de la Convention africaine sur les réfugiés de 1969, les réfugiés sont également les personnes obligées de fuir des « événements troublant gravement l'ordre public », tels que les conflits armés.

Pour l'Amérique latine, la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés élargit le concept aux personnes qui fuient les conflits internes et la violence généralisée dans leur pays.

Les réfugiés sont généralement des civils et la mission doit donc les protéger dans le cadre de son mandat de PdC. En outre, les opérations de maintien de la paix sont souvent chargées de créer des conditions propices au retour volontaire, sûr, digne et durable ou à l'intégration locale des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

 **Remarque destinée à l'instructeur :** *Une photo de l'ONU montre des réfugiés fuyant les persécutions et les conflits armés dans les Balkans.*

Diapositive 12



Responsabilités de l'ONU-PE - Violations des humains et du droit international humanitaire

1. Identifier de manière proactive **identifier** les problèmes liés aux droits humains et au droit international humanitaire
2. **Enregistrer** avec diligence les informations sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire
3. **Remonter les informations** à la chaîne de commandement, à la composante droits humains, au coordinateur de la protection des civils (sur la base des procédures opérationnelles standard)
4. Garder **confidentielles** les informations sensibles sur les victimes et les témoins
5. Orienter les victimes vers une **aide d'urgence**
6. **Intervenir** rapidement et de manière appropriée **pour éviter toute aggravation du préjudice**
7. Continuer à **suivre** la situation

12

La Politique relative aux droits humains dans les opérations de paix énonce des responsabilités spécifiques incombant aux agents de maintien la paix en ce qui concerne les violations des droits humains et du droit international humanitaire.

Les ONU-PE devraient adopter une approche proactive dans l'identification des problèmes, notamment en s'adressant à tous les secteurs de la société, indépendamment du genre, de l'origine sociale ou du niveau d'éducation. Les PE sont composés à la fois de femmes et d'hommes afin d'assurer une large couverture.

Les ONU-PE doivent rapidement enregistrer et partager avec la composante Droits humains toutes les allégations de violations qu'ils reçoivent ou observent afin d'en assurer le suivi. Des mécanismes officiels, tels que des procédures opérationnelles normalisées, doivent être mis en place pour faciliter ce partage d'informations. En règle générale, les procédures de mission prévoient le partage rapide d'informations avec d'autres composantes au niveau de secteurs ou de bases opérationnelles spécifiques afin de garantir que les informations circulent rapidement et ne se perdent pas dans la chaîne de commandement.

Le principe de confidentialité doit toujours être respecté. En particulier, les noms des victimes et des témoins ne doivent pas figurer dans les rapports à large diffusion.

Dans le cadre des systèmes d'orientation établis, les victimes doivent être rapidement aiguillées vers des prestataires d'assistance médicale, de soutien psychosocial et de protection.

Dans certains cas, une intervention ad hoc, par ex. en faisant part d'une préoccupation urgente à la partie concernée, peut s'avérer adéquate. Dans tous les cas, les structures de coordination de la protection des civils doivent être alertées pour pouvoir initier une intervention concertée pour la mission.

Diapositive 13

 **Activités pédagogiques : Identification des violations**

L'ONU-PE s'engage dans la ZO avec l'activité des groupes armés pour identifier les zones vulnérables et les populations à risque

Sur la base des informations fournies par la population locale à l'ONU-PE, identifier les éventuelles violations :

- Du droit international relatif aux droits humains
- Du droit international humanitaire
- Du droit pénal international
- Du droit international des réfugiés



13



Les études de cas doivent faire l'objet d'une discussion interactive entre les participants soit en petits groupes, soit directement en plénière. Attendez que les participants donnent leurs propres réponses pour afficher les réponses correctes dans les zones de texte bleues des études de cas.

Afin d'identifier les zones vulnérables et les populations à risque, les ONU-PE doivent être en mesure d'identifier les violations typiques du droit international des droits humains ou du droit humanitaire qu'ils observent.

Cette activité pédagogique propose des études de cas basées sur des réalités observées de manière récurrente sur le terrain. En fonction du temps imparti, l'activité peut prendre la forme d'une discussion plénière uniquement. Les participants peuvent également discuter de chaque étude de cas en petits groupes avant un débriefing en plénière pour faire émerger la bonne réponse.

Les participants doivent supposer qu'ils rencontrent des habitants lors d'une patrouille dans une zone de conflit où des groupes armés sont actifs. Sur la base des informations qu'ils reçoivent, ils tentent de déterminer quelles violations ont été commises. Ils sont également invités à indiquer les mesures qu'ils prendraient à la lumière des informations reçues.

Diapositive 14



Cas 1 - Garçon gardant un troupeau

« Une milice est venue voler nos vaches. Ils tiraient sur les villageois. Nous avons dû fuir dans les marais. Nous survivons grâce aux plantes sauvages et à l'eau des marais »



Violations à prendre en compte

- Attaque intentionnelle contre des civils
- Droit fondamental à la vie
- Crime de guerre par pillage
- Déplacement arbitraire
- Droit au logement et à la liberté de circulation
- Droits humain à l'alimentation, à l'eau et à la santé

14

Remarque destinée à l'instructeur : Accordez quelques minutes aux participants pour discuter/répondre, puis cliquez pour afficher la zone de texte des violations à prendre en compte.

Les informations fournies par le garçon font état des violations suivantes :

- Les tirs des milices sur les villageois constituent une attaque volontaire dirigée contre des civils, ce qui équivaut à un crime de guerre, une violation du droit international humanitaire et une violation du droit à la vie.
- Les villageois sont victimes d'un déplacement arbitraire qui, s'il est systématique ou généralisé, peut constituer un crime contre l'humanité. Le fait d'être contraint de fuir son domicile constitue également une violation du droit au logement et de la liberté de circulation (qui inclut le droit de ne pas se déplacer).
- Le vol de bétail constitue un crime de guerre et une violation du droit international humanitaire, à savoir le pillage. Cette situation met en péril les droits humains des villageois à l'alimentation et aux moyens de subsistance. Puisque les villageois sont amenés à survivre dans les marais, leur droit à l'eau potable et à la santé est également gravement menacé. Dans la pratique, le refus d'accès à l'eau potable et aux soins de santé peut même tuer davantage de civils que l'attaque initiale elle-même.

L'ONU-PE doit partager rapidement ces informations avec la composante Droits humains et la structure de coordination de la protection des civils. Les organisations humanitaires doivent également en être informées afin de pouvoir apporter leur soutien dans le cadre du suivi. L'ONU-PE doit enregistrer le nom et les coordonnées de la source pour le suivi, mais préserver la confidentialité de ces informations, notamment en ne les incluant pas dans les rapports qui sont largement diffusés au sein de la mission et qui peuvent faire l'objet de fuites.

Diapositive 15

 **Droit international humanitaire (DIH) : Conduite des hostilités**

- **Distinction** entre civils et combattants
- **Précautions** pour minimiser les risques pour les civils
- **Proportionnalité** pour limiter les dommages accidentels aux civils




15

Dans la conduite des hostilités, les parties au conflit doivent respecter des principes de base visant à réduire au minimum les dommages causés aux civils et aux biens de caractère civil tels que les habitations, les hôpitaux, les lieux de culte, etc. La protection des civils dans le cadre des hostilités repose sur trois principes fondamentaux.



Demandez aux participants, en groupes ou en plénière, d'expliquer chacun de ces principes.

Les principes de base du droit international humanitaire peuvent être définis comme suit :

- **Distinction** : Afin d'assurer le respect et la protection de la population civile et des biens de caractère civil, les parties au conflit doivent en tout temps faire la distinction entre les civils et les combattants, et entre les biens de caractère civil et les biens de caractère militaire. Les opérations ne doivent avoir pour cible que des objectifs militaires. Les attaques aveugles qui ne font pas de distinction entre les civils et les combattants sont interdites. Exemple de violation : Le bombardement d'un village entier à l'artillerie lourde sans essayer de faire la distinction entre les cibles militaires et les habitations civiles.
- **Précautions** : Dans la conduite des opérations militaires, il faut constamment veiller à épargner les civils et les biens de caractère civil. Toutes les précautions possibles doivent être prises pour épargner et, en tout état de cause, réduire au minimum les pertes de vies humaines dans la population civile, les blessures infligées aux civils et les dommages aux biens de caractère civil. Exemples de violations :

- Avant de lancer une attaque, aucun effort n'est fourni pour vérifier que la cible est bien une cible militaire.
- Les soldats prennent position trop près des civils, ce qui expose ces derniers au risque d'être pris entre deux feux.
- Proportionnalité : Les pertes en vies humaines et les dommages aux biens occasionnés par les attaques ne doivent pas être excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct que l'on peut en attendre. Dans le cadre de la détermination des cibles, cela signifie que les dommages causés aux civils et à leurs biens ne peuvent être excessifs par rapport à l'avantage militaire attendu. La proportionnalité n'est pas un problème si la cible est purement militaire et qu'aucun civil ne se trouve à proximité. Exemple de violation : bombarder une habitation privée abritant des dizaines de civils pour tuer un simple soldat qui s'y est réfugié.

Diapositive 16

Cas 2 - Journaliste local

« L'armée interdit au personnel humanitaire de fournir une aide alimentaire aux villageois d'un groupe ethnique particulier. Ils affirment qu'une partie de la nourriture sera détournée au profit des combattants rebelles. La malnutrition a considérablement augmenté, mais nous ne sommes pas autorisés à en faire état publiquement »



Violations à prendre en compte

- Passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire pour les civils dans le besoin
- Droit à l'alimentation, y compris le droit d'être à l'abri de la faim
- Pas de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique
- Droits humains à la liberté d'expression, aux médias et à l'information.

16

Remarque destinée à l'instructeur : Accordez quelques minutes aux participants pour répondre, puis cliquez pour afficher la zone de texte des violations à prendre en compte.

Les informations fournies par le journaliste font état des violations suivantes :

- Le droit international humanitaire exige des parties à un conflit qu'elles facilitent l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux civils dans le besoin. Elles peuvent mettre en œuvre des mesures raisonnables pour contrôler la distribution et empêcher le détournement de l'aide au profit de combattants ennemis. Toutefois, elles ne doivent pas refuser totalement l'aide alimentaire à un groupe particulier de civils. Même s'il est vrai qu'une partie de l'aide alimentaire est détournée au profit de groupes armés, l'aide humanitaire ne doit pas être refusée aux civils dans le besoin.
- Le droit humain à la sécurité alimentaire exige des États qu'ils s'assurent que leur population est à l'abri de la faim. S'ils ne peuvent fournir suffisamment de nourriture à leur propre population, ils doivent faire appel à l'aide humanitaire et permettre son acheminement.
- Les violations sont aggravées si la distribution de l'aide s'avère discriminatoire à l'égard d'un groupe ethnique entier, qui est collectivement soupçonné de soutenir les rebelles.
- Si l'intention est d'affamer les civils de ce groupe ethnique, il s'agit d'un crime de guerre et, si cette pratique est systématique ou généralisée, d'un crime contre l'humanité.
- Le fait d'empêcher les journalistes de rendre compte de la situation viole leur droit à la liberté d'expression et le principe de liberté des médias. Il dénie également à la population générale sa liberté d'information. Ceci est également dû au fait que la censure ne remplit aucun objectif légitime mais cherche à couvrir d'autres violations des droits humains.

L'ONU-PE doit dûment signaler ces informations en remontant la chaîne de commandement et s'assurer qu'elles sont partagées avec les composantes de coordination des droits humains et de l'aide humanitaire. Une population civile entière est gravement menacée si les discriminations en matière de distribution de l'aide alimentaire sont maintenues. La mission plaiderait probablement auprès du gouvernement pour qu'il lève les restrictions sur les reportages des journalistes, d'autant plus que ces reportages sont essentiels pour informer les donateurs sur les besoins humanitaires urgents.

Diapositive 17



Droit à l'aide humanitaire

- Les autorités doivent assurer l'essentiel de l'aide humanitaire, notamment en sollicitant l'aide humanitaire internationale
- Les autorités et les parties au conflit ne doivent pas détourner l'aide ni faire de discrimination entre les populations dans le besoin
- Les autorités et les parties au conflit doivent faciliter le passage libre et sûr de l'aide humanitaire et l'accès aux populations dans le besoin




17

Les droits humains économiques et sociaux exigent des États qu'ils s'assurent que l'ensemble de la population dispose d'un minimum de garanties humanitaires essentielles : être à l'abri de la faim, disposer d'eau potable et d'installations sanitaires de base, avoir un logement de base, des vêtements, une éducation primaire et des soins de santé de base. Si un État n'a pas les moyens de fournir lui-même ces éléments essentiels, il doit rapidement faire connaître ses besoins humanitaires et solliciter l'aide humanitaire de la communauté internationale. En outre, les autorités nationales ne doivent pas rejeter arbitrairement (sans raison valable) les offres d'aide humanitaire impartiale.

L'aide humanitaire est toujours fournie de manière impartiale, sans discrimination et uniquement sur la base des besoins humanitaires. Ni les autorités de l'État ni aucune des parties au conflit ne doivent la voler ou la détourner, en particulier pour des raisons politiques ou militaires (par exemple pour nourrir les troupes ou soutenir les partisans de certains partis politiques).

Au contraire, les autorités et parties au conflit doivent faciliter le passage libre et sûr de l'aide humanitaire, même si elle est destinée à une population civile qu'elles considèrent comme liée à une partie adverse au conflit. Les autorités et parties au conflit doivent également garantir que l'aide humanitaire peut être acheminée en toute sécurité. Il convient de garder à l'esprit que les attaques contre le personnel, les installations et les moyens de transport humanitaires sont strictement interdits et constituent généralement des crimes de guerre.

Diapositive 18



Cas 3 - Combattant rebelle

« Nous avons tendu une embuscade à une ambulance militaire portant une croix rouge, car nous voulions nous emparer de médicaments pour nos combattants blessés. À notre grande surprise, nous avons découvert que l'ambulance transportait en fait des obus d'artillerie. Le conducteur de l'ambulance a été blessé. Nous ne l'avons soigné qu'une fois qu'il nous a dit où se rendait le convoi de munitions »



Violations à prendre en compte

- Attaque dirigée contre les transports destinés à soigner les blessés et les malades
- Utilisation abusive du signe distinctif de la Croix-Rouge
- Obligation de recueillir et de soigner les blessés et les malades
- Crime de guerre par la torture

18

Remarque destinée à l'instructeur: Accordez quelques minutes aux participants pour répondre, puis cliquez pour afficher la zone de texte des violations à prendre en compte.

Les violations suivantes doivent être prises en compte :

- Le droit humanitaire international interdit d'attaquer le personnel, les installations et les moyens de transport qui sont exclusivement affectés à des tâches médicales. Cette règle s'applique même si le personnel, les installations ou les moyens de transport en question ne concernent que des combattants ennemis et non des civils. Attaquer une ambulance, même pour s'emparer de matériel médical afin de soigner ses propres blessés, constitue un crime de guerre.
- Cependant, il s'avère que le transport médical n'était pas exclusivement consacré à des tâches médicales, mais que l'emblème distinctif de la Croix-Rouge a été détourné pour dissimuler un transport de munitions, cette utilisation abusive constituera également une violation du droit humanitaire international qui pourra faire l'objet de poursuites.
- Le fait de ne pas fournir de soins médicaux au conducteur blessé constitue une violation du droit international humanitaire. L'article 3 commun aux conventions de Genève, qui s'applique aux conflits armés non internationaux, exige des parties au conflit qu'elles recueillent tous les blessés et malades, y compris les combattants ennemis, et leur prodigent des soins médicaux. Il importe peu que l'ambulance soit utilisée pour transporter des munitions en violation du droit international humanitaire. Le conducteur doit recevoir rapidement des soins médicaux, qu'il coopère ou non.

- Refuser au conducteur des soins médicaux s'il ne fournit pas d'informations est même une forme de torture, ce qui constitue un crime de guerre.

L'ONU-PE doit communiquer les informations reçues à sa chaîne de commandement et à la composante Droits humains. La mission doit également informer le CICR de l'utilisation abusive de l'emblème de la Croix-Rouge, qui est un problème sérieux qui doit être soulevé avec la partie au conflit concernée. Les ONU-PE doivent également intervenir sur place et s'assurer que le conducteur blessé reçoit les soins médicaux nécessaires.

Diapositive 19



Protection juridique de l'aide médicale dans les conflits armés

- Les parties au conflit doivent fournir **aux blessés et aux malades** des soins médicaux, rapidement et sans distinction
- Le personnel civil et militaire, les installations et les moyens de transport **exclusivement affectés à des tâches médicales** sont protégés en toutes circonstances. Les attaques contre eux sont des crimes de guerre
- Interdiction de l'utilisation abusive des **signes distinctifs de la Croix-Rouge** notamment à des fins militaires



EMBLÈMES PROTÉGÉS PAR LES
CONVENTIONS DE GENÈVE

19

Pour résumer les principes qui se dégagent de l'étude de cas précédente :

Les parties au conflit doivent prodiguer des soins médicaux aux blessés et aux malades. Ces soins médicaux doivent être prodigués rapidement et sans distinction. L'ordre de traitement doit être déterminé en fonction des besoins médicaux des blessés. Par exemple, une partie au conflit ne peut pas soigner d'abord ses propres soldats et seulement ensuite ceux de la partie adverse.

Le personnel civil et militaire, les installations et les moyens de transport exclusivement affectés à des tâches médicales sont protégés en toutes circonstances. Les attaques contre eux constituent des crimes de guerre. Les parties au conflit peuvent toujours détenir les soldats blessés de l'adversaire qui tombent entre leurs mains (par exemple lorsqu'elles s'emparent d'une zone contenant un hôpital militaire), mais elles assument alors la responsabilité des soins médicaux prodigués à ces soldats, sans interruption dans leur traitement.

Il est interdit d'utiliser abusivement les signes distinctifs de la Croix-Rouge, notamment à des fins militaires. La photo montre les différents emblèmes qui peuvent être utilisés en fonction du contexte culturel et religieux dans lequel se déroule le conflit.

Diapositive 20

Cas 4 - Professeur des écoles

« Des combattants armés sont venus dans notre école. Ils ont emmené quelques filles avec eux. Nous ne pouvions pas les arrêter, sinon ils nous auraient tués »



Violations à prendre en compte

- Violence sexuelle liée aux conflits : Viol et esclavage sexuel
- Violations graves des droits de l'enfant : Attaque contre les écoles
- Droit d'être à l'abri de la torture
- Droit fondamental à la vie
- Non-discrimination fondée sur le sexe
- Protection des écoles en tant que biens civils
- Droit de l'homme à l'éducation

20

Remarque destinée à l'instructeur: Accordez quelques minutes aux participants pour répondre, puis cliquez pour afficher la zone de texte des violations à prendre en compte.

Les violations suivantes doivent être prises en compte :

- Lors des opérations militaires, il convient de veiller tout particulièrement à ne pas endommager les bâtiments civils consacrés à la religion, à l'art, à la science, à l'éducation ou à la bienfaisance, ni les monuments historiques. Les acteurs armés qui occupent une école mettent le bâtiment en danger en en faisant potentiellement une cible militaire. Ainsi, la politique de l'ONU interdit en toutes circonstances aux forces de l'ONU d'occuper des bâtiments scolaires.
- Dans de nombreux contextes culturels, les gens ne décrivent les contacts sexuels que de manière très indirecte. Compte tenu des circonstances plus globales, la référence de l'enseignant à un groupe armé « qui enlève les filles » suggère qu'il s'agit d'enlèvements à des fins de viol et/ou d'esclavage sexuel. Il s'agit d'un crime de guerre, d'une violation grave à l'encontre des enfants, d'une violation du droit international humanitaire et d'une violation des droits humains. Il s'agit également d'un cas de violence sexuelle liée au conflit, que les missions de l'ONU doivent s'efforcer de prévenir en priorité.
- En vertu de la législation sur les droits humains, le viol commis par les forces d'un État ou les groupes armés qui contrôlent un territoire peut être assimilé à de la torture et constitue bien entendu une forme grave de discrimination fondée sur le genre.

- Ces enlèvements auront un impact considérable sur le droit humain à l'éducation dans la région, car les parents empêcheront leurs enfants d'aller à l'école pour tenter de les protéger.

L'ONU-PE doit signaler ces cas à sa hiérarchie ainsi qu'à la composante Droits humains de la mission, aux conseillers à la protection des femmes et aux coordinateurs de la protection des civils. Si les victimes de violences sexuelles peuvent être identifiées, elles doivent être orientées d'urgence vers des agences humanitaires ou des autorités nationales capables de leur fournir une assistance médicale, psychosociale ou autre. La confidentialité doit être strictement assurée pour éviter toute stigmatisation des victimes au sein de leur communauté. Il convient également d'envisager une protection de l'enseignant ayant fourni l'information contre les représailles du groupe armé impliqué. La mission doit examiner les mesures qu'elle peut mettre en œuvre dans le cadre de son mandat de PdC pour mettre fin à l'occupation de l'école par les groupes armés et empêcher d'autres enlèvements de filles.

Diapositive 21

 **Ordre du jour du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité**
Prévention de la violence sexuelle liée aux conflits

*Les incidents ou schémas de violence sexuelle **dans des situations de conflit ou d'après-conflit** peuvent inclure :*

- *le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, la traite ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable à l'encontre de **des femmes, des hommes, des filles ou des garçons***

(Rapport annuel du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits)



21

Depuis sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a mis en place un programme sur les femmes, la paix et la sécurité afin d'accroître la participation effective des femmes aux efforts de rétablissement de la paix et de prévention des conflits. Dans le cadre plus large de ce programme, il a également fait de la prévention et de la réponse à la violence sexuelle liée au conflit (VSLC) une priorité pour les missions de maintien de la paix et les Nations Unies en général. La VSLC est une priorité pour le Conseil de sécurité en raison de son impact sur les victimes et parce qu'elle rend la réconciliation entre les parties au conflit beaucoup plus difficile.

La VSLC s'entend des incidents ou des schémas de violence sexuelle dans des situations de conflit ou post-conflit qui recouvrent le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable à l'encontre de femmes, d'hommes, de filles ou de garçons. Ces incidents ou schémas se produisent dans des contextes de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations préoccupantes, et y sont liés. Ils peuvent avoir un lien direct ou indirect avec un conflit armé ou un conflit politique. Le lien avec le conflit peut se manifester dans le profil et les motivations du ou des auteurs, le profil de la ou des victimes, le climat d'impunité/l'affaiblissement de l'État, les dimensions transfrontalières et/ou le fait que le conflit viole les termes d'un accord de cessez-le-feu.

Bien que les femmes et les filles restent les principales victimes de la violence sexuelle et sexiste, notamment en raison des schémas de discrimination et d'inégalité entre les genres antérieurs au conflit, les garçons et les hommes peuvent également être victimes de la violence sexuelle et sexiste. Les PE ne doivent donc pas ignorer les allégations de viol qu'ils peuvent rencontrer de la part d'hommes ou de garçons.

Diapositive 22

Cas 5 - Femme réfugiée

« Ils nous obligent à rentrer chez nous. Mais notre gouvernement nous punira sévèrement dès que nous aurons franchi la frontière. Notre propre police politique viole souvent les femmes qui sont expulsées »



Violations à prendre en compte

- Droit d'être à l'abri de la torture (sous forme de viol)
- Interdiction du *refoulement* en vertu de la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la convention contre la torture
- L'expulsion en tant que crime de guerre ou crime contre l'humanité.

22

Les violations suivantes doivent être prises en compte :

- Les réfugiés courent un risque réel de viol et d'autres sanctions arbitraires s'ils sont expulsés vers le pays dont ils ont la nationalité. Les viols perpétrés par des agents de l'État s'apparentent généralement à une forme de torture.
- Le pays qui envisage de les expulser viole le principe fondamental de non-refoulement. En vertu de la Convention de 1951 sur les réfugiés, les pays ne peuvent expulser ou refouler de quelque manière que ce soit un réfugié vers des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. De même, la Convention contre la torture interdit aux États d'expulser, de refouler ou d'extrader une personne vers un autre État s'il y a des motifs sérieux de penser qu'elle risque d'y être soumise à la torture (par exemple, viol par des agents de l'État, comme en l'espèce).
- Le déplacement forcé des personnes concernées par l'expulsion du pays sans motif autorisé par le droit international, peut constituer un crime de guerre de déportation (s'il est commis dans le cadre d'un conflit armé) et/ou un crime contre l'humanité (s'il est systématique ou généralisé).

Les ONU-PE doivent transmettre d'urgence ces informations à leur hiérarchie. La composante Droits humains et l'équipe humanitaire du pays (en particulier le HCR) doivent en être informées pour permettre une intervention auprès du gouvernement et mettre fin à ce qui constitue une violation du droit des réfugiés et, potentiellement, un crime international.

Diapositive 23



Droits des réfugiés

- Interdiction d'expulsion ou de renvoi en cas de risque réel (« *Refoulement* »)
- Interdiction de la discrimination fondée sur la race, la religion ou le pays
- Liberté de pratiquer une religion
- Droit d'acquérir des biens
- Accès aux tribunaux
- Éducation publique
- Assistance
- Liberté de circulation





23

Les réfugiés bénéficient d'un statut spécial et de droits connexes en vertu du droit international. Ayant perdu la protection de leur pays d'origine, qui les a persécutés, ils sont placés sous la protection du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains.

Les réfugiés bénéficient, par exemple, des droits suivants :

- Le droit de ne pas être refoulés (voir la diapositive précédente)
- Aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, l'origine sociale ou le pays de naissance
- La liberté de religion
- Le droit d'acquérir des biens
- L'accès aux tribunaux
- L'éducation publique
- Le droit à un traitement et une assistance minimums
- La liberté de circulation.

Diapositive 24

Cas 6 - Mère

« Nous avons dû fuir les combats dans l'ouest du pays et vivre avec nos proches ici. Mes enfants n'ont pas le droit d'aller à l'école locale parce que nous ne sommes pas originaires de ce district. Les autorités refusent également de m'enregistrer pour que je puisse voter lors des prochaines élections »

Les personnes déplacées conservent leurs droits, notamment

- Droit à l'éducation
- Droit de vote en tant que citoyen




24

Remarque destinée à l'instructeur: Accordez quelques minutes aux participants pour répondre, puis cliquez pour afficher la zone de texte des violations à prendre en compte.

L'étude de cas doit faire ressortir que la mère et ses enfants sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) puisqu'ils ont été contraints de fuir le conflit armé mais n'ont pas franchi de frontière internationale. Même si les médias montrent souvent que les personnes déplacées vivent dans des camps, la majorité d'entre elles séjourne chez des proches, s'installent dans des zones urbaines ou s'intègrent dans les communautés locales, ce qui les rend moins visibles. Mais en raison de leur déplacement, l'ONU-PE devrait les considérer comme des populations à risque et faire son possible pour les identifier.

Les personnes déplacées restent des citoyens de leur pays et ne doivent pas être victimes de discrimination en raison de leur déplacement. Les enfants déplacés doivent être autorisés à fréquenter l'école locale. En outre, des dispositions spéciales doivent être mises en œuvre dans une situation de conflit et de déplacement pour s'assurer que les personnes déplacées peuvent toujours participer aux élections.

L'ONU-PE doit veiller à transmettre ces informations à la composante Droits humains et aux représentants locaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui jouent tous deux un rôle dans la protection des droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Diapositive 25



Personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays (PDI)

- **Personnes forcées de fuir** (par exemple en raison d'une guerre ou d'une catastrophe naturelle), mais qui n'ont **pas franchi de frontière internationale**.
- Conservent tous leurs droits humains et du citoyen
- Le pays hôte doit les protéger et ne pas les discriminer

Protégées par

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays
- Convention de l'UA sur le déplacement interne en Afrique

25

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) peuvent être déplacées en raison d'un conflit armé, d'une violence généralisée, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Contrairement aux réfugiés, elles n'ont pas franchi de frontière internationale, mais restent dans leur propre pays.

La protection des personnes déplacées et des autres populations touchées dans leur propre pays relève principalement de la responsabilité des autorités nationales. Contrairement aux réfugiés, les personnes déplacées ne bénéficient pas d'un statut juridique particulier en droit international. Cependant, la communauté internationale a un rôle à jouer dans la promotion et le renforcement des efforts visant à assurer la protection, l'assistance et la résolution du problème des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Le HCR les considère généralement comme relevant de son mandat et la mission déploie souvent des efforts particuliers pour protéger les sites de personnes déplacées dans le cadre de son mandat de PdC.

Les personnes déplacées conservent leurs droits humains ainsi que leurs droits en tant que citoyens du pays. Par exemple, les personnes déplacées conservent leur droit de vote aux élections. Par conséquent, l'État doit prendre les dispositions qui s'imposent pour qu'elles puissent voter sur le lieu de leur déplacement.

En 1998, le représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a publié des principes directeurs sur le déplacement interne. Les principes, qui ont été approuvés par la communauté internationale des États, résument les obligations juridiques contraignantes qui sont énoncées dans le droit international humanitaire et des droits humains.

À ce jour, l'Union africaine est la seule organisation régionale au monde à avoir adopté la Convention de Kampala sur le déplacement interne en Afrique, qui renforce la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Diapositive 26



Cas 7 : Commandant ignorant

- Le peloton d'engagement a constaté que les soldats d'un bataillon particulier de l'armée du pays hôte pillent régulièrement les biens des civils et violent les femmes de la région.
- L'ONU en informe le commandant du bataillon. Il insiste sur le fait qu'il n'a jamais donné l'ordre de commettre de tels actes et qu'il ne peut être tenu pénalement responsable des fautes commises par ses subordonnés.

Le commandant local a-t-il raison ?
Ou peut-il devenir responsable d'un crime international ?

26

 **Remarque destinée à l'instructeur:** Une discussion en plénière ou en groupe devrait faire ressortir les points clés suivants :

- Le commandant du bataillon de l'État hôte a tort. Les commandants militaires sont responsables du commandement. Ils ne peuvent pas fermer les yeux volontairement sur les graves violations commises par leurs subordonnés.
- Qu'ils les aient ordonnés ou non, les commandants seront tenus responsables des crimes internationaux si leurs troupes les commettent et s'ils ne font pas leur possible pour les prévenir ou les réprimer. (voir diapositive suivante).
- Si elle constate que les commandants nationaux ne parviennent pas à contrôler leurs propres troupes, l'ONU-PE devrait invoquer ce principe dans son engagement avec les forces nationales. Si des militaires professionnels expliquent le principe de la responsabilité du commandement dans le cadre d'un dialogue entre pairs, cela peut avoir un impact positif substantiel et promouvoir le respect des droits humains et du droit international humanitaire de la part des forces nationales.

Diapositive 27



Responsabilité du commandement

Les commandants sont responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis sous leur commandement si :

- Ils **étaient informés ou auraient dû être informés** de ces crimes

ET

- Ils n'ont pas pris toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour **prévenir ou réprimer** les crimes, y compris en enquêtant et en poursuivant leurs auteurs

Responsabilité pénale sans participation au crime lui-même !

27

Comme le montre le cas 7, la responsabilité du commandement est un concept important à connaître pour tout commandant militaire. En effet, un commandant peut engager sa responsabilité pénale pour des crimes internationaux même sans rien faire, notamment sans participer activement à ces crimes.

Diapositive 28



Points à retenir

- L'ONU-PE doit avoir une bonne compréhension du droit international relatif aux droits humains, du droit humanitaire et du droit des réfugiés, car cela informe votre travail, en particulier l'identification des populations à risque.
- L'ONU-PE doit être en mesure de reconnaître, d'enregistrer et de signaler les violations, tout en garantissant la confidentialité des victimes et des témoins.

28

Résumé

Les principaux enseignements de ce cours sont les suivants :

- L'ONU-PE doit bénéficier d'une bonne compréhension des droits humains internationaux, du droit humanitaire et du droit des réfugiés et s'appuyer sur ces connaissances pour éclairer son travail, en particulier l'identification des populations à risque.
- L'ONU-PE doit être en mesure de reconnaître, d'enregistrer et de signaler les violations tout en préservant la confidentialité des victimes et des témoins.
- Après ce cours, passons au cours 2.2, qui examine le cadre juridique spécifique au maintien de la paix qui s'applique, en particulier, au travail de l'ONU-PE.

Cours 2.2



Droit international spécifique au maintien de la paix



Démarrer le cours



Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà eu une expérience d'engagement/d'observation/de liaison au sein d'une OMP des NU. Demandez-leur de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques en matière d'établissement de rapports sur les droits humains.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 2.2 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage.

Diapositive 1

Module 2 : Cadre juridique

Cours
2.2



Droit international spécifique
au maintien de la paix

Diapositive 2



Acquis

- Comprendre comment le cadre juridique spécifique au maintien de la paix guide et protège le travail de l'ONU-PE

2

Le personnel de l'ONU-PE doit comprendre comment le cadre juridique spécifique au maintien de la paix guide et protège son travail et celui de la mission en général.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Mandat du Conseil de sécurité
- Accords sur le statut des forces ou le statut de la mission (SOFA/SOMA)
- Privilèges, immunités et compétence exclusive des pays fournisseurs de contingents
- Le recours à la force dans le cadre du maintien de la paix
- Politique de diligence voulue en matière de droits humains (PDVDH)

3

Le contenu du cours couvre les cinq domaines indiqués.

Diapositive 4



Mandat du Conseil de sécurité

- La résolution du Conseil de sécurité est la base juridique la plus élevée pour le déploiement d'une mission
- Définit les tâches et les responsabilités que le Conseil attend de la mission qu'elle accomplisse
- La tâche de l'ONU-PE consistant à « *cartographier la démographie du terrain humain afin d'identifier les zones vulnérables et les populations à risque* » soutient directement les mandats de protection de la mission



4

Toute opération de maintien de la paix commence par l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution établissant sa mission. Le Conseil s'efforcera de recueillir le consentement de l'État hôte au déploiement de la mission. En fonction de son mandat et de son rôle, la mission devra également obtenir le consentement des autres parties au conflit concernées.

La résolution du Conseil de sécurité définit le mandat de la mission, c'est-à-dire les tâches qui lui sont confiées, y compris l'autorisation explicite de recourir à la force. Les mandats ou tâches diffèrent d'une mission à l'autre. L'éventail des tâches définies dans un mandat diffère d'une opération de paix à l'autre, en fonction de l'environnement du conflit, des défis à relever sur le terrain et d'autres facteurs. Les mandats du Conseil de sécurité peuvent également fixer des tâches thématiques transversales à toutes les missions, par exemple la prévention de la violence sexuelle liée au conflit.

La résolution du Conseil de sécurité qui autorise le déploiement d'une opération de paix fixe également le nombre maximal de composantes de la mission en uniforme (militaires et policiers). Le mandat du Conseil de sécurité est généralement établi pour une période déterminée (généralement un an). Le Conseil doit renouveler ce mandat à l'expiration de ce délai. À ce stade, le Conseil réexamine également l'effectif habilité d'une mission et, s'il le juge nécessaire, procède à des ajustements de l'effectif et du mandat.

Presque toujours, avant de mettre en place une opération de maintien de la paix, le Conseil de sécurité demande au Secrétaire général de préparer un rapport définissant les fonctions, les tâches et les paramètres de l'opération proposée. Le rapport du Secrétaire général est ensuite examiné par le Conseil de sécurité avant l'adoption d'une résolution.

La cartographie démographique du terrain humain par le PE afin d'identifier les zones vulnérables et les populations à risque apporte une contribution importante à la mise en œuvre des mandats de protection des missions. Ces questions seront abordées dans la diapositive suivante.

Diapositive 5



Mandats de protection des populations à risque

Droits humains	Il s'agit de tous les droits humains, et pas seulement de l'intégrité physique Implique des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités
Protection des civils	Protéger les civils de la violence physique Comprend la protection physique et la prévention, y compris le recours à la force
Protection des enfants	S'articule autour des six graves violations des droits de l'enfant dans les conflits armés
Violence sexuelle liée aux conflits	Prévention et réponse à la VSLC Axée sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes

****Responsabilités de l'ensemble de la mission****

5

Les missions multidimensionnelles de maintien de la paix se voient régulièrement confier des mandats de protection. Du personnel civil spécialisé travaille sur ces mandats, notamment des spécialistes des droits humains, des conseillers à la protection des civils, des conseillers à la protection de l'enfance et des conseillers à la protection des femmes. Toutefois, ces mandats englobent l'ensemble des responsabilités des missions auxquelles les composantes militaires et leurs PE doivent contribuer. En particulier, les PE doivent identifier, enregistrer et partager les informations sur les violations avec leurs collègues civils de la mission.

Les mandats de protection peuvent se chevaucher car ils se complètent et se renforcent mutuellement :

- Le mandat relatif aux droits humains vise à protéger l'ensemble de la population et tout l'éventail des droits humains. La mission utilisera des moyens pacifiques tels que l'établissement de rapports et d'autres mesures de sensibilisation ou de renforcement des capacités pour faire avancer ce mandat.
- Le mandat de protection des civils est plus restrictif en ce sens qu'il ne concerne que la violence physique et ne protège que les civils (par opposition, par exemple, à la protection dont bénéficient les combattants détenus). Cependant, il va plus loin que le mandat relatif aux droits humains puisqu'il autorise la mission à recourir à la force, si nécessaire, pour protéger les civils.
- La protection de l'enfance vise à lutter contre les six violations graves commises à l'encontre des enfants dans le cadre des conflits (voir module 2.1).
- La violence sexuelle liée au conflit nécessite un lien entre la violence sexuelle et le conflit (par exemple, la violence domestique ne serait généralement pas couverte par cette notion).



Citez des exemples de chevauchement ou de divergence entre les différents mandats de protection :

- Si les autorités de l'État ordonnent la fermeture d'un journal pour avoir critiqué le gouvernement, il s'agit d'une violation des droits humains en matière de liberté d'expression, de médias et d'information. Toutefois, en l'absence de violence physique, le mandat de PdC n'est pas déclenché. Toutefois, si des agents publics malhonnêtes agressent physiquement les journalistes, la mission peut intervenir dans le cadre de son mandat de PdC, y compris en recourant à la force si nécessaire.
- Si un groupe armé se livre au trafic de mineures à des fins d'exploitation sexuelle, il s'agit d'une atteinte au sens du mandat relatif aux droits humains. La mission doit exercer son mandat de PdC pour protéger les filles. Ces violences sexuelles à l'encontre des enfants relèvent à la fois du mandat de protection de l'enfance et du mandat de lutte contre la violence sexuelle liée au conflit.

Diapositive 6



Cas 9 - Fille associée à un groupe armé

« Quand j'avais 14 ans, je voulais rejoindre les rebelles. D'abord, ils m'ont donné un fusil pour combattre l'armée. Un an plus tard, j'ai été forcée de devenir la femme d'un commandant rebelle »

Parmi les quatre mandats de protection, lesquels sont concernés par ce cas ?



6

👉 Remarque destinée à l'instructeur: Accordez quelques minutes aux participants pour discuter/répondre

Le cas concerne les quatre mandats de protection :

- Les Nations Unies considèrent le recrutement d'enfants comme étant l'une des six violations graves des droits de l'enfant dans les conflits armés (voir diapositive suivante), notamment parce qu'il met gravement en péril les droits des enfants concernés à la vie, à l'intégrité physique et mentale et à l'éducation.
- Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son protocole facultatif sur les enfants et les conflits armés, aucun groupe armé ne peut recruter ou utiliser dans un conflit armé des enfants de moins de 18 ans. Les forces étatiques ne peuvent pas non plus faire appel à des enfants de moins de 18 ans dans le cadre des hostilités. L'enrôlement d'enfants de 15 ans équivaut à un crime de guerre. Veuillez garder à l'esprit que le fait qu'une jeune fille ait rejoint les rebelles « volontairement » n'a pas d'importance puisque les enfants sont légalement incapables d'accorder le consentement libre et éclairé nécessaire pour rejoindre un groupe armé.
- La jeune fille forcée à « épouser » un commandant rebelle subit des violences sexuelles sous la forme de viols et est victime d'esclavage sexuel. Il s'agit d'une violence sexuelle liée au conflit et d'une grave violation à l'encontre des enfants.
- Lorsqu'elle a été recrutée illégalement, la jeune fille était une civile. Son service forcé et les violences sexuelles qu'elle a subies par la suite sont deux formes de violence illégale qui font de cette affaire une question de protection des civils.

- En traitant la jeune fille de manière inhumaine, le groupe armé commet également des violations des droits humains, de sorte que le mandat relatif aux droits humains se déclenche également dans ce cas.

L'ONU-PE doit le signaler à sa chaîne de commandement et aux conseillers à la protection de l'enfance de la mission. Les acteurs de la protection de l'enfance veilleront à ce que la jeune fille bénéficie de programmes de réinsertion spécialisés qui l'aideront à réintégrer sa famille et à suivre une scolarité ou une formation professionnelle.

Dans la mesure où il existe des contacts directs avec le groupe armé, les PE doivent rappeler aux commandants rebelles concernés que les enfants ne doivent pas être recrutés et que les individus impliqués sont passibles de poursuites pour crimes de guerre.

 **Remarque destinée à l'instructeur :** La photo de l'ONU montre une jeune Colombienne qui a été enrôlée dans une force rebelle et qui cherche à se réinsérer grâce à l'aide des Nations Unies. Il est important de ne pas supposer que seuls les garçons sont recrutés comme combattants par les acteurs armés. Il faut également apporter le soutien nécessaire aux filles qui sont associées à des groupes armés. En Colombie, par exemple, de nombreux combattants rebelles étaient des femmes et des jeunes filles. Dans de nombreux autres contextes, les filles peuvent également être associées à des groupes armés en tant que porteuses ou cuisinières, ou être soumises à des mariages forcés et à l'esclavage sexuel.

Diapositive 7

Les six graves violations des droits de l'enfant dans les conflits armés.



1. Meurtre ou atteinte à l'intégrité physique
2. Recrutement ou utilisation d'enfants comme soldats
3. Enlèvement d'enfants
4. Violence sexuelle
5. Attaques visant des écoles ou des hôpitaux
6. Déni d'accès humanitaire

Enfant : Toute personne âgée de moins de 18 ans

Rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés

- Suivi des violations graves des droits de l'enfant dans les pays concernés
- Liste noire des forces étatiques et des groupes armés qui commettent des violations à l'encontre des enfants

7

Quelles que soient les lois et traditions locales, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant considère que tous les garçons et filles âgés de moins de 18 ans sont des enfants. La seule exception concerne les situations dans lesquelles les lois locales stipulent un âge supérieur à 18 ans, auquel cas l'âge le plus élevé est le nouveau seuil pour les agents de maintien de la paix de l'ONU.

La Résolution 1612 du Conseil de sécurité (2005) reconnaît six violations graves à l'encontre des enfants pendant les conflits armés. Ces violations ont été sélectionnées en raison du manquement évident au droit international qu'elles représentaient, de leurs graves conséquences sur la vie des enfants et de la possibilité de les contrôler et de les quantifier. Les six violations graves sont les suivantes :

1. Meurtre ou atteinte à l'intégrité physique d'enfants : Toute action entraînant la mort ou des blessures graves chez les enfants, y compris les bombardements, les tirs croisés, l'utilisation d'armes à sous-munitions, les mines terrestres, etc.
2. Recrutement et recours aux enfants soldats : Tout individu de moins de 18 ans qui a été recruté par des forces armées ou des groupes armés en tant que combattant, cuisinier, porteur, espion, à des fins sexuelles, etc.
3. Enlèvement d'enfants : Tout déplacement illicite, saisie, capture, ravissement, rapt ou disparition forcée d'un enfant, de façon temporaire ou permanente, ayant pour objectif l'exploitation de l'enfant quelle qu'en soit la forme.
4. Viol et autres formes de violences sexuelles commises sur des enfants : Tout acte violent de nature sexuelle à l'égard d'un enfant, y compris la grossesse forcée et l'avortement forcé.
5. Attaques contre les écoles et hôpitaux : Attaques physiques ou menaces d'attaques contre des bâtiments, y compris des attaques ciblées ou aveugles.

6. Déni d'accès humanitaire aux enfants : Consiste à bloquer le libre passage ou à empêcher la livraison dans les délais d'une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin (notamment les enfants).

Le Secrétaire général présente chaque année au Conseil de sécurité un rapport sur les forces étatiques et les groupes armés qui commettent de graves violations à l'encontre des enfants pendant les conflits armés. Les forces étatiques qui commettent de graves violations et ne prennent aucune mesure pour améliorer la protection de l'enfance sont exclues des missions de maintien de la paix de l'ONU.

Diapositive 8



Accords sur le statut des forces ou le statut de la mission (SOFA/SOMA)

- Accord juridique signé par les Nations unies et le pays hôte
- Réaffirme et renforce les privilèges, immunités et autres protections accordés à la mission des Nations Unies et à son personnel



8

Avant le déploiement d'une opération de maintien de la paix, l'ONU et le gouvernement hôte signent un accord sur le statut des forces (pour les missions de maintien de la paix avec des composantes en uniforme) ou un accord sur le statut de la mission (pour les missions politiques spéciales). Les SOFA/SOMA établissent le cadre juridique qui régit le statut de la mission et de ses membres au sein de l'État hôte, y compris les privilèges et immunités du personnel des Nations Unies (voir ci-dessus).

Nonobstant leurs privilèges et immunités, l'opération de maintien de la paix et ses membres restent tenus de respecter les lois et règlements locaux. Les agents de maintien de la paix respectent et observent les lois nationales du pays hôte.

Le non-respect des lois de l'État hôte a des conséquences pour l'individu, le PCT/P et la réputation de la mission.

Diapositive 9



Cas 10 - Barrage routier

- L'ONU-EE effectue une patrouille de longue distance pour identifier les populations à risque
- Un groupe armé a dressé un barrage et refuse de laisser passer les soldats de la paix. Les combattants du barrage routier soutiennent que l'ONU-EE n'a pas demandé d'autorisation préalable pour accéder à la zone qu'elle contrôle.
- Le groupe armé insiste également pour fouiller les véhicules de l'ONU-EE.



Que peuvent faire
légalement les soldats de la
paix en vertu de leur
mandat ?
Sont-ils légalement autorisés
à **forcer** le barrage ?

9



Accordez quelques minutes aux participants pour discuter/répondre aux questions suivantes.

La discussion devrait donner lieu aux questions suivantes :

- Le groupe armé entrave la liberté de mouvement des ONU-PE dans tout le pays, qui est garantie par les SOFA/SOMA. En particulier, les missions ne doivent pas être obligées de demander d'autorisation préalable avant de se déplacer dans le pays, car cela compromettrait leur capacité à mener efficacement leurs tâches d'observation dans la zone de la mission. Si tel est le cas, les ONU-PE ne seront pas en mesure d'identifier les zones vulnérables ni les populations à risque dans la zone tenue par les groupes armés.
- En principe, les SOFA/SOMA obligent le gouvernement hôte à assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement de la mission dans le pays. La mission pourrait donc insister pour qu'il prenne des mesures pour déloger le groupe armé et lever le barrage illégal.
- Toutefois, le gouvernement hôte n'est pas nécessairement en mesure de lever le barrage, ni disposé à le faire. En vertu de son pouvoir de faire usage de la force pour défendre son mandat, la mission est légalement autorisée à employer tous les moyens nécessaires pour forcer le passage au poste de contrôle. D'un point de vue juridique, si les combattants du groupe armé font usage de la force contre

le personnel de la mission, l'ONU-PE peut s'appuyer sur son pouvoir d'employer la force en cas de légitime défense pour se protéger.

Si ce qui précède indique ce que la mission est légalement autorisée à faire en vertu de son mandat, la poursuite d'une action impliquant le recours à la force contre l'une des parties au conflit a des implications stratégiques et politiques. Les règles d'engagement de la mission et les ordres opérationnels qui en découlent doivent donc fournir des indications claires sur la manière dont le personnel de la mission doit réagir lorsqu'il est privé de sa liberté de mouvement. En cas de doute, il convient de demander des conseils supplémentaires à la chaîne de commandement si cela est possible compte tenu des circonstances.

Diapositive 10



Liberté de circulation

- Le personnel de la mission bénéficie de la liberté de circulation sur le territoire de l'État hôte
- Aucune autorisation ou avis préalable pour les déplacements (sauf à des fins de contrôle aérien par exemple) n'est requis
- Le gouvernement doit garantir la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation (par exemple, supprimer les barrages routiers illégaux)
- La mission peut faire valoir par la force la liberté de circulation en vertu de l'autorité de défense du mandat

10

Les SOFA/SOMA garantissent que les opérations de maintien de la paix jouissent de la liberté de mouvement sur l'ensemble du territoire de l'État hôte. Cette liberté est essentielle à la mise en œuvre des mandats des missions, par exemple en ce qui concerne les tâches de l'ONU-PE ou l'acheminement rapide, libre et sans entrave de l'aide humanitaire.

Même si la formulation varie légèrement d'un SOFA/SOMA à l'autre, l'ONU n'accepte pas les dispositions exigeant une autorisation ou une notification préalable pour ses propres déplacements. Toutefois, il peut y avoir des exceptions raisonnables, par exemple pour les déplacements d'aéronefs à des fins de contrôle du trafic aérien.

Dans de nombreuses situations, les groupes armés représentent la plus grande menace qui pèse sur la liberté de mouvement de la mission. Le SOFA/SOMA oblige légalement les autorités de l'État hôte à assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation, notamment en supprimant les barrages routiers et les points de contrôle illégaux.

La mission peut également revendiquer la liberté de mouvement en vertu de son pouvoir de faire usage de la force pour défendre le mandat. Ce pouvoir légal existe indépendamment du fait que des groupes armés ou fonctionnaires dévoyés refusent la liberté de circulation. Mais, comme indiqué ci-dessus, la question de savoir si la mission prendra la décision d'utiliser ce pouvoir est différente, ce qui aura des implications politiques et opérationnelles considérables.

Diapositive 11



Privilèges et immunités importants dans le cadre des accords SOFA/SOMA

- Immunité fonctionnelle contre l'arrestation, la détention et la saisie
- Inviolabilité des locaux, des véhicules et des documents
- Correspondance par code, courrier et valises diplomatiques scellées
- Droit de porter l'uniforme militaire et d'arborer le drapeau de l'ONU
- Entrée et sortie sans entrave (personnel international)

Dans l'intérêt des Nations Unies, et non à des fins personnelles.
Peuvent être annulés par les Nations Unies sans préjudice 11

Au-delà des questions techniques/financières telles que l'exemption des droits de douane, le SOFA/SOMA prévoit un certain nombre de privilèges et d'immunités qui sont très importants pour les PE :

- L'État hôte ne peut arrêter et détenir le personnel des Nations Unies (y compris le personnel national) ni saisir ses biens (par exemple, un véhicule) dans le cadre de ses fonctions officielles. Cette immunité fonctionnelle est examinée ci-dessous.
- Ses documents sont inviolables, ce qui signifie que l'État hôte ne peut pas exiger de les voir.
- Le personnel des Nations Unies a le droit de mener des communications confidentielles en utilisant des codes ou des valises diplomatiques scellées.
- Il a le droit de porter son uniforme militaire et d'arborer le drapeau des Nations Unies.
- Il doit être autorisé à entrer dans le pays et à le quitter sans entrave (par ex., il n'a pas besoin de visa de sortie). Ses bagages personnels bénéficient de la même protection globale que ceux des diplomates.
- Comme nous l'avons déjà indiqué, il jouit également de la liberté de mouvement dans la zone de la mission.

Nombre de ces privilèges sont également garantis par la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

Ces privilèges et immunités permettent aux Nations Unies de travailler sans entraves. Ils ne sont pas destinés à bénéficier aux membres du personnel individuels. En particulier, les Nations Unies peuvent lever toute immunité si cela est dans l'intérêt de l'organisation et de la justice.

Diapositive 12



L'ONU-PE est sous la compétence exclusive des pays contributeurs de troupes (PCT)

- Les PCT conservent une compétence exclusive sur le personnel du peloton d'engagement de leur pays. L'État hôte ne peut pas les poursuivre.
- Des mesures pénales et disciplinaires peuvent et doivent être prises par les PCT si le personnel du peloton d'engagement commet des fautes/crimes graves
- Les Nations Unies peuvent rapatrier les troupes qui ne garantissent pas la discipline et la responsabilité (obligatoire en cas d'exploitation et les abus sexuels)

L'immunité n'est jamais synonyme d'impunité pour les forces de maintien de la paix de l'ONU

12

En tant que membre d'un contingent, l'ONU-PE reste placé sous la compétence exclusive de son propre État. L'État hôte ne peut pas le poursuivre pour des fautes ou des crimes présumés. Exemple : Au cours de ses activités, l'ONU-PE découvre une cache d'armes que l'État hôte prévoyait de distribuer à des fins de nettoyage ethnique. En raison de la compétence exclusive de l'État d'origine, le gouvernement hôte n'a pas le droit d'arrêter et de poursuivre les membres de l'ONU-PE, par exemple pour espionnage.

L'ONU-PE relève de la chaîne de commandement des Nations Unies. S'ils ne respectent pas les normes de conduite et de discipline, les membres de l'ONU-PE seront passibles de mesures disciplinaires dans leur pays d'origine.

Les Nations Unies et les pays contributeurs de troupes et d'effectifs de police (PCT/P) concluent des accords juridiques régissant les conditions de la contribution (MOU-PCT/P). Dans le cadre de ces accords, les pays contributeurs s'engagent à respecter les règles de discipline en cas de mauvaise conduite et à rendre des comptes pour tout acte criminel. Si un pays contributeur ne respecte pas cet engagement, les Nations Unies peuvent rapatrier les contingents concernés. Le Conseil de sécurité a rendu ce rapatriement obligatoire dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) : La Résolution 2272 du CS (2016) exige que les Nations Unies remplacent toutes les unités d'un PCT/P par des unités d'un autre pays si le personnel du PCT/P fait l'objet d'allégations d'EAS et que le PCT/P en question n'a pas pris les mesures adéquates pour

- enquêter sur les accusations
- faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes ou
- informer le Secrétaire général de l'état d'avancement de ses actions.

Les pays contributeurs sont donc fortement incités à garantir l'obligation de rendre des comptes pour faire en sorte que les actes individuels répréhensibles ne compromettent pas leur contribution au maintien de la paix.

Diapositive 13



Le recours à la force de l'ONU-PE – Mandat de la mission et règles d'engagement

<p><u>Autorité à recourir à la force</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Légitime défense ▪ Défense du mandat, y compris la liberté de circulation ▪ Protection des civils ▪ Autres mandats donnés par le Conseil de sécurité 	<p><u>Limites du recours à la force</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation généralement modérée de la force : ▪ Droits humains/règles de police ▪ L'armée peut passer à un engagement militaire si nécessaire : ▪ Droit international humanitaire/règles militaires
<div style="background-color: #003366; color: white; padding: 5px; display: inline-block; border-radius: 5px;">Responsabilité</div> 	<div style="background-color: #CC0000; color: white; padding: 5px; display: inline-block; border-radius: 5px;">Redevabilité</div> 

13

Les Règles d'engagement (RDE), qui s'appliquent à la composante militaire et les Directives sur le recours à la force (DRF), qui s'appliquent à la composante policière fournissent des indications sur les cas et la manière dont la mission peut recourir à la force. Les RDE et les DRF fournissent des orientations spécifiques à la mission qui s'appuient sur le mandat du Conseil de sécurité de la mission, sur les droits humains et sur le droit humanitaire international ainsi que sur les orientations politiques du DOP en matière de recours à la force. Les RDE/DRF ne couvrent pas seulement la force au sens étroit du terme (c'est-à-dire la force cinétique), mais aussi les mesures de contrainte telles que la détention, les perquisitions et les saisies de matériel.

Les RDE/DRF précisent les cas dans lesquels la mission a le droit de recourir à la force. Ce pouvoir englobe toujours le recours à la force en cas de légitime défense. Le recours à la force au-delà de la légitime défense dépend du mandat de l'opération. Les missions multidimensionnelles peuvent être autorisées à recourir à la force pour défendre leur mandat, y compris pour réaffirmer leur liberté de mouvement. En outre, elles sont régulièrement mandatées pour employer tous les moyens nécessaires pour protéger les civils contre la violence physique. Dans certains cas, le mandat peut encore élargir le pouvoir de recourir à la force. Par exemple, la MONUSCO et sa brigade d'intervention ont le mandat et le pouvoir de recourir à la force pour neutraliser les groupes armés afin de soutenir l'État hôte.

En outre, les RDE/DRF fixent des limites à l'usage de la force. Les composantes de police doivent toujours utiliser la force dans les limites des normes internationales en matière d'application de la loi et de droits humains. De même, les règles d'engagement de la

composante militaire limitent généralement le recours à la force. Toutefois, la composante militaire peut recourir à la force militaire au niveau du combat si cela s'avère nécessaire pour mettre en œuvre efficacement les mandats impliquant le recours à la force. Dans ces situations, les militaires chargés du maintien de la paix sont principalement liés par les règles du droit international humanitaire relatives à la conduite des hostilités.

Il incombe aux missions et à leurs composantes militaires d'utiliser pleinement leur pouvoir de recourir à la force dans la mesure adéquate et nécessaire à la mise en œuvre effective de leur mandat. Le personnel militaire ou de police des Nations Unies qui refuse de respecter un ordre légal de son commandant de recourir à la force peut donc être tenu responsable d'insubordination. De même, le personnel en uniforme des Nations Unies peut engager sa responsabilité en cas d'usage excessif de la force au-delà de ce que permettent les droits humains ou le droit humanitaire international. Dans la pratique, l'usage excessif de la force a rarement été reproché aux militaires chargés du maintien de la paix.

Diapositive 14



Cas 11 : Protection de la Force

<p><u>Scénario 1 :</u></p> <p>Un petit groupe d'enfants commence à jeter des pierres sur une équipe d'engagement de l'ONU alors que leurs véhicules entrent dans un village.</p>	<p><u>Scénario 2 :</u></p> <p>La nuit suivante, la même équipe d'intervention est prise en embuscade par des combattants armés qui tirent sur leurs véhicules avec des fusils d'assaut.</p>
---	--

Quelle force les Nations Unies peuvent-elles utiliser dans chaque scénario pour se défendre ?

14

La discussion des études de cas doit montrer que les règles de l'ONU en matière de recours à la force imposent une approche fondamentalement différente de la défense de la mission dans chaque scénario :

- Le scénario 1 est une menace de type policier impliquant des civils violents. Un tel cas doit être résolu en utilisant le minimum de force nécessaire et certainement sans utilisation d'armes à feu, sauf si l'attaque devient si intense qu'elle constitue une menace mortelle et que le recours aux armes est le seul moyen de réagir.
- Le scénario 2 implique une menace mortelle de niveau militaire à laquelle l'ONU-PE peut immédiatement opposer une force mortelle pour se défendre et défendre les autres membres du personnel des NU contre l'attaque. Il doit cependant respecter les règles du droit international humanitaire. Par exemple, si les attaquants tirent des obus à partir de zones peuplées de civils (ce qui constitue une grave violation du droit international humanitaire de leur part), l'ONU-PE doit prendre des précautions pour protéger les civils de cette zone avant de répondre militairement (notamment en orientant clairement les tirs de riposte vers les attaquants).

Diapositive 15



Directives relatives au recours à la force par les composantes militaires des Nations Unies dans les missions de maintien de la paix

<u>Paradigme de la retenue (par défaut)</u>	<u>Paradigme de l'engagement militaire</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La force en dernier recours ▪ Désescalade proactive ▪ Graduation des moyens ▪ La force létale pour protéger la vie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinction des civils ▪ Précautions pour minimiser les risques civils ▪ Proportionnalité des incidents préjudice civil
<p style="text-align: center;">Motif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Éviter l'escalade de la violence ▪ Éviter la participation au conflit ▪ Réduire au minimum les préjudices aux civils 	<p style="text-align: center;">Utilisation dans la mesure nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Légitime défense ▪ défense du mandat ▪ Protection des civils

Par principe, les forces des Nations Unies doivent limiter leur recours à la force (par défaut, la force doit être retenue). Il s'agit là d'éviter une escalade de la violence, de minimiser les dommages causés aux civils que l'ONU entend protéger et d'éviter que les troupes de l'ONU ne deviennent des combattants et perdent ainsi leur statut de protection en vertu du droit international humanitaire. Selon les directives sur le recours à la force par les composantes militaires des missions de maintien de la paix des Nations Unies, la composante militaire doit, dans la mesure du possible :

- Résoudre une confrontation potentiellement hostile par d'autres moyens que le recours à la force (par exemple, par des stratégies de négociation ou de désescalade reposant la communication).
- Recourir à une force graduée allant de la présence physique autoritaire au recours à la force mortelle, en passant par la force non mortelle, pour protéger la vie.

Veillez garder à l'esprit que la police des Nations Unies (par exemple, les unités de police constituées) se limitera à un niveau de force modéré et ne doit jamais être utilisée pour des opérations nécessitant une force militaire.

Toutefois, la composante militaire peut appliquer une force de niveau combat chaque fois qu'elle a le pouvoir de recourir à la force et que cette force de niveau combat s'avère nécessaire. Exemples :

- La composante militaire utilise des mortiers et des lance-grenades pour se défendre contre une attaque nourrie et à grande échelle par un groupe armé.
- La composante militaire déploie des hélicoptères de combat pour protéger les civils résidant dans une ville attaquée par un groupe armé.
- Pour défendre leur mandat et affirmer leur liberté de mouvement, les forces des NU lancent une attaque militaire visant à démanteler les barrages routiers illégaux d'un groupe armé.

La circulaire du Secrétaire général sur le respect du droit international humanitaire par les forces des Nations Unies reconnaît que les militaires des Nations Unies restent liés par les règles et principes du droit international humanitaire pour la durée de leur engagement actif en tant que combattants dans un conflit armé. Comme indiqué dans le module 2.1, ces principes sont notamment les suivants :

- Distinction entre cibles civiles et cibles militaires
- Précautions visant à minimiser les risques des opérations militaires pour les civils
- Proportionnalité entre les gains militaires escomptés et les dommages occasionnés aux civils ou aux biens de caractère civil.

Diapositive 16

 **Politique de Diligence Voulee en matière de Droits humains (PDVDH) dans le contexte de l'appui que l'ONU fournit aux forces de sécurité non-onusiennes**

L'ONU ne doit pas fournir d'appui à des forces de sécurité non onusiennes :

- *s'il existe un risque réel que les entités destinataires de l'aide commettent **des violations graves** du droit international humanitaire, des droits humains ou du droit des réfugiés*
- *si les autorités compétentes ne prennent pas les **mesures correctives ou d'atténuation nécessaires***

 PHOTO MONUC

Protège et promeut la crédibilité, l'impartialité et les intérêts légaux de la mission

16

La politique de diligence voulue en matière de droits humains (PDVDH) est contraignante pour l'ensemble des Nations Unies (et pas seulement pour les forces de maintien de la paix). Établie par le Secrétaire général, elle a été approuvée par le Conseil de sécurité à plusieurs reprises.

La PDVDH exclut tout soutien aux forces de sécurité n'appartenant pas aux Nations Unies

- lorsqu'il existe des motifs sérieux de penser que les entités destinataires de l'aide risquent réellement de commettre des violations graves du droit international humanitaire, des droits humains ou du droit des réfugiés,
- et lorsque les autorités compétentes ne prennent pas les mesures correctives ou d'atténuation nécessaires ».

Toutes les entités des Nations Unies qui prévoient de fournir ou qui fournissent déjà un soutien à des forces de sécurité extérieures aux Nations Unies doivent donc procéder à une évaluation des risques liés au fait de fournir ou de ne pas fournir un tel soutien. Cette évaluation doit tenir compte du risque que les bénéficiaires commettent de graves violations du droit international humanitaire, des droits humains ou du droit des réfugiés. En outre, les Nations Unies doivent examiner s'il existe des mesures d'atténuation susceptibles de réduire le risque de violations (par ex., en renforçant la formation ou en privant les unités problématiques du soutien).

L'évaluation sert à garantir que les Nations Unies ne soutiennent pas ou ne collaborent pas avec des éléments de l'État hôte qui sont impliqués dans de graves violations des droits humains, du droit international humanitaire ou du droit des réfugiés. La politique vise à exonérer les Nations Unies de toute responsabilité juridique liée à l'aide involontaire apportée à des violations commises par d'autres. Le fait de distinguer l'ONU des forces étatiques impliquées dans des violations graves permet également de protéger la réputation et l'impartialité perçue de l'ONU.

Diapositive 17



Application de la PDVDH



- **Atténuation des risques et engagement**, pas de conditionnalité directe
- Suspension ou retrait de l'aide : mesure de **dernier recours**
- S'applique à **tous les types d'appui**, y compris le partage de renseignements
- Comprend le soutien aux États et aux **organisations régionales**
- Les **équipes spéciales** de la PDVDH dans les missions et les procédures opérationnelles standard

17

Tout soutien apporté par l'ONU à des forces de sécurité n'appartenant pas à l'ONU doit se conformer à la PDVDH. Le soutien apporté par les opérations de maintien de la paix recouvre la conduite d'opérations conjointes, l'aide à la planification, l'échange de renseignements ou d'autres informations utiles, la formation, le renforcement des capacités, le tutorat, la coopération technique et le soutien financier.

Certains domaines sont exemptés :

- Formation et engagement sur le droit international humanitaire et les droits humains,
- Soutien à la médiation (par ex., transport des officiers vers les lieux de négociation de paix),
- Rapatriements sanitaires.

La politique de diligence raisonnable en matière de droits humains couvre également le soutien apporté aux organisations régionales, par exemple le soutien aux opérations de maintien de la paix et de sécurité de l'Union africaine telles que l'AMISOM.

Il arrive souvent que l'ONU-PE contribue à la mise en œuvre de la politique de diligence raisonnable en matière de droits humains :

- Les informations de l'ONU-PE sur le comportement des forces de sécurité de l'État dans les zones vulnérables et/ou vis-à-vis des populations à risque contribueront à éclairer l'évaluation initiale des risques préparée par une composante militaire souhaitant soutenir les forces nationales.
- Les informations de l'ONU-PE peuvent également contribuer à l'élaboration de mesures d'atténuation. Par exemple, l'ONU-PE peut identifier certaines unités nationales ou certains commandants comme étant particulièrement enclins à

commettre des violations, ce qui conduit l'ONU à insister pour que ces unités et commandants soient exclus du soutien.

- Lorsque la composante militaire décide de fournir un soutien, elle doit s'assurer que la conduite des forces nationales soutenues est étroitement surveillée, et l'ONU-PE peut une fois de plus contribuer à cette tâche de surveillance. Si ce contrôle révèle la persistance de violations graves, la mission peut suspendre provisoirement le soutien fourni ou le retirer entièrement.

Diapositive 18



Points à retenir

- La mission principale de l'ONU-PE est de soutenir les mandats de protection de la mission
- Les accords SOFA/SOMA protègent la liberté de circulation, les privilèges et l'immunité de l'ONU-PE. La compétence exclusive protège davantage l'ONU-PE des représailles de l'État hôte, mais ne lui confère pas l'impunité
- Les règles d'engagement fixent les limites de l'usage de la force ; elles sont souvent plus restrictives que pour d'autres opérations militaires
- Les politiques du Secrétaire général et du Département des opérations de paix et d'appui opérationnel (DPO-DOS) fixent des règles contraignantes que tout agent de maintien de la paix doit connaître et respecter

18

Résumé

Les principaux enseignements de ce cours sont les suivants :

- Les PE ont pour principale mission de soutenir les mandats de protection de la mission.
- Le SOFA/SOMA protège la liberté de mouvement, les privilèges et l'immunité des PE. En outre, la compétence exclusive protège les PE contre les représailles de l'État hôte, mais ne leur confère pas l'impunité.
- Les règles d'engagement fixent des limites à l'utilisation de la force ; elles sont souvent plus restrictives que pour d'autres opérations militaires.
- Les politiques du Secrétaire général et du DOP/DSO fixent des règles contraignantes que tout le personnel de maintien de la paix doit connaître et respecter.

Module 2 Références

2.1 Droit international général applicable aux ONU-PE

Droit international humanitaire (DIH)

<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FactSheet13en.pdf>

(en anglais)

Droit international des droits humains/Déclaration universelle des droits humains

https://www.ohchr.org/sites/default/files/UDHR/Documents/UDHR_Translations/eng.pdf

(en anglais)

Protocole d'accord avec les pays contributeurs de troupes

Droit des réfugiés

Charte des Nations Unies <https://www.un.org/en/about-us/un-charter/full-text> (en anglais)

2.2 Droit international spécifique au maintien de la paix

Politique de diligence raisonnable relative aux droits humains

Guide du HCDH sur les entretiens (y compris par l'intermédiaire d'assistants linguistiques)

<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Chapter11-MHRM.pdf>

(en anglais)

Guide du HCDH sur l'établissement de rapports, y compris sur les populations internes à

risque : [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Chapter13-](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Chapter13-MHRM.pdf)

[MHRM.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Chapter13-MHRM.pdf) (en anglais)

Guide du HCDH sur la protection des sources et des contacts

<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Chapter14-56pp.pdf>

(en anglais)

Guide du HCDH sur l'engagement avec les autorités nationales

<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Chapter17-28pp.pdf>

(en anglais)

Règles d'engagement et la Directive sur l'usage de la force

Mandat du Conseil de sécurité

Accord sur le statut des forces et de la mission (SOFA/SOMA)

2.2 Droit international spécifique au maintien de la paix

La compétence du PCT

Les politiques de maintien de la paix de l'ONU

Module 3



Cadre opérationnel

Le module 3 en un coup d'œil

Objectif

Ce module a pour objectif de présenter aux participants :

- Le rôle de l'ONU-PE dans les droits humains
- Comment planifier les effets de l'engagement
- L'importance du cycle de gestion de l'information
- Comment mener des réunions formelles
- Comment utiliser des techniques de négociation et de désescalade
- EBS –
 - Enfants et conflits armés
 - VSLC
 - Négociation
 - La désescalade
 - et un exercice de synthèse

Aperçu

Le module 3 propose une approche pratique et une méthodologie des stratégies d'engagement axées sur le niveau tactique.

Ce module, qui se concentre sur le niveau tactique, s'appuie sur les concepts stratégiques et conceptuels issus de la vue d'ensemble qui vous a été proposée dans les modules 1 et 2. Le module se concentre sur le « comment » du cadre conceptuel et fournit des conseils pour aborder la manière dont une UNIBAT peut opérer avec un ONU-PE au niveau tactique au sein d'une OMP.

Introduction

Diapositive 1



Message principal : Le peloton d'engagement des Nations Unies (ONU-PE) contribue à la compréhension du terrain humain en vue de la réalisation du mandat de la mission. Bien que l'engagement fasse partie de l'UNIBAT depuis de nombreuses missions recours officiel aux ONU-PE est un nouveau dispositif et il est essentiel que nous nous familiarisions avec son cadre opérationnel.

Le module 3 ne vise pas à créer ou à former les participants à un processus de prise de décision pour le maintien de la paix de l'ONU et n'aborde pas les doctrines militaires particulières, qui peuvent varier entre les pays contributeurs de troupes. Le module propose plutôt des réflexions que les commandants et leur état-major doivent prendre en compte pour employer tactiquement le personnel de l'ONU-PE.

Objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage du module 3 reposent sur la capacité à appliquer les principaux aspects des deux premiers modules et à les mettre en pratique :

- Savoir traduire les cadres conceptuels et juridiques en actions adéquates au niveau tactique
- Identifier les principaux documents qui fournissent des orientations pour la planification tactique de l'ONU-PE

Il convient de souligner que l'objectif de ces modules/leçons est de fournir aux pays contributeurs de troupes des Nations Unies (PCT) un module de formation complet qui combine les cadres conceptuel, juridique et opérationnel pour le recours aux ONU-PE. Ce MRF permettra d'intégrer les thèmes de la protection des civils et de l'égalité entre les genres dans les cadres et les modules. Le MRF comprend des activités d'apprentissage, des discussions et des références à des exercices plus approfondis basés sur des scénarios, qui peuvent être exécutés dans le cadre du module pour mieux illustrer l'implication d'un ONU-PE dans l'environnement civil et les communications

interculturelles menées dans un environnement de maintien de la paix de l'ONU. Ce module de formation est conçu pour être utilisé dans le cadre d'une formation préalable au déploiement ou d'une formation en cours de mission.

Cours 3.1



Droits humains



Démarrer le cours



Pour assurer une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà eu une expérience d'engagement/d'observation/de liaison au sein d'une OMP des NU. Demandez-leur de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques en matière d'établissement de rapports sur les droits humains.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 3.1 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 3 : Cadre opérationnel

Cours
3.1



Le peloton d'engagement des
Nations Unies et les droits humains

Diapositive 2



Acquis

- Comprendre les violations des droits humains, notamment les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) et la protection de l'enfance
- Comment identifier et répondre à ces violations dans le cadre de vos fonctions en tant que membres de l'ONU-PE

2

 **Remarque destinée à l'instructeur:** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

La salle de classe doit être équipée de tableaux à feuilles mobiles, de feuilles de papier et de marqueurs pour permettre aux participants d'effectuer des travaux de groupe tout au long du cours.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Revue des droits humains
- Rôle de l'ONU-PE dans les droits humains

3

Le cours porte sur les points suivants :

- Les droits humains dans le maintien de la paix
- Le rôle de l'ONU-PE dans les droits humains

Diapositive 4



Les droits humains dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

La protection des droits humains est au cœur de l'action des Nations Unies.

Politique du département des opérations de la paix (DOP) : La protection des droits humains est une **responsabilité qui incombe à toutes les missions**, y compris aux forces armées. Même les missions qui n'ont pas de mandat ou de composante explicite en matière de droits humains doivent veiller au respect de ces droits dans le cadre de leur mandat.

Les droits humains au premier plan des activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :

- Comprendre et intégrer les droits humains dans le travail quotidien
- Soutenir les capacités nationales de protection et de promotion des droits humains
- Contrôler et signaler avec vigilance tout abus en matière de droits humains

4

Comme indiqué dans les cours précédents, le Conseil de sécurité inclut des « tâches thématiques transversales » dans la plupart des mandats des opérations de maintien de la paix de l'ONU :

- Protection des civils (PdC)
- Violence sexuelle liée au conflit (VSLC)
- Protection de l'enfance (PE)
- Protection des droits des femmes dans le cadre de l'agenda Femmes, paix et sécurité (FPS).

La protection des droits humains est au cœur de ces missions et de l'action des Nations Unies. Tous les membres du personnel de maintien de la paix partagent la responsabilité de protéger et de promouvoir les droits humains dans le cadre de leur travail. Bien que cela s'applique à l'ensemble du personnel de maintien de la paix de l'ONU, vous avez un rôle particulièrement important à jouer, en tant que membres de l'ONU-PE, dans la protection et la promotion des droits humains et des droits de la personne ainsi que dans l'élimination de la violence sexuelle et sexiste.

Les droits humains sont au premier plan des activités de l'OMP de l'ONU qui se doit :

- De comprendre et d'intégrer les DH dans le travail quotidien
- De soutenir les capacités nationales de protection et de promotion des DH
- De faire preuve de vigilance et de signaler toute atteinte aux DH

Diapositive 5



Violations et abus en matière de droits humains

- **Les violations des droits humains** sont des actions ou des inactions de fonctionnaires ou d'agents représentants de l'État, tels que des officiers de police, des soldats, des juges, des administrateurs locaux ou des représentants du gouvernement
- **Les abus des droits humains** sont commis par des acteurs non non-représentants de l'État, par exemple des groupes rebelles, des entreprises ou des particuliers

5

Selon le cours 2.3 du MFBP – Droits humains, les concepts d'atteinte aux droits humains et de violation des droits humains ont des significations différentes.

Violations



DEMANDEZ : Qui est censé protéger les droits humains ?

RÉPONDEZ : Les États sont censés le faire. Dans la zone d'opérations, il s'agit du pays hôte.

Le droit international des droits humains est clair : les États ont le devoir de défendre les droits humains. Toute personne exerçant une fonction officielle au sein de l'État est un « débiteur d'obligations » : policiers, soldats, juges, fonctionnaires locaux ou représentants du gouvernement. Lorsqu'ils ignorent les droits humains ou agissent d'une manière qui porte atteinte à ces droits, les débiteurs d'obligations commettent des violations des droits humains.

Le terme « violation des droits humains » désigne donc un manquement de l'État, par action ou inaction, à ses obligations légales de respect, de protection et de mise en œuvre des droits humains.

Atteintes

L'expression « atteinte aux droits humains » est plus large que l'expression « violation des droits humains ». Les atteintes aux droits humains sont des actes commis par des acteurs non étatiques qui empêchent certaines personnes de jouir de leurs droits humains. Les acteurs non étatiques comprennent les groupes rebelles, les milices, les entreprises ou les particuliers.

Vous devez être attentif à tous les indicateurs d'atteinte aux DH, consigner l'ensemble de vos observations sur d'éventuelles violations et signaler les faits aux partenaires de la mission concernés par l'intermédiaire de votre chaîne de commandement (CdC).

Il est particulièrement important de signaler toute infraction commise par le personnel de l'ONU. Lorsqu'un membre de la mission des Nations Unies viole un droit, il ne se contente pas d'enfreindre les droits de la victime, il compromet la capacité des Nations Unies à instaurer la paix et la sécurité dans la région, ce qui a un impact négatif sur les droits de nombreuses personnes.

Diapositive 6



Activité pédagogique

En binôme avec la personne à côté de vous, débattre sur les sujets suivants :

- **Actions intentionnelles** entraînant des violations des droits humains
- **Actions non intentionnelles** entraînant des violations des droits humains

6



Activité pédagogique

Temps imparti : 5 min.

Supports : Tableau à feuilles mobiles ou tableau blanc

Objectif : S'appuyer sur les membres de l'ONU-PE pour identifier les éventuelles violations des droits humains auxquelles ils pourraient être confrontés lors de leur déploiement.

Dans le cadre de vos activités quotidiennes, vous pouvez être confronté à différents types d'atteintes et de violations en matière de droits humains. Certaines de ces situations se produisent parce que les auteurs des violations provoquent volontairement les atteintes. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les violations des droits humains peuvent également découler de l'inaction des personnes. C'est le cas lorsque l'agresseur ne se rend pas compte qu'il est à l'origine d'une atteinte ou lorsqu'il fait quelque chose sans le vouloir pour provoquer l'atteinte.

Dans cet exercice, vous réfléchirez à ce que signifie « causer activement une atteinte ou une violation des droits humains » ainsi qu'à la manière dont les atteintes et les violations des droits humains peuvent être causés par une inaction de la part des différents acteurs.

Il est important de garder à l'esprit que l'inaction peut également être volontaire, qu'une décision peut être prise d'ignorer ou de ne pas faire quelque chose afin de provoquer une violation des droits humains ou une atteinte.

ACTIVITÉ : Demandez aux participants de constituer des binômes. Une personne est responsable d'une **action** qui peut causer une atteinte « volontaire », et l'autre est responsable d'une **inaction** qui peut causer une atteinte « volontaire ». Écrivez les réponses au tableau.

DEMANDEZ : Réfléchissez aux actions ou inactions que vous pourriez observer lors de votre déploiement dans votre zone d'opérations (ZO)

Réponses possibles (actions) :

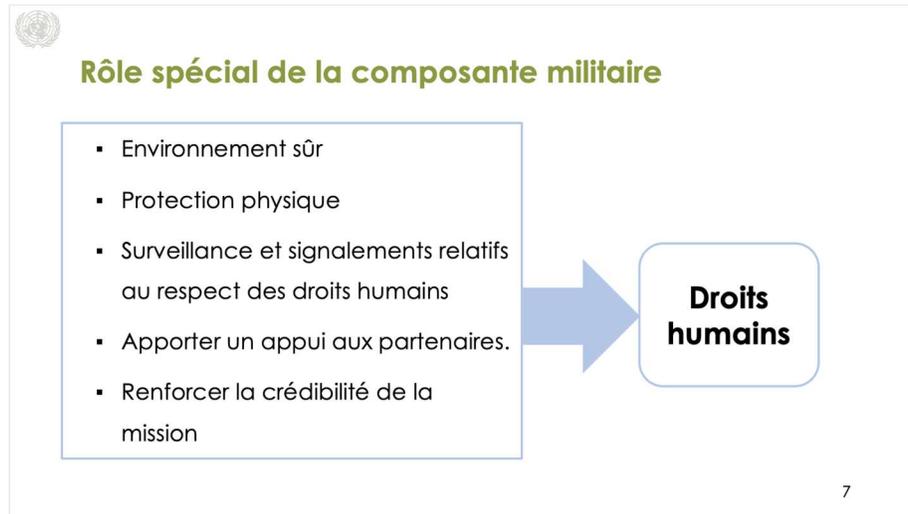
- L'arrestation ou la détention par un officier de police sans mandat d'arrêt ni motif raisonnable
- La torture d'une personne détenue par la police ou l'armée
- Les viols de femmes et d'enfants
- Ouverture du feu sur des manifestants pacifiques sans motif, par la police ou l'armée

Réponses possibles (inactions) :

- Manque d'une police adéquate
- Ne pas croire les victimes ou leur faire honte
- Des policiers/médecins exclusivement masculins qui interdisent aux femmes de communiquer avec eux

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Ce ne sont que des exemples, il peut y en avoir beaucoup d'autres. En outre, il est facile de négliger les inactions. Vous devez donc prêter une attention particulière à tous les indicateurs que vous avez rencontrés et que vous rencontrerez à cet égard.

Diapositive 7



Le personnel militaire de maintien de la paix est essentiel au mandat d'une mission en matière de droits humains.

Même si, au sein d'une ZO, de nombreuses personnes et organisations différentes s'occupent des RH, comme vous l'avez appris dans le **cours 1.3** : Les **parties prenantes de la mission** et les militaires ont un rôle particulier à jouer dans la protection et la promotion des droits humains en raison de la nature militaire des opérations de maintien de la paix. L'armée est en mesure de faire ce qui suit :

- Fournir un environnement sûr
- Fournir une protection physique
- Assurer la surveillance et l'établissement de rapports sur les droits humains
- Travailler avec la composante Droits humains et les partenaires
- Utiliser sa force de projection et son influence
- Renforcer la crédibilité de la mission

Diapositive 8



Protection des civils (PdC)

Mandat PdC	Civils
Le mandat PdC dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est axé sur la lutte contre les menaces de violence physique à l'encontre des civils.	Toute personne qui ne participe pas ou plus directement aux hostilités ou à d'autres actes de violence
Dangers	Facteurs de vulnérabilité
Pour la vie Pour l'intégrité physique Pour la liberté Pour la propriété	Facteurs individuels et communautaires Facteurs environnementaux Accès à l'assistance Autosuffisance

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Lisez attentivement les questions et les réponses car il s'agit d'une révision des MFS précédents. Faites preuve de discernement et posez toutes les questions nécessaires.

Le concept de « **protection** » est large. La définition du dictionnaire est la suivante : « être préservé d'un dommage, d'une perte ». Le mandat de protection des civils dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est axé sur la lutte contre les menaces de violence physique à l'encontre des civils. Dans le cadre du maintien de la paix, la protection des civils est mise en œuvre par le biais de trois systèmes,

- La protection par le dialogue et l'engagement
- Assurer la protection physique
- La mise en place d'un environnement protecteur

Le Département des opérations de paix des Nations Unies (DOP) a publié un manuel qui explique ce point en détail : « The Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping Handbook » (Manuel sur la protection des civils dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies). En tant que membre d'un ONU-PE, vous devez vous familiariser avec ce manuel.



DEMANDEZ : Qui est le principal responsable de la protection des civils ?

RÉPONDEZ : La responsabilité première de la protection des civils incombe toujours au pays hôte. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dotées d'un mandat de protection des civils aident le gouvernement à protéger les civils sur son territoire.

DEMANDEZ : Qu'est-ce qu'un civil ?

RÉPONDEZ : Toute personne est considérée comme un « civil », à l'exception des personnes appartenant à l'une des catégories suivantes :

- Les membres des forces armées
- Les membres de groupes armés organisés qui ont des fonctions de combat permanentes ; et
- Les civils qui participent directement aux hostilités, pour aussi longtemps qu'ils y participent.

En cas de doute sur le fait qu'une personne soit un civil ou non, celle-ci est considérée comme civile.

DEMANDEZ : Qu'est-ce qu'une menace ?

RÉPONDEZ : Une « **menace** » est une personne ou un objet nuisible.

DEMANDEZ : Qu'est-ce qui rend une population vulnérable aux menaces ?

RÉPONDEZ : Le terme « **vulnérabilité** » désigne un état qui rend une personne vulnérable ou susceptible de subir un préjudice. La présence de stratégies de protection ainsi que des facteurs individuels, communautaires et environnementaux, affectent la vulnérabilité des civils. Les populations vulnérables sont

- Les enfants, en particulier les enfants isolés ou non accompagnés
- Les femmes seules et les ménages menés par des femmes
- Les personnes souffrant d'un grave problème de santé ou d'un handicap
- Les personnes ayant des besoins particuliers en matière de protection juridique ou physique
- Les personnes âgées ; et,
- Les personnes LGBTIQ+

Civils

DEMANDEZ : Une personne armée peut-elle être considérée comme un civil ?

RÉPONDEZ : Un civil peut être en possession d'armes sans avoir le statut de « **combattant** ».

En vertu du droit international humanitaire (DIH), les civils armés pour se défendre ou pour protéger leurs biens ont droit à une protection s'ils ne participent pas aux hostilités. En cas de doute sur le statut de civil, une personne doit être considérée comme un civil.

Menace

DEMANDEZ : Qui peut représenter une menace pour les civils ?

RÉPONDEZ : Les menaces peuvent provenir d'acteurs étatiques et non étatiques. Les auteurs suivants peuvent représenter une menace :

- Membres de groupes armés, par exemple milices, rebelles, extrémistes
- Forces de sécurité ou de défense de l'État hôte
- Forces de sécurité ou de défense des États envahisseurs
- Forces multinationales
- Bandits
- Terroristes

Diapositive 9



Le programme Femmes, paix et sécurité (FPS)

Les quatre piliers :

- Rôle des femmes dans la **prévention** des conflits
- La **participation** des femmes à la consolidation de la paix
- La **protection** des droits des femmes et des filles pendant et après les conflits
- Les besoins spécifiques des femmes pendant l' **aide d'urgence et le relèvement**, le rapatriement, la réinstallation, la réhabilitation, la réintégration et la reconstruction après un conflit.

9

Les femmes et les filles restent les principales victimes de la VSLC, notamment en raison des schémas de discrimination et d'inégalité antérieurs au conflit.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a clairement reconnu l'importance de la participation des femmes et de l'élimination des violences sexuelles pour en faire de véritables pierres angulaires du projet de consolidation de la paix. Vous devez en comprendre les implications et être prêts à vous acquitter de votre devoir de signaler toute infraction, y compris celles commises par le personnel militaire et civil des Nations Unies.

Le programme FPS a été officiellement lancé par la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2000) adoptée le 31 octobre 2000. L'objectif du programme FPS dans le cadre du maintien de la paix des Nations Unies est de garantir que la participation et la protection des femmes et des filles soit érigée en priorité dans tous les contextes de maintien de la paix. Le programme FPS repose sur quatre piliers : la prévention, la participation, la protection et l'aide et le redressement.



DEMANDEZ : Dans une UNIBAT, qui est responsable du suivi de la violence sexuelle liée au conflit et qui est responsable du suivi de l'implication des femmes dans la société ?

RÉPONDEZ : Le conseiller à la protection des femmes est chargé d'établir des rapports sur la violence sexuelle liée au conflit et le conseiller à l'égalité des genres d'établir des rapports sur l'égalité.

Les conseillers à l'égalité des genres se concentrent sur l'égalité entre les genres, tandis que les conseillers à la protection des femmes (CPF) s'occupent de la violence liée au conflit. Les conseillers à l'égalité des genres et les CPF collaborent pour aider les missions à mettre en œuvre le programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS).

Les conseillers à l'égalité des genres font progresser les objectifs d'égalité entre les genres grâce à une approche globale des FPS. Ils :

- Veillent à ce que toutes les composantes de la mission prennent en compte les questions de genre et les causes profondes de l'inégalité entre les genres
- Se concentrent sur la pleine participation des femmes. Par exemple, les femmes peuvent être des partenaires de leur propre protection

Les CPF se concentrent sur la protection des femmes contre la violence sexuelle et la prévention de celle-ci. Ils :

- Accordent des capacités spécifiques aux missions chargées d'un mandat de lutte contre la violence sexuelle liée au conflit
- Assument la responsabilité de ce thème au sein des unités chargées de l'égalité entre les genres et des droits humains

Les conseillers à l'égalité entre les genres et les CPF travaillent sur le programme de FPS en :

- Faisant participer des femmes à tous les processus post-conflit
- Protégeant les femmes et les jeunes filles contre les violences sexuelles
- Offrant des formations solides et un renforcement des capacités au personnel de maintien de la paix et aux partenaires

Diapositive 10



Violence sexuelle liée aux conflits (VSLC)

Le mandat PdC comprend généralement :

- La mise en place d'une protection spécifique pour les femmes et les enfants, notamment par le déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance et de conseillers pour la protection des femmes
- La surveillance, l'aide à l'enquête, au signalement et à la prévention des violations et abus sexuels
- Contribuer aux efforts d'identification et de poursuite des auteurs d'infractions

10

La lutte contre la violence sexuelle liée au conflit s'inscrit dans le cadre d'un programme plus large de protection des droits humains et constitue l'un des plus grands défis mondiaux en matière de protection en raison de son ampleur, de sa fréquence et de son impact profond.



DEMANDEZ : Qu'est-ce que la violence sexuelle liée au conflit ?

RÉPONDEZ : La violence sexuelle liée au conflit s'entend des incidents ou des schémas de violence sexuelle se produisant dans des conflits ou des situations de conflit, notamment :

- Viol
- Esclavage sexuel
- Prostitution forcée
- Grossesse forcée
- Stérilisation forcée
- Toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, à l'encontre de femmes, d'hommes, de filles ou de garçons.

DEMANDEZ : Pourquoi les parties à un conflit se livrent-elles à la violence sexuelle liée au conflit ?

RÉPONDEZ : Motivée par des objectifs politiques, militaires ou psychologiques visant à contrôler un territoire, une population ou des ressources, la violence sexuelle liée au conflit est fréquemment et délibérément employée pour cibler les populations vulnérables. La violence sexuelle liée au conflit entraîne des traumatismes psychologiques et physiques, des infections et des maladies, des humiliations, des déplacements et des décès. Cette situation est dévastatrice pour les individus et les communautés car elle entraîne des maladies, des grossesses non désirées et même des décès. Les survivants sont souvent réticents à se manifester par peur des représailles ou de la stigmatisation sociale.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies reconnaît que la violence sexuelle liée au conflit constitue une menace fondamentale pour la paix et la sécurité dans le monde.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont spécifiquement mandatées par le Conseil de sécurité pour lutter contre la violence sexuelle d'un point de vue politique, de paix et de sécurité, et ont souligné le lien avec les mandats des missions de protéger les civils. Généralement, le mandat recouvre, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Fournir une protection spécifique aux femmes et aux enfants, notamment par le déploiement de conseillers à la protection de l'enfance et de conseillers à la protection des femmes (CPF) ;
- Surveiller, aider à enquêter, signaler et prévenir les violations et atteintes sexuelles ; et,
- Contribuer aux efforts d'identification et de poursuite des auteurs.

Diapositive 11



Principes fondamentaux relatifs à la VSLC

QUESTION - Quels sont les points fondamentaux sur la VSLC que le personnel de maintien de la paix de l'ONU, en particulier le personnel de l'ONU-PE, doit connaître ?

11



Activité pédagogique : Posez la question suivante. Laissez aux participants le temps de répondre, puis reprenez chacun des points à tour de rôle.

DEMANDEZ : Quels sont les points fondamentaux sur la violence sexuelle et sexiste que le personnel de maintien de la paix de l'ONU, en particulier le personnel de l'ONU-PE, doit garder à l'esprit ?

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Accordez aux participants une minute pour y réfléchir.

RÉPONDEZ : Les deux diapositives suivantes présentent les dix points clés que les agents de maintien de la paix de l'ONU en général, et l'ONU-PE en particulier, doivent comprendre au sujet de la violence sexuelle liée au conflit.

Diapositive 12



Principes fondamentaux relatifs à la VSLC (suite)

- 1 - Supposer qu'elle peut se produire et maintenir l'état de préparation opérationnelle
- 2 - La VSLC touche de manière disproportionnée les femmes et les filles
- 3 - La VSLC se développe dans un milieu discriminatoire et d'inégalités entre les hommes et les femmes
- 4 - La VSLC a un impact plus important sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)
- 5 - La VSLC est sous-estimée

12

1–La violence sexuelle liée au conflit peut être répandue, endémique et invisible ; il faut donc supposer qu'elle existe et se maintenir en état de préparation opérationnelle.

2–La violence sexuelle liée au conflit touche de manière disproportionnée les femmes et les jeunes filles. Il convient donc d'assurer leur protection en priorité.

3–La violence sexuelle liée au conflit se développe dans un contexte de discrimination et d'inégalité entre les genres. Abordez-la en tenant compte des spécificités de chaque genre et en promouvant l'égalité entre les genres, la participation et l'autonomisation des femmes.

4–La violence sexuelle liée au conflit a un impact plus important sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; il convient donc d'élaborer des mesures de protection spécifiques pour protéger les femmes et les filles qui fuient ainsi que celles qui se trouvent dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

5–Les cas de violence sexuelle liée au conflit ne sont pas suffisamment signalés en raison de l'insécurité, de la crainte que les auteurs restent en liberté, de l'impunité et du manque de confiance dans le système judiciaire, de la stigmatisation sociale, de la marginalisation, de la mise au ban et d'autres questions culturelles. Suscitez la confiance et créez les conditions nécessaires pour améliorer la communication d'informations et mettre fin à l'impunité.

Diapositive 13



Principes fondamentaux relatifs à la VSLC (suite)

- 6 - La VSLC est le plus souvent associée à d'autres crimes
- 7 - Les soldats de la paix sont tenus de réagir aux VSLC et aux VSBG
- 8 - Les incidents de VSLC débouchent souvent sur une violence plus large
- 9 - La VSLC peut se manifester sous la forme d'une menace potentielle, imminente ou permanente
- 10 - L'exploitation et les abus sexuels (EAS) constituent une violation différente, commis par les soldats de la paix

13

6-La violence sexuelle liée au conflit est souvent associée à d'autres crimes et ne peut donc pas être traitée de manière efficace sans tenir compte des autres violations des droits humains.

7-La VSLC et la VSBG peuvent être présentes simultanément dans une zone de conflit. Ainsi, les agents de maintien de la paix sont tenus de réagir aux deux types de violations.

8 - Les incidents de VSLC sont souvent le signe avant-coureur d'une violence plus large, et la récurrence de la VSLC peut établir des précédents historiques et installer des schémas et des tendances. Par conséquent, mieux vaut mettre en place des mécanismes d'alerte précoce pour la prévenir.

9-Les agents de maintien de la paix de l'ONU sont donc tenus de répondre à ces trois dimensions de manière adéquate, conformément au concept d'opérations militaires et stratégiques (CONOPS) et aux règles d'engagement (RdE) propres à la mission.

10-Il ne faut pas confondre la VSLC avec l'exploitation et les abus sexuels (EAS) commis par des agents de maintien de la paix civils ou en uniforme. L'EAS est une question disciplinaire qui exige que tous les éléments des forces armées s'expriment et identifient les auteurs d'EAS.

Comme la VSLC touche à la fois les adultes et les enfants, l'ONU-PE a des responsabilités au titre à la fois de la protection contre la VSLC et des programmes relatifs aux enfants dans les conflits armés (EDCA).

Diapositive 14



Protection de l'enfance

Question : Quelles sont les six violations graves commises envers les enfants



14

La PE est à la fois un mandat individuel et un élément constitutif de la mission de l'ONU-PE. Les conflits affectent différemment les femmes et les hommes. De la même manière, ils affectent différemment les adultes et les enfants, les filles et les garçons.



DEMANDEZ : Vous souvenez-vous des six violations graves commises à l'encontre des enfants ?

RÉPONDEZ : Appuyez sur « Entrée » pour obtenir les réponses figurant sur la diapositive suivante.

Diapositive 15



Six violations graves commises envers les enfants

1. Recrutement ou utilisation d'enfants en tant que soldats
2. Violences sexuelles commises sur des enfants
3. Meurtre ou atteinte à l'intégrité physique d'enfants.
4. Enlèvement d'enfants.
5. Attaques contre des écoles ou des hôpitaux
6. Déni d'accès humanitaire aux enfants

15

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Appuyez sur « Entrée » pour avancer dans la liste

RÉPONDEZ :

1. Recrutement ou utilisation d'enfants en tant que soldats
2. Violences sexuelles commises sur des enfants
3. Meurtre ou atteinte à l'intégrité physique d'enfants
4. Enlèvement d'enfants
5. Attaques contre des écoles ou des hôpitaux
6. Déni d'accès humanitaire aux enfants

Diapositive 16



Points particuliers à prendre en compte pour les enfants et les conflits armés (EDCA)

- Les femmes et les jeunes filles sont plus exposées au risque de viol et d'autres formes de violence sexuelle
- Les risques encourus par les filles et les garçons peuvent différer en fonction de leur rôle respectif
- Les expériences des filles et des garçons dans les conflits sont différentes
- L'ONU-PE doit recueillir des informations sur les enfants, garçons et filles, au sein de la ZO
- Tous les membres de l'ONU-PE doivent prêter une attention particulière à ces six violations graves, intervenir si nécessaire et toujours les signaler

16

Au sein de la ZO, vous êtes un capteur clé pour identifier et établir des rapports sur les EDCA. Les agents de maintien de la paix ont un mandat et un pouvoir très clairs en ce qui concerne la PE au sein des missions. Il est donc important que les agents de maintien de la paix et l'ONU-PE comprennent les principes de base des interactions avec les enfants au sein de la mission et qu'ils se préparent aux différentes interactions qui peuvent avoir lieu.

Si vous rencontrez des enfants soldats, vous devez garder à l'esprit qu'il s'agit toujours d'enfants, de personnes vulnérables, faciles à impressionner, souvent irrationnelles et qui méritent d'être protégées. Cependant, ces enfants sont également des soldats. Le nier pourrait nuire à la sécurité de l'agent de maintien de la paix. Cela peut poser un dilemme moral.

N'oubliez pas :

- Les femmes et les jeunes filles sont plus exposées au viol et à d'autres formes de violence sexuelle. Vous devez être vigilant à l'égard de la VSLC et des autres formes de violence et d'exploitation sexuelles ;
- Les risques encourus par les filles et les garçons peuvent être différents en fonction des rôles distincts liés au genre qu'ils jouent au sein de leur société.

Vous devez tenir compte de cette réalité lors de la planification et de la collecte des données ;

- Dans le cadre des conflits, les expériences des filles sont différentes de celles des garçons, en particulier lorsqu'ils sont utilisés par des forces combattantes. Vous devez connaître les MFS relatifs à la VSLC et à la protection de l'enfance afin d'identifier et de comprendre les risques encourus par les populations vulnérables ;
- Vous devez recueillir des informations sur les enfants, garçons et filles, dans la zone d'opérations. Si toutes les informations ne sont pas recueillies dans la zone d'opérations, le commandant de l'UNIBAT ne pourra se faire une vision claire de la situation et les violations des droits humains risquent de passer inaperçues ; et,
- Vous devez rester très attentif à chacune de ces six violations graves, intervenir si nécessaire et toujours les signaler. Les enfants sont toujours des victimes, même les enfants soldats. Dans les zones de conflit, les intérêts et droits des enfants sont souvent négligés. Vous devez donc vous montrer particulièrement vigilant à cet égard.

Diapositive 17



Points particuliers à prendre en compte pour les enfants et les conflits armés (suite)

Étant donné que les enfants sont une catégorie protégée à part entière, et parce qu'il faut être particulièrement prudent lorsqu'on leur pose des questions, tous les membres de l'ONU-PE **doivent** se souvenir de ce qu'il faut **faire** et **ne pas faire**

À faire	À ne pas faire
Aider les enfants-soldats lorsqu'ils se rendent ou sont capturés	Renvoyer les enfants et leur dire de revenir le lendemain après avoir informé l'unité de protection de l'enfance
Inform er l'unité de protection de l'enfance et confier à l'acteur de protection de l'enfance le plus proche dès que possible	Remettre les enfants à l'armée du pays hôte sans consulter l'unité de protection de l'enfance
Partager les connaissances sur la protection de l'enfance avec l'armée du pays hôte	Sous-estimer votre rôle exemplaire
Dissuader l'armée du pays hôte d'utiliser les écoles comme bases	Mener un entretien sans la présence du personnel de la protection de l'enfance ou de l'UNICEF, sauf en cas d'absolue nécessité ¹⁷

Puisque les enfants sont une catégorie protégée à part entière et qu'il faut être particulièrement prudent lorsqu'on pose des questions aux enfants, tous les membres de l'ONU-PE **doivent** se souvenir des choses suivantes **à faire** et **à ne pas faire**. Il est intéressant de les examiner du point de vue de l'ONU-PE. Pour une liste complète des choses à faire et à ne pas faire, veuillez consulter la liste de contrôle EBS (document E) : Liste de contrôle « Les enfants et les conflits armés ».

À faire :

- **Aider** les enfants-soldats lorsqu'ils se rendent ou sont capturés
- **Inform**er l'unité de protection de l'enfance et remettre les enfants à l'acteur de la protection de l'enfance le plus proche dès que possible ;
- **Partager** vos connaissances en matière de protection de l'enfance avec l'armée du pays d'accueil ; et
- **Encourager** les militaires de l'État hôte à ne pas utiliser les écoles comme bases.

À ne pas faire :

- **Renvoyer les enfants** et leur dire de revenir le lendemain après avoir eu la possibilité de transmettre un signalement à l'unité de protection de l'enfance ; évitez le suivi postérieur au signalement et ne créez pas d'attentes
- **Remettre des enfants aux militaires du pays hôte** sans avoir consulté au préalable l'unité de protection de l'enfance
- Chaque fois que vous êtes sur le terrain pour effectuer un travail et mener des opérations, ne **sous-estimez** pas **votre rôle de modèle**
- **Mener un entretien** sans la présence du personnel de PF ou de l'UNICEF, sauf en cas d'absolue nécessité

Diapositive 18



Responsabilités de l'ONU-PE concernant les violations des droits humains et du droit international humanitaire

1. **Identifier de** manière proactive les problèmes liés aux droits humains et au droit humanitaire international
2. **Enregistrer** avec diligence les informations sur les violations des droits humains et du droit humanitaire international
3. **Signaler** à la chaîne de commandement, à la composante droits humains, au coordinateur de la protection des civils (sur la base des procédures opérationnelles standard)
4. Garder **confidentielles** les informations sensibles sur les victimes et les témoins
5. Orienter les victimes vers une **aide d'urgence**
6. **Intervenir** rapidement et de manière appropriée **pour éviter toute aggravation du préjudice**
7. Continuer à **suivre** la situation



18

 **Remarque destinée à l'instructeur:** Lisez la diapositive.

Diapositive 19



Alertes précoces en matière de droits humains

Les membres de l'ONU-PE contribuent à la protection et à la promotion des humains par le biais :

- Du maintien d'une bonne connaissance de la situation et en utilisant des indicateurs d'alerte précoce
- D'actions de sensibilisation et de promotion
- De centres d'alerte précoce
 - Du centre d'information dans la base opérationnelle de la compagnie ou temporaire
 - De la production d'une base de données comprenant les menaces et les vulnérabilités
 - De la gestion de la ligne d'urgence mobile si elle est disponible et/ou utilisée
 - Du maintien du plan de collecte d'informations

19

L'alerte précoce est un aspect essentiel et la forme la plus efficace de protection des civils, de PE et de prévention de la VSLC. Compte tenu de sa vaste présence dans la zone d'opérations, la composante militaire joue un rôle essentiel dans ce contexte. Vous devez savoir ce que vous recherchez et comment rendre compte de ce que vous trouverez. Le commandant de l'ONU-PE soutiendra le S9 et le S2 dans l'évaluation des indicateurs civils. Tous les membres de l'ONU-PE doivent être en mesure de soutenir ce processus.

Au minimum, vous soutiendrez les éléments suivants :

- Maintenir la **connaissance de la situation** et utiliser les indicateurs d'alerte précoce car toutes les unités doivent s'assurer qu'elles comprennent la dynamique locale dans leur zone d'opérations ;
- Mener des actions de **sensibilisation et de plaidoyer** dans le cadre de réunions régulières et veiller à ce que vos efforts soient conformes aux stratégies de communication de la mission et au plan d'engagement et de sensibilisation de l'UNIBAT.
- Sur ordre, vous préparer à travailler avec les **centres d'alerte précoce** (CAP) dans les bases d'opérations de compagnie et les bases d'opérations temporaires (BOC/BOT) afin de faire office de plateforme d'information pour la protection des civils. Les CAP fournissent une image opérationnelle commune pour les patrouilles, les points de contrôle et les autres activités menées dans la zone d'opérations. Les CAP devraient avoir des capacités de protection des civils, notamment :

- Une base de données sur les personnalités locales et les questions de sécurité, consignnant notamment les menaces pour les civils et les vulnérabilités ;
- Une ligne téléphonique d'urgence (s'il y a un signal et en consultation avec les composantes Droits humains et autres composantes de la mission) pour établir un contact direct avec la communauté locale et recevoir des alertes précoces sur les menaces ;
- Un plan de collecte d'informations, basé sur les besoins en informations des unités, à réaliser par les CAP, les BOC/BOT, les RAC (réseaux d'alerte communautaires), les ALC et les experts militaires des Nations Unies en mission, en consultation avec les composantes Droits humains et autres composantes de la mission, le cas échéant ; et,
- Le suivi dès le départ des indicateurs d'alerte précoce et l'organisation des réunions avec les autorités locales.

Diapositive 20



Indicateurs d'alerte précoce

	Facteurs militaires et de sécurité	Facteurs sociaux et humanitaires	Facteurs politiques et juridiques	Facteurs économiques	Facteurs liés aux médias	Facteurs liés à la santé
Risque potentiel						
Risque imminent						
Violence sexuelle permanente						

20

Les raisons pour lesquelles nous disposons de systèmes d'alerte précoce sont les suivantes ;

- Le commandant de la mission comprend les indicateurs, les signaux, les conditions nécessaires et les éléments déclencheurs qui laissent entrevoir un risque de violence contre les civils ;
- Il existe une procédure de collecte, de partage et de corroboration des informations d'alerte précoce au sein de la mission et/ou par des acteurs extérieurs ;
- Les situations nécessitant une action urgente peuvent être rapidement transmises à l'échelon supérieur, susciter une réponse et être portées à l'attention de la direction de la mission ; et,
- Le déploiement des moyens de la mission ou l'affectation des ressources peuvent être renvoyés aux mécanismes de planification et de coordination de la protection des civils.

Le tableau ci-dessus permet de déterminer quels sont les risques et où ils se situent. Vous n'avez pas à le remplir, mais vous devez comprendre les différents facteurs qui sont évalués afin d'en rendre compte correctement. Pour mieux comprendre ce point, veuillez consulter la « Matrice d'action des Nations Unies sur les indicateurs d'alerte précoce pour la violence sexuelle liée au conflit », disponible à l'adresse <https://issat.dcaf.ch/download/127367/2601654> (en anglais)

Pour soutenir le mécanisme d'alerte précoce, vous devez comprendre les facteurs suivants :

Facteurs militaires/sécuritaires – La culture militaire du pays hôte et/ou des belligérants peut être le signe de menaces pour les populations vulnérables. Ces signes sont plus

susceptibles d'être observés lorsqu'une culture de discipline défaillante (commandement et contrôle laxistes), de sentiment que tout est permis et de discrimination à l'égard des femmes prévaut au sein du groupe armé, ce qui est souvent aggravé par un manque de formation et de professionnalisme.

Facteurs sociaux/humanitaires – La violence sexuelle sert à répandre la peur parmi les femmes et les jeunes filles, limitant souvent la manière dont elles mènent leur vie. Le contexte est important : dans un contexte donné, l'absence des femmes/filles dans les lieux publics, y compris les lieux de culte habituels, peut indiquer une insécurité physique, alors que dans un autre contexte, les femmes/filles peuvent se réfugier dans les églises ou les mosquées pour y trouver refuge, y compris contre la menace de violence sexuelle. À ce titre, vous devez avoir conscience de l'évolution du comportement des femmes et des jeunes filles.

Facteurs politiques/juridiques – Ces indicateurs s'inscrivent souvent dans un contexte de réduction de l'espace politique pour les femmes, de violences et d'intimidations électorales fondées sur le genre, d'inégalités juridiques profondément ancrées concernant le statut et les droits des femmes et de divergences entre le droit et la pratique en termes de sécurité des femmes.

Facteurs économiques – L'absence d'options de subsistance et de formation professionnelle pour les anciens combattants qui regagnent leur place dans les communautés civiles peut accroître leur propension à s'en prendre aux civils et à les intimider. L'exclusion économique fondée sur le genre, la discrimination et la répartition inéquitable des ressources peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à l'exploitation sexuelle, à la prostitution, à la traite des êtres humains et au travail forcé.

Facteurs liés aux médias – Les indicateurs liés aux médias sont complexes. Dans un contexte où les femmes sont publiquement présentées comme les dépositaires de l'honneur du groupe et les symboles de l'identité collective, le fait de s'en prendre aux femmes peut servir à attaquer et à humilier un groupe dans son ensemble. La violence sexuelle peut donc être utilisée par les groupes armés comme une forme de « propagande par les actes ». Les médias peuvent jouer un rôle en tant que vecteurs de la propagande nationaliste en alimentant la colère du public et en déclenchant des actions violentes. La représentation des femmes dans les médias peut être à la fois une forme d'incitation à la violence sexuelle et une indication que la violence sexuelle est acceptée comme faisant partie de l'effort de guerre. Inversement, les journalistes locaux, y compris les journalistes citoyens exploitant les sites de réseaux sociaux, peuvent être d'importantes sources d'alerte précoce sur les atteintes aux droits humains, notamment les viols, car les victimes peuvent hésiter à se manifester elles-mêmes et à porter plainte.

Facteurs liés à la santé – L'analyse des dossiers hospitaliers ou équivalents peut aider les contrôleurs à évaluer si ces indicateurs dépassent les niveaux normaux de complications liées à la santé sexuelle et d'infections sexuellement transmissibles (IST) dans le contexte en question.

Diapositive 21



Le principe « Ne pas nuire »

L'ONU-PE doit empêcher toute action susceptible de nuire aux individus ou aux communautés. Le préjudice peut être **direct** et **indirect** et l'ONU-PE doit tenir compte de ces deux aspects lors de la planification et lorsqu'elle conseille les commandants soutenus

Préjudice direct	Préjudice indirect
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitation et abus sexuels ▪ Déplacement de civils ▪ Blessés des civils lors d'opérations de sécurité ▪ Créer des conditions propices aux représailles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proximité de la mission ▪ Dommages aux infrastructures ▪ Recrutement local et choix des entreprises ▪ Accidents impliquant le personnel des Nations Unies et de l'ONU-PE ▪ Comportement ne prenant pas compte de la culture

21

L'ONU-PE doit prévenir tout ce qui peut nuire aux individus ou aux communautés. Les dommages peuvent être **directs** ou **indirects** et l'ONU-PE doit tenir compte de ces deux aspects dans la planification et le conseil à leurs commandants

Il existe deux types de préjudice : le préjudice direct et le préjudice indirect.

Le préjudice direct recouvre :

- L'exploitation et les abus sexuels
- Le déplacement de civils
- Les blessures aux civils lors d'opérations de sécurité
- La création de conditions propices aux représailles

Le préjudice indirect recouvre :

- La proximité par rapport à la mission
- Les dommages aux infrastructures
- Le recrutement et le choix de contractants locaux
- Les accidents impliquant le personnel des Nations Unies et de l'ONU-PE
- Le comportement insensible à la culture

Le principe de « Ne pas nuire » fait référence à l'obligation fondamentale de ne pas exposer les victimes d'abus, les témoins et les autres personnes coopérant avec la mission à des préjudices ou à des souffrances, tant physiques que psychologiques. Les préjudices peuvent inclure les représailles, la violence, la stigmatisation, un nouveau traumatisme et la marginalisation. Il arrive souvent que des efforts proactifs soient nécessaires pour protéger et aider les victimes, mais le corollaire est vrai aussi : l'inaction est parfois la meilleure solution pour éviter de causer d'autres préjudices.

Pour les victimes de violences sexuelles, ce principe est particulièrement important compte tenu de la stigmatisation et de la marginalisation liées à ces violences ainsi que du risque, pour les victimes, de subir d'autres préjudices aux mains de leur famille et de leur communauté.

Trois tâches principales permettent de comprendre l'impact que vous pouvez exercer sur l'environnement civil :

1. L'obligation fondamentale de ne pas exposer les victimes d'abus, les témoins et les autres personnes coopérant à la mission à des préjudices ou à des souffrances, tant physiques que psychologiques.
2. L'approche de « Ne pas nuire » consiste à éviter d'exposer les gens à des risques supplémentaires par votre action.
3. Vous tiendrez compte de la complexité des conflits et de leur impact sur la population.

Diapositive 22



Ressources et systèmes d'orientation pour les survivants

Chaque membre de l'ONU-PE doit :

- Comprendre le système d'orientation dans son domaine de responsabilité
- Être capable de communiquer ce système aux victimes/survivants et aux membres de la compagnie d'infanterie qu'ils soutiennent

Important :

- Garantir la fourniture de services aux victimes/survivants de VSLC est la responsabilité première du pays hôte - à défaut cela constitue une violation des droits et doit être signalée
- Pour aider les survivants, chaque mission disposera d'un système d'orientation
- Les systèmes d'orientation relient les acteurs de la protection et les parties prenantes de la mission

22

Le personnel de l'ONU-PE, qui peut être en contact direct avec des survivants de VSLC ou d'autres violations des droits humains, peut être amené à agir en tant que premier intervenant lors de ces incidents. Chaque mission disposera d'un système d'orientation ou d'un mécanisme d'établissement de rapports mettant les acteurs de la protection en contact avec les parties prenantes de la mission. Le fait de comprendre les systèmes d'orientation existants au sein de la ZO vous permettra de donner aux survivants des informations claires et complètes sur les services disponibles. Vous représentez donc un maillon important de la chaîne d'intervention et devez connaître les systèmes d'orientation existants au sein de la ZO et être en mesure de les communiquer aux survivants.

Il est important de garder à l'esprit que la fourniture de services aux survivants des VSLC incombe principalement au pays hôte et que l'inaction de l'État constitue une violation des droits et doit être signalée.

La mission de toutes les ONU-PE consiste notamment à soutenir les systèmes de communication et d'orientation entre la population civile et l'UNIBAT prise en charge. Ainsi, si l'ONU-PE et la population locale se font confiance, l'ONU-PE peut faire office de canal d'information entre les deux en recueillant des données clés pour la mission et en fournissant des informations importantes à la population locale, par exemple sur les aides disponibles.

Diapositive 23



Risques liés à l'inaction

- Escalade de la violence et compromission du mandat de la mission
- Baisse de la motivation des partenaires
- Perte de crédibilité compromettant la réussite de la mission

23

On ne peut attendre des missions qu'elles préviennent ou interviennent pour mettre fin à tous les cas de violence. Si les missions de maintien de la paix sont tenues de protéger les civils dans la limite de leurs capacités au sein de la zone d'opérations, elles peuvent être amenées à concentrer leurs ressources sur les menaces stratégiques, en particulier les actes de violence susceptibles de faire de nombreuses victimes civiles ou d'entraîner une instabilité accrue.

Les missions doivent intervenir pour mettre fin aux violences physiques contre les civils qui ont lieu à proximité des sites de la mission, quel que soit le niveau de violence. L'absence de réponse à ces menaces nuit à la crédibilité de la mission auprès de la population locale, des auteurs d'infractions et des autres parties prenantes.

Même si vous ne pourrez mettre fin à tous les incidents violents, vous devez garder à l'esprit les risques associés à l'inaction, notamment :

- Une escalade de la violence liée à la menace, entraînant des critiques sur l'absence d'action, les forces militaires étant souvent au centre de l'attention de la communauté internationale et des médias, ou une compromission du mandat de la mission avec les autorités hôtes qui ne peuvent ou ne veulent pas agir ;
- L'affaiblissement du moral des pairs et partenaires, ce qui peut entraîner une passivité ou même les transformer en auteurs de troubles à l'avenir ; et,
- La perte de crédibilité auprès des auteurs, du Conseil de sécurité et/ou du public, ce qui affectera la capacité de la mission à agir et à atteindre ses objectifs.

Diapositive 24



Activité pédagogique

Engager les communautés

Question ? Que devez-vous faire lorsque vous vous engagez auprès de la population locale ?

- Assurer la sécurité des personnes que vous engagez
- Aider les survivants d'abus et de violences sexuelles envers les enfants
- Respecter la dignité et la confidentialité
- Obtenir le consentement éclairé
- Réfléchir à des options créatives de sensibilisation de la communauté
- Travailler avec les ONG et les communautés locales
- Prendre en compte les conséquences potentielles de vos actions pour les communautés locales

24

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Pour une liste complète des choses à faire et à ne pas faire, veuillez consulter la liste de contrôle EBS (document E) : Liste de contrôle « Les enfants et les conflits armés ».

Ces choses à faire et à ne pas faire en matière d'engagement avec la population locale sont fondamentales pour la réussite du soutien de l'ONU-PE à la mission. Le fait de faire ce qui est bien et de s'abstenir de faire ce qui est néfaste est essentiel pour développer et maintenir la légitimité de la mission et susciter la confiance au sein de tous les segments de la population, y compris les segments identifiés comme des personnes vulnérables.



DEMANDEZ : Que devez-vous faire lors de l'engagement auprès de la population locale ?

RÉPONDEZ :

- Assurer la sécurité des personnes avec lesquelles vous dialoguez
- Aider les enfants survivants d'abus et de violences sexuelles
- Respecter la dignité et la confidentialité
- Obtenir le consentement éclairé des personnes avec lesquelles vous dialoguez
- Réfléchir à des options créatives de sensibilisation de la communauté
- Travailler avec les ONG et les communautés locales
- Prendre en compte les conséquences potentielles de vos actions sur les communautés locales

Diapositive 25



Activité pédagogique

Engager les communautés

Question ? Lorsque vous engagez auprès de la population locale, qu'est-ce que vous **ne** devez **pas** faire ?

- Interroger les survivants sur leur expérience de VSLC
- Partager avec les autorités du pays hôte les coordonnées des victimes de violations des droits humains
- Agir au nom des survivants sans leur consentement éclairé
- S'engager dans des activités susceptibles de nuire aux communautés locales
- Passer du temps avec des enfants de façon occasionnelle
- Donner de l'argent, de la nourriture ou un emploi aux enfants
- Avoir un contact sexuel avec des enfants.

25



DEMANDEZ : Lors de vos engagements auprès des populations locales, **que devez-vous vous abstenir de faire ?**

RÉPONDEZ :

- Interroger les survivants sur leur expérience de VSLC
- Partager avec les autorités du pays hôte les coordonnées des victimes de violations des droits humains
- Agir au nom des survivants sans leur consentement éclairé
- Vous adonner à des activités susceptibles de nuire aux communautés locales
- Passer du temps avec des enfants de façon occasionnelle
- Donner de l'argent, de la nourriture ou un emploi aux enfants
- Avoir un quelconque contact sexuel avec des enfants.

Diapositive 26



Points à retenir

- Tous les membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ont le devoir de promouvoir, de protéger et de respecter les droits humains
- Les membres de l'ONU-PE ont un rôle particulièrement important à jouer dans la protection et la promotion des droits humains et de la protection des civils et de l'enfance, ainsi que dans l'élimination de la VSLC
- Vous jouez un rôle essentiel dans le soutien à l'alerte précoce
- L'absence de réponse à ces menaces nuit à la crédibilité de la mission auprès de la population locale, des auteurs d'infractions et des autres parties prenantes

26

Résumé

Le contenu présenté dans ce cours vous est sans doute déjà familier grâce aux autres MFS suivis précédemment. Cependant, ce cours vise à vous faire utiliser les connaissances théoriques que vous aurez acquises. Il vous montre également comment les traduire en actions et en perspectives que le peloton d'engagement, de son commandant à son membre le moins expérimenté, doit connaître et mettre en œuvre sur votre théâtre d'opérations.

- Tous les membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ont le devoir de promouvoir, de protéger et de respecter les droits humains.
- Les membres de l'ONU-PE ont un rôle particulièrement important à jouer, en tant que membres de l'ONU-PE, dans la protection et la promotion des droits humains, des civils et des enfants ainsi que dans l'élimination de la VSLC.
- Vous jouez un rôle essentiel dans le soutien à l'alerte précoce.
- L'absence de réponse à ces menaces nuit à la crédibilité de la mission auprès de la population locale, des auteurs de crimes et des autres parties prenantes.

Cours 3.2



Planifier les activités de l'ONU-PE



Démarrer le cours



Ce cours donne un aperçu de la gestion de l'information et des méthodes de collecte de données utilisées par l'ONU-PE. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.

👉 Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 3.2 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 3 : Cadre opérationnel

Cours
3.2



Planifier les activités de l'ONU-PE
au niveau tactique

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Distribuez les documents nécessaires pour ce cours :

- Exemple de matrice d'engagement
- Diapositives de scénario de l'activité pédagogique

Diapositive 2



Acquis

- Le personnel de l'ONU-PE sera en mesure de planifier les activités d'engagement au niveau tactique
- Comprendre comment coordonner et synchroniser ces informations pour soutenir la mission de l'UNIBAT

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

Le personnel de l'ONU-PE sera en mesure de planifier les activités d'engagement au niveau tactique et de comprendre comment coordonner et synchroniser ces informations pour soutenir la mission de l'UNIBAT.

La planification de l'engagement est assurée par l'état-major de l'UNIBAT, y compris le commandant de l'ONU-PE, afin de synchroniser les effets de l'engagement de la mission dans l'ensemble de la zone d'opérations (ZO).

Diapositive 3



Contenu du cours

- Le cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE
- Planification de l'engagement
- Tableau des effets
- Matrice d'engagement des parties prenantes de la mission

3

Le cours porte sur les points suivants :

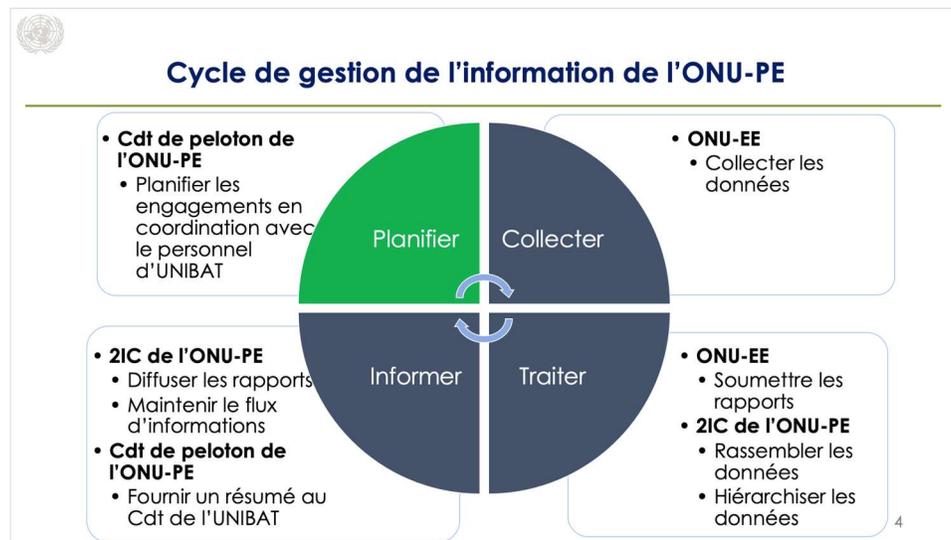
- Le cycle de gestion de l'information
- La planification de l'engagement

Vous apprendrez quelles informations peuvent être incluses dans un tableau des effets et dans la matrice d'engagement des parties prenantes de la mission, et pourquoi vous devriez les utiliser.

L'état-major de l'UNIBAT doit s'assurer que toutes les tâches d'engagement menées par le bataillon sont coordonnées avec le secteur et la force, conformément aux priorités et aux directives de la mission, en utilisant les processus de contact désignés par la mission. Ce processus d'établissement de rapports est cyclique et dynamique.

Le plan d'engagement est le document principal auquel le tableau des effets et la matrice d'engagement sont intégrés. Le commandant de l'ONU-PE collaborera avec le S9, S2, S3 pour s'assurer que le plan est aligné sur le plan du commandant de l'UNIBAT.

Diapositive 4



Dans cette partie, nous allons examiner l'étape de la planification et sa place dans le cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE. Dans les prochains cours, nous aborderons plus en détail toutes les étapes du cycle, y compris la définition de la gestion de l'information (GI). Pour l'instant, nous allons nous concentrer sur la phase de planification, mais sachez que le commandant de l'ONU-PE et l'ONU-PE interviennent souvent à des étapes différentes du cycle.

Au cours de la phase de planification, le commandant de l'ONU-PE est responsable de la planification des activités d'engagement en concertation avec le personnel de l'UNIBAT. Ce plan orientera la collecte d'informations et de données par l'ONU-PE au fur et à mesure que le cycle GI de l'ONU-PE se répétera.

Après avoir reçu les rétroactions du commandant de l'UNIBAT, le commandant de l'ONU-PE collaborera avec le S9, le S2 et le S3 à **l'étape de la planification** pour désamorcer les conflits et coordonner le plan. L'ONU-PE peut intervenir à n'importe quelle autre étape : collecter, traiter ou informer. Une fois le plan établi et délivré à l'ONU-PE, le cycle de gestion de l'information se poursuit, le commandant de l'ONU-PE et l'ONU-PE s'efforçant d'identifier les engagements futurs ou les suivis nécessaires. Comme indiqué précédemment, il s'agit là de coordonner et de synchroniser les efforts pour soutenir le plan de l'UNIBAT.

Diapositive 5



Planification de l'engagement

Processus de prise de décision militaire (PPDM)

Il s'agit d'un processus de planification :

- Méthodique
- Synchronisé
- **Un élément essentiel** pour le succès de l'ONU-PE



Le résultat final est un plan efficace

5

Afin de coordonner les efforts, le commandant de l'ONU-PE participe au processus de prise de décision militaire (PPDM) de l'UNIBAT. Les modes d'exécution des processus de planification par les pays contributeurs de troupes peuvent varier. Cependant, il y a une constante : les étapes que vous suivez peuvent être adaptées au processus de planification militaire utilisé, quel qu'il soit. Ces étapes permettent de s'assurer que toutes les possibilités sont prises en compte et qu'il n'y a pas de lacunes dans le plan.

Comme vous l'avez appris, le commandant de l'ONU-PE est chargé de soutenir le personnel de l'UNIBAT en fournissant des informations opportunes, précises et pertinentes, et en proposant des effets d'engagement qui soutiennent l'intention du commandant de l'UNIBAT. Ce processus détaillé peut être adapté à un environnement dynamique. Comme nous l'avons déjà évoqué, les informations que vous avez recueillies auprès des communautés et d'autres ressources seront utilisées pour élaborer la partie « engagement » du plan de l'UNIBAT.

Diapositive 6



Il y a 5 étapes de planification de l'ONU-PE :

1. Réception de la mission
2. Analyse de la mission
3. Élaboration d'une ligne de conduite
4. Production des ordres
 - Tableau des effets de l'engagement
 - Matrice d'engagement des parties prenantes de la mission
5. Exécution

6

Même si le commandant de l'ONU-PE et le 2IC sont responsables de l'harmonisation du plan avec les intentions du commandant de l'UNIBAT, l'ONU-PE doit également comprendre comment il fonctionne afin de pouvoir collecter et partager les bonnes données.

En règle générale, le Commandant de l'ONU-PE procède en cinq étapes pour s'intégrer dans le processus de planification militaire. Nous évoquerons brièvement chaque étape pour expliquer comment vos données sont utilisées pour éclairer le processus de planification.

- **Étape 1** - Initiation – Il s'agit des données de l'étape Gestion de l'information : Collecte.
- **Étape 2** - Orientation – C'est lors de cette étape que les données sont traitées et qu'une estimation est établie.
- **Étape 3** - Élaboration d'un plan d'action (PdA) – quels sont les effets de l'engagement envisagés pour chaque plan d'action ?

- **Étape 4** - Élaboration du plan – un PdA est choisi ; le plan est coordonné avec le personnel de l'UNIBAT et la matrice d'engagement et le tableau des effets sont créés ou mis à jour à l'aide des données recueillies à l'étape 1 et traitées après l'étape 2.
- **Étape 5** - Le plan est révisé – Et les ordres sont donnés. C'est lors de cette étape que les équipes d'engagement reçoivent leurs prochains ordres de mission et comprennent comment leurs activités d'engagement s'intègrent dans la vision d'ensemble. Comme ces activités peuvent avoir un impact sur les niveaux supérieurs des secteurs et des pays, il est important que le personnel de l'UNIBAT s'assure qu'elles soutiennent toutes le plan du commandant de l'UNIBAT.

Diapositive 7



Au cours du PPDM, les objectifs de la mission de l'UNIBAT, du secteur et du pays sont intégrés afin de garantir que les engagements sont harmonisés et coordonnés avec les autres effets. Le tableau des effets de l'engagement (TEE) est un outil que vous pouvez utiliser pour coordonner et synchroniser les engagements de l'ONU-PE avec la mission UNIBAT. Ce tableau peut inclure ces catégories ou être conçu sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de la mission.

Un effet de l'engagement (EE) est un résultat souhaité qui doit être coordonné, synchronisé et planifié. Vous pouvez partir de là pour déterminer les objectifs d'engagement (OE) qui vous permettront d'atteindre cet effet. Vous devez savoir si certaines informations requises (IR) sont nécessaires ou font défaut.

Déterminez la partie prenante de la mission (PPM) avec laquelle vous souhaitez dialoguer et le message clé (MC) que vous souhaitez partager avec lui.

Plus important encore, à toutes les étapes de votre planification, vous devez veiller à ce que vos engagements respectent le principe de « **Ne pas nuire** ».

Diapositive 8

Doit être synchronisé avec S9, CIMIC de l'ONU, S2, S3 et PIO

EFFETS DE L'ENGAGEMENT (EE)	OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT (OE)	BESOINS EN INFORMATIONS (BI)	PARTIES PRENANTES DE LA MISSION (PPM)	MESSAGES CLÉS (MC)
EE1. Informer les parties prenantes internes et externes de la mission de la finalité et des objectifs de la MANUC	EO1. Accroître la coopération locale et nationale avec l'UNIBAT	IR1. Changements dans le mode de vie	MS1. Population générale du CARANA	T1. La MANUC est ici à la demande du gouvernement du CARANA et agit dans le cadre d'un mandat légitime des Nations Unies
EE2. Améliorer la communication avec les parties prenantes de la mission	EO2. Accroître le partage d'informations entre les autorités locales, nationales et l'UNIBAT	IR2. Prédominance d'un groupe ethnique	MS2. Dirigeants des communautés locales et institutions politiques	T2. La détermination de la MANUC à instaurer la paix est forte
EE3. Soutenir la légitimité de l'État de droit et des droits humains	EO3. Les personnes déplacées se sentent en sécurité pour retourner chez elles	IR3. Présence de groupes religieux	MS3. Groupes ethniques locaux	T3. La MANUC est présente pour créer les conditions permettant aux parties prenantes de la mission d'apporter une aide humanitaire
EE4. Soutenir la liberté de circulation dans l'AO	EO4. Augmenter le nombre de signalements de violations des droits humains, en particulier à l'encontre des populations vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, LGBTQ+ et personnes handicapées)	IR4. Présence de groupes politiques	MS4. Groupes communautaires locaux	T4. Le Traité de Kalari et l'état de droit doivent être respectés dans l'intérêt supérieur de tous les Caranais
EE5. Les ressortissants locaux se sentent en sécurité pour rester ou retourner chez eux	EO5. Les ressortissants locaux MANUC ont confiance à la MANUC	IR5. Présence de groupes belligérants	MS5. Leaders religieux locaux	T5. La paix, la prospérité et l'état de droit sont les fondements de la bonne gouvernance
EE6. Améliorer la communication avec les populations vulnérables, en particulier les femmes dans l'AO (enfants, personnes âgées, LGBTQ+ et personnes handicapées)	EO6. Les parties prenantes de la mission sont libres de circuler	IR6. Changements de leadership dans les zones locales	MS6. Personnel des OI/ONG au niveau local	T6. Les actes de violence.
EE7. Ne pas s'engager dans des actions qui entraînent pas de représailles ou d'immidiation		IR7. Modifications du dispositif de sécurité local	MS7. Entreprises locales	
		IR8. Niveaux locaux d'intoxication	MS8. Médias locaux	
		IR9. Prédominance d'un genre particulier	MS9. Police	
		IR10. Changements dans l'accès local aux soins de santé	MS10. PDI	
		IR11. Nombre d'enfants dans les écoles (filles et garçons)	MS11. Populations vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, LGBTQ+ et personnes handicapées).	
		IR12. Indicateurs VSLC	MS12. Familles des dirigeants locaux	
			PARTIES PRENANTES LES MOINS FACILES D'ACCÈS. Sur autorisation du commandement du bataillon.	

 **Remarque destinée à l'instructeur :** À mesure que vous lisez chaque colonne, cliquez pour afficher chaque chiffre (de 1 à 5) ainsi que la note verte.

Après le scénario de Carana, nous allons examiner un exemple de TEE. Ce format n'est qu'un exemple. Le TEE peut être créé sous la forme qui convient le mieux à votre ONU-PE. Veuillez suivre avec votre document.

Colonne 1 : Les effets de l'engagement sont les résultats souhaités que vous devez atteindre. Ces données seront issues des étapes 1 et 2 du PPDM en coordination avec les S9, S2 et S3.

Colonne 2 : Les objectifs de l'engagement sont dérivés et synchronisés avec les ordres de l'UNIBAT. Ils expliquent comment les effets peuvent être atteints. Il s'agit généralement d'une augmentation ou d'une diminution de l'activité. Par exemple, accroître la coopération ou diminuer les interférences. Il existe de nombreuses petites avancées

qu'une équipe d'experts des Nations Unies peut faire pour contribuer à atteindre des objectifs de mission plus vastes.

Colonne 3 : Exigences en matière d'information. Ces données seront issues des étapes 1 et 2 du PPDM en coordination S3 avec les S9, S2, S3 et le commandant de l'ONU-PE. Que devons-nous savoir ? Que faut-il en penser ? Quelles sont les lacunes en matière d'information et où se situent-elles ? La compréhension de ces exigences permet de déterminer les tâches nécessaires pour atteindre les objectifs de la mission.

Colonne 4 : Les parties prenantes de la mission et les parties prenantes interdites (il y a des groupes avec lesquels vous devrez parler et d'autres que vous devrez éviter). Bien que le mandat de l'ONU-PE consiste à être inclusif et de s'engager auprès d'un large public, il peut exister des cas dans lesquels l'engagement auprès de certains groupes est limité. Il peut exister de nombreuses raisons pour lesquelles cet engagement est limité, par exemple : le groupe est engagé par un autre groupe ; l'engagement peut s'avérer trop dangereux ; ou le non-engagement peut être utilisé comme une tactique pour amener le groupe à la table des négociations.

Colonne 5 : Comporte deux listes : les messages clés à **promouvoir** et les thèmes ou sujets à **éviter**. Il est essentiel que l'officier de l'information publique (OIP) participe à l'élaboration des messages et des thèmes. L'OIP veillera à ce que les messages et les thèmes reflètent ceux des ordres du secteur et de l'UNIBAT afin d'assurer la cohérence dans toute la zone d'opérations. En tant que commandant de l'ONU-PE, 2IC ou ONU-EE, vous devrez réitérer et promouvoir ces messages dans vos plans et vos patrouilles. Vous devrez vous entraîner à partager ces informations.

Point à retenir : Le TEE est un document autonome créé et géré par l'ONU-PE. Vous l'utiliserez pour être certain de vous conformer aux intentions du commandant de l'UNIBAT et d'attribuer les tâches appropriées à vos équipes d'engagement.

Parmi les tâches qui peuvent vous être confiées, on peut citer les tâches principales de patrouille, de liaison et d'évaluation. Tous les engagements ne répondront pas à tous les effets de la liste.

Diapositive 9



Matrice d'engagement des parties prenantes de la mission

<p>La matrice d'engagement des parties prenantes de la mission fonctionne en conjonction avec le tableau des effets.</p>	Qui sont les parties prenantes de la mission ?
	Qui s'occupera de l'engagement ?
	Localisation de la partie prenante ?
	Lieu où se déroulera l'engagement ?
	Résultat escompté ?

9

Les parties prenantes de la mission sont nombreuses au sein de la ZO et il est important qu'elles soient impliquées au bon niveau, par le biais de la bonne personne et au bon moment, et qu'elles partagent les bonnes informations.

Une approche non planifiée de l'engagement peut susciter de la confusion ou délivrer des messages contradictoires, ce qui peut exposer les Nations Unies aux manipulations d'un groupe ou d'un autre. Nous recommandons de mettre en place un processus interne qui tienne compte de la dynamique du pouvoir et des relations au niveau local afin de garantir que les interactions des Nations Unies au niveau communautaire soient inclusives et tiennent compte des conflits.

La matrice d'engagement des parties prenantes de la mission (MEPPM) est utilisée conjointement avec le TEE pour gérer et suivre les cibles de l'engagement, les raisons pour lesquelles une partie prenante de la mission est engagée et l'effet qui doit être obtenu. Comme nous l'avons déjà évoqué, il ne faut pas partir du principe, lors des engagements en face à face avec les leaders locaux, que les chefs traditionnels exercent le plus d'influence sur la communauté. Certains n'ont pris de l'importance que récemment ; d'autres peuvent jouer un rôle négatif ou être instrumentalisés par des groupes armés ou des auteurs de troubles politiques. Cela est souvent le cas, également, des rôles de genre et des attentes sociales des jeunes ou des clivages entre zones urbaines et rurales. Il peut s'avérer difficile d'identifier les bons porte-parole au niveau communautaire. Le commandant de l'ONU-PE gère le MEPPM en s'appuyant sur le TEE.

Comme cette liste, la matrice peut simplement inclure des données de base, des notes historiques, des informations démographiques, l'activité ou le moyen de communication, les messages clés et les considérations qui s'y rapportent. La parité entre les genres est un facteur important dans le choix des personnes chargées de l'engagement.

Une matrice des principaux responsables sera également gérée au niveau du secteur. Le personnel de l'UNIBAT doit savoir qui entretient une relation avec qui afin de s'assurer que personne n'est oublié et qu'il n'y a pas d'effets négatifs sur l'engagement. Il est important de garder à l'esprit que vous ne devez pas parler à quelqu'un d'un autre niveau, sauf si vous êtes habilité à le faire.

Diapositive 10



Activité pédagogique

Effets de l'engagement

L'ONU-EE a été chargée d'engager les communautés de la région de NAHERI afin de garantir la liberté de mouvement au niveau local. En vous appuyant sur tableau des effets de l'engagement fourni et le scénario de la diapositive suivante, déterminez ce que vous utiliserez pour élaborer votre plan d'engagement. Soyez prêt à expliquer et à justifier votre raisonnement.

1. Effets de l'engagement
2. Objectifs de l'engagement
3. Besoins en information
4. Parties prenantes de la mission, et
5. Messages clé et thèmes

10



Activité pédagogique

Temps imparti : 20 min.

Supports :

- Chaque équipe aura besoin d'une copie du document TEE et du scénario de l'activité pédagogique de la diapositive 11.
- Des feuilles de tableau de conférence et des marqueurs pour chaque groupe.

Objectif : Les ONU-EE devront tirer des informations du TEE afin de comprendre comment le TEE est créé et coordonné entre les parties prenantes de la mission.

Activité : Divisez la classe en groupes. Les composantes du TEE peuvent être combinées avec d'autres si la classe est plus petite et comporte moins de groupes.

L'équipe a été chargée d'organiser un engagement avec les communautés de la région pour garantir la liberté de mouvement au niveau local. Sur la base du TEE fourni et du scénario présenté sur les diapositives suivantes, déterminez les effets/objectifs de l'engagement, les besoins en matière d'information, les parties prenantes de la mission, les messages clés et/ou les thèmes sur lesquels vous vous appuyerez pour élaborer votre plan d'engagement. Préparez-vous à expliquer et à justifier votre raisonnement.

Diapositive 11



Activité pédagogique

1. La mission de maintien de la paix des Nations Unies a toujours été confrontée au problème de la gestion des acteurs non étatiques ou des belligérants opérant en dehors des limites de l'accord de Kalari. Ces belligérants s'opposent à la présence des forces de l'ONU dans leurs régions. Ce problème est particulièrement notable dans la province instable de LEPPKO. Une source fiable a confirmé qu'un ex-combattant rebelle a établi une force indépendante composée d'environ 20 soldats et partisans. ZED vient de proclamer son autorité près du village de NAHERI, qu'il entend contrôler et défendre. Il a empêché la population locale de circuler librement, ce qui a eu un impact sur les déplacements et a contraint les villageois à quitter la région.
2. Le CARANA a déclaré que le gouvernement attendrait et verrait, mais qu'il soutenait l'action de l'ONU et l'engagement auprès de ZED et de ses partisans. Pour sa part, le MPC a annoncé qu'il attendait de toutes les parties qu'elles respectent le traité de Kalari et participent au processus de DDR.
3. Cela affecte la liberté de circulation des populations locales dans la région.

11



Temps imparti : 20 minutes

ACTION : Une fois le délai écoulé, demandez à chaque groupe de donner une ou toutes ses réponses (en fonction du temps qui vous reste). Les groupes doivent expliquer la logique des quatre sujets énumérés sur la diapositive précédente. Commentez sur leurs réponses et donnez votre avis sur les avantages et les inconvénients. Demandez si l'un des autres groupes a d'autres points à évoquer.

Diapositive 12



Points à retenir

- La planification de l'engagement est axée sur l'information
- Un engagement mal planifié peut avoir un impact significatif sur les communautés et affecter les relations et la mission
- Le plan d'engagement doit être flexible

12

N'oubliez pas que la planification de l'ONU-PE est axée sur l'information . Il est donc essentiel que les planificateurs regardent au-delà des individus ou des groupes les plus influents et prennent en considération les groupes marginaux dont les membres peuvent avoir un impact sur la situation opérationnelle globale.

Il est essentiel d'identifier les risques associés aux interactions prévues et de proposer des stratégies d'atténuation. Un engagement mal planifié ou mal exécuté peut avoir un impact significatif sur les communautés et entraîner des conséquences négatives sur les relations et, par conséquent, la mission.

Compte tenu de la nature de la dynamique sociale, le plan d'engagement doit être flexible pour permettre à l'équipe d'intervention des Nations Unies de tenir compte de l'évolution de la dynamique entre les parties prenantes. Le plan doit être suffisamment détaillé pour que l'équipe d'intervention des Nations Unies puisse exécuter la tâche qui lui est confiée, mais pas trop rigide pour que de petits changements dans l'environnement civil empêchent l'équipe d'obtenir l'effet désiré. Un plan flexible permet de gérer les risques, de traiter les problèmes à mesure qu'ils se présentent et de créer des opportunités pour un engagement plus ciblé et plus significatif.

Diapositive 13



Points à retenir

- Le plan de l'ONU-PE doit être intégré et synchronisé avec le PPDM de l'UNIBAT
- Le tableau des effets de l'engagement (TEE) est un outil que vous pouvez utiliser pour coordonner vos tâches. Il doit être créé en coordination avec le S9, le S2, le S3 et le PIO
- La matrice d'engagement des parties prenantes de la mission (MEPPM) coordonne les contacts avec les parties prenantes de la mission afin de s'assurer qu'elles sont impliquées au bon niveau, par la bonne personne, au bon moment et partagent les bonnes informations

13

 **Remarque destinée à l'instructeur:** Lisez la diapositive.

Résumé

- Votre travail dans le domaine des opérations n'est pas une initiative isolée. Tout ce que vous faites ou ne faites pas a un impact potentiel positif ou négatif sur la zone d'opérations. Vous devez vous assurer d'agir avec intégrité, initiative et respect et faire en sorte que vos efforts soient synchronisés.

Cours 3.3



Collecte de données



Démarrer le cours



Ce cours propose un aperçu des rapports qui peuvent être utilisés par l'ONU-EE et du rôle de l'ONU-PE 2IC dans le traitement des données et l'information de l'UNIBAT sur les données rassemblées. Demandez aux participants quelle est leur expérience en matière de rédaction de rapports et ce qu'ils ont trouvé le plus difficile à cet égard.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 3.3 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 3 : Cadre opérationnel

Cours
3.3



Collecte des données

Dans le cadre de ce cours, nous allons aborder la collecte des données.

Diapositive 2



Acquis

- Définir et comprendre la gestion de l'information (GI)
- Comprendre la phase de collecte du cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

- Lisez la diapositive.

Diapositive 3



Contenu du cours

- La définition des données et de l'information
- Qu'est-ce que la gestion de l'information ?
- Cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE - Phase de collecte
- Collecte de données par l'ONU-EE

3

Nous allons aborder les sujets suivants :

- La définition des données et des informations
- Qu'est-ce que la gestion de l'information ?
- Le cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE – Phase de collecte
- La collecte de données par l'ONU-EE

Diapositive 4



Définition des données et de l'information

Les données sont :

- Des faits bruts, non organisés, qui doivent être traités
- Des unités individuelles qui n'ont pas de signification spécifique
- Elles sont insuffisantes pour permettre la prise de décision

Les informations sont :

- Des données traitées, organisées et structurées
- Des groupes de données qui, collectivement, ont une signification logique
- Des données qui ont été mises en contexte et qui permettent de prendre des décisions

Les données deviennent des informations dans la phase de traitement du cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE

4

 **Remarque destinée à l'instructeur:** Lire la diapositive.

En tant que membres de l'ONU-EE, votre tâche consiste à recueillir des données sur le terrain humain et l'environnement physique sous la forme de rapports. L'ensemble des rapports que l'ONU-EE soumet au 2IC de l'ONU-PE pour la phase de traitement donnera lieu à des informations lorsque cette phase sera terminée.



DEMANDEZ : Connaissez-vous la différence entre l'information et le renseignement ?

ACTION : Prenez les réponses des participants, puis indiquez-leur la réponse.

RÉPONDEZ : L'information et le renseignement sont deux choses différentes. Les informations ne deviennent des renseignements que lorsqu'un analyste les a évaluées et vérifiées et qu'il les a transformées en produit. L'information doit passer par le cycle du renseignement pour devenir un renseignement. C'est le rôle du S2, et non de l'ONU-EE ou de l'ONU-PE. Comme nous l'avons vu au point 1.1, l'engagement et l'intelligence sont deux choses différentes.

Dans les prochaines diapositives, je définirai le concept de gestion de l'information (GI) et j'expliquerai comment les données recueillies feront avancer le cycle de GI de l'ONU-PE.

Diapositive 5



Qu'est-ce que la gestion de l'information ?

Définir la gestion de l'information

Les Nations Unies définissent la gestion de l'information comme un élément qui :

- Collecte des données à partir d'une ou plusieurs ressources
- Repose sur l'organisation efficace des données pour les transformer en informations
- Gère et distribue les informations à ceux qui en ont besoin
- Archive les informations

5

Qu'est-ce que la gestion de l'information ? Les Nations Unies définissent la GI comme une tâche consistant à :

- Rassembler des données provenant d'une ou plusieurs sources. La collecte de données à partir de sources multiples permet à l'ONU-PE de mieux comprendre à la fois le terrain humain et l'environnement physique de la ZO.
- S'appuyer sur une organisation efficace des données. L'organisation des données permettra au 2IC de l'ONU-PE d'examiner tous les intrants de l'ONU-EE et de transformer les données en informations.
- Gérer et distribuer l'information à ceux qui en ont besoin. Le 2IC de l'ONU-PE est responsable de la gestion et de la distribution des informations. Toutes les données recueillies par l'ONU-EE seront transmises au 2IC pour être transformées en informations. Le 2IC transmettra ensuite ces informations au personnel de l'UNIBAT.
- L'archivage des informations permettra aux futures missions de l'ONU-PE d'utiliser les informations déjà collectées. Les informations peuvent être supprimées si elles sont inexactes ou si elles ne sont plus utiles. Les exigences relatives à ce qui doit être archivé ou supprimé sont énoncées par le plan de gestion de l'information de l'UNIBAT.

Diapositive 6



Pourquoi la gestion de l'information est-elle importante ?

La gestion de l'information est un élément clé de l'efficacité de la diffusion des informations dans le cadre du maintien de la paix :

- Elle fournit une base durable de connaissances accessibles et disponibles
- Elle réduit la surcharge d'informations qui peut se produire lorsque l'environnement comporte un nombre croissant de ressources d'information
- Elle garantit que les connaissances acquises sont conservées à la fois pendant une rotation et lorsqu'une unité des Nations Unies passe le relais à la suivante

6

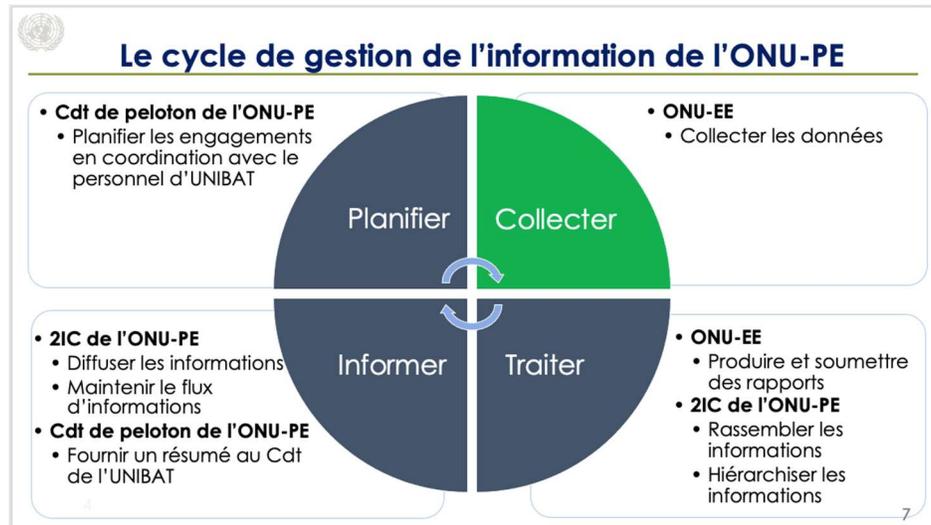


DEMANDEZ : Selon vous, pourquoi la gestion de l'information est-elle un élément important de la diffusion de l'information sur le maintien de la paix ?

ACTION : Prenez 2 ou 3 réponses, puis appuyez sur la touche « Entrée » pour afficher les réponses.

Si le 2IC de l'ONU-PE est responsable de la gestion de toutes les données collectées par les équipes, l'ONU-EE est également chargée de s'assurer que les données et les rapports qu'elle soumet respectent des critères exigeants. Les rapports de l'ONU-EE doivent respecter les principes de l'établissement de rapports de l'ONU, que nous examinerons dans le prochain cours.

Diapositive 7

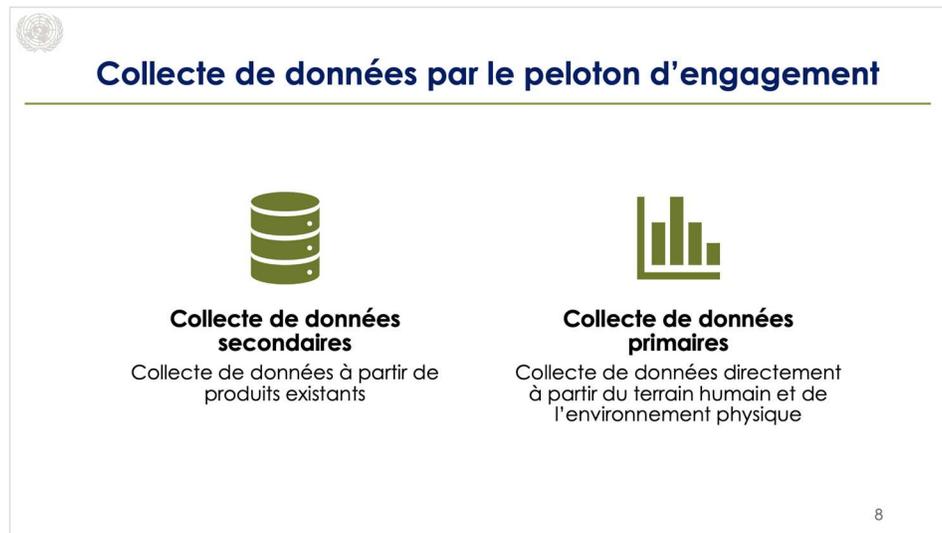


Le cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE se compose de quatre phases : Planifier, collecter, traiter et informer. À chaque phase, un ou plusieurs éléments de l'ONU-PE, à savoir le commandant de peloton, le 2IC ou les équipes, auront un rôle à jouer. Nous vous avons déjà présenté la phase de planification. Ce cours porte sur la phase de collecte, dont l'ONU-EE est la principale responsable.

Au cours de la phase de collecte, l'ONU-EE est chargée de recueillir des données en observant le terrain humain et l'environnement physique et en organisant des engagements. Les données peuvent être recueillies à l'aide de méthodes de collecte primaires et secondaires.

Nous reviendrons sur les phases de traitement et d'information dans un cours ultérieur.

Diapositive 8



La collecte de données est le moteur du cycle de gestion des informations. Tout au long du cycle de GI, les données seront transformées en rapports qui seront ensuite traités et transformés en informations par le 2IC de l'ONU-PE. Ces informations seront diffusées à l'état-major de l'UNIBAT et au commandant de l'UNIBAT, et le retour d'information fourni par le commandant de l'UNIBAT orientera le plan d'engagement du commandant de l'ONU-PE.

Il existe deux types fondamentaux de collecte de données :

- La **collecte de données secondaires**, la collecte de données à partir de produits existants, et
- La **collecte de données primaires**, qui consiste à recueillir des données directement sur le terrain et dans l'environnement physique.

Diapositive 9



Collecte de données secondaires

Données collectées par d'autres et examinées par l'ONU-EE.

Ces données peuvent être réparties entre les ressources internes et les ressources externes.

<p>Ressources internes (UNIBAT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de patrouille ▪ Rapports du poste d'observation ▪ Rapports de réunion ▪ Comptes-rendus de situation quotidiens ▪ Précédents rapports de mission de l'ONU-PE ▪ Produits de renseignement ▪ Produits aériens/cartographiques 	<p>Ressources externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres rapports des départements de l'ONU ▪ Rapports des organisations non gouvernementales ▪ Sources d'actualités ▪ Rapports du gouvernement local ▪ Articles scientifiques
---	--

9

Vous n'êtes pas les seuls à collecter des données sur le terrain humain et/ou à essayer de comprendre le terrain humain dans la zone d'opérations. D'autres éléments militaires et civils élaborent leurs propres produits pour soutenir leurs buts et objectifs. Ces produits peuvent constituer des sources de données utiles et sont souvent traités comme des informations. La collecte de données secondaires par l'ONU-EE commence souvent lors du pré-déploiement.

Voici quelques exemples de ressources secondaires internes et externes à votre mission. Les données, en particulier celles qui proviennent de ressources externes, doivent être vérifiées dans la mesure du possible. Pour ce faire, l'ONU-EE peut examiner les ressources ou dialoguer avec elles ou encore vérifier si plusieurs ressources fournissent les mêmes données ou informations. Cela peut également s'avérer très chronophage ; assurez-vous donc de tenir compte des contraintes de temps.

Ainsi, l'ONU-EE peut s'épargner un travail de collecte de données si le travail a déjà été fait et se concentrer sur la collecte des données qui lui font défaut. **Idéalement, la mission disposera de données accessibles ou d'informations recueillies et stockées antérieurement.**

Diapositive 10



Collecte de données primaires

- Collecte de données sur le terrain humain et l'environnement physique directement à partir de l'environnement opérationnel
- Données collectées directement par les membres de l'ONU-EE par :
 - L'observation
 - L'engagement

10

La collecte de données primaires s'entend de la collecte de données relatives au terrain humain et à l'environnement physique directement sur la ZO. Données **recueillies directement par vous, l'ONU-EE.**

La collecte de données primaires peut s'effectuer de deux manières :

1. En recueillant des données dans le cadre de l'**observation** délibérée ou opportuniste du terrain humain et de l'environnement physique.
2. En recueillant des données dans le cadre d'un **engagement** délibéré ou opportuniste avec des personnes ou des groupes dans la ZO.



DEMANDEZ : Avant de poursuivre, tout le monde comprend-il la différence entre l'observation et l'engagement délibérés et l'observation et l'engagement opportunistes ?

ACTION : Attendez les réponses des participants.

RÉPONDEZ : « Délibéré » signifie que l'équipe d'intervention a prévu de sortir pour observer ou entrer en contact avec des personnes ou des groupes, tandis qu'« opportuniste » signifie que l'équipe d'intervention se trouve au bon endroit et au bon moment pour observer ou entrer en contact avec des personnes ou des groupes.

DEMANDEZ : Pourriez-vous citer des moyens de collecter des données par l'observation ou l'engagement ?

ACTION : Prenez 2 ou 3 exemples, puis passez à la diapositive suivante.

Les diapositives suivantes proposent plusieurs exemples.

Diapositive 11



Collecte de données primaires

Observation

- Observation montée
- Observation à pied
- Observation à distance



Engagement

- Individuel ou en groupe
- Structuré ou non structuré



11

Les membres de l'ONU-EE seront en mesure d'observer le terrain humain et l'environnement physique sous différentes perspectives au cours de la patrouille de l'ONU-EE. L'observation à distance fait référence à l'observation de personnes ou de groupes qui n'ont pas conscience d'être observés. Les gens se comportent différemment lorsqu'ils savent qu'ils sont observés, même si ces comportements ne sont pas intentionnels.



DEMANDEZ : Quels types de données sur le terrain humain l'observation permet-elle de recueillir ?

EXEMPLES DE RÉPONSES :

- État des infrastructures
- Modes de vie habituels
- Observation attentive des personnes et des groupes
- Sons et odeurs
- Réactions des personnes à l'observateur, y compris les expressions faciales et le langage corporel

L'engagement est le fondement de la mission de l'ONU-PE et constitue le meilleur moyen pour les ONU-EE de recueillir des données sur le terrain humain et l'environnement physique. En tant que membres d'une ONU-EE, vous devez dialoguer avec un large éventail d'individus et de groupes, y compris des personnes de sexe et de genre différents et des groupes vulnérables. Cela permet d'élargir considérablement la

collecte des données et d'obtenir des informations de meilleure qualité après le traitement par le 2IC. À retenir :

- Gardez le PPP à l'esprit lors de l'engagement de l'ONU-EE avec d'autres car il peut influencer la manière dont les individus et les groupes réagissent à l'ONU-EE.
- Préservez la confidentialité si vous communiquez avec une population, un groupe ou une personne vulnérable et n'utilisez que des données agrégées dans vos rapports.



DEMANDEZ : Qui peut me donner la définition de l'engagement ?

ACTION : Attendez la réponse des participants.

RÉPONDEZ : Dans le contexte de l'UNIBAT, l'engagement s'entend de l'**interaction** avec les représentants de la population et d'autres acteurs non gouvernementaux au sein de la ZO afin d'améliorer la **coopération** et l'établissement de rapports.

L'engagement individuel s'entend de la collecte de données par le biais d'un engagement individuel, tandis que l'engagement collectif implique plusieurs personnes.



DEMANDEZ : Quels sont, selon vous, les avantages ou les inconvénients de l'engagement individuel ou collectif ?

 **Remarque destinée à l'instructeur :**

- Des exemples sont fournis, mais nous demandons aux participants de fournir 1 à 2 réponses.
- Dans les réponses ci-dessous, + correspond à un avantage et – correspond à un inconvénient. Laissez les participants répondre et suggérez-leur des réponses si nécessaire.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL :

- + Réponses plus personnelles qu'en groupe
- + Meilleure capacité à discuter de sujets sensibles
- + Attention plus soutenue
- Plus chronophage
- Les individus peuvent être moins enclins à partager des informations s'ils se sentent mal à l'aise

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF :

- + Permet d'accéder à plusieurs avis à la fois
- + Capacité à observer les réactions mutuelles aux questions et aux réponses
- + Les membres des groupes peuvent broder sur leurs réponses mutuelles et donner plus d'informations que prévu.
- Moins de chances d'obtenir des réponses personnelles
- Moins propice à la discussion de sujets sensibles
- Attention moins soutenue
- Potentielle nervosité à l'idée de partager des opinions différentes

On parle d'engagement structuré lorsque les questions sont planifiées à l'avance et présentent une plus grande rigidité et une plus grande formalité. Un engagement non structuré s'appuie sur des questions qui ne sont pas préétablies ou préparées à l'avance. Il est généralement moins formel et plus fluide et s'apparente davantage à une conversation.



DEMANDEZ : Quels sont les avantages et inconvénients d'un engagement structuré et d'un engagement non structuré ?

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'ENGAGEMENT STRUCTURÉ :

- + Moins chronophage
- + Moins de risques de distraction et de déviation par rapport aux sujets de discussion utiles
- + Il est plus facile de produire des données comparables pour une série de personnes différentes
- Moins propice à l'établissement de rapports (formel, plus interrogatif)
- Plus de risques que le sujet soit sur la défensive ou évasif (en fonction du sujet)
- Moins susceptibles de faire apparaître de nouveaux sujets en dehors du thème de l'engagement

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'ENGAGEMENT NON STRUCTURÉ :

- + Plus propice à l'établissement de rapports (moins formel, moins interrogatif)
- + Plus de chances d'obtenir une réponse honnête
- + Plus de chances de découvrir de nouveaux sujets qui pourraient passer inaperçus dans le cadre d'engagements plus structurés
- Plus chronophage
- Plus de risques de distraction et de détournement des sujets de discussion utiles
- Il est plus difficile de produire des données comparables pour une série de personnes différentes

Diapositive 12



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Temps imparti : 7 à 10 min.

OBJECTIF : Fournir à l'ONU-PE des éléments de contexte sur la manière dont l'observation et l'engagement peuvent être utilisés pour recueillir des données, et sur le fait que l'utilisation conjointe de ces deux méthodes permet d'optimiser la procédure de collecte de données. Voici une image de l'Inde en 2021 – demandez aux participants leurs observations avant de révéler le contexte de l'image. La protestation d'un agriculteur.

ACTIVITÉ : Les participants donnent leurs réponses. L'instructeur note les réponses au tableau.

Imaginons que votre patrouille à pied tombe sur ce groupe.

DEMANDEZ : Quelles données pouvez-vous (en tant qu'ONU-EE) recueillir sur la situation en vous basant uniquement sur l'observation ?

ACTION : Laissez les participants répondre, inscrivez les réponses au tableau, mais donnez-leur les exemples s'ils ont du mal à en trouver.

Exemples :

- Beaucoup de tracteurs : le groupe rassemblé pourrait être composé principalement d'agriculteurs
- Essentiellement des hommes
- Patriotiques (brandissant le drapeau de l'Inde)
- Statut économique (vêtements de travail, tracteurs suggérant qu'il s'agit d'ouvriers)
- Zone urbaine (des tracteurs sont entassés sur une route qui semble être une autoroute)
- Âge moyen des individus
- Leur nationalité (ils brandissent le drapeau de l'Inde)
- Religion (coiffe de la religion sikh)

DEMANDEZ : Quelles données l'ONU-PE pourrait-il collecter dans le cadre de l'engagement ?

ACTION : Laissez les participants répondre, mais donnez-leur les exemples s'ils ont du mal à en trouver

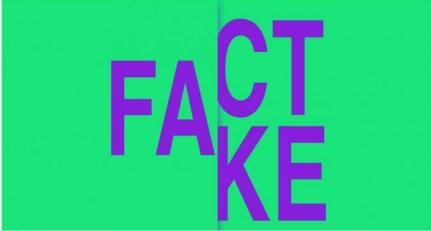
EXEMPLES :

- La raison de leur présence
- Combien de personnes y a-t-il ?
- Vont-elles quelque part ?
- Depuis combien de temps les personnes sont-elles là ?
- Réponses plus spécifiques aux observations ci-dessus - vous pouvez confirmer les hypothèses formulées dans vos observations

Diapositive 13



Mésinformation et désinformation



La mésinformation est une fausse information que l'on diffuse **sans intention** de tromper.

La désinformation est une fausse information que l'on diffuse dans l'**intention** d'induire en erreur.

13

Il peut arriver que vous ayez affaire à quelqu'un qui, involontairement ou volontairement, vous donne des informations erronées : il s'agit alors de désinformation ou de mésinformation.



DEMANDEZ : Qui peut me dire quelle est la différence entre la désinformation et la mésinformation ?

ACTION : Attendez la réponse des participants puis cliquez sur « suivant ».

Par exemple, l'ONU-EE doit assister à une réunion avec le Sage TEEHERI. Le Sage informe l'équipe par erreur que la réunion aura lieu à 17 heures, alors qu'elle commence en réalité à 16 heures. Le Sage a involontairement donné des informations erronées à l'équipe. Il s'agit d'une mésinformation. Cependant, si le Sage TEEHERI a volontairement donné à l'ONU-EE une heure erronée, il l'a intentionnellement induite en erreur. Il s'agit d'une désinformation. La différence entre les deux est l'intention de tromper.

L'évaluation des données est importante pour s'assurer que les informations communiquées sont correctes. Vous devez disposer d'une norme objective à laquelle vous référer pour maintenir la cohérence. Les données ne sont jamais concrètes à 100 %. La corroboration permet de transformer plusieurs éléments de données incertaines en certitudes collectives.

Demandez

- Qui fournit les données ?
- Comment cette personne a-t-elle obtenu les données ? A-t-elle un accès/un lien plausible avec les données ?
- Quelle est sa raison pour fournir les données ? – Recherchez des indices de partialité, méfiez-vous des arrière-pensées ou des manipulations.
 - Culturellement, les gens peuvent considérer des données comme vraies si une personne respectée les leur fournit, même s'ils n'en ont pas été témoins eux-mêmes.
- Cette personne s'est-elle montrée fiable par le passé ? Attention, sa fiabilité peut varier avec le temps.
- Les données sont-elles exactes ? Logiques ? Cohérentes ?

Assurez-vous que votre propre parti pris n'ait pas d'impact négatif sur vos engagements.

Diapositive 14



Données spécifiques au genre/sexe

- Pour être en mesure d'évaluer la situation et d'élaborer des réponses et des politiques appropriées et fondées sur des données probantes, la mission sera tenue par les Nations Unies d'élaborer des stratégies de collecte **données spécifiques au genre et au sexe**.
- Il est essentiel de veiller à ce que la notion de genre soit prise en compte dans la collecte des données.



14

Dans le cours 1.6, nous avons évoqué la différence entre le genre et le sexe. En ventilant les informations sur le genre et le sexe, nous pouvons déceler des inégalités qui ne sont pas forcément visibles dans les données habituelles. Toutes les activités de l'ONU-PE s'attachent à recueillir les points de vue des hommes et des femmes et à prêter attention à l'égalité entre les genres.



DEMANDEZ : Pourquoi pensez-vous que la collecte de données spécifiques au genre et au sexe est importante pour l'ONU-PE ?

ACTION : Prenez 2 ou 3 réponses des participants, puis continuez à lire.

En posant des questions sur le genre et en recueillant des données spécifiques sur le genre/le sexe, l'ONU-PE pourra :

- Fournir des informations plus spécifiques aux experts de la mission, tels que le conseiller à la protection des femmes (CPF) ou le conseiller à la protection de l'enfance (CPE)
- Comprendre les différences d'opinions et de priorités entre les femmes et les hommes
- Interagir avec tous les membres du terrain humain

Diapositive 15



Points à retenir

- Pour être efficace, l'ONU-EE doit collecter des données à partir d'un large éventail de ressources
- Le cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE est mené par tous les membres de l'ONU-EE et de l'ONU-PE
- La collecte de données primaires est optimale lorsque l'observation et l'engagement sont évalués et synchronisés
- La collecte de données doit prendre en compte les personnes de genres et de sexes différents

15

Lisez la diapositive

Résumé

- Ce cours vous a permis d'en savoir davantage sur le cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE et sur le rôle de l'ONU-EE dans la phase de collecte.
- La collecte de données est essentielle au cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE car elle a un impact sur le plan du commandant de l'ONU-PE. Les données doivent être collectées en utilisant des méthodes primaires et secondaires et à partir d'un large éventail de ressources.

Cours 3.4



Traiter et informer



Démarrer le cours



Ce cours propose un aperçu des rapports qui peuvent être utilisés par l'ONU-EE et du rôle de l'ONU-PE 2IC dans le traitement des données et l'information de l'UNIBAT sur les données rassemblées. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 3.4 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 3 : Cadre opérationnel

Cours
3.4



Traiter et informer

 **Remarque destinée à l'instructeur :**

- Avant le cours, l'instructeur doit se familiariser avec les différents rapports.
- Polycopiés **Évaluation des villages favorisant l'égalité des genres (EVEG), Rapport CHILDREN sur les enfants, Compte rendu de réunion**

Diapositive 2



Acquis

- Examiner et comprendre la phase Traiter et informer du cycle de gestion de l'information de l'ONU-PE
- Comprendre les compétences nécessaires pour rédiger efficacement des rapports et des documents militaires
- Familiariser les membres de l'ONU-EE avec les exemples de rapports qu'ils peuvent utiliser en mission

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

Diapositive 3



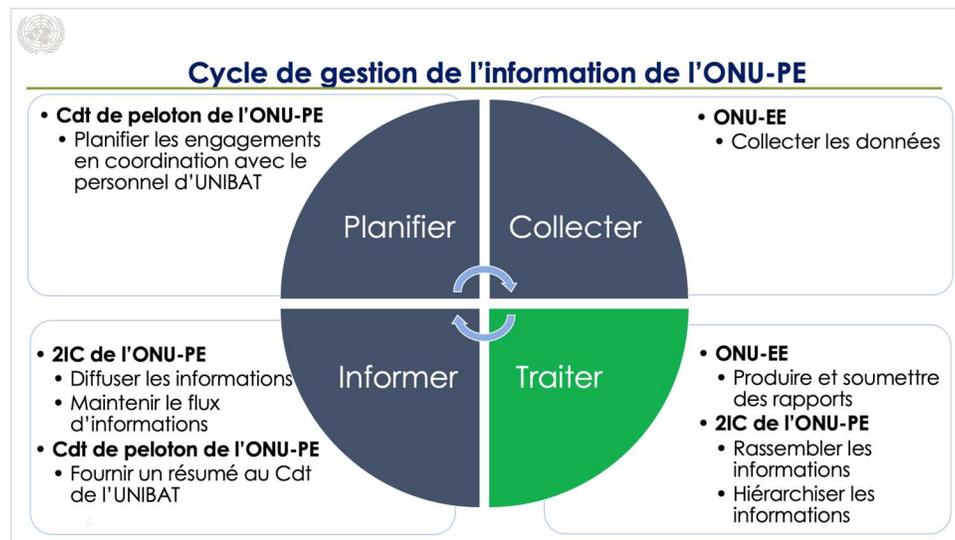
Contenu du cours

- Cycle de Gestion de l'information de l'ONU-PE - Traiter et informer
- Les bases pour rédiger un rapport de l'ONU
- Exemples de rapports pour l'ONU-EE
- Rassembler et hiérarchiser les informations pour le 2IC de l'ONU-PE
- Flux d'informations pour le 2IC de l'ONU-PE

3

 **Remarque destinée à l'instructeur:** Lire la diapositive.

Diapositive 4



Dans le dernier cours, nous avons examiné la phase de collecte du cycle de GI de l'ONU-PE. Dans le cadre de ce cours, nous la diviserons en deux parties : la phase de traitement et la phase d'information.

Au cours de la phase de traitement, l'ONU-EE produira des rapports sur la base des données collectées au cours de la phase précédente. Une fois terminés, ces rapports seront soumis au 2IC de l'ONU-PE. Le 2IC devra ensuite rassembler les rapports et les classer par ordre de priorité.

S'agissant de la phase d'information, nous allons examiner les éléments essentiels de la rédaction des rapports de l'ONU, découvrir des exemples de rapports que l'ONU-EE peut être amenée à soumettre et apprendre comment le 2IC rassemble et hiérarchise les données de ces rapports pour les transformer en informations.

Diapositive 5



Les bases pour les rapports et les comptes-rendus

Principes pour établir les rapports de l'ONU-EE

Les rapports établis par le personnel de l'ONU-EE doivent respecter les principes directeurs suivants :

- Confidentialité
- Consentement éclairé
- Sensibilité au genre
- Approche axée sur le survivant
- Intérêt supérieur de l'enfant



5

L'objectif général de ces principes est de préserver la dignité et les droits humains des survivants tout en protégeant ces derniers de tout préjudice supplémentaire, de la stigmatisation et de la marginalisation aveugles. Cette approche exige que tout le personnel des missions des Nations Unies sur le terrain place les survivants au centre de toute intervention et s'efforce de minimiser les risques de les blesser par inadvertance, que ce soit par leur intervention ou par leur non-intervention. Cela permet, en fin de compte, de promouvoir l'autonomisation et l'action des survivants.



DEMANDEZ : Examinez les principes directeurs énumérés ci-dessus : selon vous, que signifie chacun d'eux, et pourquoi sont-ils importants dans le cadre de l'établissement de rapports ? Vous trouverez des descriptions détaillées dans votre document GI.

ACTION : Passez en revue chaque principe en gras et prenez des réponses, puis donnez la bonne réponse si les participants ne trouvent pas.

Confidentialité : Les informations relatives aux incidents qui peuvent être utilisées pour identifier une personne ou un groupe doivent être traitées de manière confidentielle. Il s'agit de protéger les survivants, leurs familles et les témoins.

Consentement éclairé : Il convient de solliciter le consentement des survivants, des témoins et des autres personnes coopérant avec la mission avant d'utiliser les informations qu'ils fournissent au personnel de l'ONU-PE. Le consentement éclairé exige que le survivant soit informé de la manière dont les informations fournies seront utilisées. Dans des situations d'urgence, si un survivant a besoin d'une assistance immédiate, il n'est pas toujours possible d'obtenir un consentement éclairé.

Sensibilité au genre : L'ensemble du personnel de la mission doit utiliser un langage respectueux et non discriminatoire et veiller à ne pas renforcer les stéréotypes liés au genre. Dans toutes ses interactions, le personnel doit tenir compte de la diversité des expériences, situations, besoins et caractéristiques des femmes, des hommes, des filles, des garçons et des personnes ayant une orientation sexuelle et/ou une identité de genre différente.

L'approche axée sur le survivant : Les droits, les besoins et les choix des survivants, tels qu'ils ont été identifiés par ces derniers, doivent être placés au premier plan et au centre de tous les rapports établis par le personnel de l'ONU-PE.

L'intérêt supérieur de l'enfant : Dans toutes les actions concernant les enfants (c'est-à-dire toute personne âgée de moins de 18 ans), l'intérêt supérieur de l'enfant est la principale considération. Les enfants, en particulier les plus jeunes, ne doivent être interrogés que dans des circonstances exceptionnelles par du personnel habilité (et non pas par l'ONU-EE) et uniquement après une évaluation minutieuse. L'ONU-EE est uniquement autorisée à collecter les données nécessaires à la soumission du rapport CHILDREN sur les enfants.

La rédaction d'un bon rapport est une compétence qui demande du temps et de la pratique. Le document général de GI contient des conseils sur la manière de rédiger efficacement des rapports qui peuvent vous aider dans votre mission. Les données contenues dans les rapports de l'ONU-EE sont essentielles pour fournir au personnel de l'UNIBAT une connaissance de la situation du terrain humain et lui permettre d'agir plus efficacement.

Tous les rapports que vous découvrirez aujourd'hui sont évoqués à titre d'exemple. Il est possible que vous ne voyiez pas circuler ces rapports exacts lors de vos missions. Toutefois, vous pouvez utiliser les rapports fournis aujourd'hui comme base de référence si ces rapports ne circulent pas dans le cadre de votre mission. Nous allons effectuer une activité pédagogique rapide, puis nous passerons en revue quelques exemples.

Diapositive 6

 **Activité pédagogique**

Quelles sont les normes communes en matière de rédaction de documents militaires et de rédaction de rapports qui doivent être respectées lors de la rédaction et de la soumission d'un rapport ?



6

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE**TEMPS IMPARTI** : 5 minutes (max.)**SUPPORTS** : Tableau blanc et marqueur

OBJECTIF : Discutez des principaux éléments à garder à l'esprit lors de la rédaction d'un rapport. Remarque destinée à l'instructeur : Donnez aux participants le temps de réfléchir à 4 ou 5 autres points et de discuter de leur importance. L'instructeur doit puiser les réponses dans la rubrique du document de GI intitulée « Points essentiels de la rédaction militaire et de la rédaction de rapports ».

La rédaction de rapports peut s'avérer difficile au départ, mais les compétences de rédaction s'améliorent au fil du temps. Cependant, vous devez garder à l'esprit certains éléments qui sont communs à toutes les rédactions militaires et à toutes les rédactions de rapports. Quels sont, selon vous, les éléments importants à prendre en compte lors de la rédaction d'un rapport ? Je vais vous en donner un à titre d'exemple, puis nous ouvrirons la discussion.

La précision est un élément important lors de la rédaction d'un rapport.

DEMANDEZ : Quelqu'un peut-il me dire pourquoi il est important de rechercher l'exactitude dans la rédaction ?

ACTION : Attendez la réponse des participants, puis donnez la réponse figurant dans le polycopié.

AUTRES RÉPONSES :

- Pertinent
- Cohérent
- Continu
- Bref et complet
- Clarté
- Cohérence

COMMENTAIRE FINAL DE L'INSTRUCTEUR : Il s'agit là d'excellents exemples, et vous en trouverez d'autres dans votre dossier de documentation sur la GI.

Diapositive 7



Rapports et comptes-rendus de l'ONU-EE

Rapport de réunion

- **Nom du fichier** : Déterminé par la mission
- **Date** : Date de la réunion
- **Rencontre avec** : Nom de la personne ou du groupe
- **Références** : Références éventuelles jointes à la réunion
- **Cadre de la réunion** :
 - Lieu
 - Heure
 - Participantes
 - Objectif
- **Détails de la réunion** :
 - Résumé
 - Thèmes
 - Résultat
 - Recommandations

7

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Demandez aux participants de prendre le rapport de réunion et rappelez-leur qu'il ne s'agit que d'un exemple de rédaction d'un rapport de mission.

Les rapports de réunion font partie des rapports les plus importants que vous aurez à rédiger. Les réunions avec des personnes et des groupes font partie intégrante de l'engagement, et le rapport de réunion sert à documenter votre expérience. Ces rapports doivent être détaillés et inclure autant de données que possible. Les rapports de réunion peuvent être utilisés à la fois pour les engagements **délibérés** et les engagements **opportunistes**. Examinons le rapport.

Nom du fichier : Les conventions de dénomination des fichiers sont déterminées par votre mission.

Date : Date de la réunion.

Rencontre avec : Quel individu ou groupe spécifique rencontrez-vous ?

Les **références** renvoient à tout document complémentaire pouvant être joint au rapport.

Paramètres de la réunion

Lieu : Emplacement de grille de la réunion.

Temps imparti : L'heure de début et l'heure de fin de la réunion.

Participants : Les participants militaires, les participants civils, les assistants linguistiques ou toute autre personne présente.

Objectif : Pourquoi la réunion a-t-elle lieu et qu'espérez-vous en retirer ?

Détails de la réunion

Résumé de la réunion : Cette partie porte sur les discussions principales de votre réunion, de ce dont vous avez parlé ainsi que les données révélées. Regardez votre document pour en voir un exemple.

Thèmes : Quels sont les principaux thèmes ou sujets que vous avez abordés ? Cette partie doit être courte et précise.

Résultat : La réunion a-t-elle été un succès ou un échec ? La personne souhaitait-elle vous rencontrer à nouveau ? Avez-vous atteint votre objectif ou devez-vous revenir pour un suivi ?

Conseils : En tant que responsable de la réunion (ou participant à une réunion), **vous** êtes l'expert en la matière (SME) de cette réunion. Les recommandations permettent à l'équipe d'experts des Nations Unies d'apporter une contribution que les lecteurs pourront prendre en considération.

Diapositive 8



Rapport CHILDREN

Ligne	Description	Rapport
C	Codification	Âge(s), sexe, nom de famille/père, tribu, groupe, affiliation, etc.
H	Heure	DTG (Groupe date-heure) de l'incident
I	Indicateur	Incidences basées sur les six violations graves commises envers des enfants
L	Lieu (grille militaire)	
D	Décision (propre)	Ligne de conduite appropriée pour la patrouille (par exemple, nous allons engager le dialogue verbalement, maintenir une surveillance étroite)
R	Risque évalué *	Potentiel/imminent/en cours
E	Effet escompté	Représentant de l'UNICEF sur place
N	Nécessité	De quel soutien aurez-vous besoin pour votre ligne de conduite, par exemple le S9 pour s'engager avec le point focal EDCA (enfants et conflits armés) ?

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Demandez aux participants de prendre le rapport CHILDREN sur les enfants et rappelez-leur qu'il ne s'agit que d'un exemple

Le rapport CHILDREN sur les enfants vise à transmettre rapidement des informations de base à la chaîne de commandement en cas d'urgence. Les enfants, c'est-à-dire toute personne âgée de moins de 18 ans, constituent une population vulnérable et à haut risque dans les zones de conflit. Un préjudice plus profond peut être évité en veillant à ce que les rapports soient remplis correctement et soumis rapidement. Comme nous l'avons déjà évoqué dans le cours sur les enfants et les conflits armés, le personnel de maintien de la paix doit être prêt à prendre des mesures immédiates s'il constate des violations à l'encontre des enfants et s'assurer que ceux-ci sont protégés.

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Lisez le rapport ligne par ligne sur la diapositive ou sur la copie du rapport de l'instructeur. Les participants doivent suivre sur leur document.

Diapositive 9



Évaluations de village favorisant l'égalité des genres (EVEG)

- Examine les différences et les similitudes entre les genres et la manière dont elles affectent la population locale
- Toutes les parties d'une population doivent être examinées sans parti pris afin d'obtenir une vue d'ensemble - un groupe ne représente pas correctement l'ensemble

9

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Lisez la diapositive – demandez aux participants de sortir leur EVEG.

Le rapport suivant concerne l'évaluation des villages tenant compte de la dimension de genre, qui fournit des informations sur le village ou la zone elle-même et intègre une perspective de genre afin de mettre en évidence, pour l'ONU-EE, la manière dont les personnes de genre ou de sexe différent interagissent et vivent dans une zone. L'ONU-EE peut remplir une EVEG lorsqu'elle visite une nouvelle zone, ou à la demande du S2.

L'EVEG prend en compte des considérations génériques pour une zone, telles que l'accès aux transports, les statistiques démographiques, les dirigeants de la communauté, la communication et les infrastructures (eau/assainissement, santé, éducation et logement). Enfin, elle examine les cas de violation des droits humains dans la région et permet de suivre les cas de violence sexuelle liée au conflit qui se sont produits.



DEMANDEZ : Quels sont les facteurs qu'il convient d'examiner sous l'angle du genre ? Expliquez pourquoi.

ACTION : Attendez les réponses des participants, puis répondez.

RÉPONDEZ : Le facteur genre est imbriqué avec des facteurs tels que l'âge, la classe sociale, la race, la religion, ce qui produit une multitude d'expériences, de besoins, de croyances, etc. Si vous n'examinez pas ces facteurs sous l'angle du genre, vous n'obtiendrez pas une image complète de l'environnement civil.

L'évaluation de village doit tenir compte de ces différences. Pour ce faire, il convient d'inclure des femmes ayant des origines et expériences diverses dans la phase de collecte des données et de ne pas présumer que les données fournies par une personne ou un groupe s'appliquent à toutes les personnes ou à tous les groupes.

Il est essentiel que nous examinions nos propres hypothèses en matière de genre et que nous ne laissions pas ces hypothèses et préjugés orienter les résultats de notre évaluation. Reportez-vous au document de ce module et examinez certaines questions à vous poser lorsque vous remplissez une EVEG. Le rapport n'est pas assez volumineux pour répondre à toutes ces questions, mais ces sujets doivent être présents à votre esprit lorsque vous recueillez des informations. Il convient également de garder à l'esprit que ce système peut être utilisé dans des endroits tels que les camps de déplacés ou de réfugiés, et pas seulement dans les villages.

Avant d'entrer dans le détail du rapport, je tiens à vous rappeler qu'il ne s'agit là que d'une méthode de réalisation du rapport et d'un exemple. Ce rapport est également très flexible, ce qui vous permet de l'adapter à vos besoins.

Diapositive 10



Évaluations de village favorisant l'égalité des genres (EVEG)

- **Section 1** : Détails du rapport
- **Section 2** : Accès routier
- **Section 3** : Données sur la population
- **Section 4** : Leadership communautaire
- **Section 5** : Aide humanitaire
- **Section 6** : Infrastructures
- **Section 7** : Violation des droits humains



10

Diapositive 11

 **Violence sexuelle liée aux conflits (VSLC) - Signalement**

- L'ONU-EE a le mandat spécifique de s'engager auprès de la population d'accueil et des parties au conflit, notamment en ce qui concerne la VSLC
- Améliore la connaissance de la situation des incidents de VSLC, contribuant à la protection des civils
- L'ONU-EE aide à identifier les besoins et les risques spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons



11

Il n'existe pas de rapport spécifique pour la VSLC, mais l'ONU-EE doit veiller à ce que tout incident rencontré par la patrouille soit consigné dans le rapport généré par cette dernière. Il peut s'agir d'un rapport de patrouille d'infanterie, d'un rapport de réunion, d'un rapport sur les enfants ou de l'EVEG. Les actions immédiates requises lorsqu'une patrouille est confrontée à un incident de violence sexuelle liée au conflit sont énoncées dans les SOP de l'UNIBAT et de la mission.

L'ONU-EE est un véhicule efficace dans la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit dans les opérations de la composante militaire et obtient des résultats positifs en matière de prévention et de réponse à cette violence. Elle améliore la connaissance de la situation et garantit que les violations des droits humains et du droit international sont reconnues et signalées, ce qui contribue à la protection des civils. L'engagement avec le gouvernement hôte, les parties au conflit et d'autres groupes armés peut contribuer à améliorer les relations entre la force et la communauté locale ainsi qu'à prévenir et à décourager la VSLC et d'autres violations des droits humains. Ces équipes soutiennent également la collecte efficace d'informations auprès de la population locale et aident à identifier les besoins et les risques propres aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons.

Les entretiens avec les victimes/survivants doivent être menés par des experts spécialisés, à savoir les CPF/CPE ou le point focal pour la protection de l'égalité entre les genres (PFPG).

Les composantes militaire et policière sont responsables du partage des informations avec toutes les parties prenantes au sein de la mission afin de prévenir la VSLC et d'y répondre, et l'ONU-PE devrait contribuer à ce partage d'informations.

Diapositive 12



2IC de l'ONU-PE : Collecte les données et les classe par ordre de priorité

Le 2IC de l'ONU-PE est chargé de rassembler et de classer par ordre de priorité les données de l'ONU-EE. Il :

- Vérifie l'importance et la priorité des données reçues
- Est responsable de la maintenance du système de gestion de l'information de l'ONU-PE afin de suivre les informations qui entrent et sortent de l'ONU-PE

Traiter

- ONU-EE
 - Produire et soumettre des rapports
- 2IC de l'ONU-PE
 - Rassembler les informations
 - Hiérarchiser les informations

12

Au cours de la phase de traitement, le 2IC de l'ONU-PE a également un rôle à jouer. Il est également chargé de rassembler les données collectées par l'ONU-EE.

La collecte de données consiste à rassembler et à organiser les données de manière à leur donner un contexte, les transformant ainsi en informations. Tous les rapports et données générés par l'ONU-EE sont transmis au 2IC pour être rassemblés. En rassemblant les données, le 2IC de l'ONU-PE est en mesure d'organiser et de traiter les données, ce qui crée une image plus large de la ZO qui éclaire la planification par le personnel de l'ONU-PE et de l'UNIBAT. Il est donc fondamental que vos rapports soient aussi précis que possible.

1. Le 2IC est chargé de vérifier l'importance et l'ordre de priorité des données reçues. Il doit connaître parfaitement les lignes hiérarchiques de la chaîne de commandement afin de pouvoir diffuser rapidement les informations essentielles lors de la phase d'information. En rassemblant les données et en les classant par ordre de priorité, le 2IC peut assurer la circulation des informations.

2. Le 2IC est responsable de la maintenance du système de gestion de l'information mis en place pour l'ONU-PE afin de suivre les informations qui entrent et sortent de l'ONU-PE. Idéalement, un tel système permet au 2IC de rassembler toutes les informations générées par l'ONU-EE. Il permet au 2IC de voir quels rapports ont été créés et à qui ils ont été envoyés. Il permet de s'assurer que l'ONU-PE maintient un flux d'informations ouvert avec l'UNIBAT.

Diapositive 13

 **Exemple - Options de rassemblement des données**

General						
File/Ref #	Report Type	Team #	Coy Attached	Team Lead	DTG	Location
	CHILDREN Report	2	B	Murekezi	06-Aug-21	Tereni
	Meeting Report	1	A	Ntazinda	06-Aug-21	Faron
	Meeting Report	3	C	Niagozera	06-Aug-21	Tereni
	Meeting Report	2	B	Murekezi	07-Aug-21	Igotu
	GIVA	4	D	Niyomufasha	09-Aug-21	Enes
	Meeting Report	2	B	Murekezi	09-Aug-21	Leppko
	CHILDREN Report	1	A	Ntazinda	10-Aug-21	Faron

Engagements			
Engagement	POC - Name	POC - Number	Follow-up Engagement Planned (Date)
Deliberate	Carmen Salem	18714567752	
Opportunity	Hiroko Dorarinn	18716554580	
Opportunity	Kathrin Gregorios	18717813268	20-Sep-21
Opportunity	Hannah Neoptolemos	18714585222	11-Sep-21
Opportunity	Jaydon Alissa	18719979610	
Opportunity	Halina Mahendra	18716579213	
Deliberate	Dora Caterina	18710354877	

13

La collecte des données consiste à rassembler et à organiser les informations de manière à en faciliter la consultation. De nombreux programmes et outils différents peuvent aider à gérer la collecte d'informations par les missions de l'ONU, et certaines missions peuvent avoir leurs propres outils et programmes qu'elles préfèrent utiliser.

Au niveau le plus large, la Situational Awareness Geospatial Enterprise (Entreprise géospatiale de connaissance de la situation ou SAGE) est aujourd'hui déployée dans la plupart des missions de maintien de la paix, ainsi que dans plusieurs missions politiques spéciales. SAGE a pour fonction principale d'être une base de données d'incidents et d'événements qui vise à remplacer les rapports quotidiens et volumineux établis par de nombreuses entités au siège de la mission et sur le terrain. SAGE offre un référentiel central d'informations sur les incidents et les événements qui, une fois alimenté, peut être trié en fonction d'une grande variété de variables, telles que le type d'incident, les dimensions de genre, le lieu et l'heure.

Diverses unités individuelles des missions de maintien de la paix gèrent des bases de données distinctes, généralement sur des sujets thématiques. Le programme Microsoft Excel est l'un des moyens de suivre les bases de données spécifiques à une mission pour l'ONU-PE. Microsoft Excel offre une certaine souplesse dans le choix des informations à suivre et dans la manière de les organiser. Comme vous pouvez le voir à l'écran, les rubriques présentées ici sont un exemple de suivi des informations, mais il n'y a aucune limite à la manière dont vous pouvez organiser, gérer et suivre les informations sur Excel. Toute base de données choisie pour être gérée par le 2IC de l'ONU-PE devrait être séparée de la base de données de GI de l'UNIBAT, mais bâtie de manière à faciliter le partage des informations.

En fin de compte, les mécanismes de collecte et de communication des informations seront définis par le commandant de la mission et du bataillon. Le 2IC est encouragé à rédiger des notes de transmission et de gestion qu'il communiquera à la personne suivante afin de ne pas perdre les informations collectées.

Diapositive 14

 **Exemple - Représentation des données d'engagement**

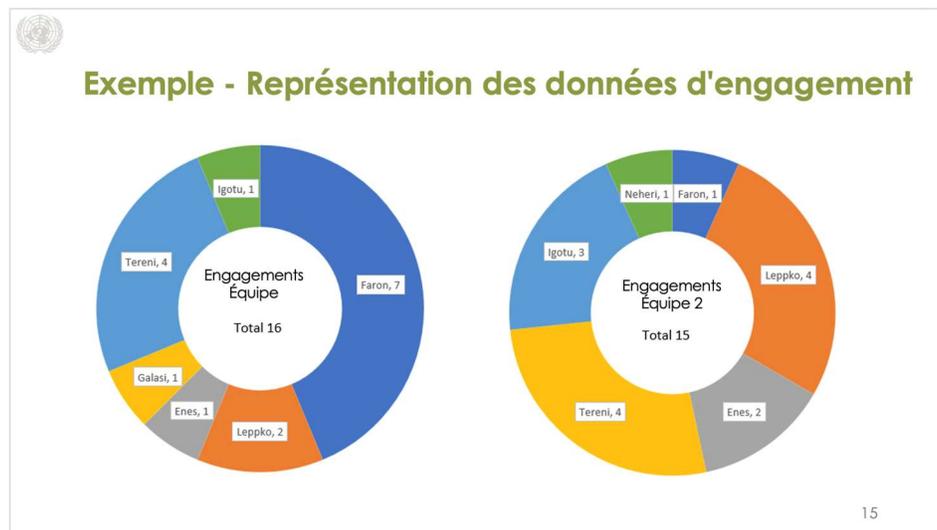
Engagements			
Engagement	POC - Name	POC - Number	Follow-up Engagement Planned (Date)
Opportunity	Rona Carnita	18717895642	
Opportunity	Ibrihim Amin	18715234567	
Opportunity	Hiroko Dorarinn	18719979610	17-Sep-21
Deliberate	Juvenal Ingabire	18713264512	30-Sep-21
Deliberate	Rona Carnita	18715234567	
Deliberate	Elspeth Emilian	18716554580	14-Sep-21
Opportunity	Dora Caterina	18714585222	19-Sep-21
Deliberate	Sevan Ragnhild	18719979610	
Opportunity	Lotte Ismayil	18714567752	
Opportunity	Jaydon Alissa	18716554580	
Deliberate	Lotte Ismayil	18717813268	03-Oct-21
Opportunity	Tsetseg Kishor	18714585222	
Deliberate	Arnaldo Viktor	18719979610	
Opportunity	Salah Rihards	18716579213	17-Sep-21
Deliberate	Hiroko Dorarinn	18710354877	13-Oct-21
Deliberate	Elspeth Emilian	18719766501	
Opportunity	Valerie Toros	18716554580	
Deliberate	Mussafah Teeheri	18712050683	20-Sep-21

14

Ce que vous voyez ici est un exemple de feuille de calcul Excel qui a été remplie avec des données relatives aux engagements réalisés par l'ONU-EE. Il indique le type d'engagement (délibéré ou opportuniste), l'interlocuteur et ses coordonnées, et le fait qu'un engagement de suivi soit prévu ou non.

À mesure que la mission avance, les données s'accumulent et peuvent s'avérer difficiles à lire dans ce format. Sur la diapositive suivante, nous verrons comment Excel peut être utilisé pour présenter ces informations et les rendre plus faciles à évaluer et à interpréter.

Diapositive 15

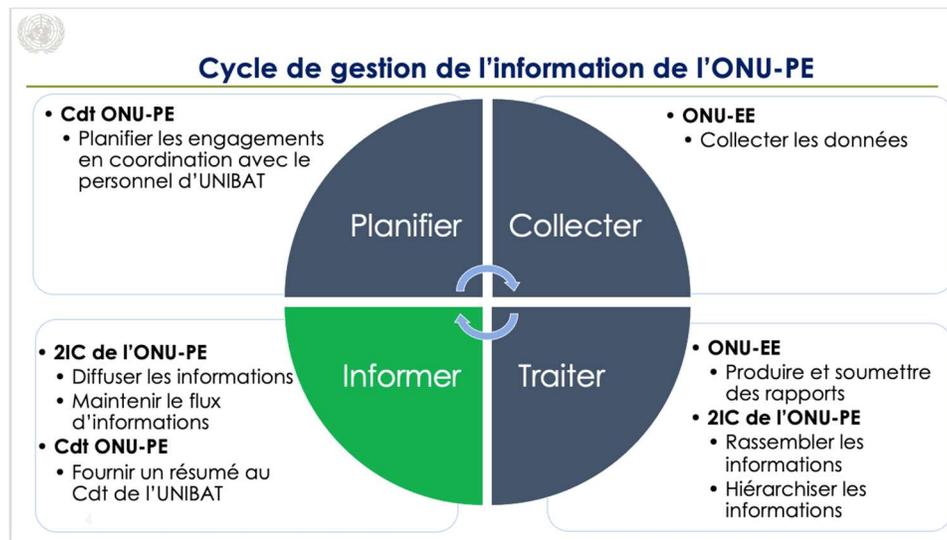


Microsoft Excel peut être personnalisé pour répondre aux besoins spécifiques de l'UNIBAT et de l'ONU-PE. La feuille de calcul Excel relie les rapports, les retours, les engagements et les demandes d'information, mais les tableaux croisés dynamiques d'Excel permettent d'organiser toutes ces données sous forme de tableaux, de graphiques linéaires, de diagrammes à barres et de jauges. Cela simplifie la visualisation des données tout en présentant les informations clés et en réduisant la nécessité de faire défiler des centaines de lignes d'information.

Par exemple, la diapositive présente un exemple de suivi des engagements sur la base des données présentées dans la diapositive précédente. Une telle présentation des données permet au 2IC de l'ONU-PE de voir toutes les données pertinentes d'une manière qui lui permet de les organiser et de les traiter, les transformant ainsi en informations. En s'appuyant sur les tableaux croisés, le 2IC de l'ONU-PE peut informer le commandant de l'ONU-PE des lieux où l'ONU-EE a mené des missions, des zones où elle ne s'est pas rendue et du nombre de missions que l'ONU-EE a planifiées à l'avance. Les graphiques circulaires de la diapositive indiquent au 2IC de l'ONU-PE où l'équipe 1 et l'équipe 2 ont mené des engagements, et combien d'engagements ont été réalisés.

Il ne s'agit que d'un exemple d'utilisation d'Excel. Votre mission peut utiliser un autre outil de suivi des données.

Diapositive 16



Maintenant que nous avons abordé la phase de traitement, cette diapositive aborde la phase d'information du cycle de GI de l'ONU-PE.

Dans la phase d'information, le 2IC de l'ONU-PE doit diffuser les informations qu'il a précédemment rassemblées au personnel de l'UNIBAT (flux d'information sortant de l'ONU-PE). L'UNIBAT doit faire remonter le flux d'informations vers le 2IC de l'ONU-PE. L'UNIBAT devrait se doter de mécanismes d'établissement de rapports internes pour permettre au 2IC de partager les informations traitées avec d'autres parties prenantes au sein de l'UNIBAT. Le 2IC de l'ONU-PE doit s'efforcer de diffuser l'information régulièrement et rapidement si nécessaire. Une information retardée est une information non transmise ; le flux doit donc être maintenu.

Le flux d'informations fait référence aux liens entre l'ONU-PE et les parties prenantes de la mission, qu'elles soient internes ou extérieures à l'UNIBAT. Le 2IC de l'ONU-PE maintient le contact avec d'autres unités et sections de l'état-major au sein de l'UNIBAT, tandis que l'UNIBAT fait le lien entre l'ONU-PE et les parties prenantes externes. Les informations devraient donc être partagées entre toutes les parties intéressées afin de promouvoir une communication efficace et précise. Les personnes ou parties prenantes qui refusent de partager des informations peuvent nuire à la réussite de la mission.

La circulation d'informations comprend la diffusion d'informations par le 2IC de l'ONU-PE à l'UNIBAT afin de permettre un examen plus approfondi par les pelotons concernés. Il est important que le 2IC assure le suivi des informations transmises ou reçues. Comme nous l'avons vu, une base de données de gestion de l'information permet également de suivre le flux d'informations.

Pour le commandant de l'ONU-PE, la phase d'information consiste à informer le commandant de l'UNIBAT des activités de l'ONU-PE. Le commandant de l'ONU-PE doit s'informer sur les préférences du commandant de l'UNIBAT en matière de briefing au début de sa mission. Le commandant de l'UNIBAT fournira un retour d'information sous la forme d'orientations et de conseils qui alimenteront la phase de planification, recommençant ainsi le cycle.

Diapositive 17



Points à retenir

- Les principes de l'ONU applicables à l'établissement de rapports sont essentiels et vous devez les connaître lorsque vous êtes confronté à des situations délicates.
- L'ONU-EE utilise un certain nombre de rapports différents pour transmettre des informations. Ceux qui sont présentés aujourd'hui sont un exemple de ce que vous pouvez utiliser.
- L'outil de gestion de l'information utilisé par le 2IC de l'ONU-PE sera déterminé par la mission ou le commandant de l'UNIBAT, mais de nombreux outils sont disponibles.
- Pour être efficace, le flux d'informations nécessite un échange d'informations entre le l'ONU-PE et les parties prenantes internes/externes.

17

Lisez la diapositive.

Résumé

- L'ONU-EE produira probablement un certain nombre de rapports différents à soumettre au 2IC l'ONU-PE pour qu'il les traite sous forme d'informations. Lors de cette phase, le 2IC de l'ONU-PE devrait s'appuyer sur un outil de gestion de l'information pour maintenir son contrôle sur le flux d'informations. Cela aidera le 2IC à diffuser l'information au cours de la phase d'information. Le commandant de l'ONU-PE est également chargé d'informer le comité de l'UNIBAT de toutes les activités pertinentes de l'ONU-PE.

Cours 3.5



Participer aux réunions formelles avec les parties prenantes de la mission



Démarrer le cours



Pour assurer la participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà eu l'occasion de diriger des réunions formelles ou d'y participer, que ce soit dans un contexte militaire ou civil. Demandez aux participants de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 3.5 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 3 : Cadre opérationnel

Cours
3.5



Participer aux réunions formelles
avec les parties prenantes de la mission

Diapositive 2



Acquis

- Points à prendre en compte lors de la planification pour la conduite de réunions formelles
- Comprendre le déroulement d'une réunion et comment y participer activement

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

À l'issue de ce cours, les participants comprendront certaines des principales considérations relatives à la planification et à la conduite de réunions formelles, ainsi que la manière de participer à des réunions qu'ils n'animent pas.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Types de réunions
- Déroulement d'une réunion

3

Diapositive 4



Définition du mot réunion

- Une réunion s'entend d'un acte, d'un processus ou d'un rassemblement, d'une assemblée ou d'un regroupement de personnes à des fins professionnelles, sociales ou religieuses.
- Les réunions peuvent être formelles ou informelles

4

Une réunion s'entend d'un acte, d'un processus ou d'un rassemblement, d'une assemblée ou d'un regroupement de personnes à des fins professionnelles, sociales ou religieuses.

En fonction de plusieurs facteurs, les réunions peuvent être formelles ou informelles, y compris, sans s'y limiter :

- Une réunion entre une ONU-EE et un ancien du village peut être formelle/planifiée, tandis qu'une rencontre avec un représentant du village lors d'une patrouille peut être informelle.
- Il peut y avoir des chevauchements entre les sujets abordés lors d'une réunion formelle et ceux abordés lors d'une réunion informelle. La différence essentielle réside dans le format et la planification.

Diapositive 5



Quelles sont, selon vous, les points communs et les différences entre une réunion formelle et une réunion informelle ?

<p>Points communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessite des présentations le cas échéant ▪ Nécessite la prise de notes 	<p>Différences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réunion informelle est moins structurée que la réunion formelle ▪ La réunion informelle peut ne pas être planifiée à l'avance ▪ La réunion formelle doit être planifiée
--	--

5



DEMANDEZ : Quelles sont, selon vous, les différences entre une réunion formelle et une réunion informelle ?

ACTION : Laissez les participants répondre et discuter, puis appuyez sur SUIVANT pour développer la diapositive et afficher les réponses. Cette liste n'est pas exhaustive.

RÉPONSE ATTENDUE :

- Les deux réunions : Exigent des présentations, le cas échéant, et une prise de notes
- Les réunions informelles sont : Moins structurées et pas toujours planifiées à l'avance

Diapositive 6



Planification et conduite des réunions

Quels sont les éléments à prendre en compte pour le choix du lieu ?

- Lieu neutre
- Accessible à tous
- Taille appropriée
- Sécurité



6



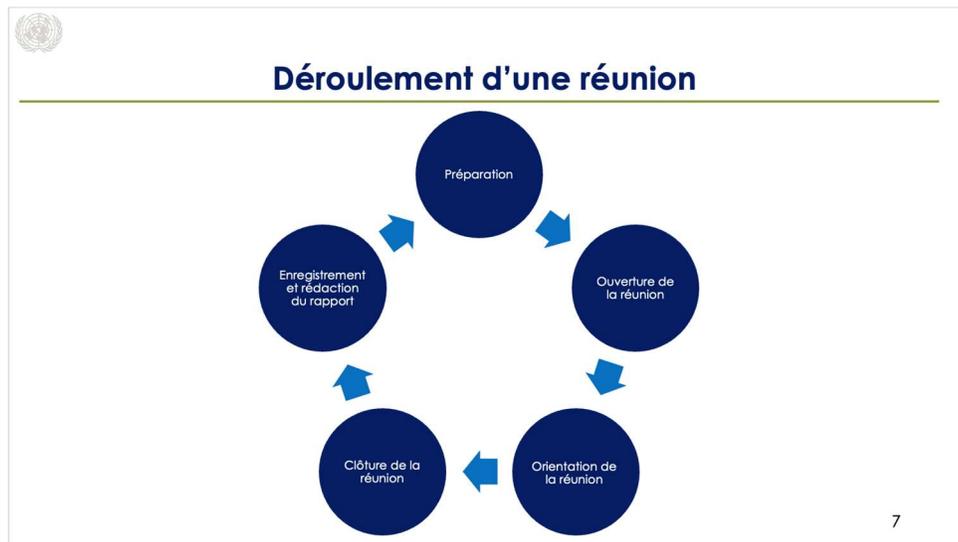
DEMANDEZ : Quelles sont les considérations à prendre en compte pour choisir un lieu de réunion ?

ACTION : Laissez les participants répondre et inscrivez les réponses sur un tableau à feuilles mobiles.

RÉPONSES : (ajoutez à la diapositive)

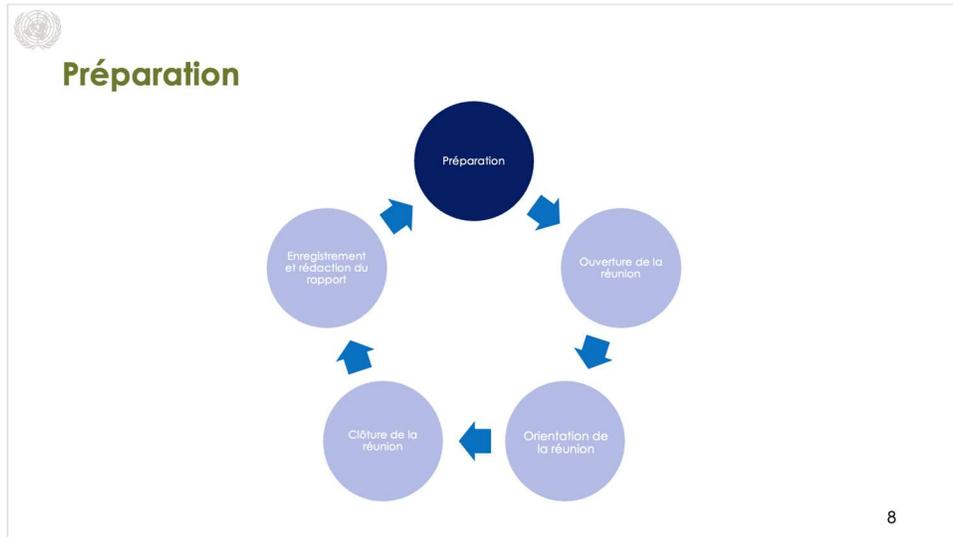
- Lieu neutre
- Accessible à tous les participants
- Taille adaptée au nombre de participants
- Préoccupations en matière de sécurité

Diapositive 7



Alors qu'une réunion unique a un début, un milieu et une fin, les réunions individuelles font partie d'un cycle plus large. Voici comment les réunions fonctionnent. Le cycle commence par la préparation de la réunion et se termine par l'enregistrement et la rédaction du rapport. S'inscrivant dans une stratégie d'engagement plus large, l'enregistrement et l'établissement de rapports conduisent à la préparation d'interactions ultérieures.

Diapositive 8



DEMANDEZ : Pourquoi devons-nous préparer une réunion ?

RÉPONDEZ : Nous préparons nos réunions pour la même raison que nous nous préparons nos activités militaires, c'est-à-dire pour nous assurer que tous les facteurs sont pris en compte et que le résultat de la réunion appuie les objectifs de la mission.

Diapositive 9



Préparation

Points à prendre en compte lors de la planification	
Qui	Qui doit être convié ?
Quoi	Objectifs de la mission - but de la réunion
Où	Où doit-elle avoir lieu ? Espace neutre et accessible
Quand	Quel est le meilleur jour de la semaine/heure de la journée ?
Pourquoi	Sujet/motif de la réunion ? Résultat escompté ?
Comment	Formelle/informelle ? Considérations culturelles ? Sécurité ?

9

Le planificateur doit comprendre parfaitement l'objectif de la réunion pour être en mesure d'en assurer la planification. Les participants seront déterminés en fonction de l'objectif, mais la situation générale de la région et les relations entre les participants potentiels doivent également être prises en compte. Par exemple, en cas de désaccord entre deux participants importants, des décisions doivent être prises pour déterminer si des réunions séparées doivent être organisées, si des mesures de sécurité supplémentaires sont nécessaires ou si d'autres participants peuvent jouer le rôle de médiateurs pendant les discussions. Un élément clé de la planification consiste à assurer la sécurité pendant toute la durée de la réunion ainsi que pendant les déplacements.

Cela peut se résumer par les **5 W et le comment** :

Who (Qui) : Décrit les personnes que vous souhaitez impliquer

What (Quoi) : L'objectif de l'engagement/la réunion

Where (Où) : Précisions sur le lieu de la réunion et le trajet aller-retour

When (Quand) : Réfléchissez au jour de la semaine et à l'heure de la journée. Existe-t-il des considérations culturelles qui rendent certains moments préférables ou moins favorables ?

Why (Pourquoi) : Les résultats/objectifs souhaités

How (Comment) : La discussion doit-elle être formelle ou informelle ? Inclure des rafraîchissements ? Y a-t-il des considérations culturelles à prendre en compte ? Des considérations relatives à la sécurité ?

Diapositive 10




Participants à la réunion	
Rôle :	Actions :
<ul style="list-style-type: none"> Président 	<ul style="list-style-type: none"> Accueil Contrôler la réunion Résumer Clôture
<ul style="list-style-type: none"> Participants 	<ul style="list-style-type: none"> Garder l'esprit ouvert Participer activement Prendre toutes les mesures nécessaires par la suite
<ul style="list-style-type: none"> Preneur de notes 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'ordre du jour comme point de départ Inclure l'heure, la date, le lieu Noter les actions à entreprendre Noter les modalités de la prochaine réunion

10

La planification consiste notamment à déterminer qui doit participer à la réunion. Voici quelques-uns des participants et leurs rôles :

Président

Le président doit être en mesure de contrôler le déroulement de la réunion. Il dirige la préparation de l'ordre du jour, ouvre la réunion et veille à ce que la conversation reste focalisée, engageante et équilibrée. Le président doit assurer une participation égale tout au long du processus et veiller à ce que toutes les parties aient la possibilité d'exprimer leurs points de vue. Lors de l'ouverture de la réunion, le président expose l'objectif de la réunion et rappelle aux membres les raisons de leur présence.

À la fin de la réunion, le président rappelle aux participants ce qu'ils ont accompli et les remercie pour leur contribution. Enfin, l'heure et la date de la prochaine réunion doivent être fixées si cela est possible.

Le rôle des participants

Pour assurer l'efficacité de la réunion, tous les participants doivent :

- Garder l'esprit ouvert
- Participer activement
- Prendre toute mesure nécessaire par la suite

N'oubliez pas que chaque soldat est un capteur et qu'en tant que membres de l'ONU-PE, vous avez reçu une formation spécialisée pour vous aider à vous engager efficacement, y compris lorsque vous assistez à une réunion.

Preneur de notes

Le preneur de notes doit être en mesure de prendre des notes précises tout au long de la réunion. Il doit être à l'aise dans la langue principale utilisée pendant la réunion et être capable soit de prendre des notes manuscrites qui pourront être dactylographiées ou partagées ultérieurement, soit de dactylographier des notes pendant la réunion. Il peut également demander l'autorisation d'enregistrer la réunion.

Le procès-verbal d'une réunion est essentiellement un compte rendu de ce qui a été dit et des décisions qui ont été prises. Le meilleur point de départ est souvent l'ordre du jour, qui sert de guide pour déterminer les informations à consigner et les principaux points à inclure : nous allons maintenant évoquer l'ordre du jour.

Diapositive 11



Préparation

Qu'est-ce qu'un ordre du jour ?

- Examen de la dernière réunion, le cas échéant
- Points à aborder
- Temps alloué à chaque sujet
- La réunion est-elle axée sur un échange d'informations ou sur une solution ?
- Examen et désignation des mesures à prendre (le cas échéant et si nécessaire)

11

Essentiellement, l'ordre du jour est une liste de points à évoquer lors de la réunion.

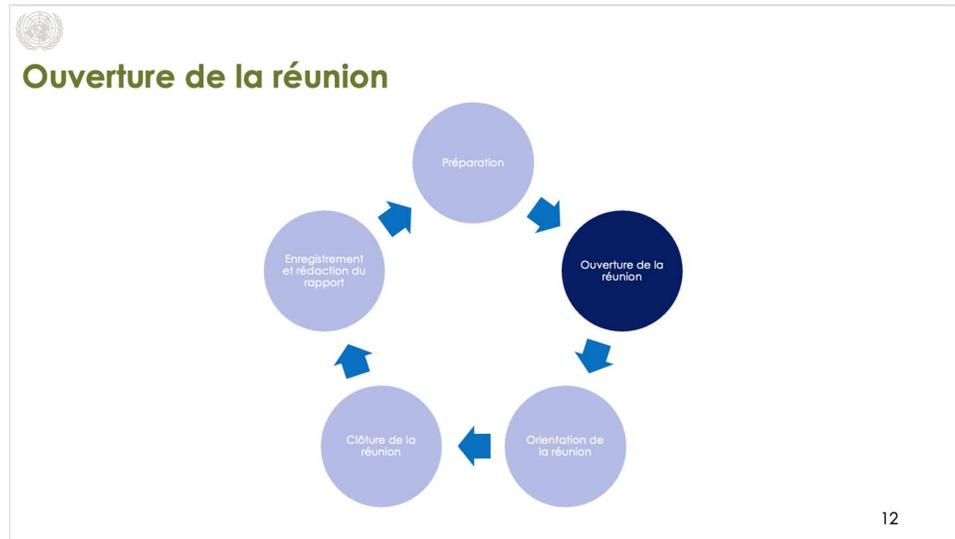
Lors de l'élaboration de l'ordre du jour, vous devez d'abord vous assurer que vous comprenez l'objectif de la réunion. Cet objectif dictera les points à inscrire à l'ordre du jour. Tenez compte du temps nécessaire pour chaque point, y compris le temps de traduction. Dans de nombreux cas, il est plus productif de répartir les sujets sur deux ou plusieurs réunions que d'essayer d'aller trop vite ou de ne pas terminer tous les points de l'ordre du jour en raison de contraintes de temps.

Le cas échéant, vous pouvez demander l'avis des participants avant la réunion.

Lorsque vous dressez la liste des points à inscrire à l'ordre du jour, déterminez clairement si vous souhaitez une discussion générale, si vous souhaitez uniquement donner des informations, si vous souhaitez obtenir des informations en vue d'une prise de décision ultérieure ou si vous cherchez à résoudre un problème particulier à un moment donné. Cela renvoie à l'objectif de la réunion.

Prévoyez toujours un temps d'examen à la fin. Veillez à ce que chacun comprenne les mesures à mettre en œuvre (si des mesures s'imposent). Si certains sujets n'ont pas été abordés, assurez-vous de les reporter à la prochaine réunion.

Diapositive 12



DEMANDEZ : Combien d'occasions avez-vous de faire une première impression ?

RÉPONDEZ : UNE SEULE. Vous n'avez qu'une seule occasion de faire une première impression.

L'ouverture/introduction est essentielle et donne le ton du reste de la réunion. Certaines réflexions à prendre en compte lors de l'étape d'introduction sont présentées sur la diapositive suivante.

Diapositive 13



Ouverture
de la
réunion

Au début de la réunion:

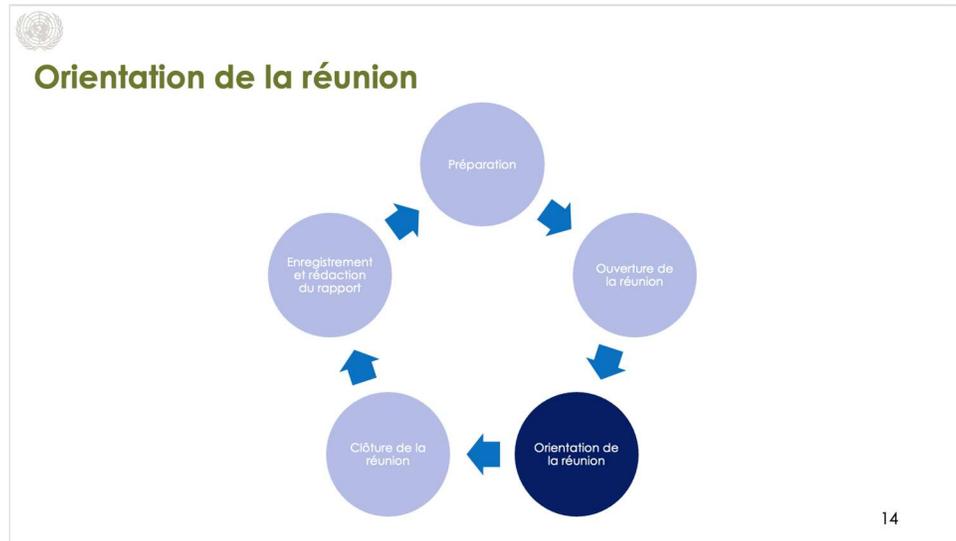
- Établir un lien
- Veiller à ce que tout le monde soit présenté
- Respecter les coutumes locales
- Définir l'objectif de la réunion
- Présenter l'ordre du jour

13

Au début de la réunion :

- Établissez un lien avec les participants. Dans la mesure du possible, utilisez une formule de salutation dans la langue du pays. Prévoyez des places assises et, le cas échéant, offrez quelque chose à boire pour la réunion.
- Si cela est culturellement approprié, demandez à chaque participant de se présenter et notez les noms et fonctions des personnes présentes.
- Lors de l'ouverture, respectez la culture et les coutumes locales. S'il est de coutume de faire des bavardages et d'évoquer des questions personnelles, le président doit être prêt à le faire.
- Prenez le temps de rappeler l'objectif de la réunion à tous les participants. Cela permettra de maintenir la réunion sur la bonne voie et, si nécessaire, d'effectuer des rappels ultérieurs.
- Présentez l'ordre du jour et, le cas échéant, demandez aux participants leur avis. Cela leur permettra de dresser la liste des points à discuter et pourrait vous aider à encadrer les conversations. Cela peut également indiquer qu'il est nécessaire d'organiser des réunions de suivi.

Diapositive 14



Si le président dirige la réunion, tous les participants doivent s'efforcer de respecter les points de l'ordre du jour.

Diapositive 15





Orientation de la réunion

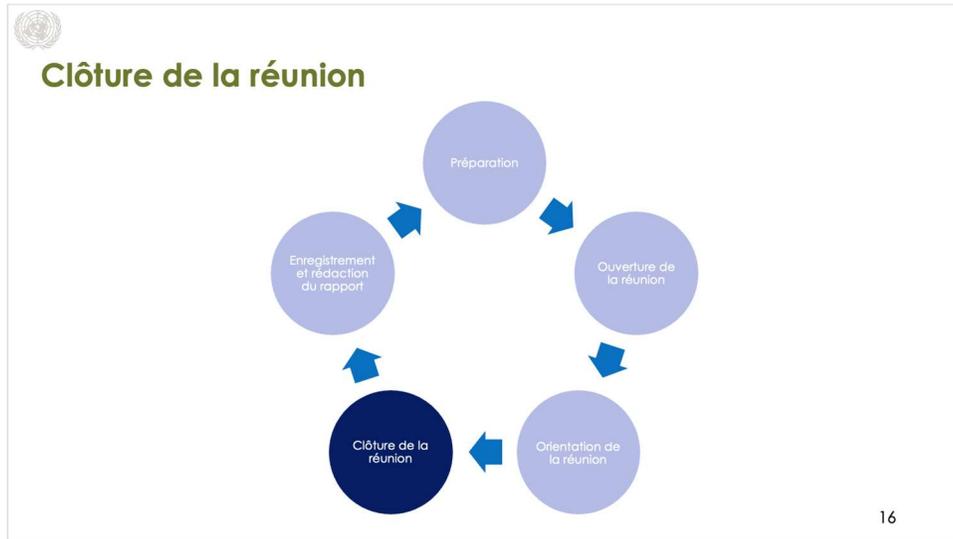
Diriger la réunion:
▪ Écouter activement
▪ Utiliser des questions ouvertes
▪ Ne pas faire de promesses
▪ Aborder tous les points de l'ordre du jour
▪ Reformuler les questions si nécessaire
▪ Savoir terminer plus tôt si nécessaire

15

Au cours de la réunion, vous devez garder les points suivants à l'esprit :

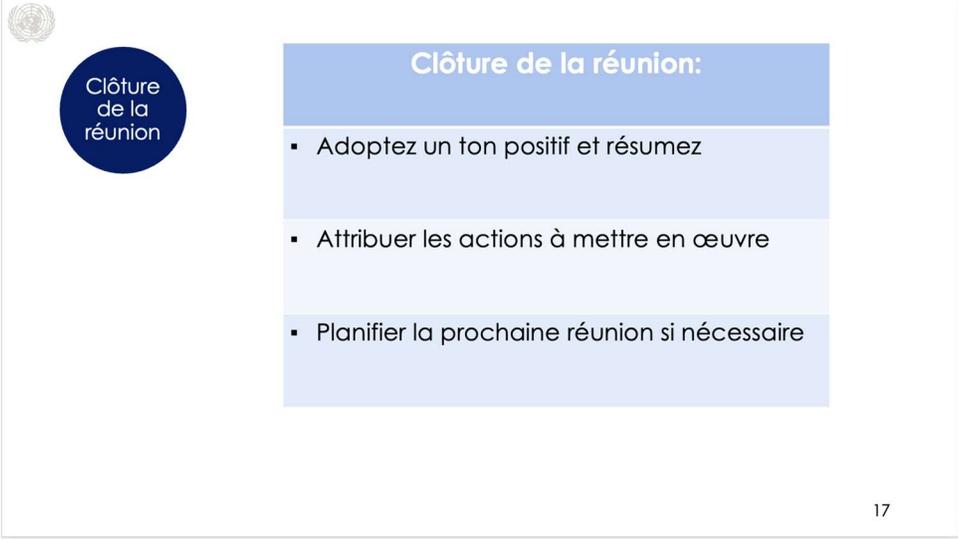
- En tant que membres de l'ONU-PE, vous devez toujours écouter activement. Si vous dirigez la réunion, il vous incombe d'écouter les préoccupations et de comprendre les points de vue des membres.
- Utilisez des questions ouvertes pour faciliter la discussion. Les réponses par oui ou par non ont tendance à être incomplètes et inexactes.
- Évitez de faire des promesses ou de les insinuer. N'oubliez pas non plus qu'il est interdit d'échanger quoi que ce soit contre des informations.
- Abordez tous les points de l'ordre du jour et, dans la mesure du possible, focalisez la discussion et réduisez les pertes de temps. Si vous manquez de temps, assurez-vous d'ajouter les points manquants à la prochaine réunion.
- Il est parfois nécessaire de reformuler ou de recadrer une question ou une déclaration. Cela permet de s'assurer que ce qui est dit n'est pas mal compris et aide à transmettre du sens lorsque l'on communique via un AL.
- Prévoyez un signal pour toute situation qui pourrait nécessiter de mettre fin à la réunion prématurément. (Par ex. : quelqu'un demande à l'ONU-EE de retourner au QG en raison d'une urgence imprévue).

Diapositive 16



La clôture d'une réunion est aussi importante que la réunion elle-même. Si une réunion se termine mal, tous les liens établis seront perdus.

Diapositive 17



Clôture de la réunion

Clôture de la réunion:

- Adoptez un ton positif et résumez
- Attribuer les actions à mettre en œuvre
- Planifier la prochaine réunion si nécessaire

17

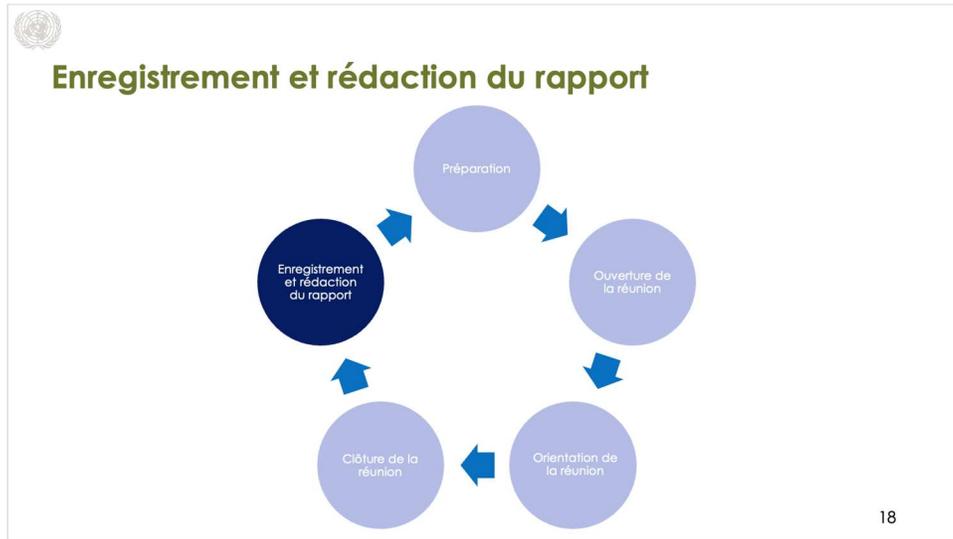
Lors de la clôture de la réunion :

- Adoptez un ton positif même si aucun accord n'a été trouvé, résumez ce qui a été convenu et précisez les actions attendues de la part de toutes les parties.
- Identifiez les actions à mettre en œuvre et les personnes amenées à les prendre en charge.
- Si cela est possible ou nécessaire, mettez-vous d'accord sur la date et le lieu d'une ou plusieurs réunions de suivi.

D'autres choses à envisager :

- À condition d'y être autorisé, prenez une photo avec les participants. Cela peut être utile aux futures rotations qui pourraient rencontrer le même groupe.
- En fonction de votre culture, essayez d'utiliser les salutations d'usage au moment de vous séparer et transmettez vos coordonnées.

Diapositive 18



DEMANDEZ : Qui est chargé de recueillir les rapports des équipes d'engagement des Nations Unies après les réunions ?

CONFIRMEZ LA RÉPONSE : Le 2IC de l'ONU-PE est responsable de la gestion de l'information et tous vos rapports doivent lui être transmis pour suite à donner.

Diapositive 19

Enregistrement et rédaction du rapport

Après la réunion:

- Transmettre un rapport auprès de la chaîne de commandement
- Procéder à un débriefing de l'équipe
- Partager le compte-rendu de la réunion
- Assurer le suivi et planifier la prochaine réunion (si besoin)

Préparation

19

Après la réunion, il vous reste encore quelques actions à mener.

- Veillez à rassembler toutes les données et à les transmettre rapidement à la chaîne de commandement pour faire en sorte qu'elles soient reçues par les parties prenantes de la mission. En outre, un bon rapport constitue la base des réunions suivantes et peut fournir des informations précieuses sur d'autres personnes à rencontrer.
- Menez un débriefing de l'équipe pour rassembler toutes les données des participants de l'ONU-PE, y compris l'AL. Discutez du déroulement de la réunion, des choses à faire mieux ou différemment la prochaine fois, des choses qui se sont bien passées, etc. afin d'apprendre et d'apporter des améliorations aux prochaines réunions.
- Partagez le compte rendu de la réunion si nécessaire.
- Assurez le suivi de toutes les mesures à mettre en œuvre.

Comme vous pouvez le constater, le processus est circulaire car vous devez toujours rencontrer des personnes et vous devez toujours utiliser les informations des réunions précédentes pour vous aider à préparer et à orienter les réunions futures.

Diapositive 20



Points à retenir

- Comprendre l'objectif de la réunion
- Participer activement tout au long de la réunion
- Réaliser tous les rapports requis
- Ne pas faire de promesses

20

Résumé

- Pour planifier et mener une réunion, il faut d'abord en comprendre l'objectif. À partir de là, vous pouvez planifier un ordre du jour et inviter les participants.
- Veillez à participer activement à toutes les réunions auxquelles vous assistez.
- Assurez toujours un suivi et appliquez la procédure de rapport après chaque réunion.
- Ne faites pas de promesses et n'oubliez pas qu'il est interdit d'échanger quoi que ce soit contre des informations.

Cours 3.6



Négociation et désescalade de l'ONU-PE



Démarrer le cours



Ce cours passe en revue les différentes techniques de négociation qui peuvent être utilisées lors de l'engagement avec les parties prenantes de la mission pour faire avancer les objectifs de maintien de la paix des NU. Pour garantir une bonne participation dès le début de ce cours, demandez aux participants s'ils ont déjà eu une expérience d'engagement/d'observateur/de liaison au sein d'une OMP des NU. Demandez-leur de partager avec le groupe leurs expériences et défis spécifiques de négociation et de désescalade.



Remarque destinée à l'instructeur : il est recommandé que le cours 3.6 soit présenté par un formateur ayant suivi le cours de formation à l'encadrement (FàE) de l'ONU-PE et justifiant d'une expérience personnelle au sein d'une OMP des NU. L'instructeur devrait également encourager les participants à poser des questions et à s'impliquer dans une discussion interactive. Tous les participants doivent être encouragés à contribuer aux discussions de groupe et aux activités d'apprentissage. Nous conseillons à l'instructeur de lire le Manuel du peloton d'engagement des Nations Unies, version 1, juin 2022. Il est important d'observer la terminologie utilisée par les Nations Unies. Ce cours comprend des mots, des termes et des phrases qui ne sont pas toujours connus et/ou peuvent sembler maladroits. Les remarques destinées à l'instructeur contiennent des indications qui permettent à l'instructeur de renforcer les résultats d'apprentissage. Rassurez les apprenants : « Ne vous laissez pas impressionner par le nouveau jargon. Tout au long de la formation, revoyez les définitions des mots clés ; vous pouvez demander à votre instructeur de vous expliquer à nouveau les définitions, les abréviations et les acronymes ».

Diapositive 1

Module 3 : Cadre opérationnel

Cours
3.6



Négociation et désescalade
dans le cadre de l'ONU-PE

 **Remarque destinée à l'instructeur** : Préparez-vous à distribuer les documents VENDEUR c. ACHETEUR qui seront utilisés pour l'activité pédagogique.

Diapositive 2



Acquis

- Comprendre les techniques de négociation
- Comprendre les techniques de désescalade

2

 **Remarque destinée à l'instructeur :** Les instructeurs devraient encourager les participants à partager leurs expériences et à citer des exemples pertinents pour alimenter la discussion/le cours, le cas échéant.

Ce cours vise à proposer au personnel de l'ONU-PE des techniques de négociation et de désescalade lors de l'engagement avec les parties prenantes de la mission pour faire avancer la mission de l'UNIBAT.

Diapositive 3



Contenu du cours

- Définitions : Négociation, médiation et arbitrage
- But, principes et étapes de la négociation
- Les signes d'escalade
- Techniques de désescalade

3

Le cours porte sur les points suivants :

- Définitions : Négociation, médiation et arbitrage
- Objectif, principes et étapes de la négociation
- Signes d'escalade
- Techniques de désescalade

Les compétences en matière de négociation et de désescalade sont importantes dans le cadre des missions de l'ONU-PE. Que vous vous adressiez à des civils dans la zone d'opérations, à des parties prenantes de la mission ou au personnel du siège de l'UNIBAT, vous devez absolument savoir comment communiquer en fonction des besoins de votre équipe et des personnes situées dans la zone d'opérations.

Nous proposons une définition de la médiation et de l'arbitrage pour vous informer, mais ne traitons pas ces notions en profondeur dans ce cours.

Diapositive 4



Définitions

Négociation

Processus informel ou formel, par lequel les parties parlent activement de leur conflit dans le but de parvenir à un accord et de régler leurs problèmes.

4

La négociation est l'art de parvenir à un accord. L'objectif fondamental consiste à s'assurer que tous les participants sont suffisamment incités à s'entendre sur un résultat qui corresponde aux intérêts des deux parties. Par exemple, au cours d'une patrouille, l'ONU-PE peut rencontrer un barrage routier et être obligée soit de négocier un passage pour poursuivre sa patrouille, soit de se retirer pour trouver un autre itinéraire ou une autre solution.

L'ONU-PE peut négocier avec les parties prenantes locales de la mission n'importe où dans la ZO pour soutenir la mission de l'UNIBAT.

Diapositive 5



Médiation

Une « **négociation facilitée** », dans laquelle un tiers indépendant aide les belligérants à régler leurs problèmes, sans leur imposer de décision

- Il s'agit d'un processus verbal, structuré et interactif qui fait appel à un médiateur pour aider à trouver un accord possible

5

La médiation fait appel à une partie extérieure impartiale pour aider les parties en conflit à résoudre leur différend en s'appuyant sur des techniques de communication et de négociation spécialisées. Le tiers n'a pas de pouvoir de décision exécutoire.

Différence entre négociation et médiation : La négociation a lieu entre les parties concernées. La médiation fait intervenir un tiers pour aider à résoudre le ou les problèmes. En apportant un point de vue impartial à la discussion, le tiers aidera les personnes ou groupes concernés à atteindre le résultat convenu.

L'ONU-PE s'engage rarement dans les médiations et ne mène jamais de médiation formelle.

Diapositive 6



Arbitrage

Une procédure dans laquelle les parties en conflit acceptent qu'une ou plusieurs personnes prennent une décision sur le litige après avoir reçu des preuves et entendu des arguments. L'arbitrage est différent de la médiation car l'arbitre neutre est habilité à prendre une décision sur le litige.

Le personnel de l'ONU-PE ne joue pas le rôle d'arbitre

6

La dernière procédure pouvant être utilisée pour régler un litige est l'arbitrage.

Il s'agit d'une procédure dans le cadre de laquelle les parties en conflit acceptent qu'une ou plusieurs personnes prennent une décision sur le litige après avoir reçu des preuves et entendu des arguments. L'arbitrage est différent de la médiation en ce que l'arbitre, tenu à une obligation de neutralité, a le pouvoir de prendre une décision sur le litige.

Étant donné que l'ONU-PE n'a pas le pouvoir de prendre des décisions pour les parties en conflit, vous ne pourrez recourir à l'arbitrage comme outil d'aide au règlement des différends. Les demandes d'arbitrage émanant d'acteurs du secteur civil doivent être traitées par la chaîne de commandement jusqu'au commandant de l'UNIBAT, qui peut les transmettre à la partie prenante concernée de la mission.

Diapositive 7



But des négociations dans le cadre de l'ONU-PE

- Identification des zones de conflit/différend
- Soutenir la prévention des escalades
- Améliorer l'engagement dans les zones de conflit/différend
- Encourager la résolution des conflits/différends
- Empêcher la résurgence des conflits/différends



7

La négociation est un moyen de faire émerger le point de vue d'une autre personne et d'évaluer ses besoins afin de définir une solution acceptable ou un bon compromis. Les négociations de l'ONU-PE ont pour objectif d'identifier les zones où se situent les conflits ou les différends. Dans la mesure du possible, il est important de trouver des points communs et de les utiliser pour trouver un terrain d'entente. Réduisez les différences ou l'impact des différences dans les domaines conflictuels. Si les parties prenantes sont disposées à se rencontrer et à collaborer pour trouver une résolution, cela permettra d'éviter que le conflit ne se reproduise. Cela permettra également à l'ONU-PE d'établir des relations au sein de la ZO.

Diapositive 8



Principes de négociation

- Comprendre votre mandat
- Comprendre les intérêts des personnes/groupes
- Comprendre le contexte culturel
- Participation volontaire
- Confidentialité, bonne foi




8

Il est important de garder les principes suivants à l'esprit si vous êtes chargé d'une session de négociation :

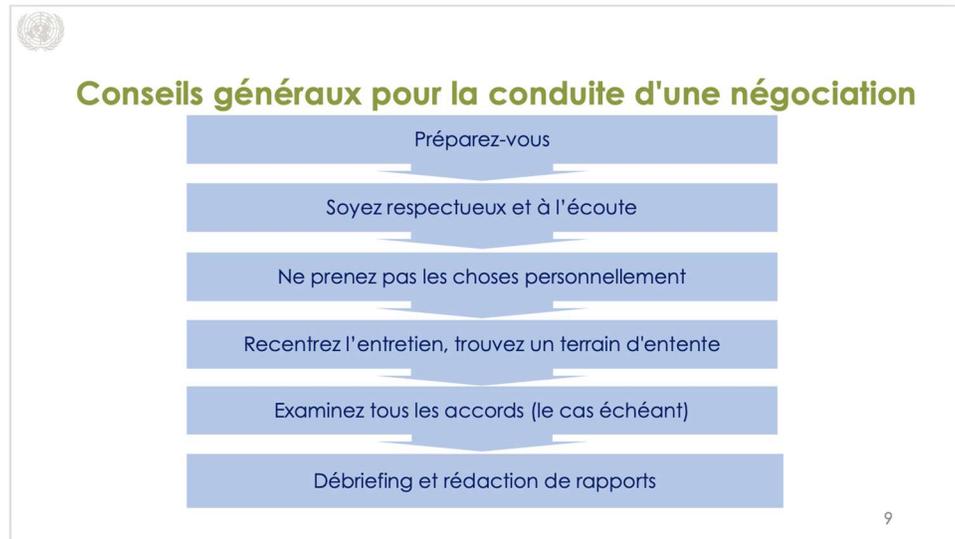
- **Comprenez votre mandat** – Vous devez suivre les directives du commandant de l'UNIBAT
- **Comprenez les intérêts des personnes/groupes** – Cela vous aidera à trouver une solution avantageuse pour les deux parties.
- **Comprendre le contexte culturel** – Si vous ne comprenez pas le contexte culturel, vous risquez de provoquer par inadvertance une escalade ou un conflit supplémentaire qui nuira à la crédibilité des Nations Unies.
- **Volontariat** – Aucune partie ne doit être contrainte de participer à une négociation. Les parties sont libres d'accepter ou de refuser le résultat de la négociation et peuvent se retirer à tout moment de la procédure.
- **Confidentialité, bonne foi, appropriation** – Les parties à la négociation ont le devoir de protéger les informations confidentielles et de partager la responsabilité des informations qui leur sont confiées.



DEMANDEZ : Pourquoi ces principes sont-ils importants ?

RÉPONSE : si ces principes ne font pas partie de la solution, il est peu probable qu'un accord durable puisse être trouvé ou maintenu.

Diapositive 9



Vous trouverez ici quelques conseils généraux pour mener une négociation ainsi que quelques points à retenir.

Préparez-vous bien. Mieux vous serez préparé à la négociation, plus vous aurez de chances d'obtenir une solution favorable. Comprenez la culture des autres parties afin de ne pas les offenser. L'ONU-EE peut être amenée à utiliser ses compétences de négociation dans des circonstances imprévues. Une bonne compréhension de votre rôle dans une négociation vous aidera dans ces circonstances. Veillez à choisir un lieu de réunion sûr, neutre et suffisamment spacieux pour accueillir toutes les personnes qui souhaitent y participer.

Lorsque vous réunissez les parties, **soyez respectueux**: Présentez les compliments qui conviennent en société, en faisant preuve de dignité et de respect. Maintenez le contact visuel avec l'orateur (si cela est culturellement adéquat) et employez une terminologie connue de tous. Ne faites pas preuve d'arrogance. Restez calme et soyez juste. **Restez à l'écoute.** Les meilleurs négociateurs posent une question d'approfondissement, puis écoutent leur interlocuteur. S'il n'est pas nécessaire d'être le meilleur orateur pour avoir un impact sur une négociation, il est impératif d'écouter. Nous vous conseillons de suivre la règle simple 70:30. Passez 70 % du temps à écouter et 30 %

à parler. Posez beaucoup de questions ouvertes auxquelles il n'est pas possible de répondre par un simple oui ou non.

N'y voyez rien de personnel. Cela détourne l'attention des vrais problèmes. Être trop obsédé par l'autre personne ou sa personnalité vous désavantagera. Concentrez-vous sur la tâche à réaliser ; comment pouvez-vous résoudre le problème tout en respectant les parties concernées ?

Recentrez le débat. Souvent, les discussions s'éternisent sur un seul point. Le risque est de perdre de vue les solutions possibles. La résolution peut toujours reposer sur de nombreux autres points ; il est donc judicieux de s'éloigner du point qui pourrait constituer un facteur de rupture.

Points d'accord. À la fin de la négociation, terminez par un examen des points d'accord ayant émergé, le cas échéant.

Débriefing. Procédez à un débriefing de l'équipe et rédigez les **rapports** nécessaires conformément aux procédures opérationnelles standard. Ces informations doivent faire l'objet de rapports afin d'éclairer les engagements futurs. Il peut s'avérer nécessaire d'ajouter ces résultats au tableau des effets et/ou à la matrice d'engagement des parties prenantes de la mission.

Diapositive 10



Activité pédagogique

Négociation :
VENDEURS contre ACHETEURS

10



ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE : Négociation Vendeurs contre acheteurs

PREMIÈRE OPTION : Divisez la classe en binômes (un vendeur et un acheteur)

DEUXIÈME OPTION : demandez à deux volontaires de jouer le rôle du vendeur et de l'acheteur et choisissez un scénario pour démontrer les techniques de négociation.

SUPPORTS :

- Chaque personne recevra une copie du scénario « vendeur » ou « acheteur ». Chaque négociateur doit garder son scénario pour lui.
- Un vendeur et un acheteur seront jumelés pour négocier conformément au scénario qui leur a été attribué :

Le vendeur 1 vend des machines à laver et l'acheteur 1 cherche à acheter une machine à laver.

Le vendeur 2 est un propriétaire et l'acheteur 2 est un locataire à la recherche d'un nouvel appartement.

Le vendeur 3 vend sa bicyclette et l'acheteur 3 souhaite acheter une bicyclette.

Le vendeur 4 vend des fruits sur un marché et l'acheteur 4 veut acheter des fruits.

SCÉNARIO 1

VENDEUR 1. Vous êtes un assistant commercial et vous vendez des appareils électriques. Vous avez un lave-linge en promotion qui présente de nombreuses caractéristiques spéciales, notamment un cycle de lavage à froid. Vous pouvez le vendre en une fois ou accepter un paiement par mensualités de la part d'un acheteur. Le prix le plus bas que vous êtes prêt à accepter d'un acheteur est de 600 USD, soit 50 USD par mois.

ASSOCIEZ-VOUS avec l'ACHETEUR 1. Vous souhaitez acheter un nouveau lave-linge. Rendez-vous dans un magasin d'électroménager et voyez si le vendeur vous propose une réduction. Vous n'avez pas beaucoup d'argent, mais vous avez une réaction positive si l'on vous propose un paiement par mensualités. Vous pouvez vous permettre de payer jusqu'à 70 USD par mois.

SCÉNARIO 2

VENDEUR 2. Vous êtes propriétaire et vous rencontrez un locataire potentiel pour votre appartement. L'appartement est très petit et se trouve au quatrième étage sans ascenseur. Il comprend un salon/une cuisine et une chambre ainsi qu'une salle d'eau et des toilettes. Vous avez essayé d'en obtenir 600 USD. Mais vous êtes désormais prêt à baisser le loyer à 500 USD si le locataire est fiable. La facture d'électricité est très basse car l'appartement est bien isolé. Préparez-vous donc à inclure le coût de l'électricité dans le loyer lors de la négociation.

ACHETEUR 2. Vous rencontrez le propriétaire d'un appartement que vous souhaitez louer. Il est situé au dernier étage sans ascenseur, mais pour vous, c'est idéal, et vous êtes très enthousiaste. Le loyer réclamé est de 600 USD par mois et vous essayez de le faire baisser à 450 USD. Vous pouvez éventuellement accepter un loyer de 500 USD, électricité comprise.

SCÉNARIO 3

VENDEUR 3. Vous vendez votre vieux vélo. Vous l'avez payé 200 USD il y a huit ans et vous l'avez beaucoup utilisé. Le prix minimum que vous souhaitez obtenir est de 50 USD.

ACHETEUR 3. Vous avez vu qu'un vélo susceptible de vous intéresser était à vendre. Négociez un prix avec le vendeur ; il semblerait qu'il vaille au moins 100 USD, mais il est évident que vous préféreriez l'obtenir pour moins cher.

SCÉNARIO 4

VENDEUR 4. Vous vendez des fruits et des légumes au marché de producteurs. Le marché fermera dans 15 minutes et il vous reste 20 melons qui sont mûrs et qui ne dureront pas jusqu'au prochain jour de marché. Vous les avez payés 40 USD et vous souhaitez les vendre, mais vous ne voulez pas les céder à un prix inférieur.

ACHETEUR 4. Vous vous rendez au marché de producteurs juste avant sa fermeture. Vous recherchez 20 melons à préparer pour une fête que vous organisez. Négociez le prix avec le vendeur, en sachant que les melons de cette qualité coûtent au moins 60 USD.

Diapositive 11



Escalade

L'effet du stress sur la communication

- Les personnes stressées peuvent devenir réactives à divers stimuli
- Les réactions peuvent être positives (focalisé) ou négatives (colère)
- Si leur réponse est négative et rend la communication difficile, on parle d'escalade

11

Dans l'exercice que vous venez d'effectuer, vous avez très probablement trouvé une solution qui convenait aux deux parties. Cependant, il convient de garder à l'esprit que certains engagements ne se terminent pas bien. Qu'il s'agisse d'un engagement délibéré ou d'un engagement opportuniste, il arrive que les choses tournent mal. Souvent, c'est un stress invisible qui est à l'origine d'une escalade.

Le stress s'entend de l'usure du corps et de l'esprit causée par la nécessité de s'adapter aux changements de l'environnement. Nombre de vos réactions au stress sont normales, mais comme vous l'avez appris dans votre MFBP, si le stress est chronique ou mal géré, il peut créer ou aggraver un large éventail de problèmes physiques et psychologiques.

Le stress étant un élément important de la mission, vous avez appris comment le gérer. Tous les membres de la ZO sont soumis au stress. Qu'il s'agisse de personnes vulnérables, de victimes de violations des droits humains ou de personnes qui tentent simplement de survivre, le stress est omniprésent. Lorsque vous menez des négociations, il est important de garder à l'esprit que vos interlocuteurs peuvent être très stressés et réagir de manière inattendue.

En conséquence, l'escalade peut être interprétée comme étant l'effet du stress sur la communication, à savoir une situation dans laquelle quelque chose s'aggrave ou devient plus important.

- Différents stimuli peuvent susciter des réactions chez les personnes stressées. C'est la raison pour laquelle vous devez bien vous préparer avant d'entamer tout engagement planifié
- Les réactions peuvent s'avérer positives (concentration) ou négatives (colère). Dans les deux cas, cela peut compliquer votre engagement. Si la personne est trop concentrée, elle risque de ne pas vous laisser passer aux points que vous souhaitez aborder. Si elle est en colère, elle risque d'avoir des difficultés à comprendre ce que vous essayez de lui dire.
- Si sa réponse est négative et que la communication avec elle est difficile, on parle d'**escalade**.

Par exemple, une personne peut se mettre extrêmement en colère pour un inconvénient mineur qui n'aurait pas provoqué de colère si elle n'avait pas subi de stress chronique.

Souvenez-vous du cours sur la sensibilisation aux cultures : des cultures différentes peuvent réagir à des événements d'une manière à laquelle vous n'êtes pas habitué. Il en va de même ici ; des personnes de cultures différentes peuvent réagir différemment au stress.

Diapositive 12



Escalade

Les signaux indiquant une escalade peuvent être les suivants :

- Serrer les poings ou les dents
- Un changement soudain de langage corporel ou de ton
- Un changement dans le contact visuel
- La personne adopte une attitude agressive
- Comportements perturbateurs ou éclats de voix
- Refus de parler à une personne ou de la saluer
- Changements dans la manière il est fait allusion à une personne



12

Pour comprendre comment désamorcer une situation, il faut d'abord se familiariser avec les signes avant-coureurs d'une escalade. Si vous ne remarquez pas l'escalade des signaux de stress, la personne risque de ne plus être réceptive à votre message, ce qui pourrait entraver la recherche de solutions communes.

Il existe plusieurs manières de détecter un risque d'escalade en observant les évolutions du langage corporel d'une personne ou d'un groupe :

- Une personne qui serre les poings ou qui serre et desserre la mâchoire.
- Un changement soudain du langage corporel, par exemple une personne passant soudainement de la décontraction à un état de tension accrue.
- Un changement du ton de la voix, devenant plus fort ou plus ferme, ou le fait qu'il ou elle cesse de vous parler directement.
- La personne commence à faire les cent pas ou à s'agiter.
- Un changement de type de contact visuel, qui devient plus direct ou est évité.
- Une position agressive – la poitrine est plus saillante et les bras plus éloignés du corps.
- Des comportements perturbateurs – tels que des cris, des brimades, le fait de défier activement les règles ou de refuser de s'y conformer.

Il est important de garder à l'esprit les cours sur la culture et la communication interculturelle. Ce qui peut être un signe d'escalade dans une culture ne l'est pas forcément dans une autre. Vous devez donc vous familiariser avec cet aspect de la culture du pays hôte au sein de votre ZO.

Diapositive 13



Techniques de désescalade

Pour réussir à désamorcer une situation tendue, il faut se maîtriser et réagir calmement ;

- Ne pas réagir
- Ne pas discuter
- Ne pas ignorer
- Trouver un accord
- Ne pas alimenter l'escalade

13

Dans vos cours de communication interculturelle et en face à face, nous avons évoqué nombreuses techniques de planification d'un engagement et des outils pour assurer la réussite de l'engagement. L'aggravation de la situation en raison du stress éprouvé par personne avec laquelle vous dialoguez, qui peut entraîner des réactions inattendues, est l'un des défis auxquels vous serez confronté lors d'un engagement, en particulier si vous menez des négociations. La **désescalade** désigne « le fait, pour une situation, de devenir moins dangereuse ou moins difficile (ou le fait de faire en sorte qu'elle le devienne) ».

Les techniques de désescalade sont des outils que les communicateurs compétents peuvent utiliser dans le cadre de la planification d'un face-à-face, quel que soit le type d'engagement.

La maîtrise de soi et le calme constituent des conditions essentielles de la désescalade d'une situation de tension. Les conseils suivants vont dans ce sens :

- Ne réagissez pas
- Ne vous disputez pas
- Ne rejetez pas
- Trouvez un accord
- Ne contribuez pas à l'escalade

Vous ne devez pas agir de manière à déclencher un stress chez l'autre personne.

Diapositive 14



Techniques de désescalade :
Ne pas réagir

- Éviter de répondre sous le coup de l'émotion
- Essayer d'identifier les intérêts qui expliquent l'escalade
- Pensez à faire une pause



14

Ne réagissez pas. Au lieu de cela,

- Évitez toute réaction émotionnelle en vous distançant de l'autre personne et en examinant la situation de manière objective. Déterminez s'il vaut la peine de négocier dans cette situation. Prenez le temps d'identifier la tactique utilisée par la personne, de comprendre vos propres impressions et de ne pas prendre sa réaction comme une attaque personnelle, même si c'est parfois difficile
- Essayez d'identifier les intérêts sous-jacents à l'origine de l'escalade. Même si la colère est inattendue, vous aurez moins de mal à désamorcer la situation si vous pouvez en comprendre la cause réelle
- Si possible, compte tenu de la nature de l'engagement et de la situation en matière de sécurité, faites une pause ou passez en revue les discussions menées jusqu'à présent afin de gagner du temps. Il est important de ne jamais prendre de décision sur le champ, mais plutôt de prendre du recul, même brièvement, pour réfléchir à la marche à suivre.

Diapositive 15



Techniques de désescalade :
Ne pas discuter

- Utiliser des techniques d'écoute active
- Paraphraser
- Trouver un terrain d'entente
- Utiliser des phrases du type « oui, et »



15

L'étape suivante de la désescalade consiste à ne pas donner de raison à l'escalade de se poursuivre. Il ne faut donc jamais se disputer. Les disputes obligent les gens à être sur la défensive, ce qui n'est pas souhaitable. Il convient plutôt de les rassurer et de les aider à retrouver l'équilibre. Cela peut se faire de la manière suivante :

- L'écoute active est utile à cet égard. Comme nous l'avons déjà évoqué dans vos cours sur les engagements en face à face, l'écoute active est une forme d'encouragement et d'engagement minimal. Elle donne à la personne avec laquelle vous êtes en contact l'impression que vous lui prêtez attention sans avoir à être d'accord avec ce qu'elle dit
- Paraphraser ses déclarations et posez-lui des questions de clarification. Reconnaissez ses points de vue et impressions. Exprimez de l'empathie pour son problème.
- Concentrez-vous sur les points d'accord. Il est très important de trouver un terrain d'entente pour réduire les tensions et favoriser un climat d'accord.
- Adoptez une approche positive lorsque vous exprimez votre point de vue. Dites « Oui, et... » au lieu de « Oui, mais... » Dites « je » plutôt que de proférer des accusations à l'égard de l'autre partie.

N'oubliez pas que, quoi que vous disiez, l'essentiel est de présenter un point de vue qui complète le point de vue de l'autre personne ou du groupe plutôt qu'une réfutation directe de ce point de vue.

Diapositive 16



Techniques de désescalade :
Ne pas ignorer

- Reformuler, ne pas ignorer
- Utiliser des questions ouvertes - « pourquoi ? »
- Utiliser des questions « et si » pour introduire de nouvelles options
- Réinterpréter les attaques personnelles comme des attaques contre le problème

16

Quelle que soit la situation, il est très fréquent que les gens se sentent personnellement concernés par le rejet. Ainsi, dans le cadre de la désescalade, vous ne devez pas dire ou faire quoi que ce soit qui puisse être pris comme un affront personnel par la personne avec laquelle vous dialoguez.

- Recadrez les termes du conflit sur les intérêts des parties plutôt que sur les positions en présence. Essayez de vous concentrer sur les intérêts communs et posez des questions ouvertes pour résoudre les problèmes.
- Posez des questions commençant par « pourquoi » afin de comprendre le point de vue et la position de la personne sur le sujet en question. Si la personne résiste, posez-lui des questions commençant par « pourquoi ne pas », portant sur des solutions alternatives.
- Les questions commençant par « Et si » introduisent de nouvelles options sans remettre directement en cause la position de la personne ou du groupe. Traitez les tactiques de négociation basées sur la position en les ignorant ou en les reformulant.
- Réinterprétez et paraphrasez les attaques personnelles comme des expressions d'inquiétude. Par exemple, si la personne prétend que votre présence aggrave le problème, répondez en disant : « Je comprends que vous soyez préoccupé par la présence des Nations Unies ici. Mais n'oubliez pas que nous avons le même objectif : faire en sorte que les gens d'ici soient en sécurité afin que nous puissions rentrer chez nous ». En ce sens, vous essayez de trouver une position commune tout en dépersonnalisant le commentaire de la personne « vous » concernant.

Diapositive 17



Techniques de désescalade :
Trouver un accord

- Identifier les difficultés communes
- Faire preuve d'empathie
- Éviter les compromis évidents

17

Les gens résistent aux idées qui ne sont pas les leurs, alors demandez-leur plutôt leurs idées et des critiques constructives des vôtres. Offrez-leur des choix : cela peut conduire à un accord et susciter l'impression d'être entendu et respecté. N'oubliez pas que la recherche d'un accord est essentielle pour désamorcer une situation. Les moyens de trouver un accord sont les suivants :

- Identifier les défis communs. Une résistance ou une volatilité persistante signifie souvent que les intérêts de la personne ne sont pas satisfaits. Si vous pouvez démontrer une concordance d'intérêts, la personne comprendra mieux votre position.
- Faites preuve d'empathie et essayez de comprendre la logique et le point de vue de l'autre partie, et ne négligez pas les intérêts intangibles tels que les besoins de reconnaissance, d'identité ou de sécurité. Gardez à l'esprit ce que vous avez appris dans votre cours sur la communication en face à face, à savoir comment comprendre et utiliser efficacement les intérêts de votre interlocuteur à votre avantage.
- Évitez les compromis évidents. Dans de nombreuses cultures, la réputation peut s'avérer plus importante que la question en jeu. À ce titre, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour éviter de donner une impression de faiblesse à la personne avec laquelle vous dialoguez. Une astuce simple consiste à reconnaître à l'autre partie le mérite d'avoir trouvé une solution ; après tout, vous n'avez peut-être rien à perdre et tout à gagner.

Diapositive 18



Techniques de désescalade :
Ne pas alimenter l'escalade

- Faire en sorte qu'il soit difficile de dire non
- Imposer une issue
- Chercher des alliés dans la communauté élargie
- Ne pas contre-attaquer



18

Si vous utilisez toutes les stratégies présentées ci-dessus et que vous ne parvenez toujours pas à désamorcer la situation, vous pourriez être tenté de recourir à la force ou à des tactiques de pouvoir. Même si c'est tentant, n'aggravez pas la situation. C'est contre-productif. Cela peut fonctionner à court terme, mais aggraver la situation à plus long terme. Le principe de « **Ne pas nuire** » s'applique systématiquement. Par conséquent, soyez prudent lorsque vous essayez d'imposer une solution. Pour éviter de provoquer une escalade, essayez ce qui suit :

- Faites en sorte qu'il soit difficile pour la personne ou le groupe de dire non. Il s'agit là d'encourager l'autre partie à se rendre compte qu'un accord est dans son intérêt et que vous essayez de parvenir à une entente mutuelle.
- Forcez la question. Demandez ce qui se passera si aucun accord n'est conclu. Ne soyez pas menaçant.
- Recherchez des alliés dans la communauté au sens large. Les tiers peuvent exercer une pression directe ou indirecte sur les personnes.
- Ne contre-attaquez pas. Cherchez plutôt à neutraliser ou à détourner les attaques contre vous ou contre l'UNIBAT/la mission. Reformulez les arguments en termes positifs. Par exemple, « Je comprends que vous estimiez que la mission est responsable de la flambée de la violence, mais sans la protection de l'aide humanitaire par la mission, les souffrances seraient bien pires ».

En fin de compte, il est possible que vous ne puissiez pas désamorcer la situation. C'est là que le plan d'urgence prévu dans l'outil de planification en face à face s'avère utile. Vous devez à tout moment garder à l'esprit que vous représentez la mission. Votre plan d'urgence doit toujours prévoir un moyen de mettre fin à l'engagement de la manière la plus positive possible.

Même si la désescalade est une pratique délicate et s'il faut du temps pour l'apprendre, vous aurez l'occasion de pratiquer ces compétences dans les EBS.

Diapositive 19



Points à retenir

- Comprendre comment planifier et mener une négociation
- Conseils pour la préparation, la conduite et le suivi d'une réunion de négociation
- Techniques de désescalade lorsqu'un engagement ne se passe pas bien

19

Résumé

En résumé, nous avons appris :

- Comment planifier et mener des négociations. Nous avons proposé des conseils sur la manière de préparer, de mener et de suivre une session de négociation. Enfin, nous avons proposé des techniques de désescalade à mettre en œuvre si un engagement ne se passe pas bien.
- Il est possible d'élaborer des solutions à long terme en travaillant avec les parties prenantes pour résoudre les différends.

Module 3 Références

3.1 Droits humains

- Manuel de l'ONU-PE
- Politique conjointe DOP/DSO/DAPC/HCDH sur les droits humains dans les opérations de maintien de la paix [DPO-DPPA-SRSG-SVC-OHCHR-Policy-on-Field-Missions-Preventing-and-Responding-to-CRSV-2020.pdf](http://dpo-dppa-srsg-svc-ohchr-policy-on-field-missions-preventing-and-responding-to-crsv-2020.pdf) (un.org) (en anglais)
- Manuel de renseignement militaire pour le maintien de la paix (RMMP) (<http://dag.un.org/handle/11176/324835>) (en anglais)
- MFS CPdC (modules 1, 2 et 3) (<http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/89574/STM%20on%20Protection%20of%20Civilians%20Operational%20Level.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) (en anglais)
- MFS Protection de l'enfance (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/CP4unstaff>) (en anglais)
- MFS VSLC (module 3 - niveau tactique) (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/MFSs/VSLC>) (en anglais)
- MFS OMNU (Modules 2 et 3) (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/UNMO>) (en anglais)
- Manuel à l'intention des missions des Nations Unies sur le terrain pour la prévention et la réponse à la violence sexuelle liée au conflit (<https://dppa.un.org/en/handbook-united-nations-field-missions-preventing-and-responding-to-conflict-related-sexual-violence>) (en anglais)
- Protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies Manuel (<https://peacekeeping.un.org/en/dpo-poc-handbook>) (en anglais)
- Matrice d'action des Nations Unies sur les indicateurs d'alerte précoce en matière de violence sexuelle et sexiste, disponible à l'adresse <https://issat.dcaf.ch/download/127367/2601654> (en anglais)
- Manuel du participant à l'atelier « Ne pas nuire » à l'adresse <https://www.cdacollaborative.org/wp-content/uploads/2017/02/Do-No-Harm-DNH-Participant-Manual-2016.pdf> (en anglais)

3.2 Planifier les activités de l'ONU-PE au niveau tactique

- Manuel de l'ONU-PE
- Support de formation spécialisée du bataillon d'infanterie des Nations Unies (UNIBATMFS) v1.0 (version provisoire), janvier 2021 (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/Battalions>) (en anglais)

3.3 Collecte des données

- Manuel de l'ONU-PE
- RMMP de l'ONU (<http://dag.un.org/handle/11176/324835>) (en anglais)

3.4 Traitement et information

- Manuel du DPD sur la protection des civils (<https://peacekeeping.un.org/en/dpo-poc-handbook>) (en anglais)
- Manuel du DPD sur la protection de l'enfance (<http://dag.un.org/handle/11176/400956>) (en anglais)

3.5 Contribuer aux réunions formelles avec les parties prenantes de la mission

- MFS CIMIC des NU (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/MFS/UNCIMIC>) (en anglais)
- UNIBAM (<http://dag.un.org/handle/11176/401024?show=full>) (en anglais)

3.6 Négociation et désescalade de l'ONU-PE

- Manuel de l'ONU-PE
- Coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC des NU) (<http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/89582/STM%20UNCIMIC.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) (en anglais)
- MFBP DOP/DSO des NU, version 2017 (<https://research.un.org/revisecptm2017>) (en anglais)
- MFS OMNU des NU (module 3, cours 3.3) (<https://research.un.org/en/peacekeeping-community/training/STM/UNMO>) (en anglais)
- Manuel de l'ONU-PE
- Documents de formation spécialisée de la Coordination civilo-militaire des Nations Unies 2014 (<http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/89582/STM%20UNCIMIC.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) (en anglais)
- Manuel de gestion pour les missions des Nations Unies sur le terrain 2012 (<https://www.ipinst.org/2012/07/the-management-handbook-for-un-field-missions>) (en anglais)
- Lim, Nangyeon. Cultural differences in emotion: differences in emotional arousal level between the East and the West. (2016) (https://www.researchgate.net/publication/299344283_Cultural_differences_in_emotion_East-West_differences_in_emotional_arousal_level)